

# DIGITHÈQUE

## Université libre de Bruxelles

---

MORTIER Roland, HASQUIN Hervé, édés., *Etudes sur le XVIII<sup>e</sup> siècle*, Volume I, Editions de l'Université de Bruxelles, 1974.

---


**Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.**

**Les illustrations de cet ouvrage n'ont pu être reproduites afin de se conformer à la législation belge en vigueur.**

L'œuvre a été publiée par les  
**Editions de l'Université de Bruxelles**  
<http://www.editions-universite-bruxelles.be/>

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site  
<http://digitheque.ulb.ac.be/>



UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES  
Groupe d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle

ÉTUDES  
SUR  
LE XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

Éditées par les soins de  
Roland MORTIER et Hervé HASQUIN

1974

ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

**GROUPE D'ETUDE DU XVIII<sup>e</sup> SIECLE**

*Directeur* : R. Mortier

*Secrétaire* : H. Hasquin

*Pour tous renseignements, écrire à H. Hasquin*

Faculté de Philosophie et Lettres

Université libre de Bruxelles

50, av. F.D. Roosevelt - 1050 Bruxelles

**EDITIONS DE L'UNIVERSITE DE BRUXELLES**

Parc Léopold — 1040 Bruxelles — Belgique













**ÉTUDES  
SUR  
LE XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE**



UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

Groupe d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle

ÉTUDES  
SUR  
LE XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE  
I

Éditées par les soins de

Roland MORTIER et Hervé HASQUIN

1974

ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

I.S.B.N. 2-8004-0415-9

D/1974/0171/10

© Editions de l'Université de Bruxelles, 1974.

Parc Léopold, 1040 Bruxelles, Belgique.

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction, y compris les microfilms  
et les photocopies, réservés pour tous pays.

Imprimé en Belgique.

## INTRODUCTION

### LE « GROUPE D'ÉTUDE DU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE »

*Née en 1834 de la conjonction de l'esprit des Loges et de la doctrine libérale, l'Université libre de Bruxelles est restée, en dépit des vicissitudes de l'histoire, un authentique surgen de la pensée des « lumières ». Seule université européenne à se réclamer, à l'article premier de ses statuts, du principe du « libre examen » (notion toujours en évolution et redéfinie à chaque génération), elle n'accepte, si nous en croyons sa devise, que la seule clarté prêtée à l'homme par la science : « Scientia vincere tenebras ».*

*Sans doute les circonstances qui présidèrent à sa naissance ne sont-elles plus, pour l'observateur d'aujourd'hui, qu'un épisode historique lointain, sans résonance immédiate, peu intelligible parfois à celui qui croit pouvoir ignorer, en tout sérénité, ce qu'étaient la vie intellectuelle et la lutte philosophique au siècle dernier. Issue d'un sursaut contre l'intolérance ultramontaine, l'Université libre s'autorisait à ses débuts de l'esprit d'un siècle qui n'eut, selon la formule d'E.-M. Cioran, « qu'un seul fanatisme : celui de la tolérance ».*

*Les temps ont changé, et on ne peut que s'en féliciter. Mais ce qui n'a pas changé, c'est la continuité qui relie, par l'esprit, l'Université d'aujourd'hui aux écrivains, aux penseurs, aux philosophes qui ont permis qu'elle fût et qu'elle prospérât, qui ont été l'aliment de sa réflexion et la source de son action.*

*Requis par les nécessités de la survie, les fondateurs de l'Université n'avaient pas jugé nécessaire d'exprimer autrement que par un emblème cette filiation intellectuelle pourtant indiscutable.*

*Leurs successeurs, prudents en philosophie et modérés en politique, se gardèrent souvent de souligner une parenté que le climat de l'époque rendait suspecte. Si Condorcet ou Voltaire apparaissaient comme des ancêtres avouables, Holbach ou Diderot l'étaient beaucoup moins, puisque*

convaincus de matérialisme athée à un moment où un certain éclectisme spiritualiste rassurait mieux les esprits.

La création d'un collectif de recherche qui se consacrerait à l'étude systématique du XVIII<sup>e</sup> siècle à travers ses multiples manifestations (les arts, l'histoire, la littérature, la philosophie, l'économie, les sciences...) s'imposait, dès lors, logiquement comme une forme de fidélité et comme l'expression d'une vocation intellectuelle très particulière. Une première manifestation de cette recherche collective s'était déjà concrétisée dans le colloque sur L'idéologie des lumières (mars 1971), organisé à l'Institut des Hautes Etudes en mars 1971 et dont les Actes ont paru dans le numéro spécial 2-3 de la Revue de l'Université de Bruxelles (1972).

Plutôt que de multiplier les préalables et d'augmenter la perplexité méthodologique qui tend à devenir aujourd'hui une nouvelle forme de conformisme et la plus récente expression de la mode, nous avons préféré prouver le mouvement en marchant. Pour nous, le XVIII<sup>e</sup> siècle existe bel et bien<sup>1</sup>, de même qu'il existait déjà, en sens inverse et dès 1815, pour Joseph de Maistre lorsqu'il affirmait : « Il faut absolument tuer l'esprit du dix-huitième siècle. » Nous avons nous-même montré ailleurs qu'à partir de 1800 c'est autour du siècle écoulé, par lui ou contre lui, que vont s'affirmer, se mesurer et se combattre les grandes familles d'esprits de l'Europe moderne.

L'ambition de notre groupe d'étude sera donc de susciter, d'animer et d'entretenir la recherche sur le « siècle des philosophes » dans le cadre de l'Université, et de regrouper par là des initiatives jusqu'ici dispersées. Aussi ses créateurs ont-ils le souci d'y associer les chercheurs et les étudiants qui s'intéressent à cette époque et à ses problèmes : il n'y aura, parmi nous, ni « cérémonie rituelle », ni « droit de propriété »<sup>1</sup> et nos recherches porteront sur l'ensemble du siècle, dans ses divers visages, sans en privilégier aucun a priori.

La vitalité des études « dix-huitiémistes » en Europe, en U.R.S.S. et aux Etats-Unis se manifeste, dès maintenant, comme un phénomène caractéristique du dernier quart de siècle. Plusieurs collections et périodiques leur sont régulièrement consacrés. Il nous a paru opportun d'y associer notre Université, non seulement dans la personne isolée de ses enseignants, mais dans un effort concerté et cohérent. Le présent recueil offre le témoignage de cette activité hautement diversifiée. Nous espérons qu'il sera suivi par d'autres, aussi copieux et plus variés encore (nous songeons entre autres à l'histoire des sciences).

<sup>1</sup> Voir l'article de P. CHARTIER, « Le dix-huitième siècle existe-t-il ? » dans la revue *Dix-huitième siècle*, n° 5, 1973, pp. 41-47.

*Le « groupe d'étude » espère aussi pouvoir organiser des rencontres et des réunions qui porteront sur des matières déterminées ou permettront de faire le tour de tel ou tel problème. D'ores et déjà certains thèmes ont retenu l'attention, mais il serait prématuré de les énumérer à l'heure actuelle.*

*Précisons, pour conclure, que notre objet n'est ni apologétique ni même sentimental. Il se veut, plus modestement, une enquête pluridisciplinaire sur une des époques les plus attachantes de notre histoire européenne. Plus qu'un style, plus qu'une philosophie, le XVIII<sup>e</sup> siècle a été un tournant dans l'interprétation de l'homme et du monde, le point de départ d'une nouvelle économie, le berceau des grandes idéologies qui nous sollicitent aujourd'hui encore. Les membres du groupe, bien loin de « mythifier » ce siècle, souhaiteraient en élargir et en préciser l'étude, de l'économie à l'esthétique, de l'histoire littéraire à la philosophie. Y réussiront-ils ? L'avenir, et le lecteur, le diront.*

*Sans attendre leur verdict, nous tenons à exprimer, ici même et dès maintenant, toute notre gratitude à ceux qui ont encouragé, soutenu et fait aboutir notre initiative : l'Université libre de Bruxelles dans le chef de ses autorités académiques, la Faculté de Philosophie et Lettres et son président M. Jean Bingen, le Conseil de gérance des Editions de l'U.L.B. et plus particulièrement M. Claeys et M<sup>me</sup> Unger. Nous nous en voudrions de ne pas dire la part qu'a prise M. Jacques Marx à la mise au point et à la toilette de ce premier volume, ainsi que le prix que nous attachons à la collaboration amicale et enthousiaste que nous a apportée M. Hervé Hasquin. Enfin, et surtout, nous remercions très cordialement les chercheurs et les collègues dont les contributions font la richesse et la nouveauté de ce recueil.*

*Le 12 décembre 1973.*

*Roland MORTIER*





# **I. LITTÉRATURE**



**ADRIEN RELAND  
ET LA JUSTIFICATION DES ETUDES ORIENTALES (1701)**

par

Michel BASTIAENSEN  
Licencié en Philosophie et Lettres

-- I --

Le discours inaugural, auquel les universités anciennes astreignaient les nouveaux professeurs quand ils assumaient leur charge, peut certes apparaître comme un pur exercice de virtuosité, comme un chef-d'œuvre au sens corporatif du terme. Il n'en est pas moins vrai que certains de ces discours ont eu une assez grande importance dans l'histoire des idées : tels ceux de Perizonius, *De fide historiarum contra pyrrhonismum historicum* (1702) et de Boerhaave, *De comparando certo in physicis* (1715). Quoi qu'il en soit, lorsque l'université d'Utrecht décida, en 1701, d'attribuer une chaire au jeune orientaliste Adrien Reland<sup>1</sup>, celui-ci satisfait à la même formalité. Le thème de son discours, prononcé le 21 février,

<sup>1</sup> Adrien Re(e)land naquit à De Rijp, à environ 8 km au S.-E.-E. d'Alkmaar, en 1676, et mourut à Utrecht en 1718; après des études à Utrecht et à Leyde, il obtint en 1699 la chaire de philosophie à l'université de Harderwijk; il passa en 1701 à celle d'Utrecht pour y enseigner les langues orientales, la chaire de Leusden étant devenue vacante; il occupa ce poste jusqu'à sa mort. Il fut en relations épistolaires avec Galland, Huet, Bignon, Montfaucon, etc. On trouvera une biographie détaillée dans l'oraison funèbre de Reland prononcée par Joseph SERRURIER, imprimée en tête de la traduction abrégée de son ouvrage de géographie sacrée : *Palestina opgeheldert...* (Utrecht, 1719). Cfr aussi : J.N. PAQUOT, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas...*, Louvain, 1765, I, pp. 3-6; l'*Encyclopédie* de DE FELICE, XXVI, Yverdon, 1774, pp. 401-402; *Biographie générale*, XLI, Paris, 1862, pp. 943-945; G.W. KERNKAMP, *De Utrechtsche universiteit, 1636-1936*, Utrecht, 1936, I, pp. 294-295, etc.

était « la langue persane et les langues orientales apparentées »<sup>2</sup>. Comme il se doit dans ce genre d'éloquence, l'exposition des idées et l'argumentation sont très claires, ce qui nous permet sans peine d'en faire le sommaire suivant :

EXORDE : Les études orientales, qui ont connu un grand éclat dans le siècle qui vient de se terminer (pp. 5-6), se portent plutôt mal aujourd'hui : on conteste leur utilité et rentabilité (p. 7). L'orateur réfutera donc ces critiques en montrant l'utilité des langues orientales (pp. 7-8), ou tout au moins, pour des raisons de temps, d'une d'entre elles : ni l'hébreu ni le syriaque, dont l'utilité est évidente pour un auditoire chrétien, ni l'arabe, mais le persan (p. 8); l'utilité de cette langue apparaît :

I) dans le DOMAINE RELIGIEUX : (A) Dans la Bible : interprétation correcte de certains mots d'origine perse (pp. 9-11); (B) Dans les rapports avec les Musulmans : ceux-ci, ennemis du christianisme, doivent être combattus sur leur propre terrain; or on ne peut les combattre que si on les connaît (p. 12-4). Parmi eux, ce sont les Persans qui excellent, et le persan est donc devenu la langue véhiculaire de l'élite de tout l'Orient (p. 11-2). Manque d'effort des Hollandais dans ce domaine, alors qu'il y a pourtant des alliés chrétiens en Iran même : les Arméniens, qui rejettent l'autorité papale, tout comme les Hollandais. Entre-temps, les missions catholiques sont florissantes (p. 14-5), et les Musulmans eux-mêmes approfondissent et répandent sans cesse leur religion (p. 15). Pour bien connaître celle-ci, il faut avant tout savoir l'arabe, mais les passages coraniques difficiles pourront être élucidés grâce à leur version persane. Le persan est aussi indispensable pour comprendre le Chiisme, propre à l'Iran.

II) en MÉDECINE : on pourra corriger les passages corrompus des ouvrages médicaux arabes grâce à leur version persane (16-7).

III) en HISTOIRE : (A) Connaissance de l'histoire du prestigieux empire perse : incertitude, subjectivité et partialité des sources grecques et romaines. Or, il existe de vastes annales persanes, qui permettront peut-être de résoudre certaines discordances de chronologie entre la Bible et l'histoire profane (pp. 17-20). (B) Connaissance de la religion de Zoroastre (p. 20-3). (C) Meilleure compréhension des textes grecs et romains qui parlent de la Perse : on pourra les contrôler, les corriger et déceler les erreurs des historiens et scoliastes (p. 23-6). (D) De même pour le Talmud, qui contient de nombreux mots persans (p. 28).

IV) en GÉOGRAPHIE : carence des sources classiques et modernes concernant l'Orient; certaines villes sont inconnues, ou leurs noms ont été rendus méconnaissables par ignorance (p. 26-8). Les voyageurs contemporains ont apporté beaucoup d'informations, mais leur but n'était pas la science. Il faut donc consulter les ouvrages géographiques persans (p. 29).

V) en LINGUISTIQUE : ressemblance entre le persan et les langues européennes; il doit y avoir une origine commune : toutes ces langues proviennent du scythe. Permanence et stabilité extraordinaires du persan à travers les âges (pp. 29-30).

<sup>2</sup> *Adriani Relandi Oratio pro lingua Persica et cognatis literis Orientalibus, dicta in acroaterio maiore IX. Kal. Mart. MDCCI. Traiecti ad Rhenum, MDCCI; 37 p.*

CONCLUSION : l'étude du persan a donc son utilité; ceux qui la contestent sont des ignares qui feraient sombrer la culture dans un nouveau moyen âge. Toutes les disciplines sont liées, et aucune ne doit être pratiquée dans un but purement lucratif (p. 33-6). Remerciements de l'auteur (p. 37).

On aura remarqué dans ce discours quelques points dignes de retenir l'attention. Ainsi, les difficultés chronologiques auxquelles l'auteur fait allusion au sujet de la Bible (p. 18) rappellent, à une échelle très réduite, les gigantesques problèmes soulevés par les prétentions chronologiques des Chinois et des Egyptiens, problèmes qui passionnèrent l'opinion à la charnière du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècle et qui réussirent à mettre en doute l'autorité de la Bible<sup>3</sup>.

Au demeurant, les conceptions historiques de l'auteur restent fort traditionnelles. L'histoire est à la fois utile et agréable (*utilitate... et iucunditate*, p. 17) : utile, parce qu'elle nous propose l'exemple des grands hommes, que l'on peut, à l'instar de Plutarque, disposer en d'éloquents parallèles; agréable, parce qu'elle est une succession de *res gestae* (p. 18) qui élèvent l'esprit vers le sublime, l'invitent à embrasser de vastes étendues et lui procurent la jouissance esthétique que l'on éprouve devant une épopée.

D'autre part, la manière dont l'auteur présente les chrétiens arméniens vivant en Iran traduit une volonté de se trouver des alliés dans un Orient hostile; aujourd'hui, pour l'auditoire protestant de Reland, ce sont les Arméniens anti-papistes; jadis, pour les catholiques, c'était le mythique royaume du Prêtre-Jean. Dans un cas comme dans l'autre, que ne ferait-on pas pour entrer en communication avec ces alliés — quelles langues n'apprendrait-on pas? Pour intéresser son public, Reland n'hésite pas à réveiller en lui ce qu'on pourrait appeler le *réflexe du Prêtre-Jean*, assez fort pour justifier l'orientalisme, ou tout au moins pour susciter un certain intérêt en faveur de l'Orient<sup>4</sup>. Parallèlement, l'auteur critique la finalité de la colonisation hollandaise, qui inonde l'Europe d'objets de luxe et néglige complètement les domaines de l'évangélisation et de la culture.

C'est par cette apologie des études persanes que Reland inaugura une carrière illustrée par d'assez nombreux ouvrages et opuscules<sup>5</sup>, qui seront

<sup>3</sup> Cfr P. HAZARD, *La crise de la conscience européenne*, Paris, 1935, I, pp. 52-62.

<sup>4</sup> Cfr, e.a., V.V. BARTHOLD, *La découverte de l'Asie* (trad. franç. B. Nikitine), Paris, 1947, pp. 87, 98-99, 107, etc.

<sup>5</sup> Le discours inaugural fut aussi une de ses premières œuvres publiées. Outre les deux écrits dont il sera plus particulièrement question dans cet article, ses principaux ouvrages sont : *Antiquitates sacrae veterum Hebraeorum* (1708); *De nummis veterum Hebraeorum*; *De galli cantu Hierosolymis audito* (1709); *Palaestina ex monumentis veteribus illustrata* (1714); *De spoliis templi Hierosolymitani* (1716), etc.; posthume : *Poemata*, ed. A. Perrenot (1748); tous ont été édités à Utrecht.

publiés à une époque particulièrement importante dans l'histoire de la pensée européenne. Or dans la mesure où ce discours est une sorte de programme, il nous a paru intéressant d'examiner comment certaines des idées qui y sont exprimées ont trouvé leur réalisation et leur développement dans ses œuvres immédiatement postérieures<sup>6</sup>, qui étaient sans doute déjà ébauchées ou projetées dès 1701. Il s'agit des deux ouvrages suivants : *De religione Mohammedica* (1705) et *Dissertationes miscellaneae* (3 vol., 1706-1708), qui correspondent, en gros, aux deux grandes directions suivies par les études de Reland : la linguistique et la connaissance de l'Islam<sup>7</sup>.

— II —

Il y aurait beaucoup à dire des conceptions linguistiques de Reland. Son érudition dans ce domaine est solide : il possède à fond les langues et littératures classiques, l'hébreu, l'araméen et le syriaque, l'arabe et le persan ; son infatigable curiosité linguistique le pousse à acquérir des notions de malais et de javanais et à se documenter sur le chinois et les langues américaines. Dans ses études, il a tiré le plus grand parti possible de ce que pouvait lui apporter la colonialisation hollandaise : cela apparaît nettement, par exemple, dans son traité *De linguis insularum quarundam Orientalium* (*Diss.*, III, 57-139).

Evidemment, la tentation était grande de mettre en relation ces différentes langues et de les intégrer dans un système unique d'explication : Reland n'a pas pu y résister, et c'est dommage, car si ses connaissances linguistiques sont certaines, le moindre écart de ce domaine l'amène à des conclusions beaucoup plus discutables et aventurées.

Dans l'*Oratio*, ses théories linguistiques s'appliquent à deux secteurs : l'interprétation des mots d'origine iranienne dans certains textes anciens, et une meilleure compréhension des liens de parenté entre les langues. Au premier de ces champs d'application se rattachent les dissertations suivantes : *De Persicis vocabulis Talmudis* (II, 269-324) ; *De vetere lingua Indica* (I, 209-32) ; *De reliquiis veteris linguae Persicae* (II, 97-266), les matériaux des deux derniers traités étant fournis par les auteurs grecs

<sup>6</sup> Nous négligeons volontairement les *Analecta rabbinica* (1702), dont Reland ne fut que l'éditeur.

<sup>7</sup> Dans les *Dissertationes*, nous laisserons donc de côté tous les traités qui ne concernent pas ces deux sujets, en particulier les études bibliques et classiques.

et romains. Tous trois concernent surtout le persan, y compris le deuxième, malgré son titre : Reland essaie d'y démontrer que les Anciens ont le plus souvent confondu le vieil indien avec le vieux-perse (I, 209-10). Certes, il a eu des échos du sanskrit, mais il est convaincu que c'est une langue différente, propre aux Brahmanes<sup>8</sup>; la « Renaissance orientale » se fera encore attendre quelque peu...

A la base des investigations de Reland se trouve le postulat que la langue persane a très peu évolué depuis ses origines (cfr *Oratio*, p. 32), ce qu'il essaie de démontrer par plusieurs exemples, dont quelques-uns sont assez pertinents<sup>9</sup>. Il justifie par là son attitude volontairement non historique en ce qui concerne le persan; or une telle conception intemporelle rend plus que précaires les interprétations de mots empruntés, en l'espace de plus de mille ans, aux différents stades d'évolution des langues iraniennes<sup>10</sup>. Il est même étonnant que, malgré cela, il ait si souvent deviné la vérité<sup>11</sup>. Peu nous importe toutefois de savoir dans quelle mesure ces interprétations se trouvent être correctes; la méthode, elle, ne l'est pas, et ne pouvait pas l'être à l'époque de Reland. Lui-même était persuadé qu'une méthode rigoureuse était impossible dans ce domaine — et c'est ce qui peut excuser nombre de ses erreurs<sup>12</sup>.

La seconde direction des investigations linguistiques de Reland, l'établissement de la parenté des langues (*maiores aliarum linguarum peritiam et collationem illarum inter sese*, p. 29), offre un même mélange d'intuitions justes et de conclusions ahurissantes. Continuant une tradition déjà

<sup>8</sup> « Lingua Hanscretica » (III, 99); « literis Brachmanicis, sive Hanscreticis » (III, 88), etc.

<sup>9</sup> Ainsi *parasanges*, cfr persan moderne *farsang*; *martichora* « monstre mangeur d'hommes », cfr pers. mod. *mardxâr*, etc. Cfr P. HORN, *Grundriss der neupersischen Etymologie*, Strasbourg, 1893, p. 182; H. FRISK, *Griechisches etymologisches Wörterbuch*, Heidelberg, 1961, II, p. 178.

<sup>10</sup> Ainsi, Reland voit fort bien la parenté du gréco-latin *Mithra* avec le pers. mod. *mehr*, « Soleil » et du grec τέτταρα avec le pers. mod. *cahâr*, « quatre ». Mais il en conclut que les deux mots persans ont été empruntés tels quels par les Grecs : comme ceux-ci ne peuvent représenter *h* au milieu du mot, ils l'ont remplacé par *t* ! Il ne soupçonne pas un instant que ces formes persanes puissent provenir elles-mêmes d'un vieil iranien *caθwâro* et *miθra* (passé en grec). Tout est à l'avenant dans les investigations linguistiques de Reland.

<sup>11</sup> Ainsi, par ex., *Tigris* mis en relation avec le pers. mod. *tir* « flèche »; mède *spaka-* « chien » (Hérodote) avec le pers. mod. *sag* et russe *sobâka*, etc.

<sup>12</sup> « Verum non demonstrationes mathematicas, non firmas et inconcussas probationes, sed coniecturas solum me dare fateor » (*Diss.*, II, 97); « ... μάλοque nil dicere quam ineptas coniecturas meas pro veris etymologiis lectori obtrudere » (*ibid.*, 181-182).

ancienne<sup>13</sup>, il fournit une belle liste de mots persans assez proches de leurs équivalents grecs, latins, français, anglais, slavons et néerlandais (pp. 30-31) pour que cette ressemblance ne soit pas attribuable au hasard, mais plutôt à une communauté d'origine : « Plurimis enim linguis vocabula Persica inspersa sunt, tam apertis indiciis se prodentia, ut dubitari non possint e Persia, vel communi aliqua cum Persis origine, esse prognata » (p. 30). Ici aussi, les correspondances linguistiques sont tantôt justes et tantôt erronées, mais la conclusion, elle, n'est pas fautive : la modernité de cette formule n'est pas sans annoncer celles qui, un siècle plus tard, fonderont la grammaire comparée<sup>14</sup>. Tout comme les premiers comparatistes, Reland voudrait retrouver la langue primordiale (*Ursprache*) ; comme eux — Rask, par exemple<sup>15</sup> — il insiste sur la nécessité de n'étudier les correspondances linguistiques que dans les mots les plus simples et les plus courants, les autres pouvant être des emprunts, des onomatopées ou le résultat du hasard : tout cela est développé assez longuement dans son traité sur les langues américaines<sup>16</sup>.

Mais il était encore trop tôt pour que naquît ne fût-ce que le prodrome de la grammaire comparée : Reland avait une vision trop chaotique, il lui manquait trop d'éléments d'information et de méthode, le climat d'époque n'y était pas. Toujours est-il que Reland croyait trouver l'ancêtre commun du persan et des langues européennes dans une langue pratiquement inconnue : le scythe<sup>17</sup>. Ce faisant, l'auteur sort évidemment du domaine de la science et des faits vérifiables, mais il lance du même coup un thème promis à une certaine fortune dans les années qui suivront.

En effet, les Scythes, ces barbares dont on ne savait à peu près rien, sinon qu'ils étaient nomades, à moitié sauvages et assez puissants pour tenir tête à Darius lui-même, apparaissent plusieurs fois dans la pensée du xviii<sup>e</sup> siècle. C'est à eux que se réfère Leibniz dans son important traité de linguistique : *Brevis designatio meditationum de originibus gentium ductis*

<sup>13</sup> Bonaventura Vulcanius (1597) et Elichmann (mort en 1639), mentionné par Reland.

<sup>14</sup> Cfr les formulations de W. Jones (1787) et de F. Bopp (1820), in G. MOUNIN, *Histoire de la linguistique*, Paris, 1967, pp. 156 et 172.

<sup>15</sup> Cfr MOUNIN, *op. cit.*, p. 165.

<sup>16</sup> *Diss.*, III, 145 : « ... ex vocibus communioribus, quales sunt nomina numerorum, solis, lunae, aquae, terrae, boni, mali, et similia ». III, 150-1 : « Praeterea ortus unius linguae ex alia non ex vocibus rarioris usus aestimari debet [...] sed communioribus [...]; et ex simplicissimus, non iis quae ex duabus, tribusve, aliis vocibus compositae sunt. » Sur le rôle du hasard, cfr III, 146-148; les onomatopées, III, 148-150, etc.

<sup>17</sup> *Oratio*, p. 31 : « Persae, aequae ac nos Europaei, a Scythia (quorum lingua in Slavonica quodammodo superesse videtur) illas voces acceperint ». *Diss.*, II, 218 : « Sunt autem Persae a Scythia orti », etc.



*potissimum ex incidio linguarum*<sup>18</sup>. Il y a classe des langues en un groupe araméen, comprenant les langues sémitiques et l'égyptien, et un groupe japétique ou celto-scythe, comprenant toutes les langues européennes (y compris le turco-tartare et le finnois); le persan, comme l'arménien et le géorgien, y est considéré comme un mélange d'araméen et de scythe, bien que l'origine scythe des Persans ne fasse pas de doute<sup>19</sup>. Que Leibniz ait emprunté à Reland l'idée de faire dériver du scythe un certain nombre de langues, voilà qui n'est pas impossible; toujours est-il qu'il cite nommément l'auteur des *Dissertationes miscellaneae* (p. 188). Quoi qu'il en soit, cette classification à l'allure déjà moderne a été fort louée par les historiens de la linguistique; les mystérieux Scythes y servent à cautionner la parenté d'un groupe de langues que le comparatisme réaménagera plus tard en une famille indo-européenne. Mais le rôle des Scythes ne se borne pas à cette fonction de classification; ils seront aussi porteurs de certaines valeurs dans lesquelles les penseurs du XVIII<sup>e</sup> siècle se reconnaîtront. Leibniz avait déjà écrit en 1707 : « On peut dire de la liberté des Arabes, auteurs de cette religion, ce qu'on connaît de la liberté des Germains et des Scythes, de laquelle les Romains disaient : *Libertas ultra Tanaim Rhenumque recessit, / Germanum Scythicumque bonum*<sup>20</sup>. » Le XVIII<sup>e</sup> siècle rêvera avec nostalgie de cette proverbiale liberté des Scythes; celle-ci sera toujours associée à leur mode de vie proche de la nature et ignorant à peu près toute forme d'organisation politique et sociale. Un peuple qui avait réalisé avant la lettre tous ces idéaux des Lumières avait droit à quelque égard; c'est pourquoi l'on n'insiste pas trop sur ce qu'il pouvait y avoir de barbare dans ses mœurs. Ainsi, c'est tout naturellement aux Scythes que le P. Lafitau compare les Indiens d'Amérique, parfois cruels certes, mais sains, naturels, beaux, joyeux, et surtout libres<sup>21</sup>.

D'autre part, vivant selon la nature, les Scythes ne pouvaient qu'être un peuple de vieille et profonde sagesse, à qui les Grecs eux-mêmes devaient une grande partie de leur philosophie. Vico a beau s'opposer à des conceptions exagérées dans ce domaine, il doit néanmoins concéder que certains oracles et certaines idées grecques peuvent provenir des Scythes; et s'il raille leurs prétentions chronologiques, c'est en les rappo-

<sup>18</sup> Berlin, 1710; in *Opera omnia*, éd. Dutens, IV, Genève, 1768, pp. 186-198; cfr MOUNIN, *op. cit.*, p. 145.

<sup>19</sup> *Op. cit.*, p. 189 : « Parthos (qui et Persae) ex Scythia exules venisse veteres tradidere. »

<sup>20</sup> In M. VEYSSIÈRE DE LA CROZE, *Dissertations historiques sur divers sujets*, Rotterdam, 1707, I, p. 165.

<sup>21</sup> J. LAFITAU, *Mœurs des sauvages* (1724), cité par G. CHINARD, *L'Amérique et le rêve exotique dans la littérature française au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1934, p. 321.

chant de celles des Egyptiens et des Chinois — ce qui peut apparaître à certains comme un hommage<sup>22</sup>. Par ailleurs, c'est le Scythe Babouc qui, dans tel conte de Voltaire (1747), doit juger des mérites de Persépolis — c'est-à-dire Paris — avec des yeux naïfs et objectifs; et c'est encore le vieillard scythe Dondindac qui sera le porte-parole de cette suprême sagesse qu'est la « religion naturelle ». Deux ans après le *Dictionnaire philosophique*, Voltaire reviendra aux Scythes dans sa tragédie homonyme (1766), avec des conceptions toutes semblables. Ici, la valeur allégorique et polémique accordée aux Scythes transparaît plus clairement encore : « On hasarde aujourd'hui le tableau contrasté des anciens Scythes et des anciens Persans, qui peut-être est la peinture de quelques nations modernes<sup>23</sup>. »

Mais c'est sans doute dans l'*Encyclopédie* que cette valorisation particulière des Scythes apparaît le mieux. Pour Diderot, il est certain « qu'ils étaient innocents et justes; et que réduits aux seuls besoins de la nature, ils ne désiraient rien au-delà. » Dès lors, continue l'auteur, « nous nous occuperons donc moins dans cet endroit de l'histoire de la philosophie, que de l'éloge de la nature humaine, lorsqu'elle est abandonnée à elle-même, sans lois, sans prêtres et sans roi<sup>24</sup> ». Les Scythes sont vraiment devenus une humanité idéale ! Certes, il y a eu de mauvais Scythes : ce sont ceux précisément qui se sont pervertis au contact d'une civilisation plus raffinée, celle des Grecs en l'occurrence. Tel cet Abaris, dont on peut dire « qu'il a servi d'exemple à ceux qui depuis ont trompé le monde sous le nom de prophètes<sup>25</sup> ». Par ailleurs, leur barbarie elle-même, qu'il est impossible de passer complètement sous silence, finit par avoir un certain piment; ce tableau de barbares anthropophages buvant du sang dans le crâne de leurs ennemis, voilà qui a pu allumer des imaginations déjà préromantiques<sup>26</sup>.

Les Scythes finissent donc par être des incarnations très achevées des aspirations du xviii<sup>e</sup> siècle pensant. Ils ont acquis un prestige bien plus vaste que le rôle historico-linguistique que leur avaient assigné Reland et Leibniz.

<sup>22</sup> G.B. Vico, *Scienza nuova*, in *Opere* (éd. F. Nicolini), Milano/Napoli, 1953, pp. 424-425 et 714-715.

<sup>23</sup> *Les Scythes, préface*, in *Œuvres*, Paris, 1877, VI, p. 267.

<sup>24</sup> *Encyclopédie*, « Neuchâtel », 1765, XIV, p. 849 a (Art. « Scythes..., Philosophie des).

<sup>25</sup> *Ibid*, p. 850 b (Art. « Scythie », de Jaucourt).

<sup>26</sup> Cfr VOLTAIRE, *Dictionnaire philosophique*, in *Œuvres*, Paris, 1878, XVII, p. 265; et HELVÉTIUS, *De l'esprit*, discours III, 25, cité par DIDEROT, *De la poésie dramatique*, in *Œuvres* (éd. Assézat-Tourneux), Paris, VII, p. 353; d'après Hérodote, livre IV, 65, et les *Eddas*.

Toutefois, les choses ne sont pas si simples chez Reland. Par exemple, on ne voit guère comment on peut concilier cette origine scythe du persan et des langues européennes avec la doctrine, toujours bien vivante au XVIII<sup>e</sup> siècle, de l'hébreu langue-mère. Sans craindre la contradiction, c'est pourtant ce que fera Reland, dans l'intéressante préface à son traité *De linguis Americanis* (III, 143-229). Il y réaffirme, avec une certaine circonspection, l'origine hébraïque des langues du vieux continent et de l'Afrique, mais émet des doutes quant à celles de l'Amérique : il montre longuement que les éventuelles ressemblances entre l'hébreu et, entre autres, les langues amérindiennes, doivent être attribuées au hasard ou à l'origine onomatopéique du langage. En fait, les Américains ont abandonné leur langue originelle issue de l'hébreu, celle qu'ils parlaient lorsqu'ils traversèrent le détroit de Bering (III, 162) : l'absence de tradition écrite l'a altérée jusqu'à la rendre méconnaissable. Mais ce qui, selon Reland, a surtout provoqué cette différenciation linguistique, c'est l'action délibérée des Sages qui dirigeaient ces peuples : ils auraient imposé à leurs sujets des langues créées de toutes pièces, afin de rendre plus difficile l'accès à la science cachée qu'ils entendaient se réserver (III, 153-4). La langue chinoise a eu la même origine artificielle (III, 103-5, 144), ce qui expliquerait son aspect de construction mathématique, où les concepts les plus compliqués se laissent réduire à des concepts, mots et caractères simples. Reland doit cette idée à son prédécesseur Jacob Golius (1596-1667), cité aussi par Leibniz (*op. cit.*, p. 187), qui reprend à son compte la même conception : celle-ci rentre parfaitement dans sa vision du chinois considéré comme un modèle de « caractéristique générale ». Au demeurant, dans sa préface, Reland réalise le paradoxe d'affirmer l'origine hébraïque des langues, tout en accumulant des faits qui ne font qu'affaiblir cette position : on peut dès lors se demander s'il y croyait vraiment et s'il ne s'agissait pas plutôt d'une formule de commodité et de prudence.

Les limites de cet article ne nous permettent pas de nous étendre davantage sur les idées linguistiques de Reland. Celles-ci, on aura pu s'en convaincre par ce qui précède, ne sont pas dépourvues d'intérêt : extraordinaire mélange de puérités et de trouvailles heureuses, voire étonnamment modernes, elles sont l'image même d'une pensée et d'une époque en pleine effervescence, tiraillée entre plusieurs tendances opposées. Reland ressemble au siècle qu'il inaugure : « ivre de raison, (il) sut toucher à tout sans toujours déraisonner <sup>27</sup>. » Il nous semble en tout cas qu'une partie des éloges enthousiastes prodigués par Arens à Leibniz <sup>28</sup> devrait rejaillir sur son modeste contemporain Reland.

<sup>27</sup> Cfr MOUNIN, *op. cit.*, p. 150.

<sup>28</sup> H. ARENS, *Sprachwissenschaft*, München, 1955, pp. 86-87.

## — III —

Mais l'œuvre qui a valu le plus de célébrité à Reland, celle aussi qu'il devait considérer comme l'œuvre de sa vie, est sans conteste son *De religione Mohammedica libri duo*, qui a connu de son vivant deux éditions et plusieurs traductions<sup>29</sup>. Les deux éditions (1705 et 1717) diffèrent sensiblement entre elles; ainsi, la seconde contient d'assez nombreuses adjonctions : de nouvelles sources d'information<sup>30</sup>, des détails et des notes complémentaires, un nouveau chapitre dans la préface et deux dans la seconde partie, et de nombreux développements; on remarque aussi quelques remaniements de style et d'expression. Visiblement, Reland n'a pas cessé de travailler à cette réédition, parue un an à peine avant sa mort.

L'ouvrage se compose d'une longue préface et de deux parties : la première contient le texte arabe et la traduction latine annotée d'un de ces résumés de la religion musulmane, auxquels Reland avait déjà fait allusion dans son *Oratio* (p. 15). Le dessein de la seconde partie est de réfuter certaines accusations portées faussement contre les Musulmans; cela aussi est annoncé dans son discours inaugural : « Adscribuntur Mohammedanis plurima absurda capita, quae illis nunquam in mentem venerunt, et leguntur illa quotidie, instillanturque credulae iuventuti » (p. 13).

Cette seconde partie est donc un véritable recueil de sottises et de préjugés concernant l'Islam : les Musulmans croient-ils que Dieu est l'auteur du mal et que les démons entreront au paradis ? Mangent-ils du chien ? Se purifient-ils de leurs péchés par des ablutions intimes ? Adorent-ils Vénus ? Leur paradis ressemble-t-il à un lupanar ? etc. : un vrai musée de la bêtise, patiemment constitué à partir d'une foule d'auteurs occidentaux dont la mauvaise foi n'avait d'égale que l'ignorance : Génébrard, Jean André Maure, Hornbekius, Omius, Forbesius, Guadagnoli et de nombreux autres. Reland les réfute tous point par point, en ne laissant passer aucun détail, en accumulant les arguments linguistiques, historiques, philologiques. En somme, cette idée de constituer une collection d'absurdités n'est pas sans rappeler le procédé du *Dictionnaire* de Bayle. On suppose que Reland a dû se fixer certaines limites, car « quand il s'agit d'écrire des sottises, il serait vraiment trop facile de faire un gros livre » (G. Bachelard).

Pourquoi donc laver les Musulmans des accusations injustes portées

<sup>29</sup> *Of the Mahometan religion, two books*, London, 1712; *Zwey Bücher von der Türkischen oder Mohammedischen Religion*, Hannover, 1717; *Verhandeling van de godsdienst der Mahometanen*, Utrecht, 1718; *La religion des Mahométans* (trad. David Durand), La Haye, 1721. KERNKAMP, *op. cit.*, I, p. 295, parle aussi d'une traduction espagnole, dont nous n'avons pas trouvé trace.

<sup>30</sup> En particulier les *Voyages* de CHARDIN, parus en 1711, le volumineux *Coran* édité et interprété par Marracci (Padoue, 1698), un très curieux manuscrit espagnol musulman en caractères arabes, un plan oriental de la Mecque, etc.

contre eux ? L'auteur déclare vouloir contribuer par là à leur évangélisation : comment en effet espérer convertir ces gens-là alors qu'on leur attribue sérieusement les pires âneries, dont ils seraient les premiers à rire ou à s'indigner ? Jusqu'à présent, on n'a pas réfuté l'Islam, mais ce qu'on croyait être l'Islam : autant dire qu'on n'a rien fait. Il est donc grand temps de rejeter les calomnies et de ne retenir que les accusations fondées. Reland a dû être mû aussi par d'autres motifs, comme son incontestable honnêteté intellectuelle, qui cherche la vérité partout et quelle qu'elle soit : « Veritas ubicumque est indagari debet <sup>31</sup>. » Bien sûr, un tel travail nécessite une sérieuse révision des méthodes : il faut apprendre et enseigner les langues orientales, afin de se reporter aux œuvres originales, vaincre l'opposition de ceux qui croient ces études inutiles, etc.

Que l'Islam ait pu faire l'objet d'allégations aussi ridicules et dénuées de fondement, voilà qui n'a rien d'étonnant pour Reland. Toute religion est toujours calomniée par les religions concurrentes : le Judaïsme par le paganisme, le Christianisme par le paganisme et par le Judaïsme, les Protestants par les Catholiques : et l'auteur de citer complaisamment les polémistes catholiques et quelques-unes de leurs calomnies caractéristiques, assez pittoresques dans leur absurdité <sup>32</sup>. Ce passage a été remanié dans la seconde édition : les accusations précises et circonstanciées y ont fait place à des expressions bien plus vagues et génériques : on ne sait si cela traduit un refus de l'anecdote facile, ou bien un désir de ne pas envenimer les rapports avec les Catholiques. Quoi qu'il en soit, les Musulmans, eux, ne doivent pas avoir une idée bien avantageuse des Chrétiens, dont la vie en Orient est si peu édifiante que le mot « chrétien » y sert d'injure. De toute manière, il n'est pas raisonnable d'attribuer à un groupe religieux des absurdités aussi invraisemblables, car le bon sens se retrouve partout : « Bona mens aequaliter distributa est <sup>33</sup>. »

On n'a aucune raison de mettre en doute la volonté d'orthodoxie de Reland. Néanmoins, l'impression qu'on ne peut s'empêcher de retirer de cette préface est celle d'une absolue relativité et équivalence des religions. L'auteur aurait certainement désavoué une telle interprétation de ses écrits, et il l'aurait fait en toute sincérité, car Reland est loin d'être un « Philosophe ». Cela est tellement vrai qu'une des accusations dont il désire laver

<sup>31</sup> *Praefatio* (non paginée), § IV.

<sup>32</sup> *Ibid.*, § III : « ... divisos esse in 126 sectas teterrimas, quarum ficta nomina sine risu legi nequeunt; [...] Lutherum familiariter diabolo usum et laqueo vitam finisse, Calvinum infandi peccati reum, ulcere parti obscoenae divinitus immisso, desperandum de salute obiisse », etc. D. Durand reproche à Reland l'expression plus mitigée de la 2<sup>e</sup> édition : « M. Reland ne devait pas supprimer de telles calomnies. Elles servent à faire voir que Rome est menteuse et meurtrière dès le commencement jusqu'à la fin. » (p. CXI).

<sup>33</sup> *Praefatio*, § VII.

les Musulmans est précisément celle de croire « que chacun peut être sauvé dans sa religion, pourvu qu'il vive bien », d'après la sourate II, 59. L'auteur s'ingénie à montrer que le verset a été mal interprété et que les Musulmans n'ont jamais eu cette idée scandaleuse. Une telle explication n'a pas dû convaincre grand-monde; en tout cas, Jean Le Clerc ne l'accepte pas : « Il y a peut-être quelques endroits où l'on pourrait trouver que M. Reland défend Mahomet sans nécessité [...] J'estimerai plus Mahomet de sauver les Juifs et les Chrétiens, pourvu qu'ils vivent selon leurs principes, que de les damner, quoiqu'il reconnaisse que leurs fondateurs ont été prophètes<sup>34</sup>. »

Ce chapitre de Reland a été considérablement amplifié par son traducteur David Durand, qui le rattache à des problèmes du temps : « L'opinion commune de nos indifférents d'aujourd'hui est que chacun peut être sauvé [...] Ce n'était pas la peine de faire une nouvelle secte; il fallait se contenter de recommander principalement les bonnes mœurs. » (pp. 71-72). Une telle conception, suggère-t-il ailleurs (p. 253, etc.), rappelle de près le Socinianisme, avec lequel, il est vrai, l'Islam a plusieurs points communs : le savant Veyssière de la Croze n'a-t-il pas consacré un long traité à l'examen de ces relations<sup>35</sup>, en citant d'ailleurs assez souvent Reland ? Comme pour souligner cette étroite association, une traduction anglaise de ce traité a été réimprimée à la suite de celle du *De religione Mohammedica* : et Reland se trouve ainsi ramené à une des préoccupations les plus obsédantes de l'époque.

On connaît le statut ambigu du Socinianisme au XVIII<sup>e</sup> siècle. S'il est officiellement exécré, il semble toutefois étonnamment proche de la « religion naturelle » dans laquelle les religions révélées vont puiser des arguments pour leur apologétique ! L'Islam entre, lui aussi, dans ce jeu compliqué où les interprétations peuvent se faire dans des sens bien différents. Ainsi, Durand s'efforce de disculper les Musulmans du soupçon de Socinianisme, en reprenant l'argumentation de Reland qui, lui, ne souffle mot de cette secte; Veyssière de la Croze travaille à discréditer ce même Socinianisme en montrant combien il ressemble à l'Islam, ennemi naturel du Christianisme. En revanche, la lettre de Leibniz, imprimée à la suite de ce traité, exprime une vision assez différente; il écrit que l'Islam « serait un degré pour mener les peuples à une religion plus sublime, c'est-à-dire au Christianisme, s'il était prêché comme il faut. » En d'autres termes, Leibniz accorde à cet « Islam idéal » la fonction d'ultime échelon avant la perfection

<sup>34</sup> J. LE CLERC, *Bibliothèque choisie*, Amsterdam, 1706, VIII, pp. 405-406.

<sup>35</sup> « Réflexions historiques et critiques sur le Mahométisme et sur le Socinianisme », in *Dissertations...*, 1707, I, pp. 1-163.

chrétienne; d'autres, Ramsay par exemple, accorderont cette même fonction au Socinianisme <sup>36</sup>. L'assimilation a été parfaite...

Toutefois, ce refus de l'équivalence des religions ne joue chez Reland que sur le plan théorique et théologique. A un niveau plus pratique, il loue sans réserve la tolérance religieuse des Musulmans, et il estime dans son *Oratio* que l'Europe a beaucoup à apprendre dans ce domaine <sup>37</sup>. Peut-être est-ce la critique de Jean Le Clerc, citée plus haut, qui a poussé l'auteur à ajouter à la seconde édition un assez long passage sur la tolérance et l'inexistence de persécutions religieuses chez les Musulmans : ceux-ci expliquent la diversité des croyances par une volonté de Dieu (cfr *Coran*, X, 99). Ce n'est donc pas à l'homme de vouloir corriger cela : que chacun suive sa propre lumière, faute de quoi l'on en arrive à une absurdité philosophique : comment croire ce que l'on ne considère pas comme vrai ? Les minorités chrétiennes, elles, l'ont bien compris : elles préfèrent vivre en sécurité dans un pays musulman plutôt que d'être à la merci des persécutions en pays chrétien <sup>38</sup>. Cette volonté d'opposer un Orient tolérant à une Europe exclusive et persécutrice est, on le sait, un thème favori du siècle des Lumières.

Un autre thème qui revient avec une certaine insistance au XVIII<sup>e</sup> siècle est la célébration des qualités morales des Orientaux. Ceux-ci sont revêtus par les Philosophes de tous les caractères qui composent leur image de l'homme idéal. Dans ce domaine-là aussi, Reland exprime un certain nombre d'idées qu'il fera passer à la postérité, cautionnées par sa compétence et son érudition. Il fait un chaleureux éloge de la probité des Musulmans dans l'observation des traités, alors qu'on ne peut guère en dire autant des Chrétiens; il oppose volontiers le caractère accommodant et pacifique des Orientaux à la ridicule propension au duel chez les Européens. Quant à la modestie des princes mahométans, qui ne rougissent pas d'être nés d'une esclave, voilà qui contraste fort avec la vanité généalogique de la noblesse en Europe. Toutes ces oppositions sont beaucoup plus nettement exprimées dans la seconde édition, comme si l'auteur s'était renforcé dans ses conceptions grâce à l'apport de nouvelles informations recueillies par les voyageurs.

Un des deux chapitres ajoutés en 1717 s'inscrit également dans un climat d'époque : « Si les Mahométans croient la pluralité des mondes ? » L'auteur réfute cette accusation à l'aide d'un argument linguistique et se contente de

<sup>36</sup> RAMSAY, *Les voyages de Cyrus* (1727), cité par J. EHRARD, *L'idée de nature en France dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1963, I, p. 432.

<sup>37</sup> « Sic ut securam in illis regionibus ducere vitam Christianis liceat, quamcunque sectam atque institutionem sequantur, quod in media saepe Europa non licere tristis experientia docuit. », pp. 14-15.

<sup>38</sup> *De religione Mohammedica*, pp. 160-162.

faire une rapide allusion aux atomistes anciens : « ... uti illi nempe veteres philosophi ». Son traducteur Durand est plus nuancé : il se livre à une digression où il mentionne expressément Fontenelle et où il se demande si cette idée est bien condamnable<sup>39</sup>. Il est visible qu'il ne lui est pas du tout défavorable : s'il transmet l'opinion de Reland, c'est que sa fonction de traducteur l'y oblige. De toute manière, qu'on ait voulu trouver une telle expression du relativisme critique dans la sagesse orientale, voilà qui est bien représentatif d'une certaine tendance de la pensée au XVIII<sup>e</sup> siècle : cet argument pourrait figurer en bonne place dans l'arsenal des Philosophes.

Il semble bien que le rôle de Reland a été celui d'un intermédiaire entre l'orientalisme savant et la philosophie des Lumières; tel est bien le sens de l'hommage que lui rend Voltaire : « ... jusqu'au temps où le sage Reland nous a donné des idées nettes de la croyance musulmane<sup>40</sup> ». A ce point de vue, un de ses héritiers les plus immédiats fut Boulainvilliers; dans sa *Vie de Mahomed* (1730, 2<sup>e</sup> éd., 1731), il ne mentionne que deux ou trois fois Reland, mais l'influence de l'orientaliste hollandais transparait tout au long de cet ouvrage. Chez lui, comme chez les Philosophes les plus hardis, on retrouve, sous une forme plus radicale et polémique, des idées exprimées déjà par Reland : stupidité en ignorance d'une certaine apologétique chrétienne, dont les critiques, par ricochet, ne font que nuire au Christianisme; tolérance et simplicité des Orientaux, qui ignorent la torture judiciaire, l'hérédité des privilèges nobiliaires, l'insensé duel pour un faux point d'honneur, etc.; éloquents parallélismes entre l'Orient et l'Europe, au désavantage de celle-ci; relative liberté, en Iran, de critiquer les grands dans les maisons de café, etc. : autant de thèmes qui, après avoir acquis un degré suffisant de vraisemblance et de crédibilité grâce à des érudits comme Reland, seront exploités à fond dans la littérature d'idées des « Lumières ».

Et pourtant, on ne peut dire que Reland annonce le Philosophe, ce nouveau modèle d'humanité. Enfermé dans son cabinet de travail ou dans les salles de cours, quelque peu isolé du monde, il nous apparaît plutôt comme un savant de la Renaissance. La comparaison n'est pas gratuite : la Renaissance est une idée qui le poursuivait. Il se réfère à l'ancienne, celle de Pétrarque, et il en appelle de toutes ses forces une nouvelle, qui se réalisera par les lettres orientales; sa terreur est de voir sombrer l'Europe

<sup>39</sup> « La pluralité des mondes pouvait être une erreur du temps de Mahomed, et une erreur très grossière, et je n'aurais pas voulu être à la place de celui qui en aurait été dûment convaincu dans un concile : mais aujourd'hui que ce soit une erreur, ce n'est pas au moins une hérésie. On l'enseigne même dans plusieurs écoles de la Chrétienté », p. 270.

<sup>40</sup> *Dictionnaire philosophique*, in *Œuvres* (Garnier), XVII, p. 382.



dans un nouveau moyen âge. Dans le grand remous d'idées de son temps, Reland n'a vu que l'aube d'une nouvelle Renaissance; mais celle-ci vint trop tard pour lui <sup>41</sup>. Il n'a pas su discerner autour de lui les signes avant-coureurs du mouvement intellectuel qui allait aboutir non pas à une Renaissance, mais à un total renouvellement de l'homme et du monde.

<sup>41</sup> Cfr R. SCHWAB, *La Renaissance Orientale*, Paris, 1950.



## LE REALISME DE RESTIF DE LA BRETONNE

par

Jacques MARX

Docteur en Philosophie et Lettres

De son plus grand ennemi, le marquis de Sade a dit avec hargne :

Epiciers du *xix<sup>e</sup>* siècle, que d'obligation vous aurez à M. Rétif; peu d'auteurs, vous en conviendrez, auront travaillé comme lui à la multiplication de vos cornets <sup>1</sup>.

Ce que le marquis annonçait ici, avec une intuition extraordinaire, c'est que le *réalisme* de Restif aurait la vie dure. Et en effet, à consulter les nombreux témoignages et appréciations rassemblés par James Rives Childs <sup>2</sup>, on s'aperçoit que s'est implantée dès le *xviii<sup>e</sup>* siècle, et développée depuis, une authentique tradition qui a prétendu révéler dans l'auteur de *Monsieur Nicolas* et des *Contemporaines* un romancier « réaliste » en général et, en particulier, un précurseur du réalisme littéraire proprement dit, voire du naturalisme. Une thèse revient constamment : les « romans » de Restif se caractérisent par des méthodes descriptives qui préfigurent celles de Balzac et de Zola, ou même de Flaubert.

Au *xviii<sup>e</sup>* siècle déjà, les jugements de certains critiques constituent un prélude dans la mesure où ils laissent entrevoir chez Restif un problème de « naturel » ou de « vraisemblance ». Les avis sont d'ailleurs partagés. Fréron ne trouve dans *La fille naturelle* de 1769 que « peu de naturel et

<sup>1</sup> *Ceuvres choisies et pages magistrales du marquis de Sade*, éd. M. Heine, Paris, 1933, I, p. LXXXV.

<sup>2</sup> RESTIF DE LA BRETONNE, *Témoignages et jugements. Bibliographie*, Paris, 1949.

<sup>3</sup> *L'année littéraire*, Paris, 1769, II, pp. 282-288.

beaucoup de faits vraisemblants »<sup>3</sup>, alors que Grimm définit *Le paysan perversi* (1775) comme « ... plein d'invéraisemblances »<sup>4</sup>. Dans l'ensemble, la notion de naturel fait difficulté. Dans un commentaire des *Françaises* de 1786, relevé par Georges May<sup>5</sup>, Restif affirmait qu'une histoire dite « simulée » était en réalité toujours vraie dans les romans « naturels », entendez ceux de J.-J. Rousseau, de Marmontel et de Richardson<sup>6</sup>.

O Richardson ! j'oserai dire que l'histoire la plus vraie est pleine de mensonges, et que ton roman est plein de vérités<sup>7</sup>.

Le dilemme du *vraisemblable romanesque* au XVIII<sup>e</sup> siècle consiste dans le fait que tous les conteurs ont effectivement prétendu au « naturel » sans définir vraiment ce qu'ils entendaient par là. Diderot n'envisageait que l'effet obtenu *in fine* par l'artiste, sans s'expliquer sur les mécanismes créateurs : qu'on se remémore à ce sujet la postface des *Deux amis de Bourbonne*<sup>8</sup>. Mais dans le cas de Restif, il n'est pas sûr — on y reviendra — que l'élaboration romanesque procède de la même lucidité. En tout état de cause, plutôt que d'une imitation de la nature au sens le plus général qu'on pouvait lui donner à l'époque — c'est-à-dire d'une nature mesurée, émondée, et en définitive « civilisée » — on conçoit le plus souvent chez Restif un « naturel » bizarre, saugrenu, brisant les structures conventionnelles; en somme, un naturel qu'on pourrait qualifier, pour user d'un terme à la mode, de « sauvage ». Une autre réaction de la critique du XVIII<sup>e</sup> siècle va carrément dans ce sens : pour Fréron encore, qui juge *La mimographe* (1770), il est incongru, il est de tous les auteurs vivants celui « ... qui se singularise le plus »<sup>9</sup>; Grimm aussi flétrit son « mauvais goût », son mauvais ton; et La Harpe estime qu'il n'a vu « ... la littérature et le monde que de loin »<sup>10</sup>. Ces commentaires sont plus pénétrants qu'on pourrait le croire, si l'on songe que l'évolution générale du roman au XVIII<sup>e</sup> siècle est effectivement caractérisée par une dévaluation de la « Belle nature », par une dégradation du « Beau idéal », de « l'imitation choisie » : je renvoie à ce sujet à une étude classique de Fernand Baldensperger sur l'extension

<sup>4</sup> *Correspondance littéraire*, éd. M. Tourneux, Paris, 1879, XI, novembre 1775, p. 160.

<sup>5</sup> *Le dilemme du roman au XVIII<sup>e</sup> siècle. Etude sur les rapports du roman et de la critique (1715-1761)*, Paris, New Haven, 1963, p. 151.

<sup>6</sup> *L'Œuvre de Restif de la Bretonne*, éd. H. Bachelin, Paris, 1930, II, p. 360.

<sup>7</sup> *Correspondance littéraire, op. cit.*, Paris, 1875, V, p. 221.

<sup>8</sup> « Celui-ci [le conteur] se propose de vous tromper [...] il parsèmera son récit de petites circonstances si liées à la chose, de traits si simples, si naturels, et toutefois si difficiles à imaginer, que vous serez forcé de vous dire en vous-même : Ma foi, cela est vrai; on n'invente pas ces choses-là. » (*Quatre contes*, éd. J. Proust, Genève, 1964, p. 66).

<sup>9</sup> *L'année littéraire*, Paris, 1770, IV, p. 334.

<sup>10</sup> *Correspondance littéraire (1774-1789)*, Paris, 1801, I, p. 395.

du populisme <sup>11</sup>. Bref, avec plus de finesse sans doute que le XIX<sup>e</sup> siècle, l'âge des Lumières avait déjà compris que la vérité de Restif n'était pas d'un ordre simplement documentaire. L'opinion la plus intéressante sur ce point est certainement celle de Wilhelm von Humboldt qui, dans une lettre à Goethe du 18 mars 1799, parle de la vérité de Restif comme d'une vérité *intérieure*, « ... plus sincère à la nature que l'art éternellement idéalisé » <sup>12</sup>.

Il serait fastidieux d'énumérer, au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècle, tous les critiques qui, sous l'influence des nouvelles conceptions esthétiques, ont cherché à confirmer le statut réaliste de Restif : ils sont légion, et ils ont presque tous, dans leur précipitation de généalogistes, tenté de découvrir les origines intellectuelles de leur temps en transposant allègrement les problèmes du réalisme littéraire dans le passé.

Bien qu'on se soit ici pressé en foule, il me paraît impossible de ne pas désigner quelques responsables, qui ont d'abord montré en Restif l'écrivain de mœurs et le mémorialiste. C'est Charles Monselet, qui oppose les *Contemporaines* aux contes de portée moyenne pour louer leur « inflexible réalité » <sup>13</sup>; ce sont les Goncourt qui leur ont emprunté une part considérable de leur documentation pour un livre sur *La femme au dix-huitième siècle* (1862); Barbey d'Aurevilly, qui apprécie en Balzac un « Restif sublimisé » <sup>14</sup>; Firmin Boissin et son « ... Jean-Jacques Rousseau du ruisseau, ou si vous aimez mieux, le Balzac de la borne » <sup>15</sup>; Brunetière surtout, dont les imprécations contre « ce pourceau de Restif » s'adressaient à l'ensemble du roman expérimental : *Nana* continuait pour lui Claude Bernard au même titre que Restif, « aventurier du naturalisme », continuait Buffon <sup>16</sup>. Monselet pousse les choses plus loin et conteste jusqu'à l'originalité même de Zola. Au moment où se prépare une réédition de Restif, il prédit la déconfiture du fondateur de l'école en prenant un air menaçant :

... on va connaître maintenant les origines de *L'Assommoir*, du *Ventre de Paris* et de *Pot-Bouille* <sup>17</sup>.

Dans le meilleur des cas, on rend grâce à notre auteur d'avoir fait pénétrer sur la scène littéraire le peuple des champs et des villes; les milieux

<sup>11</sup> « L'internède populiste de la littérature française, 1778-1792 », *P.M.L.A.*, septembre 1943, III, pp. 674-688.

<sup>12</sup> *Goethes Briefwechsel mit den Gebrüdern von Humboldt (1795-1832)*, Leipzig, 1876, III, pp. 64-68, lettre 21.

<sup>13</sup> *Rétif de la Bretonne. Sa vie et ses amours*, Paris, 1854, p. 47.

<sup>14</sup> *Les œuvres et les hommes*, Paris, 1860, 1<sup>re</sup> série, 4<sup>e</sup> partie, pp. 7-9.

<sup>15</sup> *Restif de la Bretonne*, Paris, 1875.

<sup>16</sup> « Le roman expérimental », *Revue des deux mondes*, 15 février 1880, p. 937; et « Les origines du roman naturaliste », *ibid.*, 15 septembre 1881, p. 450.

<sup>17</sup> *In L'Événement*, 2 juin 1883; et *in Curiosités littéraires et bibliographiques*, Paris, 1890, pp. 191-194.

villageois décrits dans *La vie de mon père* — flagrante duperie, pourtant, d'un siècle policé à l'extrême et obsédé par la nostalgie du *rural* — ou le petit peuple de Paris, harengères, criieuses de cerneaux, écousseuses de pois, toute une humanité qui serait criante de vérité, qui serait d'une valeur incomparable pour l'historien. Mais, à l'opposé, le « mauvais ton » du xviii<sup>e</sup> siècle ressurgit. Après le « pourceau » dont parle Brunetière, voilà qu'on lui reproche, comme à Zola, d'avoir hanté les recoins des plus mauvais lieux : son prétendu naturalisme dégoûte parce que, comme celui de Zola, il introduit dans *la promiscuité de la crapule*. Le dernier mot du xix<sup>e</sup> siècle sera celui de Rémy de Gourmont qui, dans le *Mercur de France* du mois de novembre 1900, déclare qu'on ne lit les romans de Restif que pour ce qu'ils contiennent de *malpropre*.

Toutes ces naïvetés, hélas !, ont perduré, le xx<sup>e</sup> siècle ayant poursuivi et même amplifié la démonstration. Le goût de la formule sonore n'a malheureusement pas épargné nos contemporains, témoin Emile Henriot, inventeur de la célèbre formule du *pithécanthrope de Balzac*<sup>18</sup>. L'image est d'ailleurs si vague qu'elle en devient interchangeable : la conjonction du « Rousseau du ruisseau » et du précurseur de Balzac a en effet engendré sous la plume de Paul Bourget un hybride « Balzac du ruisseau »<sup>19</sup>. Après Henri Bachelin, qui demande que soit composée à tout prix une histoire de la littérature française qui fasse figurer le nom de Restif aux sources du réalisme et du naturalisme<sup>20</sup>, après Charles Beuchat, qui constate que ces deux courants cumulent leurs « humbles origines » dans les *Contemporaines*<sup>21</sup>, un critique beaucoup plus récent, comme Marc Chadourne, insiste encore sur l'idée d'un Restif parfaitement intégré dans la réalité sociale de son temps, « ... premier romancier de la terre et des paysans... ouvrier-auteur », et comme tel, irremplaçable témoin<sup>22</sup>, dont le naturalisme serait vraiment « pré-balzacien ».

En dépit de l'espèce d'unanimité qui, même dans sa connotation péjorative, rapproche ces différents commentaires, on ne peut manquer

<sup>18</sup> In *Le Temps*, 14 août 1923, et *Les livres du second rayon. Irréguliers et libertins*, Paris, 1925, pp. 275-287. Héron de Villefosse reprend l'image dans *Aux belles de Paris*, Paris, 1947, pp. 186-193.

<sup>19</sup> Préface à l'édition de *La vie de mon père*, Paris, 1929 (rééd. 1933) et dans le chap. VII de *Au service de l'ordre*, Paris, 1929.

<sup>20</sup> « Ce qui demeure de Restif de la Bretonne », *La grande revue*, Paris, 1933, VIII, pp. 258-272. Bachelin a défendu à nouveau sa position dans son « Restif de la Bretonne écrivain et moraliste », *Hippocrate. Revue d'humanisme médical*, septembre 1934, VII, pp. 634-647.

<sup>21</sup> *De Restif à Flaubert, ou le naturalisme en marche*, Paris, 1939, pp. 46-49.

<sup>22</sup> « Restif de la Bretonne revisité », *La revue de Paris*, juillet 1957, pp. 20-31. Tout le chap. VI de son *Restif de la Bretonne ou le siècle prophétique*, Paris, 1958, pp. 213-225, est également centré sur la notion du « peuple-auteur ».

d'être troublé par certaines restrictions. Jules Soury observe justement que loin d'être objectif, Restif n'a pas cessé un instant de parler de lui, de « s'historier »<sup>23</sup>. On n'a pas pu éviter de s'interroger sur la nature réelle de l'univers restivien, et sur la présence quasi permanente d'un *moi* constamment envahissant. Tout en admettant la profonde authenticité d'un récit comme *La vie de mon père*, Joachim Merlant fait de l'œuvre restivienne une réussite du roman personnel et un témoignage de l'attention accordée par le XVIII<sup>e</sup> siècle à la subjectivité<sup>24</sup>. L'interprétation de Merlant est particulièrement intéressante du fait qu'elle s'étend sur une des habitudes les plus curieuses de Restif qui avait, comme on sait, la manie des *memoranda* et des inscriptions, l'obsession des calendriers. Il suffit de parcourir le recueil *Mes inscriptions* publié en 1889 par Paul Cottin pour se rendre compte que Restif avait élevé cette manie à la dignité d'un principe métaphysique, qui s'apparente chez lui à l'horreur de la mort, à la négation du néant, à laquelle on pourra aisément rattacher son obsession de la paternité et sa justification de l'inceste. Cette attitude a permis à un commentateur beaucoup plus perspicace, Henri Coulet<sup>25</sup>, de mettre en cause l'authenticité de la description chez le romancier. En fait, Restif aurait eu besoin de se retrouver constamment, jetant, comme il disait, « des pierres dans l'avenir », et métamorphosant le monde au gré des échos que lui renvoyait sa sentimentalité. Après tout, ce monde *réel* dont on avait tant vanté la conformité historique, le vérisme, pourrait très bien n'être que l'écho de certaines résonances affectives.

Il est indubitable que peu d'œuvres ont, au XVIII<sup>e</sup> siècle, étalé à un point aussi flagrant une telle hypertrophie du moi. Une sensibilité naturelle très accusée y maintient en réalité l'omniprésence de l'*ego*. Qu'on se rappelle à ce propos la dédicace de *Monsieur Nicolas* qui prétend dépasser le projet même des *Confessions* de Rousseau :

Moi, je me montre sans voile; je suis le *Monsieur-Nicolas*, je ne vais rien déguiser, je disséquerais l'homme ordinaire, comme J.-J. Rousseau a disséqué le grand homme, mais je ne l'imiterai pas servilement; il ne m'a pas donné l'idée de cet ouvrage; c'est moi qui me la suis donnée...

Précisément, si Restif dit vrai, il sera d'une extrême urgence de déterminer si sa propre personne pouvait servir de modèle à ce qu'il appelle « l'homme ordinaire ». Et c'est là que le bât blesse. Certes, Restif a beaucoup insisté sur sa sincérité, et il n'entre pas dans mes intentions de la lui contester. Dans la préface placée en tête du volume dix-huit, qui ouvre la seconde série des *Contemporaines*, il affirme sa volonté de rendre, à l'usage du lecteur, tous les reflets de la réalité parisienne qu'il connaissait.

<sup>23</sup> *Portraits du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1879.

<sup>24</sup> *Le roman au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1898, pp. 337-354.

<sup>25</sup> *Le roman jusqu'à la Révolution*, Paris, 1967, I, pp. 489-496.

Dans la préface de *Monsieur Nicolas* encore, il dit son intention de dépouiller la vérité du clinquant de la fable, et il s'épanche à ce propos en prétendant offrir mieux à son lecteur que « l'optimisme surnaturel » de Bernardin de Saint-Pierre, c'est-à-dire, sans réticences et sans fard, *le* ou plutôt *son* « cœur humain dévoilé »<sup>26</sup>. Dans le chapitre consacré au roman des *Françaises*, il entreprend de définir le genre et parle d'un « ouvrage d'imagination, en partie fondé sur la réalité, ne sortant jamais de la classe des possibles », et destiné à instruire le lecteur<sup>27</sup>. Mais ces précautions théoriques nous révèlent peu, en définitive, sur sa manière de travailler; elles sont surtout précieuses dans la mesure où elles mettent en avant l'importance accordée à la valeur édifiante des romans, et où elles confirment une modification essentielle intervenue dans le statut du romancier : *deus ex machina*, dégagé de toute contingence, il sera désormais ou historien ou prophète.

Mais un texte me paraît infiniment plus révélateur, du fait des perspectives qu'il ouvre dans la direction de cet homme « ordinaire » évoqué plus haut : c'est celui où Restif s'explique, au début de la septième époque de *Monsieur Nicolas*, sur les circonstances dans lesquelles il devint auteur<sup>28</sup>. Il y dit clairement qu'il aurait souhaité écrire sans autre but que de « s'historier », et il ajoute que la plupart de ses ouvrages sont nés de la rencontre d'une *base* et d'une *muse* : la première doit être un fait réel ou imaginaire destiné à fournir à l'imagination l'occasion de se développer; la seconde est un être, une femme, dont la vue a frappé ses sens, et qui déclenche le processus. Cette curieuse définition nous fait pénétrer au cœur même de l'univers mental de Restif et nous fait comprendre pourquoi la psychologie, et même la psychopathologie, ont ici toute leur importance. En examinant de près la définition, un bon analyste de Restif, Charles A. Porter, a observé que l'action exercée par la *muse* entraînait le plus souvent un état d'effervescence, d'exaltation, fondé sur l'érotisme ou la sensibilité : la *base* du récit serait à la source du réalisme de l'auteur; tandis que la *muse* serait à l'origine de certaines tendances à la sublimation<sup>29</sup>. On saisit de suite que cette manière de voir les choses jette un jour différent sur les prétendues contradictions décelées par la critique entre peinture de la réalité et omniprésence du moi. Les auteurs qui se sont préoccupés des aspects psychopathologiques de Restif n'ont évidemment pas manqué de s'emparer du fait en vue d'étayer leurs arguments, qui concluent à une nette propension à la recherche de l'anomalie. Là aussi s'éclaire d'un jour neuf l'observation qu'avait faite le XVIII<sup>e</sup> siècle de sa *singularité*. Maurice Heine inclut la distinction *base-muse* dans un contexte

<sup>26</sup> Ed. H. Bachelin, Paris, 1932, VIII, 2, p. 29.

<sup>27</sup> *Ibid.*, II, p. 361.

<sup>28</sup> *Ibid.*, VIII, 2, pp. 168-169.



d'érotomanie et pense que le récit des innombrables aventures amoureuses dont Restif a fait parade pourrait relever d'un véritable état « d'onanisme intellectuel »<sup>30</sup>. Le Docteur Louis Charpentier fait *chorus* en s'efforçant de mettre en évidence les traits qui, selon lui, expliqueraient des attitudes de type obsessionnel : hyperactivité et dromomanie, orgueil joint étrangement à une timidité malade, mythomanie. Toutes ont eu des conséquences sur le plan littéraire : la première rendrait compte de ces incessantes allées et venues, de ces fantaisies déambulatoires conduisant le « Hibou spectateur » aux quatre coins du Paris nocturne, et qui forment la trame même de la plupart des récits; la seconde justifierait l'espèce d'impudence mise par Restif à se dévoiler, son insistance sur certains détails scabreux, sur sa vie intime, et qui est parfois l'apanage des timides en demeure de se « déboutonner ». La dernière, surtout, nous intéresse, le Dr Charpentier ayant évoqué sa complaisance pour l'affabulation, pour le mensonge : réel et imaginaire finissent par se confondre, ce qui fournirait la clef des innombrables répétitions qui alourdissent les centaines de nouvelles des *Contemporaines*. L'auteur y reprend en effet sans cesse des sujets analogues, s'obstinant à les enrichir de nouvelles circonstances. La tournure érotique générale ne fait pas de doute, et se traduit par des phénomènes aisément identifiables : excitation générale, précocité sexuelle, exaltation génésique, salacité sénile, etc. Sans doute a-t-on exagéré les obsessions de Restif, et insisté un peu lourdement sur quelques aspects, par exemple son fétichisme<sup>31</sup> : Armand Bégué a certainement raison de regretter le caractère « dramatique » de certaines explications exclusivement centrées sur l'anomalie<sup>32</sup>. On peut néanmoins se demander si, comme Sade, Restif n'aurait pas eu tendance à jouir de ses propres récits. L'attention qu'il accordait à leur illustration, les recommandations dont il accablait le graveur Binet en vue de lui faire dessiner son idéal de la beauté féminine, ses héroïnes « féïques », ses « sylphides » à la taille sanglée, à la gorge provocante, au pied minuscule, n'en sont pas moins troublantes.

L'ensemble de l'œuvre est parcouru par un flux de sensualité effrénée, où l'on sent une fascination du moi, un égocentrisme permanents : la sincérité absolue dont se targuait si complaisamment son auteur est donc loin d'avoir valeur exemplative; elle serait plutôt du ressort de la

<sup>29</sup> *Restif's novels, or an autobiography in search of an author*, New Haven-London, 1967, pp. 20-21.

<sup>30</sup> « La vieillesse de Restif de la Bretonne », *Hippocrate*, Paris, septembre 1934, VII, pp. 605-632.

<sup>31</sup> Cfr Dr Louis, « Un romancier fétichiste. Restif de la Bretonne », *La chronique médicale*, Paris, 1<sup>er</sup> juin 1904, XI, pp. 353-357; J. AVALON, « Restif de la Bretonne fétichiste », *Æsculape*, 4 avril 1912, pp. 89-93; Dr Louis BARRAS, *Le fétichisme. Restif de la Bretonne fut-il fétichiste ?*, Montpellier, 1913.

<sup>32</sup> *Etat présent des études sur Restif de la Bretonne*, Paris, 1948, p. 33.

psychiatrie. Tout au plus conviendrait-il de rattacher cette espèce d'invasion de la sensualité aux formes acquises dans la deuxième moitié du siècle par l'univers romanesque, qu'a si bien caractérisées, à mon avis, Michel Zeraffa : ce dernier auteur donne en effet le nom de « roman des *Lumières* » à un genre de fiction dominée par un *réalisme humaniste*, c'est-à-dire une peinture du concret jointe à une volonté d'humaniser le monde par la sensibilité<sup>33</sup>. En tout état de cause, on ne se méprendra pas sur la qualité de l'*homme ordinaire* ici présent : il est, cet homme « ordinaire », aussi banal que les différents maîtres aux caprices desquels est livrée l'héroïne du *Journal d'une femme de chambre* d'Octave Mirbeau, c'est-à-dire aussi banal que peut l'être un désaxé. Dans ce sens, on ne niera pas que Restif a été sincère, et qu'il a décrit parfaitement la réalité : mais c'était une réalité filtrée par le prisme de ses phantasmes, et modifiée par le regard d'un « Hibou » aux yeux singulièrement écarquillés.

L'art de Restif semble donc, finalement, appartenir à un domaine où se confondent le réalisme et le visionnaire, ce qui entraîne un décalage très perceptible entre les intentions théoriques et la mise en œuvre. Cette situation ambiguë n'est d'ailleurs pas propre au « Contemporainiste », elle marque également l'ensemble de la production romanesque au XVIII<sup>e</sup> siècle. Sur ce point, on se référera à l'intéressant essai de Raymond Joly, *Deux études sur la préhistoire du réalisme : Diderot, Restif de la Bretonne* (Québec, 1969), qui a justement montré pourquoi les deux auteurs du XVIII<sup>e</sup> siècle en possession du programme réaliste le plus précis ont été aussi incapables de le mener à son terme. Cet échec du réalisme, qui n'est sans doute pas sans rapport avec l'idéologie générale des Lumières, semblerait tenir au divorce entre une méthode impliquant des visées potentiellement objectives et un système de valeurs fondé sur la subjectivité. On l'observe également au théâtre, qui a certainement exercé dans le cas considéré une influence sur la méthode d'exposition. En effet ne manquent dans les *Contemporaines* ni les enlèvements dramatiques ni les retours d'exil inopinés, les reconnaissances de paternité inattendues ou les « happy end » sensationnels, ni surtout les éléments hautement propices d'un décor de théâtre : cabinets secrets permettant de surprendre les conversations; paravents dissimulant le spectateur, placards astucieusement ménagés en vue d'une éventuelle retraite stratégique, etc. Toute la parade des conventions scéniques et des artifices d'exposition les plus flagrants se trouve donc mise à contribution : l'impression générale qui en résulte est celle d'une machinerie très compliquée, mais dont les rouages n'en sont pas moins apparents. On remarquera qu'en réglant son objectif sur les « conditions ordinaires » qui forment la presque totalité de l'humanité moyenne décrite

<sup>33</sup> *Personne et personnage. L'évolution esthétique du réalisme romanesque en Occident de 1920 à 1950*, Paris, 1969, p. 40.

dans les *Contemporaines*, Restif part d'un double préjugé destiné à satisfaire à la fois sa raison et ses sens. Dans le premier cas, il se plaît à caresser un rêve de nostalgie rurale inexistant ailleurs que dans son imagination; dans le second, il s'excite à l'évocation d'une humanité presque exclusivement féminine et exclusivement destinée à alimenter son voyeurisme. Restif tenait beaucoup à préserver le caractère d'authenticité de la *base* choisie, et il poussa si loin ce scrupule qu'il n'hésita pas à choisir pour héros des personnages ayant réellement existé, et dont il déguisait à peine, ou pas du tout, l'identité. Nous savons même qu'il eut des ennuis, et que des particuliers lui intentèrent un procès pour ce motif<sup>34</sup>. Mais nous sommes loin des ambitions « scientifiques » de Zola : au voyeurisme du hibou, incapable de s'empêcher de suivre les femmes dans les rues, de pénétrer partout et de s'insinuer dans les arrière-cuisines, s'ajoute une sorte d'exhibitionnisme latent, une manie intempérante de la délation. Dès lors, les perspectives changent : au lieu de réalisme, c'est de curiosité perverse qu'il s'agit. Si Restif a peint une réalité, c'est une réalité intérieure, secrète, prolongeant ses propres phantasmes. Son ombre s'étend sur tout l'univers extérieur, en l'occurrence un certain Paris, une capitale présentée sous des couleurs particulières. L'ambiance générale des *Contemporaines* s'en ressent nettement : ainsi, l'érotisme diffus imprégnant la relation des faits sublimise les moindres circonstances; le hasard des pérégrinations, les caprices du sort servent à dévoiler des mystères cachés, de petits ou de grands drames qu'on croyait enfouis, bref à dévoiler les *Mystères de Paris*, vus par un obsédé sexuel et un espion. Espion, il le fut peut-être à la lettre, d'ailleurs, puisqu'il exerça un moment la fonction d'inspecteur de police. Les constantes allusions à ces secrets dissimulés, que la souveraineté absolue du romancier a seule le pouvoir de ressusciter, font, il est vrai, songer à Balzac : on sent déjà la présence des fils de marionnettes agitant les mécaniques bipèdes de la *Comédie humaine*. Mais leur plus ou moins grande conformité avec les déterminismes historico-sociaux, si envahissants chez Balzac, se réduit ici à presque rien. Le projet balzacien d'établir une typologie sociale n'a pas encore abouti dans les *Contemporaines*, ou du moins en est resté à l'état d'ébauche : elle ne va pas au-delà d'une caractérisation sommaire. La répartition selon les catégories professionnelles ne fera pas illusion : *La jolie agréministe*, *Les jolies crieuses*, *La jolie journalière* sont non seulement si réalistement observées qu'elles sont toutes jolies; mais elles sont aussi facilement interchangeables, leur profession n'ayant pas un caractère proprement déterminant. Ce n'est pas tout : dès que Restif crée des personnages en dehors de toute référence à lui-même, ils sont inconsistants.

<sup>34</sup> Voir Auguste LONGNON, « Un procès intenté à Restif de la Bretonne à l'occasion des *Contemporaines* », *Bulletin de la société de l'histoire de Paris*, Paris, 1876, pp. 142-151.

Les plus vivants sont ceux qui lui doivent quelque chose, comme le mari odieux d'*Ingénue Saxancour*, de telle sorte que l'autobiographie et la fiction sont toujours chez lui étroitement mêlées.

On ne peut donc parler du *réalisme* de Restif dans le sens qu'ont donné à ce terme les critiques des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles qui ont prétendu voir dans les *Contemporaines* un décalque de la réalité sociale du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les arguments que l'on vient d'avancer, d'ordre psychologique, ou relatifs à la composition des œuvres de Restif font surtout apparaître le fait que Restif a *informé* la réalité : tout au plus observe-t-on chez lui une fusion entre la réalité objective du monde et la vérité subjective et sentimentale de l'homme. Au surplus, l'interprétation strictement réaliste de l'œuvre découle, dans le chef des auteurs que l'on a cités, d'une conception erronée du réalisme. Celui-ci, comme on le sait<sup>35</sup>, n'est jamais une photographie de la réalité : il extrait et condense des rapports entre les éléments du réel de façon à outrer un caractère en vue d'élever l'exceptionnel au niveau du général. Le procédé général de Zola consiste, par exemple dans la dénonciation de l'alcoolisme, à accumuler des effets dans le même sens en vue de la révélation du caractère saillant. Cette volonté de généralisation est absente de la vision de Restif, constamment dominée, au contraire, par la recherche du singulier, de l'anomalie, du pathologique. La constante autobiographique est en outre, chez les grands auteurs réalistes, beaucoup moins accentuée qu'elle ne l'est chez l'auteur des *Contemporaines*.

<sup>35</sup> Cfr l'analyse d'Edmond CATTIER, *Le naturalisme littéraire*, Bruxelles, 1897.

## DEUX POÈTES DES RUINES AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

par

Roland MORTIER

Professeur à l'Université de Bruxelles

La découverte de la beauté des ruines est — en littérature du moins <sup>1</sup> — une des conquêtes de l'âge des lumières. Les poètes renaissants n'avaient célébré, dans les ruines romaines, que l'emblème d'une grandeur disparue. Fascinés par le mirage antique, ils ne voyaient dans la ruine qu'un vestige déchu, un mémorial diminué, qui autorisait les variations les plus désolées sur la rigueur du destin, sur la chute des empires et sur le néant de l'homme. Loin de saisir la ruine dans sa réalité présente, ils en usaient comme d'un prétexte à une méditation morale ou religieuse. L'idée d'accorder une valeur esthétique quelconque à ces œuvres démantelées et dégradées leur était encore inconcevable. Prisonniers d'une vision héroïsante de l'histoire et d'une esthétique de la totalité harmonieuse, ils en oubliaient de *regarder* l'objet qui s'offrait à leurs regards et préféraient s'en servir comme d'une *référence* à un passé aboli, mais toujours prestigieux <sup>2</sup>.

L'évolution de la vision du monde, le bouleversement des idéologies, l'exemple de la peinture, et peut-être aussi la multiplication des voyages et de leurs « relations », tout cela va modifier profondément l'attitude de l'homme européen devant la ruine ou — comme c'est le cas pour Diderot — devant sa représentation picturale.

Le premier poète important et novateur dans ce domaine thématique

<sup>1</sup> En peinture, le phénomène apparaît nettement plus tôt, mais il faut remarquer que l'exploitation du thème chez Poussin ou chez Claude Lorrain est très différente de la vision dramatique et heurtée qu'en offriront les « ruinistes » de l'époque de Robert et de Servandoni.

<sup>2</sup> Nous avons développé ces vues dans une communication présentée au XII<sup>e</sup> Congrès de la F.I.L.L.M., à Cambridge, en août 1972, « La poétique des ruines en littérature au XVI<sup>e</sup> siècle ». Nous préparons une étude d'ensemble sur ce sujet.

a été l'Anglais John Dyer<sup>3</sup>, auteur du long poème en vers blancs *The Ruins of Rome* (1740). Certes, cet humaniste implique encore dans son projet et dans sa vision tout un ensemble de données historiques et culturelles. Après la matière tenue pour « inglorious » de l'élegie *Grongar Hill*, l'évocation du passé romain lui permet de passer du *sermo humilis* au *sermo gravis* : pour peindre « what in metal or in stone remains of proud antiquity », il lui faut stimuler une muse devenue quelque peu familière, et lui rappeler le ton qui convient à une matière aussi noble :

Yet once again, my Muse,  
Yet once again, and *soar a loftier flight*;  
*Lo the resistless theme, imperial Rome!* (v. 13-15)

D'emblée, la tonalité dominante sera celle de la catastrophe, c'est-à-dire de la leçon historico-morale sur le thème de la « vanitas », vision accablante et exaltante à la fois :

Fallen, fallen, a silent heap; her heroes all  
Sunk in their urns; behold the pride of pomp,  
The throne of nations fallen; obscured in dust;  
Even yet majestic; the solemn scene  
Elates the soul, while now the rising sun  
Flames on the ruins in the purer air... (v. 16-21)

Du moins, le « ruiniste » anglais essaie-t-il de fixer avec précision le spectacle qui s'offre à sa vue :

« fanes rolled on fanes, and tombs on buried tombs... grey-mouldering temples swell, and wide o'er cast / The solitary landscape, hills and woods, / And boundless wilds... the clefted domes / Tremble to every wind... spiry cypress groves, and towering pine, / Waving aloft o'er the big ruin's brows... the caverned sewers, massy, firm... and figured nymphs, / Floras and Chloes of delicious mould/ ».

Plus qu'une vision, le poème relate une promenade, autorisant ainsi des scènes nombreuses et contrastées où la méditation compénètre l'image. Car le poète-voyageur se veut aussi un philosophe qui se penche sur l'histoire et dégage une leçon des erreurs humaines : « preposterous gods, / Of Fear and Ignorance... men from depth to depth in darkening error fallen. » Un patriote aussi, qui tire de la vue de cette décadence la résolution de mieux servir son pays : « Me now... / ... high ambitious thoughts inflame / Greatly to serve my country... ».

Défilent ainsi devant ses yeux éblouis le Palatin, le Colisée (« the enormous amphitheatre »), le Capitole, le Panthéon (modèle d'architecture

<sup>3</sup> Né en 1699 dans le pays de Galles, il se destina d'abord à la peinture et fit un voyage d'études en Italie (1724-1726) qui lui fournit plus tard la matière de son grand poème. Devenu pasteur de campagne dans son pays natal, il mourut en 1758.

— fig. 2 : « Ruine de l'amphithéâtre des Vespasiens. »  
(Recueil de Planches sur les Sciences, les Arts libéraux et les Arts mécaniques, avec leur explication, tome I<sup>er</sup>,  
1762, Paris, chez Briasson, David, Le Breton et Durand.)  
Les dessins de l'Encyclopédie sont l'œuvre de Goussier. Ils ont été gravés par Prévost, de Fehrt et Le Canu.  
Aucun dessin de la série Antiquités n'est signé. La plupart sont des adaptations plus ou moins libres d'originaux  
plus anciens.  
On notera ici l'idéalisation du monument primitif et l'accentuation du caractère désolé de l'édifice ruiné.

Deux gravures de l'Encyclopédie, Division Antiquités (pl. II), représentant le Colisée dans une reconstitution imaginaire (fig. 1) et en ruines (fig. 2).

L'explication est formulée en ces termes :

— fig. 1 : « L'amphithéâtre des Vespasiens, fameux par ses combats de bêtes et de gladiateurs. »



qui inspirera les émules de Palladio et d'Inigo Jones, « noblest work of human skill »), les obélisques (comparés à « Albion's spires »).

Bien vite, la réflexion historico-politique reprend pourtant le dessus : éloge de la liberté (à propos de Catilina), de la paix, de la vérité... et de la propriété; exaltation des empereurs vertueux et d'une civilisation qui eut le sens de la grandeur (« may whate'er is high / Sink in comparison, minute and vile »). Et pourtant, cette puissance n'est plus qu'un souvenir, et son lieu est retourné à la nature, « where now the shepherd to this nibbling sheep / Sits piping with his oaten reed ».

La leçon tourne alors à l'élégie : fatalité du temps (« Time ordains, who rolls the things of pride / From dust again to dust ») et variations sur le thème de l'*Ecclésiaste*; mais aussi abandon à une douce mélancolie qui projette l'âme vers les cieux (« a kindly mood of melancholy / That wings the soul, and points her to the skies... / How sweet thy diapason, Melancholy ! »).

Le temps s'est écoulé et le poème, commencé à l'aube (« the rising sun flames on the ruins », v. 21-22), se poursuit au crépuscule (« cool evening... the sitting sun », v. 356), mieux accordé à une sensibilité rêveuse, obsédée par la fuite du temps (le poète a pris soin d'avertir, v. 345, « I sing not to the vacant and the young »).

Les ombres du soir favorisent l'imagination visionnaire, et toute l'histoire de Rome se reconstruira à partir de ses vestiges : histoire d'une ascension fulgurante due à la vertu et à la frugalité (« wondrous virtue... simple of life... intent on honour... dauntless courage ») et d'un triomphe qui contient en soi les éléments de la chute ultérieure (« soft luxurious pleasures... feverish thirst of gold... dissolved in ease and soft delights they lie »).

Le poème descriptif se mue finalement en une dissertation sur le Luxe, obsession de la pensée des « lumières », forme nouvelle du Mal et symbole de corruption :

In the vile streets they prostitute to sale  
Their ancient rights, their dignities, their laws,  
Their native glorious freedom... (v. 500-502)

Toute cette conclusion se ramène en somme à une amplification des idées de Montesquieu, à une synthèse poétique des *Considérations* : les civilisations sont périssables; elles meurent de leur prospérité même, comme Assur, Elam, la Grèce et Rome.

Le concert-promenade s'achève en homélie. Le luxe engendre la servitude, et donc la tyrannie; il détruit les états en ruinant les valeurs qui les ont fondés.

O Luxury !

What dreary change, what ruin is not thine ?  
How doth thy bowl intoxicate the mind !

How doth thou lure the fortunate and great ! (v. 535-540)

Quand les Romains de la décadence ont déifié leurs chefs, ils étaient mûrs pour l'invasion barbare. Puissent les Anglais ne pas l'oublier !

O Britons, O my countrymen, beware,  
Gird, gird your hearts; the Romans once were free,  
Were brave, were virtuous...

La leçon de morale devient maxime politique, programme libéral, système de gouvernement, mélange d'exhortation et de menace. La ruine n'est plus qu'un prétexte, comme elle l'était au xv<sup>e</sup> siècle, même si le référent renvoie — dans l'Angleterre de Georges II et de Walpole — à un tout autre référent<sup>4</sup>.

\*  
\*\*

Si Dyer est le premier poète anglais des ruines (Spenser n'ayant fait que traduire du Bellay), le poète français dont nous allons parler se borne à ranimer un genre et une thématique dont la Pléiade, avec du Bellay, Grévin et consorts, avait fait un de ses modes favoris. Il est vrai qu'en les ranimant il les renouvelle aussi, et qu'à ce titre il mérite d'être tenu, sinon pour un poète de talent, tout au moins pour le témoin attachant d'une sensibilité originale qui se manifeste en France après 1760.

On ne sait pas grand-chose du poète de circonstance que fut Jean-Baptiste Coeuille<sup>5</sup>, si ce n'est par la courte notice que lui consacre le *Dictionnaire*

<sup>4</sup> L'étrange est d'ailleurs que cette exploitation politico-morale du thème des ruines ne correspond pas exactement aux impressions initiales ressenties par le jeune peintre en 1724-1726. A quinze ans de distance, toute une idéologie est venue recouvrir une intuition poétique remarquable, qui avait fait de Dyer l'inventeur du « romantisme de la ruine ». A l'inverse des humanistes, des architectes et des archéologues de la Renaissance, il lui découvrait une beauté spécifique, absente de l'objet primitif. Il notait alors dans son journal :

« I can't help thinking the triumphal arches *more beautiful now than they ever were*. There is a *certain greenness* with many other colours, and a *certain disjointedness* and moulder among the stones, something so pleasing in their weeds and tufts of myrtle, and something in the altogether so greatly *wild*, that *mingling with art*, and *blotting out the traces of disagreeable squares and angles* adds *certain beauties*, that could not be before imagined, which is the cause of surprise that no modern building can give. » (Cité par R. HAFERKORN, dans *Gotik und Ruine in der englischen Dichtung des 18. Jahrhunderts*, 1924, p. 76).

<sup>5</sup> Et non Coeuille, comme l'écrit erronément Quérard (*France littéraire*), qui ignore au demeurant l'existence de l'épître sur *Les Ruines*.

de *biographie française* de Roman d'Amat<sup>6</sup>. Issu d'une famille de marchands périgourdins, il naquit en 1731 à Périgueux, où son père avait acquis quelque notoriété<sup>7</sup>, et il semble avoir hérité de ses dispositions littéraires occasionnelles. Sa carrière fut celle d'un érudit et d'un fonctionnaire à la Bibliothèque du Roi, qu'il quitta sous la Révolution pour fonder dans sa ville natale la première bibliothèque publique et pour y organiser l'éducation publique et les jurys d'examens. Il y mourut, aussi obscurément qu'il avait vécu, vers 1801.

Son œuvre se limite à deux opuscules rarissimes, une épître sur *Les Ruines* (1768) et un poème sur *La liberté des mers* (1781), qui ne concerne pas notre propos. Le premier fut couronné par l'Académie française, le second par celle de Marseille.

*Les Ruines, épître qui a concouru au prix de l'Académie française en 1768, par M. Coeuille (sic)*, a été publié la même année chez la veuve Regnard, « imprimeur de l'Académie » et se présente comme une brochure de quinze pages in-quarto, dont treize de texte<sup>8</sup>.

L'auteur déclare avoir vécu quatre ans loin de la France, en Angleterre, en Allemagne et chez les « peuples du Nord », toujours poussé par le « désir de connaître ». L'épître est supposée écrite en Italie (« la brillante Ausonie »), où l'art a déployé ses prestiges les plus variés, « sublimes architectures..., concerts divins, prodiges de sculpture », sans qu'aucune de ces merveilles ne puisse rivaliser pourtant avec la touchante, l'émouvante beauté des ruines :

cet informe assemblage  
De Palais ruinés, de Temples dépéris,  
Fixe, étonne sans cesse, et confond mes esprits,  
Fragiles monuments, magnifiques fantômes,  
Nobles fruits du génie et de l'orgueil des hommes,  
Qui, partout dispersés, vains restes de splendeur,  
Attestent leur néant, bien plus que leur grandeur.  
Oui, chaque jour ici ce spectacle m'arrête.  
*Je ne sais quel attrait, quelle pente secrète,  
Aux chefs-d'œuvre nouveaux, sur mes pas étalés,  
Me force à préférer ces restes mutilés.*

<sup>6</sup> Tome IX, 1961, notice de J. Domergue, qui se fonde sur une source unique, les *Notes biographiques sur E. Coeuille* (1875) de DUJARRIC-DESCOMBES.

<sup>7</sup> Ses *Pensées diverses*, publiées après sa mort, en 1751, sont signées « Front Coeuille, président à l'élection de Périgueux » et dédiées au marquis de Tourny, intendant de Guyenne. Elles avaient paru sous une autre forme dans les *Mémoires de littérature et d'histoire* du Père Desmolets, en 1727.

<sup>8</sup> Nous avons consulté l'exemplaire de la Bibliothèque nationale (cote Ye 18724), le seul dont nous ayons trouvé trace. L'épigraphe latine est empruntée à *La Pharsale* de Lucaïn,

« Invida fatorum series, summisque negatum  
Stare diu. »

Cette préférence donnée au fragmentaire sur l'intégral, au marbre mutilé sur la statue intacte, ce choix relève d'une esthétique à la fois *classique* dans son objet et *anticlassique* dans son esprit. Les valeurs de symétrie, d'ordre, d'achèvement, d'équilibre reculent devant un goût nouveau qui charge d'un prestige insolite l'inachevé, l'incomplet, ou plus exactement l'œuvre blessée, amputée, qui gagne en puissance émotive ce qu'elle perd en perfection formelle. Esthétique de la *rupture*, mais aussi de la *sensibilité*, et qui échappe à la pure rationalité architecturale.

L'intérêt du poème de Coeuilhe n'est donc pas dans sa partie descriptive (pp. 4-6 : Colisée, Panthéon, théâtre de Marcellus, temple de la Paix, Thermes), mais dans l'interrogation où perce la perplexité de l'auteur devant des réactions dont il a peine à rendre compte.

Il est bien obligé d'admettre, en effet, que le spectacle de cette ville morte est désolant, et qu'il ne se conforme en rien aux canons de la beauté classique :

Tout y retrace d'elle [= de Rome] un triste souvenir,  
 Tout est débris enfin, ou va le devenir (p. 5).  
 Ce n'est, de toutes parts, que colonnes brisées,  
 Edifices tronqués, tours, cités renversées (p. 6).

Le poème se voudra beaucoup moins la description pittoresque des sites parcourus que la méditation sur un goût des ruines ressenti comme insolite et quelque peu morbide. Là où Dyer développait une philosophie de l'histoire et une éthique politique, le Français tente de voir clair en lui-même et s'efforce de justifier une propension qui le trouble :

Dites-moi, cher ami, *quelle cause inconue*  
 Sur ces vieux monuments attache notre vue ?  
 D'où vient, à leur aspect, *le plaisir*<sup>9</sup> *que je sens ?*  
 Et qui leur prête encor des traits intéressants ?

Il rejette aussitôt l'explication par la curiosité archéologique, celle qui prévaut dans l'immense majorité des guides et des relations de voyage, depuis Misson jusqu'à Lalande, et de l'abbé Barthélemy au président Roland. Il n'a aucun goût pour la numismatique et pour l'épigraphie, et il ne veut ni « pâler sur un mot dans le marbre tracé », ni « expliquer une médaille obscure ». Il n'est pas un savant, et il n'est pas davantage un artiste (comme l'était Cochin), simplement « *voyageur philosophe*, et non docte antiquaire » (p. 6).

Reste pourtant à élucider ce penchant, décidément gratuit et non scientifique, pour les ruines romaines. En bon « philosophe », Coeuilhe s'efforce d'y voir clair, et son analyse procédera sur plusieurs voies.

<sup>9</sup> Quelques années plus tard, Bernardin de Saint-Pierre analysera en détail ce « plaisir de la ruine ».

Première explication : ce que nous appellerions le rôle de *mémorial* joué par la ruine :

Je viens, à ce spectacle, épurer ma raison;  
Et chaque objet ici me donne une leçon.

Quelquefois je franchis l'intervalle des âges.  
Des siècles écoulés je deviens le témoin.

Mais la vision *prospective* succède à la *rétrospective*. Ce qui fut est le présage de ce qui sera, et la ruine nous enseigne l'avenir de nos œuvres :

Dans les siècles futurs mes yeux percent au loin.  
Alors de ce qui fut contemplant ce qui reste,  
De tout ce qui sera je vois l'arrêt funeste.

Le temps s'abolit, ou plutôt se résume dans la ruine-témoin :

Ainsi que dans un point, le passé, l'avenir,  
Pour moi dans le présent viennent se réunir,

mais la conclusion restera celle des poètes-humanistes de la Renaissance, une leçon d'humilité tirée de la conscience de la vanité des choses :

Combien alors, combien je plains l'humaine espèce,  
Qui voit, à chaque instant, ses œuvres s'écrouler,  
Et pour l'éternité croit toujours travailler ! (p. 7)

A cette double projection dans le temps, variante de la *vanitas* des *Antiquités de Rome*, le poète juxtapose assez curieusement les rêves de restauration qui hanteront les architectes néo-classiques et qui alimenteront les « reconstructions » aléatoires d'un Leroy, d'un Stuart, ou d'un Revett.

Architecte nouveau, je rapproche, j'ordonne,  
J'assortis en esprit cet amas de fragments,  
D'où se forment soudain d'augustes monuments.  
Rome antique renaît ! Quelle magnificence !  
Quels prodiges divers ! Quelle vaste puissance !

Ce qui lui permettra de revivre en esprit les fastes de l'histoire, de fréquenter les héros du passé et les grands poètes de la latinité.

Ce rêve *néo-classique*, apparemment opposé au goût de l'objet mutilé, apparaît plutôt comme un mécanisme de compensation et comme une projection dans l'utopique.

Dans l'immédiat, le poète restera sensible à la réalité concrète de la ruine, voire même à sa signification *sociale* :

Quoi, le chaume succède aux plus superbes toits !  
Un pâtre, en ces déserts, est l'héritier des Rois !  
Il y voit ses troupeaux errer sous des portiques !  
Il en foule avec eux les débris magnifiques !  
Et, libre des soucis qu'autrefois ils cachaient,  
Y trouve le bonheur que ces Rois y cherchaient ! (p. 8)

La ruine symbolise, dans ce cas, la revanche du pauvre sur le riche, de l'opprimé sur le tyran.

Mais elle est aussi *forme pure*, prétexte à des *sensations visuelles* changeantes et souvent contrastées :

Tantôt j'observe un dôme, à demi ruiné,  
D'arbrisseaux verdoyants déjà tout couronné.  
Tantôt mon œil surpris avec plaisir contemple  
Un lointain qui sourit au travers d'un vieux temple.  
J'aime à voir, le matin, de paisibles troupeaux  
Paître au bruit des chansons, bondir sur des tombeaux;  
Des marbres figurés sortir du sein de l'herbe;  
L'humble ronce embrasser la colonne superbe (p. 10).

La chose morte, réintégrée à la nature, y reprend vie et s'associe aux activités fondamentales en leur servant de support, car l'*intention éthique* ne se dissocie jamais de la *contemplation esthétique* chez ce « voyageur philosophe » si représentatif de son temps.

Un *érotisme arcadien* fortement teinté de rococo s'y manifeste, à l'occasion, mais il n'est qu'une autre forme de la récupération de la ruine par les forces vitales :

Corillas y poursuit Aminte qui soupire.  
Elle refuse en vain la faveur qu'il désire.  
L'Amour y sert des cœurs par lui-même attendris  
Et trouve des autels jusque sur ces débris.

Le soir venu, les associations à la manière de Boucher vont faire place à des *fantasmagories* effrayantes, et même à des impressions funèbres. On retrouve quelques instants la rêverie désolée et l'intention allégorique des graveurs de la Renaissance :

Au fond d'un Temple obscur je me crois introduit.  
Sous ses traits fabuleux le Temps s'y reproduit.  
Redoutable vieillard, des débris suspendus,  
Des lambeaux surannés lui servent d'attributs,  
Son trône est étayé de tronçons de colonnes.  
Il confond sous ses pieds, il foule d'autres trônes (p. 11).

Son imagination l'emporte alors aux confins de l'espace et du temps. Et du coup reparaît le thème de l'universelle destruction :

Et je n'y vois cité, palais, ni monument  
Que sous l'affreux aspect de nombreuses victimes  
Que le temps doit, un jour, plonger dans ses abîmes.

Les colosses d'Égypte, et Paris même, connaîtront un sort identique.

Je découvre les bords où la Seine serpente :  
Je m'arrête et gémis des changements cruels  
Que subiront ces murs, dignes d'être éternels.

Ainsi se préfigurent les visions apocalyptiques du *Dernier Homme* de Grainville et des épopées romantiques<sup>10</sup>. La ruine future s'additionne à la ruine présente pour terrifier l'imagination et pour annoncer la fin des temps. Très logiquement, le poème culminera dans une méditation sur le rythme cosmique (fécondation-corruption) et dans un hymne à la grandeur divine, unique détentrice de l'éternité et de l'harmonie.



A défaut d'être un poème réussi<sup>11</sup>, l'épître de Coeuilhe est le plus remarquable dénombrement des éléments de la sensibilité « ruiniste » qu'ait jamais offert la conscience critique du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les ingrédients hérités du passé s'y mêlent à d'autres, déjà romantiques, sans jamais s'exclure ou se heurter : sermon moral, rêve de restauration, jeux de couleurs, complaisances populistes, érotisme allusif, méditations historiques, tous ces éléments se coudoient et s'interpénètrent comme ils le faisaient, au même moment, dans la pensée de Diderot. Il est significatif que les thèmes répertoriés dans l'épître de Coeuilhe soient aussi précisément contemporains du *Salon de 1767*. Ils attestent la même richesse, la même complexité, la même coexistence de deux esthétiques.

Si elles n'ont pas la grandeur soutenue et la hauteur du ton du poème de Dyer, *Les Ruines* françaises offrent plus de diversité. Elles témoignent d'une époque où la ruine semble le catalyseur de toutes les formes originales d'une sensibilité qui s'exprimera bientôt, dans des formes plus achevées, sous la plume de Bernardin de Saint-Pierre, puis de Chateaubriand.

<sup>10</sup> *Les Visions* de LAMARTINE, *Le Déluge* de VIGNY.

<sup>11</sup> Même selon les critères du temps, car la rime y est parfois très pauvre et les chevilles abondent.





## JEAN-JACQUES ET LES BIOGRAPHES

par

R. TROUSSON

Professeur à l'Université Libre de Bruxelles

S'il est un art difficile, c'est bien celui de la biographie. En face de cette existence à raconter, de cette œuvre à expliquer, la tentation est forte de « romancer », non certes les faits, que protègent les témoignages et la chronologie, mais le personnage. « Le tissu de notre vie », disait Balzac, « est un fil mélangé, le bon et le mauvais ensemble. » Car il n'y a que le héros de roman dont la vie suppose une parfaite continuité, un ordre sans ruptures, qui se laisse tisser au métier de son créateur. Grâce au talent de l'écrivain, une psychologie cohérente se développe, l'homme se construit selon une logique, et l'art suprême nous fait prendre pour naturel le comportement de cet être savamment « programmé », où même les zones d'ombre sont prévues et discrètement explicatives. Triomphe de Pygmalion, interdit au biographe auquel manquent la liberté du créateur et le droit imprescriptible de modifier la créature à sa convenance.

Et pourtant la tentation existe, redoutable, d'ordonner les faits, de leur trouver une explication, de déduire l'œuvre, présente et sûre, d'une vie que l'on reconstruit à tâtons. Mais le personnage, cette fois, a vécu, et sa vérité, parfois, résiste à celle que veut lui imposer le biographe. Glaise indocile, le voilà bossué d'incohérences, de contradictions, sillonné de silences embarrassants ou d'affirmations inconciliables. Mal à l'aise devant cette diversité anarchique dont le devenir échappe à son contrôle, le biographe ne risque-t-il pas de céder à l'appât du système, de recomposer l'homme, non tel qu'il fut, mais tel qu'il l'imagine, en lui imposant, de l'extérieur, une unité préalable ? Plus l'homme est complexe, plus la contradiction semble évidente entre lui et son œuvre, et plus vif devient le désir de l'enfermer dans une formule, de le réduire enfin à une logique.

Sans doute est-ce pour cela que la vie et l'œuvre de Jean-Jacques Rousseau sont de celles qui n'ont jamais cessé de passionner la critique. Toute histoire d'une vie qui se veut autre qu'anecdotique suppose dans le

biographe une volonté de mettre à nu une épine dorsale, un fil conducteur qui révèle à la fois la continuité intérieure de l'homme et « explique » l'œuvre par les rapports qu'elle entretient avec la vie. A cet égard, Rousseau constitue un cas privilégié, puisque ses *Confessions* sont bel et bien la première tentative de démontrer une cohérence et une continuité, de fonder un système explicatif.

Exemple séduisant, et combien suivi ! On peut dire que toutes les clés ont été essayées pour forcer une porte qui demeure obstinément close, ou qui ne s'entrouvre que sur un miroir où l'exégète retrouve surtout son propre reflet. On s'est beaucoup ingénié, autrefois, à réduire Rousseau à une dominante unique, raison ou sentiment, ou à découvrir, par exemple dans les origines genevoises, le principe ordonnateur, le Sésame efficace. Ou bien encore, l'on demandait à la personnalité, à la psychologie, d'expliquer la vie et l'œuvre, comme L. Proal, qui parlait d'hypertrophie du « moi », de délire de la persécution. Le résultat ? Un Rousseau insaisissable, perpétuellement étiré sur un lit de Procuste : tantôt individualiste forcené et père de l'anarchie (E. Seillière, P. Lasserre), tantôt champion de l'Etat totalitaire (B. Constant, E. Faguet, J. Lemaître) ; ici défenseur du « despotisme démocratique » (H. Beaudoin), et là apôtre du parlementarisme libéral (A. Meynier).

Soucieuse d'en finir avec ce schématisme, la critique moderne s'est avisée que l'« unité » de Rousseau se réaliserait davantage dans l'accord de couples antinomiques se complétant dans une sorte de synthèse hégélienne. Dès 1929, A. Schinz avait distingué un « rythme alterné » du Rousseau romantique au Rousseau romain. Le principe fut suivi, l'hypothèse approfondie : intermittences et permanence du « moi » (M. Raymond), oscillation sociabilité-solitude (B. Munteano), dualité dépendance-indépendance (B. Groethuysen), transparence-obstacle (J. Starobinski). A l'unité par la diversité : le mouvement pendulaire rend compte à la fois des contradictions et de la permanence.

Plus récemment, Lester G. Crocker a proposé un volumineux *Jean-Jacques Rousseau*, qui s'affirme comme « a new interpretative analysis of his life and works »<sup>1</sup>. Travail magistral, et qui suscite l'admiration par son ampleur, sa ferme conciliation de la conception d'ensemble et du détail, son érudition sûre et discrète, son écriture élégante. Il n'est pas douteux que cette somme constitue à l'avenir un ouvrage avec lequel il faudra compter comme avec la synthèse qui fait le mieux le point sur nos connaissances de la vie et de l'œuvre de Rousseau. Mais parce qu'il est l'expression d'une pensée vigoureusement personnelle, le livre de M. Crocker ne passe pas cependant sans appeler quelques réflexions, non pas, certes,

<sup>1</sup> L.G. CROCKER, *Jean-Jacques Rousseau* : I, *The Quest* (1712-1758) ; II, *The Prophetic Voice* (1758-1778), New York - London, 1968-1973, x-372 et viii-385 p.

au niveau — impeccable — de l'information ou de la cohérence, mais à celui de la conception de la biographie de Rousseau et même de la biographie en général.

Pour M. Crocker, l'explication de l'œuvre et de l'homme doit se découvrir très tôt dans l'existence de Jean-Jacques; c'est dire que sa thèse se fonde sur la psychanalyse : « in the child, the man ». Il commencera donc par reconstruire la structure psychologique de Rousseau, structure qui sera déterminante pour la compréhension de la vie et des écrits et restituera, à l'une et aux autres, leur parfaite unité.

On a souvent dit que la personnalité de Jean-Jacques avait été conditionnée par le sentiment de culpabilité né du fait que sa naissance avait coûté la vie à sa mère. En réalité, répond M. Crocker, si cette mort est importante, c'est d'une tout autre manière. Rousseau grandit dans un foyer mutilé, où manque la présence de la mère et de l'épouse; élevé par son père, il ne tarde pas à développer une homosexualité latente. En outre, Isaac Rousseau était brutal, et les *Confessions* font allusion à une sévère correction qu'il infligea un jour, sous les yeux de Jean-Jacques, à son fils aîné. Voyons ici l'origine du sadomasochisme de l'écrivain, lequel sera bientôt sexualisé et surtout moralisé : Rousseau aimera les rôles de martyr, de victime du destin et de la société. Sans doute ne fait-il allusion qu'une seule fois à ces brutalités, mais ce silence est révélateur : « The conclusion seems inescapable that the explanation of the man will be found in his childhood relation with his father. » (t. I, p. 15), Jean-Jacques représentant « the classic pattern of the obsessional personality ».

Homosexualité latente et sadomasochisme conduisent à la paranoïa (t. I, p. 69) : l'orgueil démesuré, l'égoïsme et la susceptibilité de Rousseau en font la preuve; les épreuves de la vie le conduiront au détachement du monde, au repli sur lui-même, à l'hypertrophie du « moi », caractéristiques de la schizophrénie. La personnalité de Rousseau est donc, dès l'enfance, entée sur une dysharmonie qui détermine sa « bipolarité » fondamentale : l'oscillation entre le souhait de dépendance (traduisant un besoin d'intégration) et la volonté d'indépendance (révélatrice d'un individualisme anti-social) (t. I, p. 150). Dans une telle perspective, tout déterminisme historique a tendance, sinon à disparaître, du moins à s'affaiblir sérieusement. Aussi M. Crocker récuse-t-il l'idée que Rousseau doive s'expliquer par l'influence du milieu politique et religieux de Genève : « This I cannot believe. Granted all circumstances unchanged, Rousseau would still have been very much like Rousseau, no matter where he had been raised. » (t. I, p. x) <sup>2</sup>. Rousseau sera donc vu comme une sorte de monade psycholo-

<sup>2</sup> L'influence morale, à en croire M. Crocker, n'aura pas plus de poids : « The physical aspects of sex was always associated in his emotions with something slightly odious and shameful — and this had nothing to do with the Calvinist background of Geneva. » (t. I, p. 25).

gique, plus ou moins imperméable aux influences extérieures, celles-ci se révélant en tout cas incapables de modifier en profondeur sa constellation psychologique, seule vraiment déterminante.

On voit se dessiner ici la thèse du biographe : l'œuvre sera la réponse, compensatoire, au désordre psychologique, à l'instabilité caractérielle. Ce qui conduit à scruter les *Confessions* pour y relever les exagérations ou les silences révélateurs, mais aussi à minimiser, au bénéfice de l'inconscient, l'importance des idées, des lectures, de la formation intellectuelle. Une telle conception retentit au double niveau de la vie et de l'œuvre, et nous aimerions relever ici quelques exemples de ce type d'analyse.

La vie, d'abord, où une série de faits vont trouver leur explication en fonction du système préalable. Le jour où M<sup>me</sup> d'Houtedot se rendit à l'Ermitage, « elle était à cheval et en homme ». « Quoique je n'aime guère ces sortes de mascarades », dit Rousseau, « je fus pris à l'air romanesque de celle-là, et pour cette fois ce fut de l'amour. » (*Conf.*, IX). Pour M. Crocker, cette apparition de la jeune femme en costume de cavalier aurait réveillé son homosexualité latente et sa tendance au sadomasochisme (t. I, p. 306); le grand amour de Rousseau serait donc la transposition d'une sexualité anormale, plus clairement dévoilée encore, lorsqu'il exprime, en 1760, le souhait de former un « ménage à trois » avec ses amis Coindet et Carrion.

Ce premier détail montre le danger de surimposer un système au réel. N'oublie-t-on pas ici qu'au moment de la romanesque visite de Sophie,, Jean-Jacques, redevenu « berger extravagant », s'était déjà épris de Julie et de Claire et que M<sup>me</sup> d'Houtedot ne fit que cristalliser le besoin d'aimer ? Quant aux autres femmes qui attirèrent Jean-Jacques, par quel biais réveillèrent-elles en lui l'homosexualité ? On ne voit pas que M<sup>lle</sup> Vulson, Galley et de Graffenried, que M<sup>me</sup> de Warens ou l'experte M<sup>me</sup> de Larnage ou la « piquante » Zulietta aient pu prêter à la moindre équivoque. Pour ce que le biographe appelle un « ménage à trois » avec Coindet et Carrion, c'est ce que Rousseau nomme « une petite société exclusive où nul autre mortel au monde ne fût admis », et qui relève assurément davantage du mythe de l'amitié virile à la romaine que de la perversion sexuelle. Et il est pour le moins curieux que l'on ne tienne aucun compte des passages des *Confessions* où Rousseau s'exprime clairement sur les « chevaliers de la manchette ».

Une autre circonstance pose la question de savoir dans quelle mesure le déterminisme psychologique suffit à expliquer l'œuvre. Le fameux épisode de Vincennes est décrit comme « a hysterical reaction » (t. I, p. 200). Pourtant, l'« illumination » qu'évoque Rousseau est-elle si différente de celle qu'ont connue Descartes, Pascal, Rimbaud, Mallarmé ou Valéry — peu suspects d'hystérie ? Mais c'est que le premier *Discours* correspond à la

découverte du moyen de rejeter sur le monde extérieur la responsabilité de ses échecs et de ses fautes; si Jean-Jacques n'avait pas réussi dans les sciences et les arts, c'est qu'ils n'étaient pas liés au mérite, et c'est pourquoi il en désavoue les pernicious effets : « This was the essence of his revelation. Something was wrong. It could not be he. » (t. I, p. 203). Vu ainsi, le point de départ de toute son œuvre apparaît comme purement compensatoire, en attendant que la paranoïa le fasse se prendre pour Moïse ou Jésus, instituteurs des peuples.

N'est-ce pas forcer les faits ? Ce que Rousseau a ressenti comme une illumination, c'est l'aboutissement d'années de lectures et de réflexion, dont le rôle est ici singulièrement minimisé. En réalité, le premier *Discours* est déjà sous-tendu par une philosophie de l'histoire que l'écrivain n'a pas encore systématisée, mais dont il possède la plupart des éléments. M. Launay a montré comment une conscience politique, sociale et historique se forme très tôt chez Rousseau dans le milieu genevois, sans parler de ses études personnelles ultérieures<sup>3</sup>. Et peut-on compter pour rien l'expérience vénitienne, à laquelle Rousseau fait remonter l'idée de ses *Institutions politiques* ? Mais M. Crocker, qui s'étend longuement sur les réactions psychologiques de Jean-Jacques à Venise, récuse l'épisode dans sa formation intellectuelle. La gestation et la maturation des idées, la lente élaboration d'un système logique et concerté s'effacent devant la pulsion de l'inconscient et l'analyse de Rousseau se rétrécit au point de n'être plus guère que la projection d'une faiblesse caractérielle ou psychologique.

Retenons enfin un dernier épisode : celui des enfants. Ici encore, l'attitude de Rousseau est expliquée par la psychanalyse : d'une part, les inclinations homosexuelles rendent compte de son absence de sentiments paternels (t. I, p. 179) ; de l'autre, son masochisme le poussait à abandonner ses enfants, « in order to incur guilt, which he could then exorcise with disclaimers and rationalizations » (t. I, p. 183). J. Guéhenno expliquait naguère que Jean-Jacques « n'était pas libre d'échapper à son génie », qu'il avait rejeté la contrainte de la paternité parce qu'« il fallait à tout prix qu'il devînt lui-même ». Pour M. Crocker, « Nothing could stop him from doing what he felt impelled to do. Rousseau's reaction follows the typical pattern of the introspective neurotic. » (t. I, p. 186). Bref, génial ou complexé, Rousseau est irresponsable. Or, quel était à l'époque son état d'esprit ? Lié à une femme qu'il n'a nulle intention d'épouser, fréquentant un milieu aux idées « avancées » où « celui qui peuplait le mieux les enfants trouvés était toujours le plus applaudi », il n'a aucun mal à se déterminer « gaillardement » à l'abandon. Ce qui ne signifie nullement inconscience ou pulsion irrésistible : Jean-Jacques n'est-il pas à ce moment

<sup>3</sup> M. LAUNAY, *Jean-Jacques Rousseau écrivain politique*, Grenoble, 1971.

une sorte de desperado des lettres, humant le vent de la chance éventuelle et qui veut rester disponible ? Son attitude est celle d'un arriviste, d'un opportuniste non dénué de cynisme. Dans le même livre VIII des *Confessions*, niant avoir été « un père dénaturé », il ajoutera : « Plus d'une fois depuis lors, les regrets de mon cœur m'ont appris que je m'étais trompé » ; et quand il fait allusion aux « principes » qui l'avaient décidé, n'oublions pas qu'il cherche des justifications *a posteriori*, qu'il tente de faire entrer dans son mythe personnel un élément en fait hétérogène, comme il le faisait déjà dans son aveu agressif à M<sup>me</sup> de Francueil, le 20 avril 1751. Mais d'autres abandons suivront la fameuse « réforme », et montrent bien que Rousseau n'avait pas pas renoncé à percer, non *contre*, mais *dans* la société, comme l'atteste encore son souci de faire représenter *Narcisse* ou le *Devin du village*, œuvres « mondaines », mal accordées à sa réputation toute neuve de moderne Caton.

Hypocrisie, alors, les « larmes amères » qu'il prédit dans *Emile* à quiconque négligera ses devoirs de père, ou l'attendrissement des *Rêveries*, ou les remontrances à Sauttersheim ? Ou bien son homosexualité et sa névrose l'auraient-elles abandonné ? Ce ne serait vrai que si un homme pouvait à tout moment assumer l'ensemble de sa vie comme un tout cohérent, s'il n'y avait pas en lui ces variations, cette dissociation sur laquelle, précisément, M. de Wolmar fondera toute sa méthode pour détacher Saint-Preux de Julie. Il y a entre le Rousseau de l'abandon des enfants et celui d'*Emile* un divorce. En 1762, il s'est mis à vouloir ressembler à ses écrits, sa propre pensée l'a remodelé et purifié, il s'est pris à son propre mythe. Les justifications qu'il donne dans les *Confessions* visent justement à prouver la présence sous-jacente de ce mythe d'un Rousseau « éternel », et c'est pourquoi il persiste à se donner pour un homme qui s'est trompé. Mais Jean-Jacques avait ses raisons pour créer cette structure mythique de cohérence et de continuité ; au biographe de ne pas substituer un mythe à un autre ; rapporter l'abandon des enfants à un processus psychologique irrésistible, c'est ôter à Rousseau une responsabilité qui reste entière pour le contraindre à s'insérer dans le système explicatif préalable.

Présente au niveau des événements, la thèse du déterminisme intérieur pèsera aussi sur l'œuvre, et nous nous bornerons, ici encore, à épinglez quelques exemples.

L'interprétation de *La Nouvelle Héloïse* est fonction des présupposés du biographe. Pour séduire Julie, Saint-Preux se servira avec adresse de sa passion et de l'éloge de la vertu, accompagnés d'appels à la pitié. Tout, comme dans le caractère de Rousseau, serait ici duplicité, calcul, tactique, et Saint-Preux se voit même explicitement comparé à Julien Sorel conquérant M<sup>lle</sup> de La Mole ! (t. II, p. 59). On voit mal, dans le roman, ce qui autorise une telle interprétation. Il est vrai que le paradis de Clarens

est dominé par « the use of deceit and disguise » (t. II, p. 69). Mais quand M. Crocker accuse Rousseau de manipuler l'homme pour le rendre docile, de le conditionner par des méthodes que réinventeront la Terreur et les régimes totalitaires, a-t-il raison de ne voir là que l'expression inévitable d'une « personnalité autoritaire » qui compense ses humiliations par l'invention d'un système coercitif ? C'est encore privilégier l'inconscient aux dépens de l'intention volontaire. Il y a chez Rousseau — et pas seulement chez lui au XVIII<sup>e</sup> siècle — la conviction qu'il existe une loi juste, mais occultée et défigurée, une harmonie préexistante que la raison retrouve et ne crée pas; la liberté est, selon lui, non dans l'anarchie individualiste, mais dans la redécouverte de la voie droite. Le biographe confond ici les intentions de Rousseau et les applications qu'on pourrait faire de sa méthode : Jean-Jacques raisonne en utopiste bien intentionné, non en partisan d'une *Realpolitik*.

La réflexion vaudrait pour *Emile*, où M. Crocker souligne la même duplicité, le même conditionnement oblique ou les astuces du précepteur. « The means do not matter », dit-il. « The end is what counts. (...) A world of unseen dictatorship is conceivable, still using the forms of democratic government. This, I believe, was Rousseau's plan. » (t. II, pp. 138-139). Ici encore, l'œuvre compenserait les faiblesses de l'homme; l'impuissant exerce le pouvoir par personne interposée et dans un monde imaginaire. C'est prendre bien au sérieux les artifices dont use le précepteur et dont Rousseau a bien montré qu'ils n'avaient que valeur d'exemples. Il guide son élève vers un résultat connu d'avance, vers un archétype : pédagogie idéaliste et non machiavélique, initiation — et non dressage.

Le *Contrat social*, enfin, sera vu aussi dans cette perspective. Parce que Rousseau est le type de la « personnalité autoritaire », il ne peut imaginer qu'une démocratie totalitaire : « Authority is what matters, whether they submit to it or exercise it; in this we recognize the sadomasochistic complex. » (t. III, p. 192). Certes, il est vrai que le peuple doit redécouvrir une « vérité » préalablement formulée par le Législateur, mais cela n'implique pas qu'il soit contraint. D'abord parce que le Législateur selon Rousseau n'a nul intérêt privé et d'ailleurs ne participe pas au gouvernement. Ensuite parce que cette politique est mythique : elle ne doit pas être faite, mais redécouverte. La volonté générale résulte d'un « dévoilement » d'une vérité préexistante. La politique de Rousseau, comme celle d'un Morelly ou d'un Dom Deschamps, procède d'une métaphysique : elle vise à instaurer un ordre humain à l'image d'une mécanique cosmique.

On ne saurait oublier que Rousseau n'a cessé d'insister sur sa volonté de préserver la liberté individuelle en montrant que, dans son système, « chacun n'obéit qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant », et qu'il a voulu libérer le citoyen de toute dépendance à l'égard d'individus ou de groupes coercitifs. Rapporter le *Contrat social* au mécanisme du sadoma-

sochisme, c'est privilégier arbitrairement les pulsions inconscientes au détriment de l'architecture logique et de la volonté consciente. Soutenir que la théorie débouche sur la dictature parce que l'œuvre de l'auteur doit être compensatoire, c'est se placer d'emblée dans la situation où, selon le vocabulaire de Rousseau, le gouvernement usurpe la souveraineté, en oubliant que le philosophe n'a cessé de mettre en garde contre le danger d'une telle usurpation. Il est curieux que M. Crocker puisse conclure : « In the *Social Contract* he really believed that he was protecting the individual and his rights in alienating them to the all-powerful collectivity. » (t. II, p. 189). Oui, il le croyait, et peut-être pouvait-il espérer d'être jugé sur ses intentions volontairement et lucidement exprimées <sup>4</sup>.

Il n'est pas question de proposer ici un compte rendu critique, mais de souligner à quel point le livre de M. Crocker met bien en lumière les périls de la biographie. Factuelle, elle verse dans l'anecdote. Légitimement plus ambitieuse, elle s'attelle à la tâche d'expliquer un homme et une œuvre en leur imposant une unité et une continuité qui prêtent à l'existence une rigueur illusoire et à la personnalité une cohérence qu'elle n'a pas. Toute entreprise qui se fonde sur un schéma préalable aboutit, quel que soit le talent de l'auteur, à une simplification. Ainsi, dans le second *Discours*, Rousseau est censé expliquer l'institution du gouvernement, « in Marxian fashion » (t. I, p. 265), comme un complot des riches contre les pauvres. Trois pages plus loin, M. Crocker assure : « The explanation of the institution of government as a plot typifies the paranoid outlook of the authoritarian personality. » (t. I, p. 268). En déduisons-nous, toute conviction politique mise à part, que Marx était paranoïaque ?

D'un autre côté, quels sont au juste les rapports vérifiables entre la vie et l'œuvre ? « He had no other way to save himself but to find himself (...). It was only in his writings, and through them, that he found his role and his identity. » (t. I, pp. ix-x). Observons d'abord qu'il existe une différence entre des écrits autobiographiques, ou même romanesques, et des écrits théoriques, abstraits, qui n'ont pas les mêmes liens avec la vie affective ou sociale, ni d'ailleurs la même aptitude cathartique. Les premiers reflètent une personnalité qui se cherche, et parfois se dissimule, les seconds expriment une pensée, qui dépend sans doute de la personnalité, mais rectifiée et dirigée par une volonté consciente d'élaboration.

En second lieu, l'autobiographie elle-même pose un problème dont les *Confessions* sont peut-être le plus bel exemple. Il y a dans l'autobiographie un itinéraire plus important que l'ordre chronologique. Rétrospectivement,

<sup>4</sup> De plus, présenter le *Contrat social* comme l'expression d'une pensée tout entière conditionnée par la personnalité paranoïde de Rousseau, c'est négliger que l'œuvre se situe dans la ligne d'un courant d'idées qui remonte à la Réforme, et combat l'absolutisme comme la doctrine de l'origine divine du pouvoir.



l'auteur y cherche le sens de sa vie, son récit est étiologique et démonstratif. En réalité, il édifie un mythe qui doit à ses yeux répondre de sa vie entière, et ce mythe, Rousseau, plus que quiconque, a tenté de l'imposer au lecteur.

En revanche, le psychanalyste se défie de cette reconstruction consciente de la personnalité, et c'est pourquoi on le sent toujours disposé à prendre le texte en flagrant délit de falsification ou d'omission. A l'ordre conscient voulu par l'écrivain, il substitue un ordre inconscient, découvert par lui, fondé sur les silences et les ombres. Ce faisant, il crée à son tour un mythe, une cohérence qu'il oppose au mythe et à la cohérence de l'écrivain. A la limite, la psychanalyse échoue devant la biographie parce qu'elle se fonde sur l'inavoué, l'impensé, l'invérifiable, parce qu'elle propose une lecture en quelque sorte allégorique de la vie et de l'œuvre, et parce qu'elle transforme les intentions les plus concertées en expressions incontrôlées d'une personnalité sournoise, ignorée de l'auteur lui-même; le critique lit un message codé selon un chiffre qu'ignorait le transcritureur lui-même. C'est ainsi que procède M. Crocker quand il écrit : « The personal writings reveal alienation of an anarchistic type, but with the accompaniment of guilt feelings [...]. And so he plans an ideal society to end the anarchy of individualism, to keep men under rein and on the right track. Perhaps this was also a way of punishing himself. » (t. I, p. 282). Toute l'œuvre devient ainsi compensatoire, pure projection involontaire d'une psyché infirme. C'est refuser le déterminisme tainien pour affirmer un déterminisme psychologique qui fait de l'homme le jouet de forces dont le contrôle lui échappe. A ce compte, combien serait différente notre conception de Rousseau si nous n'avions pas les *Confessions* !

Au total, la vraie question est peut-être là : ce qui gêne dans Rousseau, c'est Jean-Jacques, un Jean-Jacques que l'écrivain s'est acharné à bâtir pour se justifier et se donner une cohérence. Mais celui qui édifie ce Jean-Jacques, ce n'est pas l'aventurier picaresque d'avant 1750; c'est l'homme qui a voulu devenir le personnage de ses écrits, et qui a voulu croire, et faire croire, que ce personnage avait toujours été présent en lui, d'abord défiguré et déformé, peu à peu purifié par le bain lustral de la « réforme ». On dirait volontiers qu'une biographie de Rousseau ne doit s'écrire ni selon ni contre les *Confessions*, mais à côté des *Confessions*, précisément pour éviter la tentation d'opposer un mythe à un mythe, une cohérence illusoire à une autre cohérence illusoire.

Le danger qui guette le biographe est de ne pas accepter les contradictions de Rousseau dans son devenir, ou plutôt de trop chercher entre elles une unité souterraine. Car même la « bipolarité », même le mouvement pendulaire entre deux pôles continuent de composer une grille et un système mécanique qui s'opposent à la diversité organique de la vie. C'est le risque de traquer un principe unificateur qui restitue à cette vie

une logique acceptable, fût-ce celle de l'absurde, comme celle qui va de la paranoïa à la schizophrénie. C'est le même homme qui passe une jeunesse peu édifiante et écrit *La Nouvelle Héloïse*, le même qui abandonne ses enfants et écrit *l'Emile*, le même encore qui fonde l'individu dans le groupe dans *Le Contrat social* et le libère dans les *Rêveries*. Le même homme, mais pas au même moment; différent parce que sa vie n'a pas été ce flot bergsonien assurant une permanence que, justement, il tentera de construire dans les *Confessions*. Plutôt que par la continuité ou la fidélité à un schéma psychologique donné une fois pour toutes, la personnalité de Rousseau pourrait peut-être se définir par une série de transmutations, par un glissement de strates successives. A l'histoire du raté succéderait celle du génie créant son être dans son œuvre, et enfin celle de l'homme, anxieux de couvrir toute sa vie de l'ombre de son personnage : non pas continuité organique d'un état psychologique, mais contiguïté sérielle des états de conscience.

Nul ne songe à négliger la psychologie de Rousseau, pas plus cependant qu'il ne faudrait négliger la part de ses lectures et de son milieu, ni celle de sa réflexion libre et organisée. L'homme mène sa vie et son œuvre en fonction de ce qu'il est, mais ce qu'il est change chaque jour et des abîmes parfois se creusent entre ses « moi ». « Nul ne peut écrire la vie d'un homme que lui-même », notait Rousseau. « Mais en décrivant la vie, il la déguise [...], il se montre comme il veut être vu, mais point du tout comme il est. » A son tour, le biographe échoue quand il croit pouvoir prendre l'homme et son âme au piège de sa propre raison.

## **II. IDÉES**



## PIERRE BAYLE, SOURCE DE DOM DESCHAMPS

par

Michel BASTIEN

Stagiaire de recherches F.N.R.S.

Léger-Marie Deschamps<sup>1</sup> a connu et apprécié le *Dictionnaire historique et critique* de Pierre Bayle. Bien plus il a trouvé à l'article *Spinoza*<sup>2</sup> un appareil critique qui convenait à sa propre pensée métaphysique. Or il s'agit là d'un des articles-clef du *Dictionnaire* dont l'étude pourrait nous renvoyer à l'exposé critique des théories de *Xénophanes* ou de *Zénon*<sup>3</sup> où l'on retrouve les réflexions sur l'UNIQUE et sur l'UN. Par cette intersection de sens, la consultation du *Dictionnaire* fournit à Deschamps l'étoffe grâce à laquelle ses spéculations vont prendre une épaisseur métaphysique décisive.

Il ne s'agit pas là d'une comparaison externe et arbitraire, mais d'un examen direct du contenu explicite. Or le nom de Bayle revient à plusieurs reprises sous la plume de Deschamps.

### Les observations métaphysiques.

Dans les *Observations métaphysiques*<sup>4</sup> Deschamps a utilisé au moins deux citations qu'il a relevées dans l'article *Spinoza*. Il insère en effet dans ce texte un paragraphe qu'il ne présente absolument pas comme une citation : « C'est dans le présent, dans le temps, dans *le tout, in quo*

<sup>1</sup> L'année 1974 sera celle du bicentenaire de la mort de Dom L.-M. Deschamps, né à Rennes en 1716.

<sup>2</sup> P. BAYLE, *Dictionnaire historique et critique*, Rotterdam, 1720 (3<sup>e</sup> éd.), III, pp. 2631 et suiv.

<sup>3</sup> *Op. cit.*, pp. 2886 et suiv. et pp. 2307 et suiv.

<sup>4</sup> L.-M. DESCHAMPS, *Le vrai système ou le mot de l'énigme métaphysique et morale*, édité par M. Bastien, Bruxelles (U.L.B.; mémoire de licence), septembre-décembre 1972, II, pp. 239 et suiv.

*vivimus, movemur et sumus*, et non pas dans le dieu de saint Paul, et c'est du tout également dont il faut entendre ce que dit Lucain : *Jupiter est, quodcunque vides, quocunque moveris*<sup>5</sup>. »

Or précisément, dans l'article *Spinoza* Bayle écrit :

Lisez aussi le discours de Caton dans le livre IX de la *Pharsale* et surtout considérez-y ces trois vers :

*Estne Dei sedes nisi terra, et pontus et aër,  
Et caelum et virtus? Superos quid quaerimus ultra?  
Juppiter est quodcunque vides, quocunque moveris.*

avec en note marginale : *Lucain, Pharsale, lib IX, vers. 578*<sup>6</sup>.

Plus loin, dans le même article Bayle cite en grec, puis en latin : « in ipso enim vivimus, et movemur et sumus ». *Art. Apostol. cap. XVII, vers. 28*<sup>7</sup>.

Le fait d'une relation directe est indéniable : il reste à en dégager le sens car il ne s'agit pas là d'un simple emprunt de citations, mais d'un accord beaucoup plus profond.

#### La correspondance avec Rousseau.

Deschamps fournit lui-même la confirmation de cet accord dans la correspondance qu'il a échangée avec Rousseau<sup>8</sup>. Le nom de Bayle apparaît sous sa plume et il reproduit à l'intention de Rousseau la critique fondamentale que Bayle adresse à Spinoza.

Je ne crois pas qu'aucun philosophe ait prétendu de bonne foi avoir découvert la Vérité : car tous tant qu'ils sont, sans excepter les plus dogmatiques, Epicure et Spinoza, n'ont pas pu se dissimuler, à moins que ce n'ait été par ignorance, qu'ils n'expliquaient point par leur système tous les phénomènes qui dépendent d'elle, et qu'ils laissent derrière eux mille choses à éclairer : *c'est un reproche que Bayle fait au système de Spinoza*<sup>9</sup>.

La citation est expresse. Bayle s'est attaqué aux métaphysiques et aux théodicées et a montré dans ses critiques à la fois la force et la finitude de la raison qui provoque le doute par ses innombrables échecs et ses contradictions. La raison ne peut tout expliquer car il est des matières qui sont hors de sa portée comme l'existence de dieu ou la conciliation de ses

<sup>5</sup> *Op. cit.*, *Observations métaphysiques*, première partie, article X, p. 258.

<sup>6</sup> P. BAYLE, *Dictionnaire historique et critique*, III, p. 2631 b, à la lettre A.

<sup>7</sup> *Op. cit.*, III, p. 2647 b, à la lettre D.

<sup>8</sup> L.-M. DESCHAMPS, *Le vrai système ou le mot de l'énigme métaphique et morale*, II, pp. 311 et suiv.

<sup>9</sup> *Op. cit.*, p. 317. Nous soulignons.

attributs. Il faut dès lors reconnaître les bornes étroites de l'esprit humain <sup>10</sup>.

Deschamps recueille cette répulsion pour tout système métaphysique rationnellement construit, mais il prend une autre direction que Bayle. Il pose la question de la diversité des attributs du tout et de leur cogniscibilité. Car si Spinoza a voulu faire de son dieu LE TOUT et nous en donner les principaux attributs positifs, il existe une toute autre tradition évoquée par Bayle qui soutient l'incompréhensibilité des attributs divins. Les articles où cette tradition « acataleptique » est évoquée <sup>11</sup> ont pu avoir une influence sur la genèse de la pensée de Deschamps qui s'inscrit largement dans la vaste tradition de la théologie et de la métaphysique négative.

### La réfutation simple et courte du système de Spinoza.

Après avoir relevé des indices d'une lecture du *Dictionnaire* au niveau des *Observatoins métaphysiques* et de la correspondance avec Rousseau, il nous faut maintenant étudier un texte capital pour notre propos : la « *Réfutation simple et courte du système de Spinoza. / Principe de Spinoza. / Il n'y a qu'une substance laquelle est infiniment modifiée. / Réfutation* » <sup>12</sup>. Cette *Réfutation* va en effet nous permettre de montrer que Deschamps ne s'est pas contenté de la critique générale que Bayle propose du spinozisme mais qu'il a utilisé l'appareil critique du *Dictionnaire*.

Dans ce texte Deschamps réexpose sa propre théorie du TOUT UNIVERSEL, de la substance modifiée <sup>13</sup>, dira-t-il à l'intention des spinozistes. Il n'y a là rien de nouveau par rapport à l'exposé contenu dans les deux premières thèses du *Précis* <sup>14</sup>, si ce n'est justement l'introduction du filon critique que Deschamps a trouvé dans le *Dictionnaire* de Bayle.

<sup>10</sup> L'histoire a gardé de Bayle l'image d'un briseur de théodicées, d'un extraordinaire critique et d'un sceptique : c'est oublier le Bayle du fidélisme remarquablement étudié par monsieur Gergeay dans son mémoire de licence (M. GERGEAY, *La tolérance sans la raison chez Pierre Bayle*, Bruxelles (U.L.B.), 1973).

<sup>11</sup> Ainsi par exemple, au sein même de l'article *Spinoza*, Bayle évoque les communautés quiétistes de Foe et la polémique interne aux partisans du « rien » qui préfigure la polémique entre Deschamps et la plupart de ses correspondants sur le sens à donner à « rien » (voir notamment la correspondance avec J.B. Robinet; L.-M. DESCHAMPS, *Le vrai système ou le mot de l'énigme métaphysique et morale*, II, pp. 328 et suiv.).

<sup>12</sup> E. Beaussire a signalé l'existence de ce texte conservé en deux exemplaires manuscrits dans les archives des Ormes. Jean Wahl en a proposé une édition que nous utiliserons pour notre article. Voir : J. WAHL, « Lettres et fragments inédits de Dom Deschamps et de quelques correspondants », *Revue de métaphysique et de morale*, 1964, n° 3, pp. 237-257.

<sup>13</sup> *Op. cit.*, p. 241.

<sup>14</sup> L.-M. DESCHAMPS, *Le vrai système ou le mot de l'énigme métaphysique et morale*, I, pp. 30 et suiv., *Précis en quatre thèses*.

a. *La conception deschampsienne de la substance modifiée*<sup>15</sup>.

Le tout universel, la substance modifiée est un être qui existe. C'est le fond dont les être sensibles sont les *nuances*, les *parties* ou les *modifications*. Ce fond et ces nuances, cette substance et ces modifications constituent deux genres distincts : le physique distributivement pris et le physique collectivement pris ou le métaphysique.

Le MÉTAPHYSIQUE est ce qui est général de toute généralité, ce qui est d'une autre nature, non pas que ses parties qui sont lui, mais que les parties de ses parties, c'est-à-dire telle ou telle partie. C'est l'être relatif appelé l'univers, le monde, la nature, la matière, la substance modifiée.

Le PHYSIQUE est ce qui est particulier, ce qui est telle ou telle chose, ce qui est un homme, un arbre, ce qui est la généralité des hommes, des arbres.

Ces deux genres, le PHYSIQUE et le MÉTAPHYSIQUE ne sont point l'un sans l'autre et sont inséparables : tout existe physiquement et métaphysiquement tout à la fois. Le tout ou la substance modifiée est ainsi la première cause et le premier effet, le créateur et la création. Le tout est l'être UN relatif à ses parties qui sont en nombre. Le tout est la substance modifiée; et cette substance n'est ni peut être la substance UNIQUE par là même qu'elle est modifiée<sup>16</sup>.

Le tout ou la substance modifiée diffère comme modifiée de telle et telle de ses parties ou modifications. En vain dira-t-on d'elle que c'est un *sujet* qui n'a que des *modes* et point de *parties*. *Ses modes sont ses parties, ses parties, sont des modes*, aussi est-il égal de l'appeler *le tout* ou *le sujet*. On peut même l'appeler *le mode* si l'on veut, dès qu'elle est l'unité des modes. Car quelques autres noms corrects peut-elle avoir que des noms au singulier relatifs aux noms que les êtres qui la composent ont au pluriel<sup>17</sup>.

L'essentiel de cette théorie, vue sous son aspect polémique, c'est que le tout universel ou la substance soit composée de *modifications*, ces modifications n'étant rien d'autre que les *parties* qui composent la totalité qui est la substance modifiée. Il découle en effet de cette assimilation des *modifications* aux *parties* que la substance modifiée est l'être UN et non pas l'être UNIQUE que présente Spinoza. Car qui dit UNIQUE dit un être qui nie l'être UN qui affirme d'autres êtres que lui; qui affirme chacune de ses parties ou modifications. C'est cette différence du tout à chaque partie

<sup>15</sup> Cette analyse est contenue dans les deux premières thèses du *Précis en quatre thèses*. Voir à ce propos : L.-M. DESCHAMPS, *Le vrai système ou le mot de l'énigme métaphysique et morale*, I, pp. 20 et suiv.

<sup>16</sup> Voir à ce propos *Réfutation simple et courte du système de Spinoza*, pp. 241-243.

<sup>17</sup> *Op. cit.*, p. 241.



« qui fait que le tout est la cause et l'effet ou, si l'on veut, qu'il est distingué de lui-même »<sup>18</sup>.

Deschamps a trouvé cette critique de la théorie spinoziste de la modification dans le *Dictionnaire* de Bayle et il n'a pas hésité à la reprendre à son propre compte.

b. *La consultation du Dictionnaire de Bayle.*

Spinoza, expose Bayle, suppose qu'il n'y a qu'une substance dans la nature et que cette substance UNIQUE est douée d'une infinité d'attributs, et entre autres de l'étendue et de la pensée. En suite de quoi il assure que tous les corps qui se trouvent dans l'univers sont des modifications de cette substance en tant qu'étendue. Il n'y a donc qu'un être, et qu'une nature qui est tout ensemble agent et patient, et qui ne produit rien que sa modification.

C'est là que Bayle introduit sa critique<sup>19</sup> : pour lui il est impossible que l'univers soit une substance UNIQUE car tout ce qui est étendu a nécessairement des parties, et tout ce qui a des parties est composé. Or comme les parties de l'étendue ne subsistent point l'une dans l'autre, il faut nécessairement que chaque partie de l'étendue soit une substance particulière et distincte de toutes les autres ou que l'étendue en général ne soit pas une substance. Or, selon Spinoza, l'étendue en général est une substance. D'où il faut conclure que chaque partie de l'étendue est une substance particulière, ce qui ruine, aux yeux de Bayle, le système spinoziste<sup>20</sup>.

C'est très précisément ce raisonnement qui sous-tend la critique que Deschamps adresse à Spinoza, Deschamps reprenant même à Bayle sa réflexion sur la notion de modification.

Spinoza enseignait en effet, non pas que deux arbres fussent deux *parties* de l'étendue, mais deux *modifications*. Qu'en est-il, demande Bayle, de cette prétendue différence entre le mot *partie* et le mot *modification* ?

Qu'il évite tant qu'il voudra le nom de *partie*, qu'il substitue tant qu'il voudra celui de *modalité*, de *modification*, que fait cela à l'affaire ? Les idées que l'on attache au mot *partie* s'effaceront-elles ? Ne les appliquera-t-on pas au mot *modification*<sup>21</sup> ?

Les modalités sont des êtres qui ne peuvent exister sans la substance qu'elles modifient. Il faut donc que la substance se trouve partout où il y a

<sup>18</sup> *Ibid.*

<sup>19</sup> P. BAYLE, *Dictionnaire historique et critique*, III, pp. 2637b à 2640a; à la lettre N : « la plus monstrueuse hypothèse [...] la plus opposée aux notions les plus évidentes de notre esprit ».

<sup>20</sup> *Op. cit.*, pp. 2637b à la lettre N, I.

<sup>21</sup> *Op. cit.*, p. 2638a.

des modalités. Il faut même que la substance se multiplie à proportion que les modifications incompatibles entre elles se multiplient, de sorte que partout où il y a cinq ou six de ces modifications, il y a aussi cinq ou six substances. L'étendu est ainsi composée d'autant de substances distinctes que de modifications; l'idée de la matière demeure toujours celle d'un être composé, celle d'un amas de *plusieurs substances*<sup>22</sup>.

La critique de la notion de modification aboutit plus fondamentalement à la critique de l'unicité de la substance, « la plus monstrueuse hypothèse, la plus diamétralement opposée aux notions les plus évidentes de notre esprit »<sup>23</sup>. La cinquième proposition de Spinoza « il ne peut pas exister deux ou plusieurs substances de la même nature, ou qui aient les mêmes attributs »<sup>24</sup> est réfutée par Bayle au nom d'une distinction logique entre genre, espèce et individu : il est bien entendu qu'il ne peut exister deux substances de même nature ou de mêmes attributs, mais pourquoi ne pourrait-il pas exister plusieurs substances d'une nature semblable ou munie d'attributs semblables ?

Deschamps recueille ces réflexions de Bayle, mais il prend une autre direction que lui lorsqu'il revient à son propre système. Il va conclure non à l'existence de plusieurs substances, mais tout au moins à l'existence de *deux substances*, revenant ainsi, par-delà une affinité critique, à l'originalité de son propre système.

« Je crois que c'en est assez de ce qui précède pour conclure contre Spinoza qu'il y a deux substances, l'une modifiée et l'autre non modifiée, l'une qui est un et l'autre qui est unique<sup>25</sup>. » Spinoza en qualifiant la substance de substance UNIQUE et en ne la distinguant pas de la substance UNE est tombé dans la plus grande des absurdités. Il dit encore que sa substance est infiniment modifiée; c'est une autre absurdité car l'infini est comme l'attribut unique, la négation de toute modification. L'infini et le fini, l'être unique et l'être un, sont *les deux contraires métaphysiques*, et « c'est faute d'avoir connu ces deux contraires que la vérité a toujours été dans le fond du puits »<sup>26</sup>.

Au niveau de la *Quatrième thèse* du *Précis* Deschamps distingue à côté des deux premiers genres, le PHYSIQUE et le MÉTAPHYSIQUE, un troisième genre, l'EN-SOI ou le MÉTAPHYSIQUE NÉGATIF. C'est à cette évocation du tout et de tout que Deschamps en revient dans sa *Réfutation* de Spinoza.

<sup>22</sup> Voir à ce propos : *op. cit.*, pp. 2637b et suiv., à la lettre N, I.

<sup>23</sup> *Op. cit.*, p. 2637b, à la lettre N, I.

<sup>24</sup> C. APPUHN, *Spinoza. Œuvres*, Paris, 1965, *L'éthique*, III, p. 24.

<sup>25</sup> L.-M. DESCHAMPS, *Réfutation simple et courte du système de Spinoza*, p. 242.

<sup>26</sup> *Op. cit.*, p. 243.

L'être UN, le tout ou l'universel est nécessairement le composé de toutes ses parties ou modifications possibles. Il ne tient son existence que d'elles, et elles ne peuvent lui donner qu'une existence relative à elles, comme il ne peut leur en donner une que relative à lui. Mais l'être UNIQUE est l'être simple, l'être sans compositions, sans parties, sans modifications, l'être qui existe sans rapport, qui existe par soi et conséquemment qui ne donne ni ne reçoit d'existence; qui n'est ni créateur, ni création.

On ne peut rien dire de l'être UN que de *positif*, par la raison qu'il affirme les êtres ou les parties qui le composent, et on ne peut rien dire de l'être UNIQUE que de *négatif*, par la raison qu'il nie tout autre être que lui, qu'il nie l'être un, et les êtres en nombre, le tout et les parties. *Un est positif, unique est négatif*<sup>27</sup>.

Les modifications ou les êtres sont les parties du tout ou du fini, sont les nombres qui composent la substance UNE qui est à la fois *le mode* et *le sujet*. La substance infinie est la substance UNIQUE qui nie toute autre chose qu'elle-même, qui nie toute composition, toute modification, qui nie le sujet et les modes, le tout et les parties en tant que distinguées.

Le négatif n'est autre chose que la négation du positif : aussi tout ce qu'on peut dire de l'être UNIQUE, qui par là même est indéfinissable, n'est et ne peut jamais être que la négation de tout ce qu'on peut dire de l'être un.

L'être UNIQUE qui est la négation du tout et des parties est *le rien, le néant, le néant même*<sup>28</sup>. Mais il serait absurde d'en inférer qu'il n'existe point car c'est l'existence, c'est la vérité métaphysique même, c'est « *Dieu simplement dit* »<sup>29</sup>.

Il y a donc deux substances; il y a « *le oui* et *le non* métaphysiques »<sup>30</sup>, *oui* et *non* qui ne peuvent exister l'un sans l'autre car le *non* métaphysique affirme nécessairement le *oui* en même temps qu'il le nie. « C'est la contradiction même »<sup>31</sup>.

L'originalité virulente de Deschamps se marque au niveau de cette négativité radicale qui fait le fond de l'existence de l'UNIQUE. Cette réflexion sur le *rien* aura des échos profonds dans la philosophie allemande.

<sup>27</sup> *Op. cit.*, p. 242. Nous soulignons.

<sup>28</sup> *Ibid.*

<sup>29</sup> *Op. cit.*, p. 243. *Dieu simplement dit* est « dieu considéré abstraction de toute relation », précise Deschamps.

<sup>30</sup> *Op. cit.*, p. 242.

<sup>31</sup> *Ibid.*

**Conclusion.**

Deschamps a trouvé dans le *Dictionnaire* de Bayle une critique efficace et rapide du spinozisme. Il a pu appliquer cette *Réfutation* à son propre système métaphysique. Mais au-delà de cet aspect purement critique, Deschamps a été sensible à l'évocation du négatif, du néant, du vide qui affleure dans de nombreux articles du *Dictionnaire*. Il a trouvé dans cet éclatement du positif et du négatif le jeu « dialectique » de sa propre métaphysique. La chose est importante dès que l'on n'ignore pas que Hegel connaissait parfaitement l'ouvrage de Bayle. C'est ici que surgit tout l'intérêt de l'étude des sources de Deschamps, car s'il est peu probable que Hegel ait connu l'œuvre de Deschamps, la parenté évidente de leur métaphysique peut s'expliquer par le recours aux mêmes sources. Bayle est un pion d'autant plus capital que nous retrouvons dans le système de Deschamps, comme dans celui de Hegel, une foule de propositions dont l'auteur de l'*Ethique* est le véritable père. La critique du spinozisme que Deschamps et Hegel ont eue sous les yeux est d'une importance capitale pour un historien de la philosophie. Ce n'est pas sans raison que ce texte peut être considéré comme une source commune du plus grand métaphysicien français du xviii<sup>e</sup> siècle et du plus grand métaphysicien allemand du xix<sup>e</sup> siècle.

## LES ÉQUIVOQUES DE KNIGGE NOTES SUR « ÜBER DEN UMGANG MIT MENSCHEN »

par

Henri PLARD

Professeur à l'Université Libre de Bruxelles

Fait surprenant, l'un des auteurs les moins lus du XVIII<sup>e</sup> siècle allemand a gardé une réputation proverbiale, seul de son temps avec Schiller<sup>1</sup> : *Er kennt seinen Knigge* veut dire simplement qu'il « a de bonnes manières »; en 1928, Kästner intitulait sarcastiquement un poème de *Herz auf Taille : Knigge für Unbemittelte*, et tout récemment un petit ouvrage humoristique sur l'art difficile de s'entendre avec les Bavarois quand on est de naissance à *Saupreiss* a paru sous le nom de *Der blauweisse Knigge*. Le baron hanovrien suspect de jacobinisme, Illuminé brouillé avec Adam Weishaupt, franc-maçon très critique envers l'Ordre, auteur aussi plat que prolifique, mérite mieux que cette célébrité vague ou cet oubli presque total<sup>2</sup>. Le seul ouvrage de lui dont on connaisse au moins le titre, *Über den Umgang mit Menschen*<sup>3</sup>, né de l'expérience d'une vie agitée et publié

<sup>1</sup> Auquel l'allemand courant doit le *Schillerkragen* (col Danton !), la *Schillerlocke*, feuilleté à la crème fouettée, et un « bérolinisme » : *So was lebt und Schiller mußte sterben !*

<sup>2</sup> L'ouvrage fondamental reste celui de R. LE FORESTIER : *Les Illuminés de Bavière et la franc-maçonnerie allemande, thèse de doctorat*, Paris, 1914 (datée 1915 sur la couverture). Sur Knigge, cfr en particulier L. III, chap. 2 et pp. 549-550, 637-645.

<sup>3</sup> Nous avons utilisé l'exemplaire de la Bibliothèque universitaire de Bruxelles, « Fünfte vermehrte und verbesserte Auflage », Francfort et Leipzig, 1803, sans nom d'éditeur. C'est l'une des éditions « piratées » qui circulaient alors, bien que Knigge ait protesté violemment contre les *Nachdrucke* non autorisés qui frustraient auteur et éditeur de leur juste gain (3 vol. in-16, 156 + 184 + 152 p.). D'après la note de la p. 138 du vol. III, le texte reproduit est celui de la dernière édition publiée du vivant de Knigge, en 1796 (année de sa mort). La division en 3 parties date de la 3<sup>e</sup> édition (1790).

quatre ans après son abandon définitif de l'Ordre des Illuminés, n'est pas, comme on le croit d'ordinaire, un code de bonnes manières, comparable si l'on veut aux *Usages du monde* de la baronne Staffe, mais bien un traité de morale pratique, dont les intentions politiques sont évidentes, destiné à la bourgeoisie en ascension et à la partie « éclairée » de la noblesse, surtout de campagne. Dès les premières phrases, Knigge s'affirme ami de « *die klügsten, verständigsten Menschen* », qui, dans la vie courante, commettent des impairs, se laissent gruger ou diriger par des imbéciles, faute d'une certaine adresse et de respecter « *die Regeln des Anstands, der Höflichkeit oder der Vorsicht* ». Il prétend enseigner à des hommes de mérite, mais gauches et auxquels il manque ce qu'il appelle en français « *l'esprit de conduite* », l'art de s'adapter à autrui, sans hypocrisie, de se mettre au ton de la société sans tomber dans la vile flatterie; bref, communiquer les résultats de son expérience, et non écrire « *ein Komplimentir-Buch* » (I, p. 7). Leçons nécessaires dans un pays où, comme il le note finement, faute d'un modèle reconnu de tous, il règne plus qu'ailleurs en Europe une telle variété dans le ton de la conversation, dans les opinions religieuses et dans les intérêts qu'on risque fort d'y commettre des « gaffes », une fois sorti de son milieu. Le baron l'explique fort justement par le morcellement politique du Saint-Empire, les relations des divers États avec les grandes puissances voisines — l'Angleterre donnant le ton dans le Nord, la France en Rhénanie; et par la très sensible distance des classes, « *zwischen denen verjährtes Vorurtheil, Erziehung und zum Theil auch Staatsverfassung eine viel bestimmtere Grenzlinie gezogen haben, als in andern Ländern* » (I, p. 8). Cet aristocrate authentique se raille, comme Voltaire dans *Candide*, de *die Idee von sechszehn Ahnen des Adels*, les seize quartiers de noblesse, déplore que la classe commerçante se mêle si peu aux autres, que les courtisans forment une *ganz eigne Gattung*, qui monopolise l'accès au prince, que les intérêts se combattent au lieu de s'harmoniser, et oppose le vieil Empire à la France, où la différence entre États et provinces est moins tranchée, et surtout à l'Angleterre, où l'originalité des caractères s'accommode fort bien d'intérêts vastes et généraux : respect de la constitution, prospérité de la patrie, liberté. On sait que la Maçonnerie avait tenté, du moins en principe, et telle que Lessing en avait donné l'image idéale, de dépasser les particularismes du lieu et de la naissance, pour retomber du reste dans l'aristocratie des systèmes rivaux de Hauts Grades, dont l'ouvrage posthume de Le Forestier, *La Franc-Maçonnerie templière et occultiste aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*<sup>4</sup>, donne une image d'une étonnante complexité (mais Lessing avait déjà raillé dans le IV<sup>e</sup> dialogue d'*Ernst und Falk* les prétentions des nouveaux templiers, faiseurs d'or et « conjurateurs des esprits »). Knigge, fort introduit dans

<sup>4</sup> Paris-Louvain, 1970.

ces cercles et bien déçu en 1788, constate l'échec de la Maçonnerie, à cet égard : ... « *wie verrathen und verkauft scheint ein so genannter Profaner, wenn er sich unter einem Haufen Mitglieder einer geheimen Verbindung befindet.* » (I, p. 17). La vie mondaine, en Allemagne, est morne et marquée d'exclusivisme : Knigge n'est pas le seul à l'avoir remarqué. On n'y vaut que par ses titres, héréditaires ou acquis : M<sup>m</sup> de Staël l'a constaté quinze ans plus tard, et oppose, elle aussi, la souplesse française à la raideur germanique : « En Allemagne, chacun est à son rang, à sa place, comme à son poste, et l'on n'a pas besoin de tournures habiles, de parenthèses, de demi-mots, pour exprimer les avantages de naissance ou de titre que l'on se croit sur son voisin <sup>5</sup>. » Mais l'expérience à laquelle se réfère Knigge, qui avait fréquenté à Cassel et à Hanau la cour de Hesse et fait figure de favori du prince héritier Wilhelm, dépasse, au moins dans son intention, et le microcosme d'une landgraviat, et même les frontières de l'Empire. Il pose en principe que « *Jeder Mensch gilt in dieser Welt nur soviel, als er sich selbst gelten macht* » (I, p. 28) et souhaite que cette maxime, naguère panacée des aventuriers, des fumistes et des esprits plats, amène aussi l'homme de réelle valeur à se montrer sous son jour le plus favorable, sans d'ailleurs s'abaisser à la vantardise ni au mensonge.

Cet universalisme, cette sympathie envers la bourgeoisie commerçante, cette admiration du libéralisme anglais, ce mépris des « préjugés » rattachent évidemment Knigge à l'*Aufklärung*, conçue en un sens moins philosophique que mondain, puisque le but avoué de *Über den Umgang mit Menschen* est de rendre le commerce des hommes agréable et de faciliter la vie en société (I, p. 89). Un manuel récent <sup>6</sup> parle de « *die aus dem Geist der Aufklärung entstandene Sammlung praktischer, z. T. pedantischer Lebensregeln* ». Encore faut-il nuancer cette classification, à divers égards. D'abord, Knigge, lorsqu'il se mêle de philosopher, se réfère beaucoup moins à la raison qu'à une sorte de stoïcisme vague : la sagesse veut qu'on apprenne avant tout à ne pas négliger le meilleur ami qu'on ait, soi-même, et qu'avant de fréquenter les hommes, on apprenne à vivre en bonne intelligence avec soi (I, p. 93). Au-dessus du succès et de l'échec, subsiste la grande vertu de persévérance, la noblesse intérieure fondée sur la conscience de soi, et dont le sentiment se renforce d'autant plus qu'elle est méconnue (I, p. 96). Ses conseils de constance rappellent la morale dite « baroque », bien plus que celle courante en son temps et dans son milieu : « *Fasse Muth ! Sey getrost ! Alles in der Welt geht vorüber; alles lässt sich überwinden, durch Standhaftigkeit; alles lässt sich vergessen, wenn man seine Aufmerksamkeit auf einen andern Gegenstand heftet.* » (I, p. 94).

<sup>5</sup> Cité par H. BRUNSCHWIG, *Société et romantisme en Prusse au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, s.d. (1973), p. 64.

<sup>6</sup> *Meyers Handbuch über die Literatur*, Mannheim, s.d. (1964), p. 510.

L'approche de la quarantaine, les déboires et la pauvreté avaient assagi cet ambitieux, qui, dès 1780, s'était retiré du monde pour mener aux portes de Francfort une existence « besogneuse »<sup>7</sup>, et que sa seconde vie, dans la Stricte Observance et chez les Illuminés, n'avait pas moins déçu que les servitudes du courtisan. *Spes et Fortuna, valete!* Knigge avait naguère espéré qu'il contribuerait à la réforme de la société; en 1788, il est radicalement sceptique à l'égard de telles chimères : « *Ich mag nicht entscheiden, welche von diesen Gattungen die gefährlichste ist, halte aber doch dafür, die jenigen, welche auf politische, halb phantastische, halb jesuitische Plane und auf Welt-Reformation hinausgehen, gehören wohl wenigstens nicht zu den unschädlichsten Donquixoterien; ich glaube dies um so fester, da gerade diese Art von Schwärmer-Systemen, am meisten Verwirrung im Staate aufrichten kann und die blendendste Aussenseite zu haben pflegt, statt dass die übrigen bald Langeweile machen, und nur schiefe und mittelmässige Köpfe dauerhaft beschäftigen.* » (I, p. 147). Weishaupt avait été formé par les jésuites et s'était passionné pour les sociétés secrètes de la Grèce antique : l'allusion de Knigge à des plans « mi-fantastiques, mi-jésuitiques », juste après les poursuites contre les Illuminés en Bavière (1784-1787), devait être claire pour les contemporains. Au reste, une note de 1796 (III, p. 138) mentionne nommément « *Herrn Hofrath Weishaupt* », pour dire que Knigge ne méconnaît pas les « intentions honnêtes » de « *Spartacus* » « *... aber seine Gründe haben mich nicht überzeugt* » : façon glaciale de prendre ses distances à l'égard d'un ancien ami et compagnon de lutte. *Über den Umgang mit Menschen* ne reflète nullement cet optimisme, cette confiance envers le progrès des Lumières qui sont propres à l'*Aufklärung* et que Goethe devait tourner en ridicule dans la scène du premier *Faust* entre le vieux mage et le naïf Wagner; cet ouvrage d'un homme qui, après tout, n'avait que trente-six ans, loue des vertus de vieillard : la prudence, la résignation, le repli sur soi quand le monde vous refuse son estime. Knigge met en garde son lecteur contre « les apôtres de tels systèmes », qui utilisent « *jedem Biedermanne sonst so theuren Ausdrücke* » en guise d'attrape-nigauds, ou tout au mieux comme les écoliers font des figures de rhétorique : or, ces idées-pièges sont « *Glück der Welt, Freyheit, Gleichheit, Rechte der Menschheit, Cultur, allgemeine Aufklärung, Bildung, Weltbürgergeist und dergleichen [...]* » : celles en somme qui avaient enflammé sa jeunesse, et parmi lesquelles on reconnaît quelques principes de l'*Aufklärung*. Aussi critique-t-il violemment l'idéologie « progressiste » des années 1780, sur un ton cruellement sarcastique : heureux xviii<sup>e</sup> siècle, écrit-il (II, p. 15), temps de grandes découvertes, par exemple : qu'il n'est pas besoin de connaître les lettres ni les syllabes pour

<sup>7</sup> R. LE FORESTIER, *op. cit.*, p. 207.



apprendre à lire<sup>8</sup>, où l'« *allgemeine Aufklärung* » va s'étendre à tous les ordres (*Stände*), avec d'aimables conséquences : le paysan délaissera sa charrue pour faire au prince un cours sur l'égalité et sur le devoir de porter en commun le grand fardeau; les lois feront place à l'arbitraire (*Willkühr*), et le plus fort, ou le plus malin fera valoir ses droits naturels à dominer sur autrui, aux dépens des faibles; « *wie Eigenthum, Staatsverfassungen und Grenzlinien aufhören, wie Jeder sich selbst regiert, und sich ein System zur Befriedigung seiner Triebe erfindet.* » (*ibid.*). Bref, le baron, qui passe de nos jours encore pour un révolutionnaire (en vertu de sa sympathie affichée pour la Révolution française, qu'il combinait fort bien, à l'usage interne de l'Empire, avec l'éloge du despotisme éclairé) voit poindre, sous la libération par les Lumières, l'anarchie totale, et le moment où, comme il l'a écrit, nul ne se fera scrupule d'être polygame, ni de cueillir dans la cassette de son voisin cet or que la terre maternelle a produit pour tout le monde.

En religion, de même, l'auteur de *Über den Umgang mit Menschen* fait plutôt figure de conservateur, et ne songe nullement à écr. l'inf. S'il donne de savoureuses mises en garde contre les bigots, il n'aime pas non plus « *ihre Gegenfüßler, die Deisten, Freygeister und Religions- Spötter von gemeiner Art* » (I, p. 151), qu'il accuse d'être aussi intolérants que leurs adversaires, et auxquels il applique son schéma ordinaire (et quelque peu prudhomme) : certes, il existe de « nobles » déistes, négateurs de la religion, etc.; ils méritent la pitié, puisqu'ils n'ont pas pu « *sich von der Wahrheit, Heiligkeit und Nothwendigkeit der christlichen Religion [...] überzeugen* »; ils méritent même l'estime, s'ils peuvent concilier avec ce scepticisme le respect de leurs devoirs d'hommes et de citoyens, et surtout (notez la restriction !) si l'athée « *niemand in seinem Glauben irre macht* »; mais ceux qui par méchanceté ou par « perversion de la tête ou du cœur » affectent de mépriser la religion, cherchent à faire des prosélytes, répètent en public les *voltairischen Floskeln*, se raillent des doctrines sur lesquelles d'autres fondent « *ihre einzige Hofnung, ihre zeitliche und ewige Glückseligkeit* », et traitent quiconque ne partage pas leurs vues de « jésuite déguisé » ou d'« hypocrite »; celui-là, écrit le baron, avec une fouguese éloquence, n'est qu'un gueux, *ein bösertiger Thor*, digne qu'on lui montre son mépris, « *und wenn man es für vergebliche Mühe hält, seinem Gewäsche ernsthafte Gründe entgegen zu setzen; so stopfe man ihm wenigstens, wenn es irgend möglich ist, sein Lästermaul!* ». Belle conclusion du paragraphe 28 de ce chapitre III que cet appel, à peine voilé, à la censure, car en bon allemand, les maximes du baron veulent dire que faute de pouvoir réfuter le « philosophe », on doit lui mettre une muselière. Nous sommes loin de Voltaire, que Knigge cite, nous l'avons vu, sur quel ton

<sup>8</sup> On voit que les querelles sur la méthode analytique et la méthode globale ne datent pas d'hier.

méprisant ! dans ce passage, et même de Lessing : si l'on se réfère à de tels principes, il faudrait, dans l'illustre querelle de Lessing et du pasteur Goeze, donner raison au vieux défenseur de l'orthodoxie luthérienne ! Et on aura noté qu'il met dans le même sac déistes, libertins et contempteurs de la religion, s'ils sont « de l'espèce commune » (sans dire à quoi l'on reconnaît ceux de l'espèce noble).

Knigge a beau louer pompeusement la vertu, qui « est à elle-même sa récompense », et enseigner que dans ce monde, on ne doit jamais compter sur le succès ni la reconnaissance, mais faire le bien par pur amour du bien (« *das Gute blos aus Liebe zum Guten thun* », II, p. 121), principes élevés, s'ils ne sont pas des plus originaux; il peut bien invoquer, pour justifier les inégalités sociales, les lois de cette nature que le xviii<sup>e</sup> finissant mettait, si l'on ose dire, à toutes les sauces; il lui arrive de laisser percer le bout de l'oreille à un tournant de phrase, ainsi quand il invoque, pour condamner l'adultère féminin, « *die heiligen Rechte des Eigenthums* »<sup>9</sup>. Le libéralisme (relatif) de Knigge trouve là sa frontière, et il apparaît en 1788 comme l'ancêtre de ces bourgeois qui, personnellement voltairiens, trouveront bon que le peuple aille à la messe. Le paragraphe 8 du 2<sup>e</sup> chapitre de la III<sup>e</sup> partie est intitulé avec un cynisme ingénu : « Les gens de basse condition n'ont pas besoin de trop de lumières » (« *Zu viel Aufklärung taugt nicht für niedere Stände* »). On voit fort bien à qui Knigge réserve les bienfaits de l'*Aufklärung* : les *men of substance*, comme on disait en anglais, la bonne bourgeoisie cossue, qui n'a nul intérêt à renverser un ordre si profitable pour elle. Certes, il est bien triste (II, p. 115) que « la majorité du genre humain » soit contrainte par sa pauvreté, sa faiblesse, la force à obéir à la minorité, « *und dass oft der Bessere den Winken des Schlechtern gehorchen muss* ». C'est la faute, non à la loi naturelle, mais la raison doit en être cherchée « *in der Art der Erziehung und in unsern, durch Luxus und Despotismus verderbten Zeiten* ». Knigge n'en conclut pas qu'il faut bouleverser l'ordre social, ni même modifier l'éducation (en 1788-1789, il publiera dans les « *Annales de l'humanité* » une réfutation des principes pédagogiques de Campe, inspirés

<sup>9</sup> Knigge n'est nullement pour l'émancipation féminine que les jeunes romantiques d'Iéna ne devaient pas tarder à revendiquer, non sans faire scandale. Selon lui, si l'adultère masculin et féminin sont également *unedel* du point de vue moral, *in Rücksicht auf die Folgen hingegen ist freylich die Unkeuschheit einer Frau weit strafbarer, als die eines Mannes* (II, p. 54). Quant au vieux « du côté de la barbe est la toute-puissance », Knigge invoque, comme de juste, la Nature et la Raison : « *Der Mann muss Herr seyn in seinem Hause; so wollen es Natur und Vernunft!* » Beaumarchais lui avait déjà répliqué par la bouche aimable de Suzanne, qui constate dans le « vaudeville » final qu'on fait bien des histoires sur l'adultère féminin, alors que celui du mari est considéré avec indulgence : « De cette horrible injustice / Veut-on savoir le pourquoi ? / Les plus forts ont fait la loi. »

par Rousseau)<sup>10</sup>, mais que le maître se doit de traiter ses serviteurs doucement, de les payer décentement, de se préoccuper de leur bien physique et moral, enfin de leur être un modèle de « *Gradheit, Redlichkeit, wahre Menschenliebe, Würde und Folgerichtigkeit* » dans toutes ses actions (II, p. 117); avec du reste des fins plus pratiques qu'humanitaires : « *Also ist ein gutes Beyspiel... das sicherste Mittel, brauchbares Gesinde zu bilden.* » (*ibid.*). Mais, dans le paragraphe suivant, il condamne en termes exprès toute familiarité, et même toute indulgence déplacée. Programme qu'il faut bien qualifier de paternaliste, d'autant que le mot se trouve, inévitablement, sous la plume de Knigge, qui prône « *väterliche Sorgsamkeit für ihre Gesundheit, für ehrlichen Erwerb und für ihre sittliche Aufführung [...]* » vertus garanties par des journées de travail suffisamment, mais pas trop chargées (« *die wenigen die man hat und deren man bedarf, nützlich zu beschäftigen, gut zu bezahlen und vernünftig zu behandeln* »). Même principe dans les rapports avec les enfants, qui sont, dans cette Allemagne de l'ancien régime finissant, avec les femmes et les domestiques, les « inférieurs » par nature, en quelque sorte. Nous sommes en 1788, c'est-à-dire en pleine crise de l'*Empfindsamkeit*, et l'on voit de temps à autre que le baron, comme d'autres *Aufklärer*, a été touché par la « sensibilité »<sup>11</sup> : il nous propose des délices de la paternité un tableau à la Greuze : « Que peut-il y avoir [...] de plus charmant que la vue d'un père bien-aimé au milieu de ses enfants grandis, qui recherchent sa compagnie sage et cordiale, ne lui cachent aucune des pensées de leur cœur, qui est leur plus fidèle conseiller, leur ami indulgent, qui prend part aux innocentes joies de leur jeunesse, ou du moins ne les trouble point, et vit avec eux comme avec les meilleurs amis que lui ait donnés la Nature !<sup>12</sup> » (II,

<sup>10</sup> R. LE FORESTIER, *Illuminés...*, *op. cit.*, p. 637. La satire de 1792, *Des seligen Herrn Etatsraths Samuel Conrad von Schaafskopf hinterlassene Papiere*, contient un démolissage de principes inspirés de l'*Emile* : allaitement maternel, suppression des lisières, éducation physique « à la dure », « *nach allem fragen, nichts thun, nichts glauben, als wovon er Grund und Ursache ein sieht* » ... « *Fremde Kenntnisse sind nichts werth; man muss alles selbst erfinden* », apprendre en jouant : « *Überhaupt, so mehr auch die neuere Pinsel-Erziehungs-Methode mit der ältern in Widerspruch zu stehn scheint; so führen doch beyde Extreme sicher zu einem Zwecke, zu der goldnen Mittelmässigkeit.* » (Ed. I. FETSCHER, Frankfurt-am-Main, 1965, pp. 45-48).

<sup>11</sup> Ce qui ne l'empêche pas de mépriser les « *Kraft-Genies* » et les « *excentriche Leute* » : tant qu'ils ne se qualifient pas pour l'asile, qu'on les laisse courir : « *Die Erde ist so gross, dass eine Menge Narren neben einander Platz darauf haben.* » (I, p. 148).

<sup>12</sup> « *Was kann [...] entzückender seyn, als der Anblick eines geliebten Vaters, mitten unter seinen erwachsenen Kindern, die nach seinem weisen und freundlichen Umgange sich sehnen, keinen Gedanken ihres Herzens verbergen vor ihm, der ihr treuester Rathgeber, ihr nachsichtsvoller Freund ist, der an ihren unschuldigen, jugendlichen Freuden Theil nimmt, oder sie wenigstens nicht stört, und mit ihnen wie mit seinen besten natürlichsten Freunden lebt !* »

17). Cette émotion douce est caractéristique de l'époque : on la retrouverait dans les aimables scènes de genre peintes par le petit-maître Louis Watteau, vers la fin des années 1780, qu'on peut voir au musée de Lille : « la Saint-Nicolas » ou « l'Heureuse mère ». Mais, comme avec les domestiques, la familiarité doit avoir ses limites, et Knigge condamne les parents qui, par libéralisme mal entendu, se font les « compagnons des excès de leurs enfants » ou même ne leur cachent pas leurs vices et se rendent ainsi méprisables. Knigge déploie à tout propos la bannière de la sincérité et de la franchise, mais il est clair que selon lui, un peu de *Lebenslüge* ne peut que profiter au respect « naturel » dû par la jeune génération à ses aînés. Même conservatisme, enrobé de formules douceâtres, à l'égard des paysans : contre leur instruction, il avance qu'il est absurde de les rendre par trop de lumières (*zuviel Aufklärung*) mécontents de leur sort et d'en faire des « philosophes » indignés par la « répartition inégale des biens de fortune » (III, p. 122).

En politique, Knigge prend un ton plus agressif, et s'il a rejeté, dans *Über den Umgang mit Menschen* comme dans *Des seligen Herrn Etatsraths Samuel Conrad von Schaafskopf hinterlassene Papiere*<sup>13</sup> l'éducation à la Rousseau, il est clair qu'il admet la théorie du contrat social. Le long et premier chapitre de la III<sup>e</sup> partie, « Sur le commerce des grands de la terre, des princes, des gens de qualité et des riches », contient (III, p. 22-23) une tirade brûlante contre le servilisme des cours : l'ami véritable des princes ne doit pas oublier de leur rappeler : « *dass sie, was sie sind, und was sie haben, nur durch Übereinkunft des Volks sind und haben; dass man ihnen diese Vorrechte wieder nehmen kann, wenn sie Misbrauch davon machen; dass unsre Güter und unsre Existenz nicht ihr Eigenthum, sondern, dass alles, was sie besitzen, unser Eigenthum ist, weil wir dafür alle ihre und der Ihrigen Bedürfnisse befriedigen und ihnen noch obendrein Rang und Ehre und Sicherheit geben, und Geiger und Pfeifer bezahlen : endlich, dass in diesen Zeiten der Aufklärung bald kein Mensch mehr daran glauben wird, dass ein Einziger, vielleicht der Schwächste der ganzen Nation, ein angeerbtes Recht haben könne, hundert tausend weisern und bessern Menschen das Fell über die Ohren zu ziehen [...]* » : c'est le seul passage de *Umgang mit Menschen* où s'annonce l'ami de la Révolution française, qui, le 14 juillet 1790, assiste à une fête des libéraux hamburgois en l'honneur de la jeune Révolution, décroche sa décoration pour la remplacer par le ruban tricolore, boit à la mort du despotisme et verse des larmes attendries sur l'aurore de la liberté<sup>14</sup>. Ce touche-à-tout incertain,

<sup>13</sup> Réédité, avec une postface, par Iring FETSCHER (Sammlung Insel, s.l.n.d., Frankfurt-am-Main, 1965).

<sup>14</sup> Cfr sa lettre à sa fille Philippine, Hambourg, 15.VII.1790, chez LE FORESTIER, *Illuminés*, p. 638.

qui avait passé par tant de milieux et n'y avait trouvé que désillusions, devait, cette fois, rester fidèle à son enthousiasme révolutionnaire : lorsqu'il mourut, le rédacteur de la *Schildwache*, von Rebmann, républicain réfugié à Paris, saluait en lui l'ami persécuté du droit et de la vérité, l'ennemi des infâmes superstitions, le travailleur infatigable pour le bonheur de l'humanité<sup>15</sup>. Cette réputation de « jacobinisme » allait si loin que le 5 mai 1795, le *Moniteur universel* annonçait que « les gueux anglais » avaient « contre tout droit des gens fait saisir, mettre aux fers, et transférer dans les prisons d'Hanovre » le baron, victime de son « attachement éclairé et vraiment philosophique pour les principes de la révolution »<sup>16</sup>. Fetscher croit encore, en 1965, que les rigueurs de cette détention ont contribué à ruiner la santé du baron. En fait, Knigge, grand-bailli du duché de Brême, avait été soumis à la censure préalable par le Conseil du gouvernement chargé d'administrer les duchés de Brême et de Verden pour le roi de Grande-Bretagne; au début de 1795, il avait été appelé à Stade sous un prétexte quelconque et retenu jusqu'au 16 avril, parce qu'on voyait en lui un esprit dangereusement sympathique aux Français : une assignation à résidence déguisée, tout au plus — rien d'une incarcération<sup>17</sup>. Il n'empêche que ces mesures répressives montrent bien que Knigge fut de ces rares Allemands qui restèrent fidèles à la Révolution, même après la Terreur.

Toutefois, le beau morceau que nous avons cité est-il aussi dangereux qu'il ne semble au premier abord ? On sait que Knigge a coutume de nuancer ses condamnations, et sa tirade « révolutionnaire » est aussitôt suivie de phrases sentimentalement rassurantes : « ... *dass sie aber ohne Trabanten und Wachen ruhig schlafen können, wenn das dankbare Volk, dessen treue Diener sie sind, sie liebt und für das Wohl der Edeln Seegen vom Himmel erfleht* »<sup>18</sup>. La formule des bons rois « fidèles serviteurs » de l'Etat nous indique de quel esprit Knigge, nullement républicain, est animé : le « despotisme éclairé » à la prussienne. Du reste, l'année même où parut *Umgang mit Menschen*, il cherchait, sans succès, à obtenir par l'intermédiaire de son ami berlinois Nicolai, le fameux éditeur, Franc-Maçon et compagnon de lutte de Lessing et de Moses Mendelssohn, le poste de résident prussien auprès de la république hanséatique de Hambourg<sup>19</sup>; et l'an suivant, il déclarait encore que la liberté et l'égalité étaient des chimères et que, tout en rappelant aux grands qu'ils tiennent

<sup>15</sup> I. FETSCHER, *op. cit.*, p. 103.

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 102.

<sup>17</sup> LE FORESTIER, *op. cit.*, pp. 643-644.

<sup>18</sup> Knigge, toujours pratique, conseillait d'ailleurs de « déguiser » quelque peu ces vérités avant de les insinuer dans l'oreille des princes.

<sup>19</sup> R. LE FORESTIER, *ibid.*, p. 550.

leur puissance du « consentement » (*Übereinkunft*) de leur peuple, il est dangereux d'abaisser leur prestige auprès de celui-ci; que les réformes, enfin, doivent venir d'en haut et non d'en bas<sup>20</sup>. Quelques pages plus loin, dans *Umgang mit Menschen* (III, p. 28), il condamne formellement « nos auteurs modernes » qui se donnent pour tâche d'injurier les classes supérieures — dont ils ne connaissent rien — ne songe-t-il pas ici à Schiller, à Schubarth ? — et dessine un portrait flatteur de ces grands qui, conscients de la dignité de leur état, savent se montrer dignes de leur haute vocation. Son point de vue n'est ni le « républicanisme » du temps où il conspirait avec les Illuminés, ni le « jacobinisme » qu'on devait lui reprocher plus tard, mais l'idéal d'un prince juste, vertueux, insensible à la flatterie et fidèle serviteur de son peuple : rien, en tout cela, de bien révolutionnaire. Le *suum cuique*, devise de la monarchie prussienne, résumerait assez exactement l'esprit de cette partie politique de l'ouvrage : au reste, Knigge le cite : « *Jedem das Seinige* » (III, p. 65). Frédéric II pensait comme lui, à la rhétorique près : « Nous avons remarqué, dit son *Essai sur les formes de gouvernement et sur les devoirs des souverains*, que les citoyens n'ont accordé la prééminence à un de leurs semblables qu'en faveur des services qu'ils attendaient de lui; ces services consistent à maintenir les lois, à faire exactement observer la justice, à s'opposer de toutes ses forces à la corruption des mœurs, à défendre l'Etat contre ses ennemis [...]. Il n'y a qu'un bien, qui est celui de l'Etat en général... Si l'on veut que le gouvernement monarchique l'emporte sur le républicain, l'arrêt du souverain est prononcé; il doit être actif et intègre, et rassembler toutes ses forces pour remplir la carrière qui lui est prescrite<sup>21</sup>. » Il est probable que les allusions de Knigge aux souverains qui « écorchent vifs » leurs sujets et les considèrent comme leur « propriété » visent les petits tyrans allemands qui ne se faisaient pas scrupule de vendre leurs soldats comme mercenaires aux Hollandais du Cap (Württemberg) ou aux Anglais en lutte contre les Insurgents américains (Hesse-Cassel) : le fameux *Auf, ihr Brüder, und seid stark* de Schubarth et la scène du vieux valet de chambre avec Lady Milford dans *Kabale und Liebe* (II, 2) sont des témoignages éloquents et toujours célèbres de l'indignation suscitée par ce cynisme princier. Mais Knigge s'en prend moins aux princes qu'à la noblesse de cour, aux « imbéciles titrés » (*vornehme Pinsel*) qu'il dépeint hautains, ignorants, stupides, faciles à courber à tout vent, froids et vindicatifs (III, p. 21), et qu'il tient pour responsables des égarements de leurs souverains; son idéal est, nous l'avons vu, un prince qui se repose sur l'affection de ses sujets reconnaissants et peut se passer des gardes. L'*Aufklärung*, elle aussi, est pour lui une garantie de paix sociale, et Knigge manifeste une certaine méfiance

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 637.

<sup>21</sup> Cité par H. BRUNSCHWIG, *op. cit.*, pp. 21-22. Ce beau texte est de 1781.

envers ce terme, car « *Das Wort Aufklärung wird in unsern Zeiten oft sehr gemisbraucht, und bedeutet nicht sowohl Veredlung des Geistes, wie Richtung desselben auf grillenhafte, speculative und phantastische Spielwerke* » (III, p. 36). Aussi lui marque-t-il ses limites, et parle-t-il de *Verstand*, non de *Vernunft* : « *Die beste Aufklärung des Verstandes ist die, welche uns lehrt, mit unsrer Lage zufrieden und in unsern Verhältnissen brauchbar, nützlich und zwekmässig zu seyn. Alles Übrige ist Thorheit, und führt zum Verderben.* » Qu'une réédition jubilaire de *Über den Umgang mit Menschen*, Gera 1888, ait cru bon de remplacer la formule : les princes sont ce qu'ils sont et ce qu'ils ont « *nur durch Übereinkunft des Volkes* » par « *nur durch die Gnade Gottes* »<sup>22</sup> — cette falsification grossière du texte prouve simplement qu'en cent ans l'Allemagne avait fait des « progrès » dans le sens d'une idéologie officielle fumeuse, bigotte et réactionnaire, l'un des fruits empoisonnés de son romantisme. Mais qui en douterait ?

Dans ce texte parfois amusant<sup>23</sup> et souvent douceâtre, un chapitre tranche par son ton âpre et apodictique : c'est le huitième de la III<sup>e</sup> partie, qui précède, *mirabile dictu*, les considérations *Über die Art, mit Thieren umzugehen*. Il est intitulé « Sur les sociétés secrètes et la fréquentation de leurs membres ». Knigge est en général soucieux de ménager ses lecteurs, à quelque état qu'ils appartiennent; ici, nulle indulgence, nulle réserve. D'ailleurs, ce chapitre féroce suit immédiatement celui où le baron éreinte les aventuriers, les joueurs, les « imposteurs mystiques, les visionnaires, les faiseurs d'or », et l'engouement de son temps pour « la mystique », par quoi il faut entendre un occultisme éclectique auquel tant d'aventuriers de génie, de Casanova à Cagliostro (cité par Knigge) ont dû leurs succès mondains et l'intérêt des esprits les plus pénétrants — rappelons que Goethe, auteur du « Grand-Cophte », a recherché en Italie les traces de Giuseppe Balsamo, et que le prince de Ligne a laissé un portrait subtil de Casanova, qu'il avait rencontré à Dux, sous le nom d'*Aventuros*<sup>24</sup>.

Chat échaudé craint l'eau froide : aussi Knigge tient-il pour un devoir d'avertir ceux qui se laisserait abuser par les aventuriers « mystiques »,

<sup>22</sup> I. FETSCHER, *op. cit.*, p. 93.

<sup>23</sup> Nous recommandons aux curieux le chap. XI de la II<sup>e</sup> partie, *Auf Reisen. Einige Regeln, um bequem, angenehm, wohlfeil und nützlich zu reisen, und wie man sich gegen Reisende und in Bädern zu betragen habe* ? Il donne une image vive, confirmée par les romans contemporains, des épreuves du voyageur dans une Allemagne où les routes déplorables, les « combines » des cochers et des hôteliers, les mauvais lits et les puces omniprésentes faisaient du voyage un supplice.

<sup>24</sup> Outre Cagliostro et Saint-Germain, Knigge cite (p. 133 du t. III) « Schröpfer et consorts ». Ce Schröpfer est l'ingénieur cabaretier ventriloque et possesseur d'une lanterne magique, imposteur remarquable, qui finit par se suicider (sur son amusante carrière, cfr R. LE FORESTIER, *Illuminés*, p. 191, n. 1).

alors qu'il est tout indulgent pour les « chevaliers » à la mode de Casanova, et en parle avec amusement (III, pp. 123-125). Quant aux sociétés secrètes (*geheime Verbindungen*), il note tout d'abord qu'une « foule de sociétés secrètes et d'ordres de toute nature » sont au nombre des multiples amusettes « dangereuses et innocentes » du temps (III, p. 134). Mais il estime qu'il faut renoncer à ces associations « en partie inutiles et niaises » (il songe sans doute à des parodies de la Maçonnerie telles que l'ordre des Mopses), en partie dangereuses pour la vie en société, et, se référant à sa longue expérience, il conjure son lecteur de ne pas se faire recevoir dans une telle société, « quel qu'en soit le nom ». Inutiles, parce qu'il ne sert à rien de voiler de mystère des enseignements importants, à l'époque des Lumières; il rejette l'idée, si répandue alors, d'une explication ésotérique du christianisme, qui doublerait sa forme exotérique, car, contrairement aux religions des païens (Knigge songe apparemment à ces Pythagoriciens, à ces mystères d'Eleusis qui avaient tant intéressé Weishaupt), la chrétienne est en elle-même « claire et satisfaisante »; quant aux pays où « règnent encore les ténèbres et la superstition » (lisons : les pays catholiques, ceux du moins où l'Eglise domine), la sagesse est « de ne rien précipiter », et la morale exige que les Lumières y soient propagées au grand jour. En outre, ces associations sont inutiles parce qu'elles se consacrent, pour la plupart, à « de misérables bagatelles et des cérémonies imbéciles »<sup>25</sup>, « parlent un langage imagé qui supporte toutes les interprétations possibles, agissent selon des plans mal conçus, sont imprudentes dans le choix de leurs membres et, par suite, ne tardent pas à dégénérer »<sup>26</sup> (III, p. 235). D'ailleurs, ne trouve-t-on pas dans la vie civile et privée assez d'occasions de faire le bien ? Avant d'admettre le recours aux sociétés secrètes, encore faudrait-il s'être assuré que toutes les possibilités de l'action publique ont été explorées, ou que « l'ardent ami du bien » rencontre, dans la société courante, des obstacles insurmontables. Enfin, l'autorité publique a le droit d'être « renseignée sur toute activité en vue de laquelle plusieurs personnes se réunissent » (III, p. 136) : on sait que Joseph II avait, pour cette raison et en bon « despote éclairé », fortement mis sous surveillance et réglementé les activités maçonniques<sup>27</sup>. Mais surtout, Knigge estime que dans la plupart des cas, des supérieurs inconnus se dissimulent derrière ces niaiseries : il est

<sup>25</sup> CASANOVA, beaucoup moins critique, parle, lui aussi, des « sublimes bagatelles de la franc-maçonnerie » (*Mémoires*, éd. Pléiade, I, p. 626; chap. XXVIII).

<sup>26</sup> ... « weil sie mehrentheils sich mit elenden Kleinigkeiten und abgeschmackten Ceremonien beschäftigen, eine Bildersprache reden, die alle mögliche Auslegung leidet, nach schlecht durchgedachten Planen handeln, unvorsichtig in der Wahl ihrer Mitglieder sind, folglich bald ausarten [...] »

<sup>27</sup> Sur les conséquences de l'édit du 9 janvier 1786 pour la Maçonnerie belge et la réaction des autorités maçonniques, cfr N. CUVELLIEZ, *Deux siècles de maçonnerie montoise. Recueil d'études historiques*, Mons, 1959, p. 48.



indigne d'un homme « raisonnable » d'agir selon un plan qu'il ne perçoit pas complètement, dont d'autres lui garantissent et l'importance et la valeur; en outre, il est imprudent de contracter des engagements sans clause de réciprocité, d'autant qu'on voit et des songe-creux et des canailles se faire « supérieurs inconnus », abuser des autres membres pour atteindre leurs buts personnels, ou même se servir d'eux pour satisfaire leurs passions; enfin, argument plus terre-à-terre, ces sociétés secrètes vous font perdre votre temps et votre argent, « détournent des affaires civiles sérieuses », deviennent « le rendez-vous des aventuriers et des bons-à-rien », créent « des cabales, des querelles, des persécutions, l'intolérance et l'injustice envers des hommes de bien qui ne sont pas d'un tel ordre, ou du moins du même ordre ». Certes, ajoute-t-il, toutes les *geheime Verbindungen* n'ont pas la totalité de ces défauts, mais il n'en connaît aucune qui ne soit entachée « au moins de l'un d'entre eux » (III, p. 138). Il conseille donc de s'abstenir de « cette mode imbécile », de garder ses distances, d'en parler prudemment et de suspendre son jugement sur ce que telle ou telle société peut avoir de bon ou de mauvais. Quant à l'imprudent qui y aura été amené par « un désir mal ordonné d'agir, la curiosité, la vanité ou quelque autre mobile », qu'il fasse usage d'une saine méfiance, ne se laisse pas impressionner par des doctrines mystérieuses ou des projets aussi vagues que vastes, ni imposer par serment des obligations, et surtout qu'il évite de tomber sous la coupe des supérieurs inconnus; si le conflit éclate, qu'il ne craigne pas de dénoncer publiquement ces sociétés, « l'imposture, l'ignorance et la méchanceté ! » (III, p. 139). Tout au plus admet-il que ces sociétés favorisent les rapports humains, « comme les clubs » (III, p. 140). La Maçonnerie n'est pas nommée, mais il est peu probable qu'en un temps où « tout le monde en était », comme disait Marie-Antoinette, où du moins tout le monde en parlait, les contemporains n'aient pas compris à qui Knigge en avait.

*Über den Umgang mit Menschen* connut un « immense succès »<sup>26</sup>, cinq éditions en six ans, sans compter les contrefaçons, des réimpressions au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, des traductions en anglais, danois et néerlandais — et, comme les ouvrages rattachés à ce qu'on appelle en Allemagne et commence à étudier sous le nom de *Trivalliteratur*, ce « manuel de philosophie mondaine, sans idéal ni élévation morale » (Le Forestier) nous renseigne beaucoup mieux sur ses lecteurs que sur les principes, en somme très quelconques, de leur auteur. Il marque tout à la fois la pénétration tardive de l'*Aufklärung* dans de vastes couches de la population — ceux qui lisent alors : la bourgeoisie, petite et moyenne, les femmes surtout, la noblesse — et sa vulgarisation. On aura remarqué ses tendances contradic-

<sup>26</sup> R. LE FORESTIER, *Illuminés*, p. 550.

toires : Knigge se réfère à l'idée du « bonheur », d'une vie « heureuse » au sein de la société, ce qui n'étonnera pas en son temps (on se demande comment Saint-Just pouvait affirmer que le bonheur était une idée neuve en Europe...), mais le cherche selon deux voies différentes : en théorie et sans insistance dans le repliement du sage qui, *far from the madding crowd*, pratique le commerce de son moi supérieur et le mépris de la fortune : en somme, un stoïcisme affadi; en pratique et le plus souvent dans le « commerce des hommes », qui donne son titre à l'ouvrage, et plus précisément dans l'art de traiter chaque sexe, âge ou état (*Stand*) de la manière qui lui convient, sans excepter, ni les femmes, ni les enfants, ni même les animaux, ni les paysans : c'est sans doute le fait que, pour la première fois en Allemagne, cet ouvrage donnait des règles de conduite applicables avec toutes les couches sociales qui lui valut son succès, d'autant qu'il se lisait facilement et ne supposait pas une grande culture philosophique. Kant, ou même Lessing, demandaient un effort intellectuel que Knigge était loin d'exiger. Mais cette *Aufklärung* mise à la portée des *unhappy many* présente, avec des traits qui sont communs au mouvement dans toute l'Europe, des caractères spécifiquement allemands : le respect persistant de l'ordre social, et plus précisément de l'*Obrigkei*t et de la noblesse : les attaques violentes de Knigge contre les courtisans lui permettent, précisément, de concentrer sur eux tous les caractères négatifs de l'époque, les excès du luxe et de l'oisiveté, et de leur opposer aussi bien l'honnête noblesse campagnarde que les princes vertueux, qui doivent se méfier de ces noblaillons serviles, stupides, arrogants et ambitieux dont il devait donner une image plus détaillée en la personne du conseiller d'Etat Schaafskopf, « M. de la Crétinière », selon l'ingénieuse traduction de Le Forestier. Knigge ne souhaite pas un bouleversement de l'édifice social, mais des réformes rationnelles, qui donneraient à la bourgeoisie, et notamment aux commerçants la place qui leur revient dans l'Etat. Religieusement, on sait que l'*Aufklärung*, contrairement aux Lumières françaises, est prudente, voire conservatrice, et ne va jamais plus loin que le déisme : Knigge, qui s'adresse essentiellement à un lecteur bourgeois et protestant, défend le christianisme et condamne formellement le déisme, qu'il met sur le même plan que l'athéisme, tout en reconnaissant qu'il peut y avoir des « libertins » à l'esprit noble. Enfin, il tient pour dangereux de faire bénéficier de l'*Aufklärung* les basses couches de la société, et rejette nettement *die allgemeine Aufklärung*; il est réformiste, non révolutionnaire, du moins dans cette œuvre, la seule de sa plume qui ait été largement diffusée. En un mot, on trouve chez lui toutes les équivoques de cette attitude politique et sociale qu'on peut appeler le conservatisme libéral, et toutes ses contradictions. Qu'il ait ensuite, et rapidement, évolué vers « une adhésion formelle aux principes de la Révolution », et vu dans les « Lumières » un facteur de renouvellement pour l'ensemble du peuple et non plus pour

les *beati possidentes* ou, comme disait Basile, les *bene nanti*, témoigne, entre autres faits, de la mobilité de son esprit : reste que *Über den Umgang mit Menschen* est inspiré de tout autres principes<sup>29</sup>.

<sup>29</sup> Sur l'évolution ultérieure de Knigge, cfr R. LE FORESTIER, *Illuminés*, pp. 637-645. Le Forestier insiste avec raison sur l'influence de ses amis, bourgeois libéraux et francophiles de Hambourg : Reimarus (le fils du « fragmentiste » édité par Lessing), Sieveking, le très important Karl Friedrich Reinhard, alors diplomate à Hambourg et qui fréquentait le cercle des Reimarus, où il avait trouvé femme — on sait qu'il passa au service de la France, dans le cadre diplomatique, et mourut pair de France, en 1837. (Voir l'excellente édition de sa correspondance avec Goethe : *Goethe und Reinhard. Briefwechsel in den Jahren 1807 bis 1832*, par O. HEUSCHELE, Insel-Verlag, s.l.n.d., Wiesbaden, 1957.)



## L'UTOPIE METAPHYSIQUE DE DESCHAMPS CONTRE « L'ELOQUENCE » DE ROUSSEAU

par

André ROBINET

Directeur de recherche au C.N.R.S.  
Professeur à l'Université Libre de Bruxelles

Deschamps est mort depuis deux siècles (1774). On ne peut dire que ce moine bénédictin, métaphysicien athée, ait, dans la littérature et dans la philosophie, la place qui lui revient. Y. Belaval écrivait récemment que, si l'on se décidait à exhumer Deschamps, la face du XVIII<sup>e</sup> siècle changerait d'aspect. La publication prochaine de ses œuvres complètes, la parution des actes des divers colloques, l'achèvement de quelques ouvrages qui lui sont consacrés, vont créer une « actualité » dont bénéficieront les manuscrits de Poitiers, mais aussi notre « idée » du siècle des lumières.

Car s'il en fut le contempteur, c'est à rebours des critiques classiques et traditionnels que Deschamps s'est élevé, en pleine publication de l'*Encyclopédie* contre cet « esprit du siècle » qui s'arrogeait déjà l'appellation de « siècle des lumières » et qui n'est en fait qu'un siècle des « demi-lumières ». Les deux fascicules qu'il publiera en 1769 et 1770 ne lui permettront pas de franchir le mur du silence dressé autour de lui par les Encyclopédistes qui, en le lisant, se sentaient nettement débordés sur leur « gauche ». Des tentatives faites auprès de Rousseau, d'Helvétius, de D'Alembert, de Diderot, de Voltaire, de J.-B. Robinet, de l'abbé Yvon, Deschamps n'a rien retiré, sinon quelques excellents conseils de ces correspondants qui lui recommandaient le silence ou en tout cas une extrême prudence.

La première en date de ces tentatives, la plus riche intellectuellement, visait J.-J. Rousseau. Les deux *Discours* avaient donné à leur auteur une réputation nationale. Dom Deschamps juge, en avril 1761, que le moment est venu de tenter sa chance. Il envoie sa *Préface* à Jean-Jacques. La réponse est plus que courtoise et de mai 1761 à mai 1762, des lettres

circulent. Il est même question d'un voyage de Rousseau à Montreuil-Bellay. Dans son dernier envoi, Rousseau annonce la proche parution de *l'Emile* et du *Contrat social*. Solide encadrement à cette correspondance, puisque les objections de Deschamps visaient le contenu exprès des deux *Discours*. Deschamps n'avait encore rien publié, sinon quelques articles anonymes auxquels il fait allusion dans ce passage et qui restent indéterminables. Aussi était-il habilité à consigner dans ses cahiers que Rousseau était « le premier sur qui j'ai fait des tentatives pour l'amener à lire mon ouvrage ». Les lettres furent « réciproques » et « notre correspondance commençait à s'étayer d'une confiance mutuelle ». Deschamps conclut un peu trop à son avantage : « Je l'avais amené à ce point d'intérêt qui sollicite vivement un amateur de la vérité à s'instruire sur le fond des choses. » Rousseau s'est effectivement instruit des envois de Deschamps; il y a répondu par d'excellentes missives. Mais il avait une toute autre vue du fond des choses.

De ce fond des choses, il n'avait reçu qu'une *Préface* qui n'est sûrement pas celle qui fut recueillie ultérieurement en tête des manuscrits de Deschamps. Mais le contenu devait en être voisin. D'ailleurs deux *Epîtres* furent envoyées à Rousseau, dont l'une, en vers, contenait une allusion aux dieux. Celle-ci nous est parvenue, peut-être pas en sa lettre mais sûrement quasi littéralement. Quant à l'autre *Epître*, il semble, d'après la réponse de Rousseau, qu'elle lui soit destinée et que Deschamps ait songé à une dédicace *ad hominem*, la première étant adressée au genre humain. L'appendice de 1763 qui fait suite à cette correspondance est une tentative pour faire parvenir à Rousseau par Voyer D'Argenson le manuscrit dans son ensemble : mais Rousseau refuse de le recevoir, prétextant l'« impossibilité où il se trouve de la lire ». Deschamps a songé durant toute cette période à faire appuyer par Rousseau son projet de publication auprès d'un éditeur, à obtenir de Rousseau la permission de lui dédier l'ouvrage, et même d'y mettre en tête les lettres de cette correspondance. Rousseau s'est vivement opposé à ce projet et a refusé son consentement. Il sentait, d'instinct comme de raison, qu'un abîme séparait ses positions de celles de ce correspondant attachant mais inquiétant.

## ECHANGE EPISTOLAIRE DESCHAMPS-ROUSSEAU

<i>DD</i>	<i>JJR</i>	<i>Ms201</i>	<i>Ms199</i>	<i>Dufour</i>
		f. 7		
	8/V/61	ff. 8-9	FF. 37-38	VI, 125-127
	25/VI/61	ff. 9-11		
		ff. 11-16	FF. 35-36	VI, 160-162
		ff. 16-19		
	12/VIII/61	ff. 19-21	FF. 27-28	VI, 188-189
		ff. 21-24		
	12/IX/61	} ff. 24-27	FF. 33-34	VI, 208-210
	17/X/61		FF. 31-32	VI, 246-248
		(mention)		
	22/V/62	ff. 28-29	FF. 29-30	VII, 227-228
	10/IV/63	(D'Argenson)		VII, 242-243
	22/IV/63			VII, 243-244

Comme le montre le présent tableau, l'échange Deschamps-Rousseau nous est parvenu de manière continue, avec son appendice entre Voyer D'Argenson et Rousseau. Les lettres de Deschamps nous sont fournies par le Ms 201 de la Bibliothèque municipale de Poitiers, mais elles ne comportent pas de date et ne sont que des copies tardives. Elles répondent directement aux lettres de Rousseau qui reçoivent, de plus, des annotations de Deschamps. Les lettres de Rousseau ont été conservées dans l'autographe original (Ms 199) et l'édition Dufour les avait utilisées dans de bonnes conditions de transcription. Mais la copie qu'en a préparée Deschamps et qui s'est transmise dans le Ms 201 exige qu'on y prête attention, car les envois de Rousseau sont tronqués, notamment de tout ce qui concerne les questions relatives au danger d'une publication du *Vrai Système*. Deschamps ayant évincé des copies de ses propres lettres, ce qui attirait de telles réponses.

\*  
\*\*

La problématique amorcée par la *Préface* que convoie une première lettre péremptoire provoque de vives réactions de Rousseau. Les deux approches méthodiques qui doivent asseoir la réflexion politique sur la société future paraissent inconciliables. Pour Deschamps, la vérité métaphysique est le mot de l'énigme, et l'énigme est dévoilée par son système vrai. Sans la reconnaissance préalable de cette vérité métaphysique, aucune vérité morale n'est établisable. Les deux modèles qui se dessinent dans la correspondance se tournent donc le dos, puisque celui que propose Deschamps exige une articulation nécessaire entre le moral et son présupposé métaphysique, alors que, pour Rousseau, la vérité morale est

accessible « par conscience », sans aucun détour par la méditation métaphysique, sans aucun recours à des « principes ».

Cependant Deschamps trouve moyen d'ébranler Rousseau. Il lui fait savoir qu'entre cette vision *a priori* dont dépendra la description de l'état de mœurs futur et les descriptions établies dans les deux *Discours* de Rousseau, il existe un point de tangence : « les mœurs auxquels vous nous conviez dans vos ouvrages ». Cet « à peu près » sera relayé dans un texte des *Observations morales* (I, 9), par un « à beaucoup près » qui creusera la distance. Deschamps s'est-il d'abord senti plus proche de Rousseau ? Il est évident que les thèmes de son utopie et l'esquisse de la société heureuse doivent beaucoup à Rousseau, puisque le thème fondamental de l'égalité morale suppose une désappropriation totalement réalisée. Mais alors que Rousseau réintroduit une justice distributive dans le concert de la société future, Deschamps franchit le pas et exige le respect d'une justice absolue, sans distribution selon les mérites. Il est probable, et cette impression est confirmée par l'analyse détaillée des lettres, que Deschamps sait, dès cette époque, à quoi s'en tenir et sur le fond de son système et sur les quelques pas, peu nombreux, qu'il peut effectuer en compagnie de Rousseau. Il se peut aussi que Deschamps ait désiré ménager un auteur en vogue dont il attend beaucoup, notamment qu'il fasse « pleuvoir » les exemplaires du *Cri de la vérité* sur l'humanité entière.

Rousseau avouera son trouble, son embarras devant ces lettres qui altèrent sa tranquillité de solitaire, heurtent la simplicité de sa foi, mettent en question l'espoir d'une autre vie qui console de celle-ci. Le mot d'inquiétude revient dans plusieurs passages. Car enfin, si Deschamps avait vraiment prouvé par la métaphysique la nécessité d'un état de mœurs « à peu près » tel que Rousseau le souhaite, l'entreprise serait de taille. Rousseau suspecte la validité de telles conclusions massives, mais le discrédit général dans lequel il tient la métaphysique est d'abord atténué par le bon contact qu'il a avec ce métaphysicien. Il proclame qu'il aime la vérité, mais pas dogmatiquement; que cette vérité lui paraît très aimable, très douce, aucunement systématique. Il s'excuse de n'être ni philosophe ni métaphysicien. Il se dit plus persuadé que convaincu de ses propres sentiments et s'avoue incapable de les justifier. « Je crois, mais je ne sais pas. » Alors que Rousseau oppose la vérité au mensonge, Deschamps sort résolument du terrain moral et lui oppose l'erreur et l'absurdité que provoque toute loi.

Ces réactions globales renvoient à des réactions intellectuelles révélatrices de ce que Rousseau estime être sa méthode. Un « système » du genre de celui que rédige Deschamps est « inconcevable ». Rousseau ne peut en prendre qu'une idée « confuse »; il pense à un Spinoza qui ne se satisferait pas d'une morale spéculative, puisque Deschamps annonce des lois de pratique. De tels principes lui semblent établis « sur la plus grande des abstractions », puisque « de la connaissance du tout, vous voulez déduire



celle des parties : je ne conçois rien à tout cela ». La logique de Rousseau tient en suspicion l'abstraction et la généralisation, peu proportionnées à nos facultés et qui passent l'entendement. Les sens ne nous font connaître que des individus, l'attention ne nous présente que leurs différences, le jugement ne peut que les comparer un à un. Emprunter la voie analytique au lieu de celle de l'induction, c'est appliquer aux matières de philosophie politique un procédé qui n'est bon qu'en géométrie.

Rien ne s'offre à l'esprit qu'isolé. « Je ne sais point comparer », ni « tirer des conséquences ». Enfin Rousseau affirme : « ordre et méthode qui sont vos dieux sont mes furies. » Conduit, dit-il, à mépriser les philosophes faute de pouvoir les entendre, Rousseau objecte que « vouloir tout réunir » comme Deschamps le propose par sa conception de Tout et du tout, « c'est vouloir pousser le bateau dans lequel on est sans rien toucher au dehors ».

La réplique donnée au paragraphe qui comporte cette image est fort instructive. Rousseau n'a rien compris à la métaphysique : la preuve, c'est qu'il fait appel à une analogie avec un objet sensible alors que la remarque s'applique aux objets de l'entendement. Si Rousseau conclut que ce système n'est qu'une « rêverie », c'est qu'il se tient, lui, dans ce réel immédiat des sensations. Par contre, Deschamps estimera que les discours de Rousseau ne sont que de l'« éloquence » et que des fables. On voit à cela la difficulté de traiter des genres en taxinomie des textes : il faudrait aborder la question structurellement puisque l'opinion que l'un peut avoir des écrits de l'autre se modifie du tout au tout, selon que chacun estime avoir la réalité pour soi !

Si la méthode démonstrative est nulle et non avenue pour la constitution du modèle politique, Deschamps n'est pas en droit de placer la métaphysique à la clé de la morale. Or tel est bien le centre du débat, précisé à plusieurs reprises dans la correspondance et longuement développé plus tard. Deschamps insiste : « la connaissance exacte de la vérité métaphysique peut seule donner la connaissance exacte de la vérité morale ». Au cours de l'échange, les deux positions se durciront : était-il dès lors intellectuellement indispensable de traverser la France pour se rendre en Poitou ? Pour y subir certainement les démonstrations systématiques de cet inconnu qui finissait par se révéler comme moine et comme bénédictin après s'être présenté comme philosophe, métaphysicien et athée.



L'échec de cette première tentative devait amener Deschamps à s'interroger sur ces modèles et moyens préconisés par Rousseau, notamment dans le cadre culturel des deux *Discours* où baigne cette correspondance. Un

article des *Observations morales* (I, 9), renforcé par des notes ultérieures et par d'autres écrits, présente le bilan en fonction de la neuvième note du *Discours sur l'inégalité*.

1° Rousseau a bien vu *l'état sauvage*. Deschamps approuve ainsi la description de la note de Rousseau qui fait surgir un modèle de la société contraire à l'état social actuel, mais antérieur et historiquement précédent. Or ce ne sera pas tellement à la constitution d'un modèle diachronique que s'intéresse Deschamps, mais plutôt à l'avènement d'un super-modèle qu'il nous reste à décrire. Et l'on peut avancer de suite que par rapport au modèle de l'état de mœurs, l'état sauvage de Rousseau n'est pas « bien vu », car il entraîne une méprise en ce qui concerne le naturel. L'état sauvage n'est pas plus l'état naturel de l'homme que l'état de société. Rousseau n'a pas dénoncé le vice de l'état sauvage, le défaut d'union : il « a moins vu l'état sauvage que l'état social commencé » ; « ce n'est pas assez à beaucoup près ». Nous sommes donc fort éloignés des termes conciliants de la correspondance que nous relevions plus haut. La critique faite par Deschamps de l'idée de nature vise de plein fouet l'usage qu'en fait Rousseau pour l'édification du parallèle entre état sauvage et civil (OM, I, 6). La nature n'a pas trait à l'état de loi, elle n'a pas trait à l'état sauvage. Ces deux états n'ont rien à voir avec la nature, qui ne peut être contemporaine que de l'état de mœurs. En somme, pour Deschamps, l'idée de nature n'est pas préalable à celle de société : elle ne rejoindra l'état social que dans l'état de mœurs parce qu'alors la métaphysique nous aura fait connaître ce qu'est en vérité la nature. Mais jusque-là nul ne peut capter la nature dans son édifice politique sans commettre un détournement inutile et dangereux, sans renverser ce qui, pour Deschamps, devient le vrai modèle de la société. Pour Deschamps la nature est à venir, parce que le concept de totalité est encore inconnu des « philosophes », des promoteurs des demi-lumières qui font l'esprit de ce siècle, et ne sera révélé que par la métaphysique du véritable athéisme.

« Nous n'avons jamais connu que ces deux états, c'est ce qui nous fait dire que le vice est dans la nature. » Or la propriété et l'inégalité qui certes, pour Rousseau, ne sont pas dans la nature, ne peuvent être pour Deschamps ni dans nos mœurs sauvages ni dans nos mœurs légalisées. Au contraire de ce que conclut Rousseau, ces deux états nous jettent dans la facticité des vices, « hors de la nature ». Pour Deschamps c'est au contraire la nature qui est en dehors de ces deux états. On tient donc ici le nœud du conflit entre deux modèles inconciliables. L'un, que l'on peut dire immanentiste, recherche dans un âge primitif une idée de la nature où l'homme était naturellement bon et n'est devenu méchant, diachroniquement, que sous l'incitation de l'inégalité et de la propriété. L'autre, que l'on peut estimer transcendantal, situe la nature en surplomb par rapport aux deux états et la projette dans un état de mœurs qui n'a jamais été.

Sans doute est-ce là une délimitation fort stricte, philosophiquement observable, entre un modèle empirique de société souhaitée et rétrospectée aux origines de l'humanité, et un modèle intellectualiste de société prospective référée à la fin de l'histoire. Dans les deux cas, on trouve bien le support d'une image-désir déréalisante accompagnée de projection imaginaire : mais dans le cas de Rousseau l'imaginaire s'enchronologise, dans le cas de Deschamps, il s'éternise, rejette comme naturellement impur et suspect tout ce qui tombe dans le temps.

Deschamps reviendra, avec Diderot, sur cette concordance entre nature, bien et société future. Pour Rousseau, l'homme est naturellement bon : Deschamps est d'accord, mais la nature n'a pas encore eu lieu, l'état sauvage et l'état de loi l'ont immédiatement travestie. Pour Diderot, l'homme est par nature moitié méchant, l'autre moitié de sa méchanceté étant l'effet des lois sociales : contre quoi Deschamps s'élève en criant au diable et manichéisme. Il n'y a pas d'homme méchant par nature, la méchanceté est entièrement un effet des états sauvage et civil. La justice distributive, qui apparaît dès l'origine de ces états, entraîne l'inégalité. D'où l'on peut pressentir que le modèle devra comporter un passage de la distribution et des échanges tangents à zéro, pour que l'égalité morale soit pleinement effective.

Or c'est bien vers une solution de ce genre que la réflexion de Deschamps est conduite dans des textes irrécusables : « La loi que nous appelons naturelle, n'y (dans l'état de mœurs)<sup>1</sup> serait que cette loi sociale qu'on a toujours entrevue sans jamais la voir : que cette loi d'égalité et d'union à laquelle la saine métaphysique nous amène, que notre intérêt particulier et général demande que nous suivions, et dont nous ne pouvons nous écarter, sans nous éloigner du bonheur, sans donner l'existence au mal moral » (OM, II, 6), avec cette note : « La loi naturelle prise en rigueur métaphysique, est celle dont il répugne qu'on puisse s'écarter, est la tendance de chaque être à l'égalité, à l'union, à la perfection *du tout*. La loi naturelle prise en rigueur morale est cette tendance dirigée dans l'homme de façon qu'elle tourne à l'avantage commun de la société, c'est-à-dire que celle de chacun soit celle de tous. Quand notre tendance sera à ce point aux égards essentiels, son objet sera rempli, et nous serons tous pleinement satisfaits les uns des autres. » (OM, II, 6).

Aussi bien le moyen d'un tel modèle ne peut-il que s'inverser suivant qu'on passe d'une visée de la nature préalable à la société à une visée de la nature co-naissante avec la société de l'état de mœurs. Deschamps conclut sa lecture de la note 9 du *Discours sur l'inégalité* autrement que Rousseau, autrement que Voltaire pour qui « la seule conséquence raisonnable que l'on puisse tirer du *Discours* est de « rentrer dans l'état sauvage » (OM, I, 9). Or il est impossible de rentrer dans l'état sauvage,

et Voltaire n'a pas eu tort de le signaler. Mais il est possible de passer de notre faux état social au véritable, et ni Rousseau ni Voltaire n'ont eu la clé de cette énigme. L'ouvrage de Rousseau est donc inutile, il ne fait qu'ajouter à nos misères qu'il décrit fidèlement et les redouble par la pitié qu'il déclenche; mais il n'a pas le moindre remède à proposer car lui-même énonce que ce retour à l'état sauvage est impossible, même s'il laisse son lecteur facce à une conclusion ambiguë. Rousseau « se tire mal » de l'objection qu'il se fait à la fin de la note 9. Faut-il, comme ironise aussitôt Voltaire, retourner dans les forêts avec les ours? Curieux modèle qui entraînerait une pure régression dans le moyen. Or, remarque Deschamps, Rousseau ne tire pas cette conclusion. Il procède à l'ouverture des moyens après avoir posé le vecteur du modèle. Deschamps a parfaitement aperçu les deux directions suggérées par Rousseau. L'une, que j'appellerai épicurienne, concerne ceux à qui « la céleste voix » s'est fait entendre, qui désirent achever en paix leur vie, loin des villes et des esprits inquiets, pour rejoindre une « antique et première innocence ». Ceux-là sont rares et constitueraient la base érémitique de la société idéale, quelque chose comme la statue du commandeur. L'autre, d'intention stoïcienne, est celle dans laquelle Rousseau annonce qu'il s'engage (« un homme semblable à moi ») : la passion a détruit la simplicité, l'homme ne peut plus se nourrir de glands, se passer de lois ni de chefs, se refuser aux lumières ni subordonner ses actions à des raisons. Il ne lui reste que le recours d'un exercice tempéré des vertus, par lequel il respectera le lien sacré de la société, obéira aux lois, exhortera les hommes à la sagesse et les chefs au zèle civil. Mais, conclut Rousseau en esquissant une troisième position possible, ces hommes semblables à lui « n'en mépriseront pas moins une constitution qui ne peut se maintenir qu'à l'aide de tant de gens respectables qu'on désire plus souvent qu'on ne les obtient, et de laquelle, malgré tous leurs soins, naissent toujours plus de calamités réelles que d'avantages apparents ».

Deschamps s'engouffrera dans cette troisième voie, transformant ce vecteur du mépris à l'égard d'une constitution en vecteur de récusation de toute constitution, transmuant le pessimisme de Rousseau en optimisme métaphysique : mais alors que Rousseau parle encore de lui et de l'homme qui est, Deschamps, dans ce même mouvement de déréalisation violente, ne pourra plus parler que de l'homme qui sera.

2<sup>o</sup> Rousseau a également bien vu que notre état social est *un faux état social* (OM, I, 9). Deschamps n'avait qu'à se pencher sur des textes comme celui qui précède pour trouver dans Rousseau une description tragique de l'état civil où règnent brigandage, forçats et chaos, où les hommes ne font que « se battre avec les fers dont ils sont enchaînés ». Cette « masse » de misère surcharge l'esprit et le corps, entraîne un mal moral affreux et détestable. Une union « perfide » ne nous rapproche les uns des autres « que pour nous mettre à même de nous tyranniser et de

nous égorger mutuellement plus à notre aise ». Ces misères, Rousseau les a décrites « mieux que je ne puis faire voir ».

N'y a-t-il aucun bien dans l'état social actuel ? On pourrait estimer en examinant le moyen stoïcien que Rousseau se soumet au *fatum* des déterminations qui ne dépendent pas de lui. Deschamps consent, devant ce passage, à admettre qu'il y a quelques biens sans doute dans l'état de loi, que cela ne peut être autrement. Mais ces biens sont relatifs, par leur pluralité même. Et la retombée pessimiste du jugement d'actualité ne se fait pas attendre : « mais à quoi nous servent ces biens, qu'à nous faire sentir davantage nos maux et à quel point nous sommes éloignés du bonheur qui est le bien continu dont nous pourrions jouir » (OM, I, 9). A quoi bon chercher à recommencer sa vie alors qu'il ne valait pas de naître. Il est évident qu'on rencontre ici un renversement radical du modèle leibnizien dans l'appréciation corrélatrice du rapport des biens et des maux. Cette théodicée inverse aura d'ailleurs sa pleine justification métaphysique dans la théologie négative dont s'inspire Deschamps.

Car on ne peut alléguer que les religions soient un bien ou nous protègent des maux. Rousseau n'a pas vu que toutes les religions « n'ont et n'ont pu avoir pour objet que de consacrer le vice » (OM, I, 9). La religion ne fait que revêtir du sacré les hiérarchies qui découlent de l'inégalité. Avec l'armée, c'est la seconde arme du pouvoir qu'il faut dénoncer comme destinée à maintenir la propriété et ses passions avant de la rejeter de l'état de mœurs.

On ne peut pas plus prétendre que les sciences et les arts soient favorables à l'avènement du bien. Rousseau a justement prouvé que sciences et arts sont nuisibles aux mœurs : ils ne pourraient être utiles que dans le contexte métaphysique, mais l'une des conséquences de la vérité sera d'en montrer l'insuffisance et d'en provoquer l'éviction délibérée de la société sans livre et sans encyclopédie. Deschamps dépasse l'objection que Voltaire avait aussitôt formulée contre le *Discours*. Rousseau est certes inconséquent en cultivant des sciences et des arts pour une encyclopédie dont il considère qu'elle est finalement nuisible. On peut certes « fronder », reconnaît Deschamps, mais c'est encore « suivre ». Rousseau ne serait inconséquent en cultivant sciences et arts que si les mœurs changeaient : qu'il se range au moyen stoïcien prouve bien la différence entre les deux modèles. Deschamps adopte le moyen anarchiste, exige que l'on passe à un degré moins commun de réflexion où l'on se rendra compte que Rousseau ne s'est élevé que contre les effets sans supprimer les causes et que s'il a « déblaté » contre l'état de loi qui rend le cœur humain si complexe, ce n'est là qu'« éloquence ». En fait l'état de loi « devrait être anéanti », mais Rousseau ne s'élève pas contre le fond des mœurs. Conservant une double sortie, il laisse sans exploitation le fil de sa dernière remarque qui en suggère une

troisième, laquelle n'arrive ni à l'état de modèle ni à l'état de moyen. La restitution du simple ne réside ni dans le modèle anachorète ni dans le modèle vertueux. La désappropriation doit être entière. A cette condition, l'humanité s'affranchira de ce qui reste de machiavélisme larvaire, même chez Rousseau : *divide ut regnes*, laissons courir l'inégalité et proliférer la propriété (I, 2). Quand l'unité sera instaurée, il n'y aura plus ni tien ni mien.

3<sup>o</sup> Or, troisième reproche fait à Rousseau, pour concevoir la clé métaphysique de la désappropriation qui rendra l'égalité véritable, il faudrait concevoir ce qu'est le véritable état social. Si Rousseau l'avait conçu, il aurait mieux parlé de l'état sauvage et de l'état de loi, car il aurait eu à sa portée un modèle trans-historique, radicalement transcendantal, rigoureusement métaphysique. Cet état de loi est un état de violence permanente (OM, I, 15). La violence est entretenue par la loi qui crée la gêne et le mal. La révélation du mal engendre la révolte de l'esprit et lui rend sensible la nécessité d'un état d'amour, de paix et d'union. Mais d'union sans désunion cette fois. Cet état de mœurs est celui de l'égalité morale que Rousseau décrit négativement, dont il n'a que le portrait inversé, par l'esquisse du tableau sur l'inégalité. Il n'est plus question dans cet état d'utiliser les services de la société ni de lui en rendre. Le concours pour le bien commun est nécessaire d'une nécessité métaphysique puisque l'Unité est enfin conçue par l'entendement et que les actes ne peuvent plus qu'être conformes à l'évidence de Tout. Un tel état semble chimérique à Rousseau (OM, I, 10), et Deschamps a une raison précise d'ajouter cette note puisque la première réponse qu'il reçoit conclut que son système est une « rêverie ». Or les « autres philosophes » en jugeront de même, y compris Voltaire qui a déclaré qu'il fallait jeter au feu « nos vains fatras de lois » : ce ne sont là que des mots de poètes et non « le mot » du métaphysicien, que des cris d'instinct et non pas « le cri » de la vérité.

4<sup>o</sup> Deschamps ajoute dans sa critique : « sans parler d'une quatrième qui est la vérité métaphysique et qui lui eût donné les trois autres » (OM, I, 10). Voilà bien le niveau auquel ni Rousseau ni les autres correspondants célèbres de Deschamps ne pourront parvenir. Ils n'ont pas eu connaissance du véritable état social parce qu'ils n'ont pas accompli le saut métaphysique. L'essence des trois remarques essentielles qui manquent à Rousseau réside dans l'état de nature que contient l'état de mœurs, et lui seul. Dans l'état de mœurs, le métaphysicien ayant poussé le cri de la vérité et développé en chaîne les vérités, aura remédié à l'ignorance des encyclopédistes, à leur faux savoir, à leurs demi-lumières. Provoquant la désappropriation radicale, l'abolition de toute différence entre le tien et le mien, ainsi que de toute hiérarchie dans le corps social, il annoncera l'avènement de l'égalité morale.

Dès lors les *Observations morales* auront pour objet de développer la chaîne des vérités issues de la conception d'une vérité métaphysique prise en toute rigueur. En gros, la première partie des *Observations* porte sur la critique de l'état sauvage et de l'état de loi; la seconde partie établit les grandes lignes de l'état de mœurs.

\*  
\*\*

Les thèmes descriptifs de la société en l'état de mœurs sont subordonnés à ce principe général qui fait tendre métaphysiquement l'Existence à l'Unité et la Morale à l'Égalité. Une grille de ces thèmes est édifiable, mais dépasse les limites du présent article. Une analyse ultérieure<sup>1</sup> permettrait de montrer quelles sont les caractéristiques générales de cette utopie de Deschamps que l'on trouve présente dans chacun des thèmes qu'il aborde. Cette utopie est strictement utopique en ce sens que la « nature » de référence n'a pas encore existé, ni à l'origine, ni dans l'histoire; elle est pur devoir-être. C'est une utopie critique et constructive puisqu'elle comporte une part de contestation vigoureuse de la société présente et une part de construction rigoureuse de la société future. Radicalement athée, cette utopie évince la religion du monde futur, aussi bien que les sciences et les arts. Strictement métaphysique, à tendance normative et potentielle, le modèle n'en peut être illustré qu'approximativement, car si Tout est Rien, aucune esquisse ne peut en être tracée, et c'est seulement par des à-peu-près tirés de la vie en état de foi que l'on peut donner une image de la société future. Cette utopie d'entendement pur ne se satisfait donc pas d'images-désir ordinaires. Elle est également achronique au sens absolu et figée dans une éternité qui fait jouer au principe de ressemblance un rôle unique. Cette utopie de la ressemblance décrit en effet les effets futurs de l'état de mœurs dans le sens ou moralement et physiquement, les individus sont en voie de fusion dans l'Unité-Égalité de Tout. Nous dirions enfin d'une façon plus générale<sup>2</sup> que cette utopie métaphysique est inspirée des théologies négatives de la nescience : car tel nous paraît être l'ancrage historique réel de cet « athéisme vrai » de Dom Deschamps.

<sup>1</sup> Cfr A. ROBINET, *Modèles et moyens dans l'utopie métaphysique de Deschamps*, Colloque de Lille, 16-19 octobre 1973.

<sup>2</sup> Cfr. A. ROBINET, *Le concept de demi-lumière : Deschamps, Diderot et Hegel*, dans *Dom Deschamps et sa métaphysique* (PUF); *Dom Deschamps, le maître des maîtres du soupçon* (Seghers, 1974).





## BUFFON ET LA SORBONNE

par

Jean STENGERS

Professeur à l'Université Libre de Bruxelles

Les premiers ennuis de Buffon avec la Sorbonne datent de la publication du début de son *Histoire naturelle*, dont les trois premiers volumes parurent en 1749. L'auteur, prudent, croyait avoir pris les précautions nécessaires. « J'ai tout fait », écrivait-il à un ami, « pour éviter les tracasseries théologiques, que je crains beaucoup plus que les critiques des physiciens ou des géomètres <sup>1</sup>. » Il n'avait cependant pas fait assez : la Faculté de Théologie de Paris mit l'ouvrage à l'examen; elle était manifestement en veine de censure <sup>2</sup>.

Buffon, en bon tacticien — sa tactique, nous le verrons, visant à écarter les orages de sa tête, quel que fût le prix à payer en sacrifices d'amour-propre — résolut de prendre les devants. Il s'adressa à la Sorbonne afin de connaître ses critiques; il était prêt, annonçait-il, à « satisfaire la Faculté sur chacun des articles qu'elle trouverait répréhensibles » dans son ouvrage <sup>3</sup>. La Sorbonne ne pouvait évidemment que se déclarer enchantée

<sup>1</sup> Lettre à l'abbé Le Blanc, 23 juin 1750, dans *Correspondance inédite de Buffon*, publ. p. H. Nadault de Buffon, t. I, Paris, 1860, p. 47.

<sup>2</sup> Cette première intervention de la Sorbonne est celle qui a été jusqu'ici, la mieux analysée : cfr M. PICOT, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le dix-huitième siècle*, 2<sup>e</sup> éd., t. II, Paris, 1815, pp. 236-241, et 3<sup>e</sup> éd., t. III, Paris, 1854, pp. 179-183; P. FERET, *la Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres. Époque moderne*, t. VI, Paris, 1909, pp. 201-207; J. PIVETEAU, « La pensée religieuse de Buffon », dans L. BERTIN, F. BOURDIER et a., *Buffon*, Paris, 1952, pp. 126-127; J. ROGER, *Les sciences de la vie dans la pensée française du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1963, pp. 704-705.

<sup>3</sup> La démarche de Buffon ne nous est connue que par la réponse qu'y fit la Sorbonne : lettre du 15 janvier 1751, dans *Œuvres philosophiques de Buffon*, publ. p. J. PIVETEAU, Paris, 1954 (Coll. *Corpus général des philosophes français*), p. 106.

d'une « résolution aussi chrétienne ». Le 15 janvier 1751, elle communiquait à Buffon « les propositions extraites de votre livre qui nous ont paru contraires à la croyance de l'Eglise »<sup>4</sup>.

Quatorze passages de l'*Histoire naturelle*, très exactement, étaient cités<sup>5</sup>. La Sorbonne, tout en les déclarant « répréhensibles », ne se livrait à leur sujet à aucun commentaire. Mais il y eut certainement des commentaires oraux, ou officieux. Buffon lui-même les résumait de la manière suivante : « J'ay été informé qu'on m'imputoit d'établir par les quatre premières propositions un sentiment contraire à l'histoire de la Genèse, telle qu'elle est rapportée dans les livres saints; que par les cinq suivantes j'insinuois le pironisme, et que par les autres je révoquois en doute l'existence des corps, et je niois que l'âme humaine fût passible »<sup>6</sup>.

Les quatre premiers passages en cause, en effet, évoquaient la formation de la terre. Dans le premier, Buffon avait écrit : « Ce sont les eaux rassemblées dans la vaste étendue des mers qui, par le mouvement continu du flux et du reflux, ont produit les montagnes, les vallées et les autres inégalités de la terre »<sup>7</sup>. Dans les trois passages suivants, il montrait, à titre d'hypothèse d'abord, puis sur un ton plus affirmatif, comment la terre, à l'égal des autres planètes, avait « pu » (il écrivait « pu » d'abord, « dû » ensuite) se détacher originellement du soleil. C'étaient là les quatre passages auxquels la Sorbonne opposait le texte de la *Genèse*. Les dix autres passages qu'elle critiquait étaient d'ordre philosophique : ils traitaient de la notion de vérité, de l'existence des corps et de celle de l'âme.

La communication de la Sorbonne, nous venons de le dire, datait du 15 janvier 1751. Le 12 mars, pour « dissiper tous soupçons et toutes conséquences sur l'orthodoxie de (sa) foy », Buffon faisait une déclaration détaillée qui donnait à la Faculté de Théologie toutes les satisfactions désirables<sup>8</sup>. Comment ce texte fut-il élaboré ? Les sources, à ce sujet, sont muettes, mais on peut se demander si ce n'est pas à la Sorbonne même qu'il fut rédigé. Buffon, dans une lettre de près de trente ans postérieure où il évoquait l'incident, parlera d'une « explication » qu'on lui « avait fait

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Ibid.*, pp. 106-107. Ces textes de Buffon, dans l'énumération qu'en fait la Sorbonne, sont parfois résumés. Ils ont été reproduits de manière complète dans P. FERET, *La Faculté de théologie de Paris, op. cit.*, VI, pp. 202-204.

<sup>6</sup> Paris, Archives nationales, MM 257, *Sacrae Facultatis Theologiae Parisiensis Commentarii*, 1730-1759 (que nous citerons désormais comme : Registres de la Sorbonne), pp. 373-376; cité dans P. FERET, *op. cit.*, VI, p. 204.

<sup>7</sup> *Histoire naturelle*, t. I, reprod. dans *Œuvres philosophiques de Buffon, op. cit.*, p. 64.

<sup>8</sup> Registres de la Sorbonne, *loc. cit.* La déclaration est reproduite dans les *Œuvres philosophiques de Buffon*, pp. 108-109.

signer »<sup>9</sup>; ceci semble bien indiquer qu'il avait accepté un texte préparé pour lui<sup>10</sup>.

La déclaration du 12 mars 1751 était, en ce qui concerne les problèmes philosophiques qui avaient été soulevés — la vérité, l'existence des corps, l'âme — une affirmation point par point des positions les plus orthodoxes. Au sujet de la formation de la terre, Buffon ne s'expliquait pas, il se rétractait :

« Je déclare que je n'ay eu aucune intention de contredire le texte de l'écriture, que je crois très fermement tout ce qui y est rapporté sur la création, soit pour l'ordre des temps, soit pour les circonstances des faits, et que j'abandonne ce qui, dans mon livre, regarde la formation de la terre, et en général tout ce qui pourroit estre contraire à la narration de Moÿse, n'ayant présenté mon hypothèse sur la formation des planètes que comme une pure supposition phylosophique<sup>11</sup>. »

Buffon, en envoyant cette déclaration à la Sorbonne, ajoutait qu'il était prêt à la publier « dans le premier volume de mon ouvrage qui paraîtra ».

La Faculté entendit un rapport sur la question lors de son assemblée générale du 1<sup>er</sup> avril 1751. Elle *approbavit et laudavit* tout ce qui avait été fait<sup>12</sup>. L'affaire était close<sup>13</sup>.

Buffon s'en tirait, faut-il le dire, grâce à la plus parfaite hypocrisie. Dans une lettre écrite plus tard à un ami, il qualifiera la déclaration solennelle qu'il avait signée de « sotté et absurde »<sup>14</sup>. Rien ne permet de penser que ses sentiments aient été différents au moment même où il y souscrivait. Mais il échappait ainsi aux ennuis. En même temps, il avait, avec ceux qui, intérieurement, se moquaient autant que lui de la Sorbonne, un petit clin d'œil complice qui montrait où se trouvaient ses vraies convictions : dans un volume ultérieur de son *Histoire naturelle*, il reproduira bien, comme il en avait fait la promesse, les explications données à la Sorbonne<sup>15</sup>, mais il ne changera pas un mot, dans les rééditions de son ouvrage, aux

<sup>9</sup> Lettre à Guéneau de Montbeillard, 15 novembre 1779, dans *Correspondance inédite de Buffon*, *op. cit.*, II, p. 68.

<sup>10</sup> L'hypothèse est d'autant plus vraisemblable que c'est ainsi, nous le verrons, que les choses se passèrent en 1780 (cfr *infra*, p. 120).

<sup>11</sup> Registres de la Sorbonne, *loc. cit.*

<sup>12</sup> *Ibid.*; voir aussi P. FERET, *op. cit.*, pp. 201-202 et 207.

<sup>13</sup> Le point final y fut mis par une lettre de la Sorbonne à Buffon du 4 mai 1751 : voir *Œuvres philosophiques de Buffon*, *op. cit.*, p. 109.

<sup>14</sup> Lettre à Guéneau de Montbeillard du 15 novembre 1779, citée plus haut.

<sup>15</sup> En tête du t. IV de l'*Histoire naturelle*, publié en 1753; cfr *Œuvres philosophiques de Buffon*, *op. cit.*, pp. 106 et 522.

passages qui avaient suscité les critiques de la Faculté de Théologie<sup>16</sup>. Aux lecteurs de comprendre.

Beaucoup, sans aucun doute, comprenaient. Un correspondant de Voltaire, en 1760, se gausse de la « mascarade des Philosophes », ces « grands génies » qui « prennent un masque », les « plus grands comédiens » que l'on puisse rencontrer à Paris. Buffon, dit-il en ricanant, « se fait écolier de la Sorbonne »<sup>17</sup>. A quoi Voltaire répond : « Il est vrai que Buffon, Montesquieu, Helvétius, etc., ont donné des rétractations, mais il est encore plus vrai [...] que ces rétractations n'ont été regardées que comme des condescendances qu'on a pour des frénétiques; le public sçait à quoi s'en tenir. » Et d'ajouter : « Les sages en France elludent la persécution<sup>18</sup>. »

Buffon, même s'il avait réussi à éluder la persécution, avait en tout cas matière à réflexion : il était clair que, pour qui se voulait homme de science, traiter des origines du monde présentait des dangers particuliers. La *Genèse* veillait, ainsi que ses gardiens.

Il eut près de trente ans pour y réfléchir. Lorsque, en 1779, il risqua une nouvelle fois l'affrontement avec le texte sacré, en publiant les *Epoques de la Nature*, il avait pris des précautions supplémentaires. Il s'abritait cette fois derrière une double ligne de défense, ou, disons mieux, derrière une ligne de défense constituée par la combinaison de deux éléments majeurs. Premier élément : le recours, poussé au maximum, à un principe déjà traditionnel en exégèse et en théologie, et suivant lequel l'écrivain sacré, lorsqu'il parle des choses de la nature, peut fort bien n'exprimer que l'opinion populaire de son temps. Second élément : l'exploitation d'une théorie qui, elle, était nouvelle, celle des jours-périodes. Ces deux points méritent quelques développements.

Qu'il y eût, dans la Bible, l'un ou l'autre passage que l'on ne pouvait guère mettre d'accord avec l'observation scientifique de la nature, c'est ce que personne ne pouvait nier. Saint Thomas l'avait déjà constaté, au XIII<sup>e</sup> siècle, en commentant le verset de la *Genèse* où le soleil et la lune

<sup>16</sup> J. ROGER, *Buffon, Les Epoques de la Nature. Edition critique*, Paris, 1962 (cité désormais comme : J. ROGER, *Epoques*), introduction, p. C.

<sup>17</sup> Saverio Bettinelli à Voltaire, 15 janvier 1760, dans *Voltaire's Correspondence*, éd. T. BESTERMAN, t. XLI, Genève, 1958, n° 7979, p. 37, et dans *The Complete Works of Voltaire*, t. CV (= *Correspondence*, éd. T. BESTERMAN, t. XXI), The Voltaire Foundation, 1971, n° D 8710, p. 98.

<sup>18</sup> Voltaire à Saverio Bettinelli, 24 mars 1760, dans *Voltaire's Correspondence*, op. cit., XLI, n° 8078, p. 162, et dans *The Complete Works of Voltaire*, op. cit., CV, n° D 8814, p. 202. Voir sur cet échange de correspondance, O. FELLOWS, « Buffon's Place in the Enlightenment », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, XXV, 1963, p. 613, repris dans O. FELLOWS, *From Voltaire to La Nouvelle Critique : Problems and personalities*, Genève, 1970, p. 60.

sont appelés les « deux grands luminaires » : ce rang attribué à la lune, notait-il, ne correspond guère à ses dimensions réelles. Les passages de l'Écriture où la terre est représentée comme immobile, au centre du monde, viendront par la suite rejoindre — même les plus conservateurs devront s'y résoudre — le verset des deux luminaires : la science, il fallait bien le constater, s'était fermement ralliée aux idées héliocentriques. Mais qu'il s'agît des dimensions attribuées à la lune ou de l'immobilité prêtée à la terre, l'exégète, pour sauvegarder l'inerrance de l'Écriture, pouvait recourir à une explication qui était déjà celle dont s'était servi saint Thomas : l'écrivain sacré, disait-il, avait parlé « selon les apparences ». Ce que l'on trouvait dans l'Écriture, dès lors, n'était dans ce cas que l'exposé des idées populaires, couché dans le langage populaire du temps<sup>19</sup>.

Prenons par exemple à ce sujet, au tournant du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècle, ce qu'écrivit un auteur de grande réputation, qui est un docteur de la Sorbonne, Louis Ellies du Pin. Du Pin critique ceux qui ont cru découvrir des erreurs dans l'Écriture. Quels sont leurs arguments ? Ils déclarent notamment : « Il y a dans ces Livres des opinions philosophiques très fausses<sup>20</sup>, ou dont il est permis de douter, comme celles-ci, que la lune est un grand luminaire à peu près égal au soleil; que le soleil s'arrêta; que la terre est ferme; que les cieux sont solides, etc. » Réponse de du Pin : « L'Écriture Sainte n'ayant point pour but de nous apprendre les vérités purement philosophiques, a parlé de ces choses selon la manière dont on parle ordinairement, et comme les hommes conçoivent les choses [...]. Quoiqu'il puisse arriver que les auteurs sacrés, en parlant comme on parle communément, ne disent pas exactement la vérité, on ne peut pas néanmoins dire que leur expression est fautive, parce qu'elle est conforme au sentiment le plus commun des hommes [...]. Le Saint-Esprit [...] n'a fait que laisser parler comme l'on parle<sup>21</sup>. »

En Italie, à la même époque, le grand Muratori s'exprime dans des termes semblables. Que penser, se demande-t-il, des textes des Livres saints relatifs à la terre et au soleil ? On ne peut les comprendre qu'en sachant que *solere divinas Scripturas ad opinionem vulgi sese interdum accomodare, et retinere communem loquendi consuetudinem, ut ad rudis populi sensum*

<sup>19</sup> Nous consacrerons à ce thème de pensée une étude d'ensemble détaillée; voir en attendant notre article, « L'Église et la science : problème d'autrefois et problème d'aujourd'hui », *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1971, n° 4, repris dans *Problèmes d'histoire du christianisme*, éd. p. J. Préaux, t. I, Bruxelles, 1973.

<sup>20</sup> La « philosophie » dont il est question ici, il est à peine besoin de le souligner, est l'ancienne « philosophie naturelle », c'est-à-dire, pratiquement, la physique.

<sup>21</sup> *Dissertation préliminaire ou Prolégomènes sur la Bible*, t. 1, Paris, 1701, pp. 54 et 56. La première édition de l'ouvrage est de 1699. Sur du Pin, cfr la notice de la *New Catholic Encyclopedia*, IV, p. 1110, qui renvoie aux notices antérieures, et P. FERET, *op. cit.*, VII, pp. 5-20.

*et captum sese attemperent.* Et Muratori de montrer, par toute une série d'exemples, qu'il « n'est pas rare que l'Écriture Sainte, surtout lorsqu'il s'agit des corps célestes », parle de la sorte *humano more et ex vulgi usu.* Une telle interprétation, bien entendu, permet de préserver l'Écriture de tout reproche d'erreur. *Per ejusmodi aequam interpretationem error omnis et mendacii suspicio a sacris Litteris excluditur atque arcetur*<sup>22</sup>.

La plupart des théologiens, cependant, insistaient pour que l'on ne fît de ce mode d'interprétation qu'un usage limité à l'indispensable. La règle, en exégèse, devait être l'acceptation de la stricte, de l'entière vérité du sens littéral. On ne pouvait attribuer à l'écrivain sacré une « accommodation » à l'opinion commune de son temps, que lorsqu'il y avait nécessité de le faire. Comme l'écrivait un théologien qui est parmi ceux qui représentent le mieux le sentiment dominant dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, *nefas est recedere a sensu litterali Sacrae Scripturae etiam de re philosophica differente, sanctis Patribus probato, sine perspicua, et omnino*

<sup>22</sup> Lamindus Pritanius (pseudonyme de Muratori), *De ingeniorum moderatione in religionis negotio libri tres*, Francfort, 1716, pp. 199-212. La première édition de l'ouvrage est de 1714; voir à son sujet le *Dictionnaire de théologie catholique* (abrégé ci-après en *D.T.C.*), X, col. 2551-2554. Les vues de Muratori, étant donné la personnalité de l'auteur, eurent du retentissement; on en retrouve l'écho, au XVIII<sup>e</sup> siècle, aussi bien en Pologne (cfr *Colloquia Copernicana*, I, *Études sur l'audience de la théorie héliocentrique. Conférences du Symposium de l'U.I.H.P.S., Wrocław-Varsovie*, 1972, pp. 95-96) qu'en Espagne (*ibid.*, p. 286).

Du Pin et Muratori, on le notera, ne sont pris dans notre exposé qu'à titre d'exemples; les exemples pourraient être multipliés. Dans son *Histoire des mathématiques*, en 1758, Montucla observe à propos de « certains phénomènes » astronomiques et physiques cités dans l'Écriture, comme le mouvement du soleil, que, dans ces différents cas, « l'Esprit Saint a dû parler comme pensait et parlait le vulgaire qui, dans son langage, n'a égard qu'aux apparences, et en aucune manière à la réalité qu'il ignore ». Il ajoute : « On formerait facilement un catalogue des auteurs sur l'Écriture Sainte qui ont admis tacitement ou expressément le principe ci-dessus, pour la concilier avec la saine physique. » (*Histoire des mathématiques*, t. I, Paris, 1758, p. 539).

Les auteurs auxquels songe Montucla sont avant tout, évidemment, des auteurs ecclésiastiques. Mais il en est également d'autres. Ainsi par exemple — avec toutes les réserves que l'on peut faire au sujet de sa sincérité — un d'Alembert. A ceux qui s'interrogeaient sur les passages de la Bible relatifs à la terre et au soleil, note d'Alembert, « on a répondu que, dans les matières indifférentes à la foi, l'Écriture peut employer le langage du peuple. Mais cette réponse ne suffisait pas, ce me semble [...] On aurait dû ajouter que l'Écriture a besoin même de parler le langage de la multitude pour se mettre à sa portée. Qu'un missionnaire, transplanté au milieu d'un peuple de sauvages, leur prêche ainsi l'Évangile : *Je vous annonce le Dieu qui fait tourner autour du soleil cette terre que vous habitez!* aucun de ces sauvages ne daignera faire attention à son discours; il faudra qu'il leur tienne un autre langage pour les préparer à l'entendre [...] » (« De l'abus de la critique en matière de religion », dans les *Mélanges de littérature, d'histoire et de philosophie*, 4<sup>e</sup> éd., t. IV, Amsterdam, 1767, pp. 351-352).

*evidenti demonstratione contraria*<sup>23</sup> — « Il n'est permis de s'éloigner du sens littéral de l'Écriture, approuvé par les Saints Pères, même s'il diffère des constatations de la physique, que devant une démonstration en sens contraire claire et tout à fait évidente. »

La tendance, au-delà des cas particuliers, vers une certaine généralisation, constituait cependant une tentation. Chose curieuse, celui qui, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, y succombera le plus largement, est un homme au tempérament pourtant très conservateur, le bénédictin dom Calmet. Calmet, dans la grande *Dissertation sur le système du monde des anciens Hébreux* qu'il publie en 1714, s'élève jusqu'aux généralités. Il écrit :

« On n'a jamais exigé ni prétendu que les écrivains sacrés s'expliquassent dans la rigueur philosophique, et dans la précision que les professeurs des sciences humaines exigent de leurs disciples. L'Esprit Saint parle pour tout le monde, il veut se faire comprendre aux ignorants, comme aux savants [...]. Ainsi, afin que personne ne perdît rien, et que tout le monde profitât, il a été de la sagesse de Dieu de se proportionner aux simples dans ses manières de parler, et de donner aux savants de quoi se dédommager, par la grandeur et la majesté des choses qu'elle leur propose. »

Longuement, systématiquement, dans sa dissertation, Calmet analyse à la lumière de ce principe les textes de l'Écriture relatifs à la terre, à la mer, aux cieux, aux astres. Dans toutes ces matières, il le montre, l'écrivain sacré « a dû se proportionner à son lecteur, et à son auditeur, pour se rendre intelligible » — donc adopter dans son récit les idées populaires. « Nos auteurs sacrés », conclut-il, « ont su toute la vérité du système du monde, mais l'Esprit Saint qui parlait par leur bouche n'a pas jugé à propos d'en instruire les hommes [...]. Ils n'ont point assuré que les choses fussent telles qu'ils les ont dites. Ils les ont simplement supposées; ils ont exposé, non leur propre sentiment, mais l'opinion du peuple<sup>24</sup>. »

<sup>23</sup> Le *Theologus Romanus*, cité dans Lucius Ferraris, *Prompta bibliotheca canonica, juridica, moralis, theologica...*, t. III, La Haye-Francfort, 1782, p. 551, sub  $\nu^o$  « Haereticus ». Sur l'ouvrage de Ferraris et son succès, voir *D.T.C.*, V, col. 2175-2176. Notre traduction du passage cité s'inspire en partie de celle de L. GARZEND, *L'inquisition et l'hérésie*, Paris, s.d. (1913), p. 470.

<sup>24</sup> A. CALMET, *Commentaire littéral sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. L'Ecclésiastique*, Paris, 1714, pp. LXXIII-XCVI (« Dissertation sur le système du monde des anciens Hébreux »). Sur Calmet, voir la notice de la *New Catholic Encyclopedia*, II, p. 1084 (citant les notices antérieures) et A. AGES, « Voltaire, Calmet and the Old Testament », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, XLI, 1966. On n'a sans doute pas suffisamment aperçu, jusqu'à présent, ce que l'on peut considérer chez Calmet comme certaines hardiesses — limitées d'ailleurs apparemment au sujet qui nous occupe. Elles lui ont été, au XVIII<sup>e</sup> siècle, fortement reprochées par FELLER, dans son *Catéchisme philosophique* (t. II, Liège, 1787, p. 162).

Voltaire, lecteur attentif de dom Calmet — le plus attentif, peut-être, que dom Calmet ait jamais eu — va le suivre entièrement sur ce terrain, et en généralisant même davantage que lui. On peut le voir, dès 1734, dans un bref passage des *Lettres philosophiques* : « Il est certain que la Sainte Ecriture, en matière de physique, s'est toujours proportionnée aux idées reçues; ainsi elle suppose que la terre est immobile, que le soleil marche, etc. Ce n'est point du tout par un raffinement d'astronomie qu'elle dit que les étoiles sont innombrables, mais pour s'accorder aux idées vulgaires<sup>25</sup>. » Dans toute une série d'œuvres qui s'échelonnent entre 1765 et 1776, surtout, Voltaire revient avec force, et de manière répétée, sur ces idées.

1765, le *Dictionnaire philosophique*, à l'article *Genèse* : le récit de la création, lorsqu'il s'agit de la terre, de la lumière et du soleil, contient des affirmations étranges et contradictoires. « Il y a là une confusion qu'il est impossible de débrouiller. L'auteur inspiré se conformait aux préjugés vagues et grossiers de la nation. Dieu ne prétendait pas enseigner la philosophie aux Juifs. Il pouvait élever leur esprit jusqu'à la vérité; mais il aimait mieux descendre jusqu'à eux. » L'astronomie de la *Genèse*, correspondant aux conceptions de ces temps très anciens, n'est pas moins bizarre. « Telle était l'astronomie d'alors; et puisqu'on écrivait pour des Juifs, il fallait bien adopter leurs idées [...]. L'Esprit saint se proportionnait à l'esprit du temps<sup>26</sup>.

1765 aussi, la *Philosophie de l'Histoire* : tout un chapitre traite *Des préjugés populaires auxquels les écrivains sacrés ont daigné se conformer par condescendance*. Les exemples — multiples — sont empruntés à la fois à la *Genèse* et aux autres livres de la Bible. Ainsi, à propos des étoiles : « Les étoiles étaient regardées comme des points dans les nuées; l'auteur divin se proportionne à cette idée vulgaire, et dit que la lune fut faite pour présider aux étoiles. » Ainsi des cieux : « L'opinion commune était que les cieux étaient solides [...]. L'Ecriture se proportionne à cette physique<sup>27</sup>. »

1767, l'*Homélie sur l'interprétation de l'Ancien Testament* : l'auteur de l'homélie, après avoir cité le récit de la création selon la *Genèse*, s'écrie :

« Nous savons, mes frères, que Dieu, en parlant ainsi aux Juifs, daigna se proportionner à leur intelligence encore grossière. Personne n'ignore que

<sup>25</sup> *Lettres philosophiques*, éd. G. Lanson, t. II, Paris, 1909, p. 211. Pour les différentes œuvres de Voltaire que nous citons, la date indiquée est celle de l'édition.

<sup>26</sup> *Dictionnaire philosophique*, éd. J. BENDA et R. NAVES, Paris, 1954, pp. 214-215.

<sup>27</sup> *The Complete Works of Voltaire*, t. LIX (= *La philosophie de l'histoire*, éd. J.H. BRUMFITT, 2<sup>e</sup> éd.), Genève-Toronto, 1969, pp. 249-253.



notre terre n'est qu'un point en comparaison de l'espace que nous nommons improprement le ciel, dans lequel brille cette prodigieuse quantité de soleils, autour desquels roulent des planètes très supérieures à la nôtre [...]. Mais, puisque Dieu parlait aux Juifs, il daignait s'abaisser à parler leur langage. Personne ne l'aurait certainement entendu dans le désert d'Horeb, s'il avait dit : « J'ai mis le soleil au centre de votre monde; le petit globe de la terre roule avec les autres planètes autour de ce grand astre, par qui toutes les planètes sont illuminées; et la lune tourne en un mois autour de la terre. Ces autres astres que vous voyez sont autant de soleils qui président à d'autres mondes, etc. » Si l'éternel géomètre s'était exprimé ainsi, il aurait parlé dignement, il est vrai, en maître qui connaît son ouvrage; mais nul Juif n'aurait compris un mot à ces sublimes vérités. Ce peuple était d'un col roide, et dur d'entendement. Il fallut donner des aliments grossiers à un peuple grossier [...] <sup>28</sup>. »

1771, les *Questions sur l'Encyclopédie* : dans la refonte de l'article *Genèse* du *Dictionnaire philosophique*, Voltaire indique d'emblée, en tête : « L'écrivain sacré s'étant conformé aux idées reçues, et n'ayant pas dû s'en écarter, puisque sans cette condescendance il n'aurait pas été entendu, il ne nous reste que quelques remarques à faire sur la physique de ces temps reculés <sup>29</sup>. »

1776, la *Bible enfin expliquée* : dans le récit de la création, répète Voltaire, « l'auteur sacré n'a pas prétendu faire un traité de philosophie et un cours de physique expérimentale ». « Il se conforma aux opinions de son temps, et se proportionna en tout aux esprits grossiers des Juifs, pour lesquels il écrivait; sans quoi il n'aurait été entendu de personne <sup>30</sup>. »

Ironie de Voltaire, dans tout cela <sup>31</sup> ? Oui sans doute, si l'on considère

<sup>28</sup> *Homélies prononcées à Londres en 1765 dans une assemblée particulière*, dans les *Œuvres complètes*, éd. MOLAND, t. XXVI, Paris, 1879, pp. 338-339, et dans *Mélanges*, éd. J. VAN DEN HEUVEL, Paris, 1961 (*Bibliothèque de la Pléiade*), pp. 1144-1145.

<sup>29</sup> *Dictionnaire philosophique*, éd. citée, p. 545. M. Naves, on le notera, n'a pas reproduit toutes les additions au texte du *Dictionnaire philosophique* qui figurent dans les *Questions sur l'Encyclopédie*. Une de ces additions nous intéresse spécialement ici : après l'affirmation que Dieu « ne prétendait pas enseigner la philosophie aux Juifs » et qu'il « aimait mieux descendre jusqu'à eux », Voltaire souligne, « On ne peut trop répéter cette solution » (*Collection complète des œuvres de M. de Voltaire*, éd. in-4°, t. XXIII, Genève, 1774, p. 296; nous nous servons de l'édition que, pour les *Questions sur l'Encyclopédie*, M. Verduynde considère comme la plus sûre : cfr J. VERCRUYSE, « Les œuvres alphabétiques de Voltaire », *Revue de l'Université de Bruxelles*, octobre 1969 - janvier 1970, p. 95).

<sup>30</sup> *Œuvres complètes*, éd. MOLAND, t. XXX, Paris, 1880, p. 4.

<sup>31</sup> Un « jest », écrit M. SCHWARZBACH (*Voltaire's Old Testament Criticism*, Genève, 1971, p. 119). On notera que, pour le thème qui nous occupe, l'exposé de M. Schwarzbach est, d'une manière générale, utile.

que l'ironie, dans les commentaires de Voltaire sur la Bible, est partout présente. Quand il s'agit de l'inspiration des Écritures et des motifs prêtés à Dieu, on la distingue aisément. Mais en débarrassant ces textes de leur pseudo-orthodoxie, qui n'est que de sourire, il reste que l'idée selon laquelle la « physique » des livres bibliques correspond simplement aux idées populaires de leur temps, est chez Voltaire une idée très sérieuse.

Buffon, dans la voie largement ouverte par Calmet, suivie par Voltaire, va marcher à son tour avec enthousiasme. Il trouve là des conceptions qui, pour le savant, sont évidemment libératrices.

Il marche, mais non sans un écart un peu inconséquent, qui révèle bien que, sur ce terrain dont il sent les embûches, sa démarche n'est pas pleinement assurée. Dans le chapitre introductif des *Epoques de la Nature*, en effet, il commence par célébrer le récit biblique des origines comme « la plus ancienne, la plus sacrée de toutes les traditions ». Nous lui devons, souligne-t-il, « soumission » et « respect ». « Nous lui devons même plus, c'est de ne jamais nous permettre de nous écarter de la lettre de cette sainte tradition que quand la *lettre tue*, c'est-à-dire quand elle paraît directement opposée à la saine raison et à la vérité des faits de la nature<sup>32</sup>. » C'est là pratiquement la thèse des théologiens rigides dont nous citons plus haut une illustration : *nefas est recedere a sensu litterali...* Buffon, sur ce point sera d'ailleurs applaudi chaleureusement par un ecclésiastique aussi exigeant dans son conservatisme que l'abbé Feller. « Maxime que je prends pour la mienne », écrit Feller<sup>33</sup>. Mais de cette maxime, et presque sans transition, Buffon saute à la théorie qui permet au savant de se débarrasser presque entièrement, s'il le veut, de la parole de Dieu.

L'auteur sacré, écrit-il, « n'a parlé aux premiers hommes, encore très ignorants, que dans le sens vulgaire [...]; il ne s'est pas élevé au-dessus de leurs connaissances qui, bien loin d'atteindre au vrai système du monde, ne s'étendaient pas même au-delà des notions communes, fondées sur le simple rapport des sens; parce qu'en effet c'était au peuple qu'il fallait parler, et que la parole eût été vaine et inintelligible, si elle eût été telle qu'on pourrait la prononcer aujourd'hui ».

C'est donc en considérant « ce qu'était la physique dans ces premiers âges du monde » que l'on peut et que l'on doit comprendre le récit de Moïse. « Tout dans le récit de Moïse est mis à la portée de l'intelligence

<sup>32</sup> J. ROGER, *Epoques*, p. 22.

<sup>33</sup> *Journal historique et littéraire* (de Luxembourg), t. CLV, 1<sup>er</sup> janvier 1780, p. 30. Repris par Feller dans son *Examen impartial des Epoques de la Nature de M. le comte de Buffon*, Luxembourg, 1780, p. 30; 4<sup>e</sup> éd. corrigée, Maastricht, 1792, p. 23.

du peuple; tout y est présenté relativement à l'homme vulgaire, auquel il ne s'agissait pas de démontrer le vrai système du monde, mais qu'il suffisait d'instruire de ce qu'il devait au Créateur, en lui montrant les effets de sa Toute-puissance [...] <sup>34</sup>. »

On est bien ici, il est facile de le voir, dans la foulée de dom Calmet <sup>35</sup> et dans celle de Voltaire. Buffon s'inspire d'eux mais, en même temps, les dépasse. Dom Calmet, Voltaire ne mettaient en cause que la « physique » de Moïse. Buffon va plus loin : il étend son système d'explication au *récit* même de Moïse — donc à une *histoire* <sup>36</sup>. C'est l'histoire de la création du monde que le savant a dès lors la possibilité de jeter par-dessus bord.

Il y a cependant, dans l'histoire des origines du monde, un élément qui, par son importance, mérite une considération particulière : la création, nous dit la Genèse, est l'œuvre des six jours. Ces six jours sont, pour l'homme de science qui connaît la géologie, particulièrement gênants. Ils sont, à vrai dire, intenable. Mais ne cessent-ils pas de l'être si, par « jour », on peut entendre autre chose qu'un espace de temps de vingt-quatre heures ? En admettant que le « jour » de la Bible désigne une époque, une période, les difficultés disparaissent. Cette interprétation avait été proposée. Buffon y adhère puisqu'elle est, elle aussi, libératrice.

Au moment où il prend la plume, elle n'était encore, on le notera, que relativement récente. Le premier savant qui ait eu l'idée des « jours-périodes » semble en effet avoir été, un des propres amis de Buffon, l'abbé Needham <sup>37</sup>. Needham, naturaliste de réputation européenne, était en même temps un esprit très religieux. Il avait, écrivait un de ses

<sup>34</sup> J. ROGER, *Epoques*, pp. 22-23.

<sup>35</sup> Buffon, on l'a fait observer, utilise manifestement dom Calmet : cfr J. ROGER, *Epoques*, pp. CI-CII.

<sup>36</sup> Tout ceci, précisons-le bien, est vu dans la perspective d'un certain mode d'interprétation du texte biblique, qui est celui dont nous nous occupons ici. Il est clair que Voltaire a moins de respect encore, s'il se peut, pour le récit de Moïse que pour sa physique. Mais son irrespect se fonde sur un autre type de critique : il raille tout ce qui lui paraît tenir de la fable. C'est dans la perspective que nous privilégions dans notre étude, et dans elle seulement, que Buffon « dépasse » Voltaire. Je remercie vivement mon ami, M. Roland Mortier, qui a eu l'amabilité de lire ces pages, et qui m'a signalé l'équivoque qu'il importait de dissiper à cet égard.

<sup>37</sup> Sur Needham, cfr J. ROGER, *Les sciences de la vie dans la pensée française du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1963, pp. 494-520. Needham, on le sait, a eu des liens étroits avec la Belgique; il fut à Bruxelles, de 1772 à 1780, le premier directeur de l'Académie thérésienne; il a d'ailleurs, à ce titre, trouvé place dans la *Biographie nationale* (t. XV, col. 520-528; notice de P.J. VAN BENEDEEN).

admirateurs, une « piété tendre et éclairée »<sup>38</sup>. La conciliation de la Bible et de la science lui tenait donc fort à cœur. En ce qui concerne la théorie des jours-périodes, il a lui-même revendiqué la priorité. Il écrit en 1767 : « Il est permis d'entendre par les six jours, six périodes quelconques, et non pas six révolutions de 24 heures. Il y a longtemps que j'ai cette opinion, et *quoique je sois le premier qui ait avancé cette explication*, la conviction que j'en ai, déduite des preuves de l'Écriture aussi bien que de la raison, est telle, que je suis bien assuré de ne mériter aucun reproche du côté du sens moral de l'Écriture »<sup>39</sup>.

Quelques années plus tard, l'idée avait déjà gagné beaucoup d'adeptes. En 1775, de Luc observe que, « entre les physiciens chrétiens, on est presque d'accord de ne pas regarder comme une expression bien définie celle de *jour*, à l'époque de la Création [...]. Il semble que les *jours* de la création ne signifient que des périodes »<sup>40</sup>.

Buffon, dans les *Epoques de la Nature*, reprend cette interprétation, mais avec un accent particulier, puisqu'il est le premier à l'exposer ex professo, avec netteté. « Que pouvons-nous entendre par les six jours que l'écrivain sacré nous désigne si précisément en les comptant les uns après les autres, sinon six espaces de temps, six intervalles de durée ? » Et d'insister : « Ces espaces de temps indiqués par le nom de *jours*, faute d'autres expressions, ne peuvent avoir aucun rapport avec nos jours actuels [...]. L'historien sacré ne détermine pas la durée de chacun, mais le sens de la narration semble la rendre assez longue pour que nous puissions l'étendre autant que l'exigent les vérités physiques que nous avons à démontrer »<sup>41</sup>.

<sup>38</sup> Nélis à de Neny, 5 mai 1759, dans C. DE CLERCQ, « Cinq lettres de Corneille Nélis à Patrice François de Neny », *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, XV, 1935, p. 139.

<sup>39</sup> Lettre à Buffon du 27 mars 1767, dans J. NEEDHAM, *Nouvelles recherches physiques et métaphysiques sur la nature et la religion*, 2<sup>e</sup> partie, Londres-Paris, 1769, p. 16.

<sup>40</sup> Lettre du 26 décembre 1775, dans J.A. DE LUC, *Lettres physiques et morales sur l'histoire de la terre et de l'homme adressées à la Reine de la Grande-Bretagne*, t. I, Paris-La Haye, 1779, pp. 356-357. Dans une lettre postérieure, datée de mars 1779, de Luc écrit : « Dès mes premières lettres cosmologiques, j'ai eu l'occasion de faire remarquer à V.M. une chose qui a été dite depuis longtemps; c'est que le mot *jour*, dans l'histoire de la Création, n'exprime point nos jours de vingt-quatre heures, mais des *périodes* sans détermination de longueur. » (*Lettres physiques et morales*, op. cit., t. V, Paris-La Haye, 1779, p. 638). Sur de Luc, cfr la notice du *Dictionary of Scientific Biography*, IV, pp. 27-29.

<sup>41</sup> J. ROGER, *Epoques*, p. 21. Voir sur cette position de Buffon, O. ZÖCKLER, *Geschichte der Beziehungen zwischen Theologie und Naturwissenschaft*, t. II, GÜTERSLOH, 1879, p. 186, et F.C. HABER, *The Age of the World : Moses to Darwin*, Baltimore, 1959, pp. 115-133.

Fort de la double liberté qu'il s'est donnée — grâce aux jours-périodes, grâce aux latitudes du « sens vulgaire » —, derrière la double protection qu'il croit s'être assurée contre les critiques des théologiens, Buffon trace donc hardiment la grande fresque des *Epoques de la Nature*.

Le livre paraît en avril 1779<sup>42</sup>. Le succès, dans le public, est considérable. Mais l'accueil des théologiens, quant à lui, ne va pas répondre aux espoirs que pouvait nourrir Buffon : la Sorbonne, une nouvelle fois, va se mettre en mouvement<sup>43</sup>.

C'est le 3 novembre 1779, lors de sa réunion mensuelle, que la Faculté de Théologie fut saisie de l'affaire. La Faculté, dans cette séance, désigna réglementairement de nouveaux députés *pro censura librorum perversorum*<sup>44</sup>. A cette occasion, le syndic, Ambroise Riballier — qui menait la

<sup>42</sup> J. ROGER, *Epoques*, p. XXXVII.

<sup>43</sup> Le récit qui suit n'est pas entièrement neuf, loin de là. Un certain nombre d'éléments essentiels, au sujet de cette seconde intervention de la Sorbonne, ont été fournis autrefois par M. PICOT, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le dix-huitième siècle*, 2<sup>e</sup> éd., t. III, Paris, 1815, pp. 4-8, et 3<sup>e</sup> éd., t. V, Paris, 1855, pp. 122-126; par P. FERET, *La Faculté de Théologie de Paris*, op. cit., t. VI, Paris, 1909, pp. 207-213; et par J.P. BELIN, *Le Mouvement philosophique de 1748 à 1789*, Paris, 1913, pp. 333-334. Mais depuis, ces exposés de Picot, de Feret et de Belin sont tombés dans un oubli complet. M. Jacques Roger, dont l'ouvrage sur les *Epoques de la Nature* fait autorité, ne les a pas connus. Il fournit dès lors une version des faits fort incomplète et, du même coup, erronée — parlant par exemple du « silence de la Sorbonne,-> (J. ROGER, *Epoques*, p. CXXXVI). L'erreur est générale dans tous les ouvrages récents, par exemple dans O. FELLOWS et S. MILLIKEN, *Buffon*, New York, 1972, pp. 82-83. Il est particulièrement amusant de la trouver dans une édition des *Epoques* procurée par les Editions Rationalistes, où l'on s'attend à ce que l'opposition entre Buffon et la Sorbonne soit congrûment soulignée, et où le présentateur écrit : « Quand parurent les *Epoques*, la Faculté (de Théologie de Paris) ne réagit point [...] » (BUFFON, *Des Epoques de la Nature*, éd. G. Gohau, Paris, 1971, Intro., p. XXIII; collection *Lumières de tous les temps*, t. II).

<sup>44</sup> Registres de la Sorbonne, 1779-1790, p. 13; la cote du registre, pour ces années, est : Paris, Archives Nationales, MM 259. — Parmi les huit *deputati* désignés le 3 novembre, les plus connus étaient les Sulpiciens Legrand et Régnier, respectivement directeur des études et professeur d'Ecriture Sainte au grand séminaire de Paris; Legrand s'était fait connaître par ses censures de l'*Emile* de Jean-Jacques Rousseau et du *Bélisaire* de Marmontel (cfr sur eux *D.T.C.*, IX, col. 164-167, et XIII, col. 2121, et P. FERET, *La Faculté de Théologie de Paris*, op. cit., VII, pp. 452-457 et 470-474); un Cordelier, le P. BONHOMME, qui avait pourfendu avec vigueur l'Encyclopédie et Voltaire (*Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, IX, col. 875-877); François-Charles CHEVREUIL, vicaire général de l'archevêché de Paris (*Dictionnaire de biographie française*, VIII, col. 1107), et Jean-René ASSELINE, professeur d'hébreu à la Sorbonne (*Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, IV, 1092-1095; *Dictionnaire de biographie française*, III, col. 1297-1299; P. FERET, op. cit., VII, pp. 358-363). C'est Asseline, s'il faut en croire les *Mémoires de Bachaumont*, qui sera appelé à présider la commission (*Mémoires secrets*, XIV, p. 361, cités dans ROGER, *Epoques*, p. CXXXIV).

Sorbonne d'une main ferme — fit observer que les députés devraient, selon lui, s'occuper en tout premier lieu des *Epoques de la Nature*. Riballier soulignera par la suite qu'il n'avait pas entendu, de la sorte, dénoncer formellement l'ouvrage; mais il le signalait à la meilleure attention des députés <sup>45</sup>.

Ceux-ci se mirent à la tâche. Ils le firent dans un esprit qui — si l'on peut se fier aux textes officiels de la Sorbonne — loin d'être hostile à Buffon, lui était au contraire très favorable. Tout d'abord, cela est clair, ils ne laissaient pas d'être impressionnés, et même éblouis par la gloire de l'homme dont ils avaient le livre entre les mains. Le rapport résumant leurs travaux sera rempli de superlatifs sur l'*auctor celeberrimus*, l'*auctor sagacissimus*, le *vir doctissimus*, l'*auctor eloquentissimus*, ils salueront respectueusement le *virum honestum, liberalem, in tota passim Europa plurimum laudatum et commendatum*. En face de ce savant, de cet académicien illustre, qui avait déjà sa statue à Paris, les députés se montrent non seulement respectueux mais aussi, de toute évidence, enclins à la compréhension la plus indulgente.

Dans leur examen, ils envisageront en premier lieu les charges les plus graves qui avaient été avancées contre Buffon, et ce sera chaque fois pour les écarter. Certains avaient accusé Buffon de matérialisme. Accusation injuste, prononcent-ils <sup>46</sup>. On lui avait reproché de ne pas distinguer suffisamment l'âme de la matière. Les députés repoussent ce reproche et citent avec éloge les plus beaux passages que Buffon avait consacrés à l'âme humaine <sup>47</sup>. Ce que Buffon avait écrit de la nature avait paru à certains fort suspect : ne pouvait-on pas en déduire qu'il substituait en quelque sorte la nature à la divinité ? Les députés citent les textes de Buffon sur Dieu pour écarter également ce soupçon <sup>48</sup>. On sent chez eux

<sup>45</sup> *Cum actum fuit inter nos de nominandis deputatis ad tentandam aliquam librorum perversorum censuram, [...] observavi non abs re futurum esse si deputati provinciae sibi impositae initium sumerent ab explorando libro, non ita pridem in lucem edito a celeberrimo auctore Historiae Naturalis, in quo variae assignantur naturae Epochae [...] Quanquam opus illud rite vobis non denuntiaverim tanquam vestra dignum animadversione, cum illud tunc temporis non nisi summatim perlustrassem, existamabam, tamen peculiarem illud mereri ex parte deputatorum vestrorum attentionem* (rapport de Riballier à la séance du 6 juin 1780, dans Registres de la Sorbonne, p. 27). On trouve dans les *Mémoires de Bachaumont*, à la date du 9 novembre, l'écho de cette intervention de RIBALLIER (*Mémoires secrets*, XIV, 289, cités dans ROGER, *Epoques*, pp. CXXXII-CXXXIII). Sur Riballier, dont Bachaumont nous dit qu'il était « surtout célèbre par les sarcasmes dont Voltaire l'a criblé » (*Mémoires secrets*, V, p. 35, à la date du 16 décembre 1769), voir la notice du *D.T.C.*, XIII, col. 2658-2659.

<sup>46</sup> Registres de la Sorbonne, p. 28.

<sup>47</sup> *Ibid.*, pp. 28-30.

<sup>48</sup> *Ibid.*, pp. 30-32.

la volonté, devant une œuvre qui, du point de vue philosophique, était à vrai dire assez équivoque, et susceptible de plusieurs interprétations<sup>49</sup>, d'accueillir et de louer la lecture la plus orthodoxe. En 1751, la Sorbonne avait attaqué Buffon sur le terrain philosophique. Cette fois — la gloire a de ces bienfaits — elle le défend.

Ce que l'on veut montrer, en somme, c'est que cet homme célèbre est dans le bon camp, qu'il n'a rien de commun avec les philosophes impies qui sont la honte du siècle. Un des éloges qu'on lui décerne à cet égard, dans la discussion de son cas, est particulièrement significatif. Buffon avait, déclare Riballier, été instamment sollicité par les éditeurs de l'œuvre immense qui s'intitule *Collectio universa eorum omnium quae ad scientias et artes quasilibet pertinent* (c'est l'*Encyclopédie*) et qui mériterait mieux de s'appeler l'arsenal de l'erreur et de l'impiété (*errorum omnium, impietatum quarumlibet armamentarium*); malgré leurs demandes répétées, il a toujours refusé de leur apporter sa collaboration<sup>50</sup>.

Après les idées philosophiques, les idées proprement scientifiques de Buffon. Ici encore, les députés *pro censura librorum perversorum* cherchent avant tout le moyen de faire échapper Buffon à leur censure. Il y avait dans les *Epoques de la Nature* de longs développements sur le mode de formation des êtres et des choses sur lesquels la censure, éventuellement, aurait pu porter. Passons là-dessus, déclarent les députés de la Sorbonne : il ne s'agit pas là d'un véritable système (*verum systema*), mais ces hypothèses doivent être plutôt regardées comme un songe grandiose, *ut somniantis*

<sup>49</sup> Il y a, sur ce point, une observation très aigüe de Diderot. Diderot, dans une lettre de 1773, parle des auteurs « dont l'intolérance a contraint la véracité et habillé la philosophie d'un habit d'arlequin, en sorte que la postérité, frappée de leurs contradictions, dont elle ignorera la cause, ne saura que prononcer sur leurs véritables sentiments ». Buffon, parmi ses contemporains, est celui qu'il cite en premier lieu : « Ici Buffon pose tous les principes des matérialistes; ailleurs il avance des propositions tout à fait contraires. » (DIDEROT, *Correspondance*, éd. G. Roth., t. XIII, Paris, 1966, p. 26).

<sup>50</sup> *Societatem cum illis ullam inire aperte et constanter recusavit* (Registres de la Sorbonne, pp. 33-34). Ce texte est intéressant car on sait qu'il y a un problème posé par la collaboration de Buffon à l'*Encyclopédie*. Faut-il lui attribuer l'article « Nature » ? Certains le croient (voir par exemple en dernier lieu J. PROUST, *Diderot et l'Encyclopédie*, Paris, 1962, p. 518); d'autres doutent de l'attribution (p. ex. O. FELLOWS, « Buffon's place in the Enlightenment », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, XXV, 1963, pp. 610-611, repris dans O. FELLOWS, *From Voltaire to La Nouvelle Critique : Problems and personalities*, Genève, 1970, p. 59; position nettement plus négative dans O. FELLOWS et S. MILLIKEN, *Buffon*, New York, 1972, p. 145); d'autres encore la rejettent carrément (J. ROGER, *Epoques*, p. CXIII; R.N. SCHWAB, W.E. REX et J. LOUGH, « Inventory of Diderot's Encyclopédie », I, dans *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, LXXX, 1971, p. 52). Il semble bien que l'on puisse, étant donné le texte de la Sorbonne, opter définitivement pour la négative.

*animi splendidum quoddam delirium, ut excessus quidam imaginationis...*<sup>51</sup>.

La bonne volonté des députés finissait cependant par buter, quoi qu'ils voulussent contre le noyau dur du problème : la possibilité de concilier ce qui, chez Buffon, était incontestablement un système, son exposé même des « époques de la nature », avec la Genèse.

Or la conciliation leur paraissait impossible, la contradiction, manifeste. Sur ce point, quel que fût leur désir de ménager Buffon, ils ne pouvaient pas se taire, et cela d'autant moins que la question avait déjà été portée devant le public, et que les accusations lancées contre Buffon avaient fait un certain bruit.

Deux critiques avaient vivement attaqué Buffon, non seulement sur le plan scientifique, mais aussi sur celui de l'orthodoxie : l'abbé Feller dans les Pays-Bas et l'abbé Royou à Paris. Feller, dans son *Journal historique et littéraire*, qui paraissait à Luxembourg, soulignait qu'il n'y avait « aucun rapport » entre les six jours de la Genèse et la suite des « époques » de Buffon<sup>52</sup>. Ce n'étaient cependant pas ces propos qui devaient peser sur l'attitude de la Sorbonne : le *Journal historique et littéraire* était officiellement interdit à l'entrée en France<sup>53</sup> et, de toute façon, il y était fort peu lu<sup>54</sup>. La dénonciation de Royou avait une tout autre portée : elle était plus violente que celle de Feller, et elle avait été imprimée à Paris.

<sup>51</sup> Registres de la Sorbonne, p. 30. C'est, selon toute vraisemblance, un écho déformé de ce jugement que recueillent les *Mémoires de Bachaumont* lorsqu'ils notent, à la date du 10 février 1780, que les commissaires de la Sorbonne « ont cru devoir [...] regarder le système du philosophe comme un radotage de sa vieillesse » (*Mémoires secrets*, XV, 48-49, cités dans ROGER, *Epoques*, p. CXXXV). La déformation n'est d'ailleurs pas certaine : peut-être était-ce bien là le sens réel d'une appréciation formulée en termes plus courtois.

<sup>52</sup> *Journal historique et littéraire*, t. CLV, 1<sup>er</sup> Janvier 1780, p. 29. Sur Feller, voir les notices détaillées de A. SPRUNCK dans la *Biographie nationale du pays de Luxembourg*, I, pp. 123-254 et de M. LE MAIRE et R. AUBERT dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, XVI, col. 931-945.

<sup>53</sup> « Quant à la libre circulation du journal dans le Roiaume, il n'y faut plus songer [...]. Je suis plus convaincu que jamais que cela ne peut être, et plus encore que cela ne sauroit durer quand même on parviendroit à l'obtenir [...]. Je parle à mes bons Belges et Allemands, cela me suffit. » (Lettre de Feller du 16 février 1779; Bruxelles, Bibliothèque royale, Cabinet des Mss., Ms. 21.141, Correspondance de Feller, vol. 1, f<sup>o</sup> 99 r<sup>o</sup>).

<sup>54</sup> *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, notice citée, col. 938. Les *Mémoires de Bachaumont*, en 1783, raillant les capucins, qui sont « peu accoutumés à figurer dans le monde littéraire », signalent que certains d'entre eux se sont attaqués au *Journal historique et littéraire*, c'est-à-dire, disent-ils, à « un journal qu'on ne connaissait guère plus que les assaillants » (*Mémoires secrets*, XXII, p. 351, à la date du 27 mai 1783).



Royou s'en était pris à Buffon dans quatre longs articles successifs de l'*Année littéraire*<sup>55</sup>. Dans le second de ces articles, publié au début de décembre 1779, il entreprenait de montrer, par des exemples précis, que l'homme qui avait signé en 1751 un engagement si solennel de soumission au récit de Moïse ne paraissait guère se soucier, dans ses *Epoques de la Nature*, de tenir ses engagements. « Comment espérer de vivre en paix avec cette vétilleuse Sorbonne, tant qu'on ne s'accorde pas avec soi-même; que d'une main on caresse l'écrivain sacré, et que de l'autre on lui donne le plus cruel soufflet<sup>56</sup>. » L'article suivant, au début de janvier 1780, était plus accusateur encore. Treize pages étaient consacrées au thème : « M. de Buffon contredit ouvertement le texte sacré<sup>57</sup>. » Elles étaient nourries<sup>58</sup>.

Royou avait ensuite rassemblé ses quatre articles sous forme de brochure<sup>59</sup>, et celle-ci, suivant la *Correspondance littéraire*, fit « une sorte de sensation »<sup>60</sup>.

Les députés de la Sorbonne et la Sorbonne elle-même étaient donc tenus

<sup>55</sup> Année 1779, t. VII, pp. 217-240 et 289-337; t. VIII, pp. 251-288 et 289-353. Sur Royou, qui était en 1779 professeur de philosophie au collège Louis-le-Grand, cfr la *Biographie Universelle* de Michaud, n<sup>110</sup> éd. revue, XXXVI, pp. 697-698; la *Nouvelle Biographie générale* de Didot, XLII, col. 824-825; P. LEVOT, *Biographie bretonne*, t. II, Vannes-Paris, 1857, pp. 788-789.

Les critiques de Royou et de Feller, on le notera, étaient absolument indépendantes l'une de l'autre. Feller écrit à Royou, le 15 et le 25 janvier 1780, pour le féliciter et lui adresser ses propres articles. Il y joint un certain nombre d'observations critiques. Ainsi, dit-il, « un écrivain de province, un bon Belge, vous a naïvement écrit ses réflexions » (Bruxelles, Bibl. royale, Ms. 21.141, déjà cité, vol. 1, f<sup>o</sup> 114 v<sup>o</sup> à 115 v<sup>o</sup> et 117 v<sup>o</sup>-118 r<sup>o</sup>).

<sup>56</sup> *Année littéraire*, 1779, VII, p. 333. Le dernier article du numéro où figure cette seconde lettre est daté du 2 décembre 1779 (p. 356). Le numéro dut paraître très peu de jours après cette date, puisque, dès le 13 décembre, une réponse a été rédigée par des amis de Buffon à Paris et que, de Montbard, Buffon commente cette réponse (voir *infra*, p. 114 et n. 61).

<sup>57</sup> *Année littéraire*, 1779, VIII, pp. 261-273. L'article est daté du 4 janvier 1780 (p. 286).

<sup>58</sup> Dans son dernier article, daté du 11 janvier 1780, Royou résumait sa pensée en écrivant : « Je crois avoir bien démontré que le système des *Epoques* [...] blesse également la saine raison et l'autorité des Ecritures. » (*Année littéraire*, 1779, VIII, p. 351). Il ajoute : « Moïse seul a pu nous dire quelque chose de raisonnable sur la création, et les plus grands génies qui ont osé, après lui, sonder cet abîme sans le secours de la révélation, se sont tous égarés, sont tous devenus fameux par des chutes éclatantes. » C'est l'explication de la « chute » de Buffon (*Ibid.*, pp. 352-353).

<sup>59</sup> *Le Monde de verre réduit en poudre, ou analyse et réfutation des Epoques de la Nature de M. le comte de Buffon*, Paris, s.d. (1780).

<sup>60</sup> *Correspondance littéraire*, éd. M. Tourneux, XII, p. 380.

de réagir. Buffon s'en rendit compte. Après la publication des deux premiers articles de l'abbé Royou, il avait demandé à ses amis de se taire, de ne pas répondre; il préférerait faire le gros dos<sup>61</sup>. Mais le danger que représentait la Sorbonne était plus grave. A un moment qu'il n'est malheureusement pas possible de préciser, mais qui doit se situer dans les premiers mois de 1780, et certainement avant avril, il décida d'entrer en contact avec la Faculté de Théologie. Sans doute rendit-il visite au syndic Riballier<sup>62</sup>. Selon toute vraisemblance, Buffon obtint qu'on lui communiquât, à titre officieux, les principales objections que l'on faisait à son œuvre : telle doit être l'origine d'une liste d'« observations de MM. de la Sorbonne » qui se trouve conservée dans les papiers de son collaborateur, l'abbé Bexon<sup>63</sup>.

Ces observations, qui correspondent en gros à ce que seront les objections de la Sorbonne dans leur forme définitive, sont intéressantes à étudier.

Deux idées essentielles les dominaient<sup>64</sup>.

Tout d'abord, le système d'interprétation du texte sacré auquel Buffon avait eu recours, ses « principes généraux sur la manière d'entendre l'Écriture », étaient jugées inadmissibles. « Ces principes d'observation...<sup>65</sup>

<sup>61</sup> Panckoucke lui envoie un projet de réponse; Buffon lui demande de ne pas l'imprimer. « Rien ne me déplairait autant que d'entrer en lice directement ou indirectement avec de pareils gens. Le mépris du silence est tout ce qu'ils méritent. » (Lettre du 13 décembre 1779, dans *l'Amateur d'autographes*, Paris, juin 1873, pp. 81-82; cfr aussi ROGER, *Epoques*, p. CXXXIV et n. 3).

<sup>62</sup> *Ad me accessit*, écrit Riballier (Registres de la Sorbonne, p. 34). *Le deinde* qui suit dans le récit de Riballier semblerait bien indiquer que cette démarche doit se situer un certain temps avant la lettre envoyée par Buffon au syndic le 10 avril 1780.

<sup>63</sup> Paris, Bibliothèque du Museum, Ms. 864; publ. dans P. FLOURENS, *Des manuscrits de Buffon*, Paris, 1860, pp. 254-270. Rien dans le manuscrit n'indique expressément qu'il s'agit d'objections de la Sorbonne, mais la chose, que les documents que nous mentionnerons ultérieurement suffiraient à démontrer, est prouvée au surplus par la réponse rédigée par l'abbé Bexon; ce dernier note, à propos d'un passage qu'il cite textuellement : « Observations de MM. de Sorbonne » (même fonds; publ. dans FLOURENS, *op cit.*, p. 278, n. 1). Le document de la Bibliothèque du Museum doit correspondre à une communication officieuse faite à Buffon avant le 10 avril 1780, puisqu'à la suite de sa lettre à Riballier du 10 avril, il recevra officiellement une liste d'observations plus élaborées, dont nous parlerons plus loin.

<sup>64</sup> L'ensemble des observations, en fait, n'était pas très construit. Nous y introduisons un certain ordre, qui y manque, mais que l'on trouvera par la suite dans la version définitive élaborée par la Sorbonne.

<sup>65</sup> Ces points de suspension correspondent à un passage douteux. On lit dans le manuscrit : « Ces principes d'observation, quand même ils *seroient* aux vérités physiques,... ». Flourens imprime : « quand même ils *serviraient* » (*op. cit.*, p. 265). La restitution paraît bonne, elle n'est pas certaine.

tendent par leur généralité à anéantir l'autorité de l'Écriture, tout physicien pouvant d'après eux négliger toujours le sens le plus clair, le plus suivi de l'Écriture, lorsque ce sens ne s'alliera pas avec un système qu'il prétendra démontré par des observations qu'il aura faites<sup>66</sup>. » C'était, par cette condamnation brève, couper à Buffon la voie qu'il avait cru trouver vers la liberté.

En second lieu, et une fois la Bible rétablie dans sa véritable autorité, les théologiens de la Sorbonne écrivaient : « L'ensemble du système proposé dans l'ouvrage des *Époques de la Nature* ne s'accorde en rien avec ce qui est rapporté dans le premier chapitre de la Genèse. Les différentes époques de M. de Buffon n'ont aucun rapport avec les différents jours de la création, ni pour l'ordre des temps, ni pour les circonstances des faits<sup>67</sup>. »

Les exemples de ces discordances abondaient, et même surabondaient. Les théologiens de la Sorbonne en citaient deux, à titre d'exemples particulièrement frappants à leurs yeux. Buffon avait décrit le globe terrestre, à ses débuts, comme « lumineux et chaud comme le soleil ». Or Moïse parle des « ténèbres » qui, au commencement du monde « couvraient l'abîme ». « Ainsi le premier état de la terre ne fut pas d'être lumineux<sup>68</sup>. » Buffon considérait que « la population de la mer en animaux n'est pas plus ancienne que celle de la terre en végétaux », qu'elles sont pratiquement contemporaines. Or on peut voir par la Genèse que « la population de la terre en végétaux, qui a eu lieu au troisième jour », est « plus ancienne que celle des poissons, qui n'est que du cinquième jour »<sup>69</sup>.

La note de la Sorbonne relevait encore d'autres points, divers mais importants.

Buffon avait parlé des « premiers hommes », au pluriel. Objection des théologiens : « Il n'y a qu'un seul premier homme<sup>70</sup>. »

Du point de vue de la chronologie, notaient les députés de la Sorbonne, on pouvait mettre Buffon en contradiction avec lui-même, tout comme il était en contradiction formelle avec l'Écriture. Buffon déclarait que, depuis la création de l'homme, il ne s'était écoulé selon lui que six à huit mille

<sup>66</sup> P. FLOURENS, *op. cit.*, p. 265. On peut remarquer que les textes de Buffon que la note de la Sorbonne cite pour définir ses « principes généraux sur la manière d'entendre l'Écriture » (Flourens, pp. 264 et 266) ne correspondent pas entièrement à ceux qui seront cités dans la version définitive des observations (dans *Registres de la Sorbonne*, p. 39). Il est cependant certain que ce sont ces derniers qui se trouvent visés.

<sup>67</sup> P. FLOURENS, p. 269.

<sup>68</sup> P. FLOURENS, pp. 254 et 255.

<sup>69</sup> P. FLOURENS, pp. 254 et 255-257.

<sup>70</sup> P. FLOURENS, pp. 256 et 257.

ans — ce qui était une durée en accord avec la chronologie biblique traditionnelle. Après quoi, il évoquait une « terre très peuplée, gouvernée par des rois puissants qui commandaient à plusieurs milliers de combattants » qui avait existé, affirmait-il, à l'époque de la séparation de l'Europe et de l'Amérique, c'est-à-dire à une époque remontant, disait-il, à environ dix mille ans. Note des théologiens : « Il faudra donc ajouter aux dix mille ans qui se sont écoulés depuis la séparation des continents le temps nécessaire pour former un grand peuple, gouverné par des rois puissants; ce qui fait remonter l'origine des hommes à plusieurs milliers d'années au-delà de l'époque consignée dans l'Écriture <sup>71</sup>. »

Le déluge, tel que Buffon l'avait décrit, était lui aussi inadmissible. Il était situé dans le temps à une époque incompatible avec la chronologie établie par l'Écriture. De plus, Buffon le restreignait à l'Arménie et à l'Égypte, alors que l'Écriture montrait bien qu'il avait été universel <sup>72</sup>.

Telle était — nous passons sur l'une ou l'autre observation moins importante — la substance de la note dont Buffon reçut communication. La compétence de Buffon en théologie, à son dire même, était limitée <sup>73</sup>. Il préféra donc mettre la note entre les mains de l'abbé Bexon, et c'est Bexon qu'il chargea d'y préparer une réponse <sup>74</sup>.

Celle-ci est également conservée <sup>75</sup>. Comme rien ne prouve qu'on puisse y trouver un reflet de la pensée de Buffon, et que les idées y sont peut-être du seul Bexon, nous pouvons, en l'analysant, être fort bref.

Tout l'effort de Bexon visait à établir le maximum de concordance, textes en mains, entre les *Epoques de la Nature* et l'Écriture. Il se livrait à ce sujet à diverses acrobaties. Ainsi distinguait-il, par exemple, entre déluge et déluge : le déluge universel dont nous parle l'Écriture, et qui constitue « un article de foi », n'a pas été une « catastrophe de la nature » puisqu'il

<sup>71</sup> P. FLOURENS, pp. 259 et 261. Ces objections avaient déjà été présentées avec verve — et en citant les mêmes textes — par l'abbé ROYOU (*Année littéraire*, 1779, VII, pp. 330-333; repris dans *Le Monde de verre réduit en poudre*, *op. cit.*, pp. 65-68).

<sup>72</sup> P. FLOURENS, pp. 262 et 263-265.

<sup>73</sup> « Je n'entends pas la théologie et je me suis toujours abstenu d'en parler » (lettre à l'abbé DE LAUNAY du 4 juin 1773, dans *Revue d'Histoire littéraire de la France*, XLII, 1935, p. 150). A Riballier, Buffon demandait que l'on se montre compréhensif pour un homme, comme lui, *in rebus theologicis parum versato* (Registres de la Sorbonne, pp. 25 et 34).

<sup>74</sup> L'abbé BEXON, on le sait, apportait à Buffon une collaboration scientifique extrêmement active; voir sur lui les notices du *Dictionnaire de biographie française*, VI, col. 372, et du *Dictionary of Scientific Biography*, II, pp. 106-108.

<sup>75</sup> Paris, Bibliothèque du Museum, Ms. 864, minute de la main de Bexon; publ. dans P. FLOURENS, *op. cit.*, pp. 271-280.

résultait d'une vengeance divine; il est donc différent du déluge que mentionnent les *Epoques* et qui, lui, appartient à « l'histoire de la nature »<sup>76</sup>. Quand la distance entre les *Epoques* et le texte biblique se révélait réellement infranchissable, Bexon alléguait qu'il ne s'agissait, dans les *Epoques*, que d'une « simple conjecture ». A la fin de sa réponse, Bexon, cependant, relevait en quelque sorte la tête. Se mettant à la place de Buffon (et peut-être ici, est-ce effectivement la voix de Buffon que l'on entend), il écrivait :

« Quant à la partie des faits, j'avoue que je regarde mes *Epoques* comme un ouvrage vraiment historique, parce qu'en effet les faits y sont authentiques et constatés, et qu'à moins d'anéantir les preuves innombrables que toute la nature nous en fournit, il faut reconnaître avec moi que le globe a passé par toutes les révolutions dont nous avons suivi les traces empreintes sur toute sa surface. C'est donc à concilier ces faits, puisqu'on ne peut les détruire, que doivent se porter tous les efforts des esprits sages; que si ma conciliation n'était pas aussi complète et aussi solide que je la crois, ce ne serait qu'une raison de plus pour chercher à en trouver une autre; aucune découverte n'ayant été faite jusqu'à présent dans la nature qui n'ait pu se concilier avec les principes sacrés, et réciproquement aucune vérité physique bien établie n'ayant pu jusqu'ici être attaquée par l'Écriture, sinon lorsqu'on se refusait à l'interpréter et à l'entendre, comme trop souvent la présomption, l'obstination et l'ignorance en ont été la cause : cause funeste, puisqu'elle a compromis inutilement et sans fruit les principes respectables de la religion, en même temps que flétri la raison et affligé l'humanité, les chagrins donnés au grand Galilée n'ayant pas empêché que la terre ne tourne sur son axe<sup>77</sup>. »

La réponse rédigée par Bexon fut-elle — sous cette forme ou sous une forme modifiée — communiquée à son tour officieusement à la Sorbonne ? On ne sait. La suite de l'histoire, telle que nous la révèlent les textes, est en effet uniquement celle des démarches officielles.

Le 10 avril 1780, Buffon, qui avait déjà rencontré Riballier, lui adressa une lettre par laquelle il demandait à connaître, cette fois de manière officielle, les observations de la Sorbonne : « Ayant appris qu'il avait été question de mon dernier ouvrage dans les assemblées de la Faculté de Théologie, et qu'elle avait nommé des députés pour l'examiner, je m'adresse avec confiance à son respectable syndic, pour la prier de me faire part des

<sup>76</sup> P. FLOURENS, p. 276. D'autres acrobaties de Bexon sont commentées avec esprit par ROGER, *Epoques*, pp. CXXXV-CXXXVI.

<sup>77</sup> Bibl. du Museum, ms. cité; P. Flourens, pp. 279-280. La finale relative à Galilée, jugée sans doute un peu impertinente, a été biffée après coup dans le manuscrit; Flourens ne l'imprime pas.

choses qu'elle pourrait trouver répréhensibles ou peu convenables, ainsi que cette illustre Faculté eut la bonté de le faire en 1751, lors de la publication des premiers volumes de mon ouvrage <sup>78</sup>. »

La Sorbonne déféra à ce vœu <sup>79</sup> — peut-être d'ailleurs, à ce stade, y avait-il déjà une sorte de scénario convenu entre Buffon et elle. Buffon reçut donc les « Propositions extraites d'un ouvrage qui a pour titre : *Histoire Naturelle, générale et particulière, contenant les Epoques de la Nature, à Paris 1778*, et qui ont paru répréhensibles à MM. les Députés de la Faculté de Théologie de Paris, avec leurs Observations » <sup>80</sup>.

Ce texte, tout en étant fort proche de la première communication officielle de la Sorbonne, était à la fois plus élaboré et mieux construit.

Les vrais principes d'interprétation de l'Écriture étaient d'emblée affirmés avec force : « Dieu peut révéler aux hommes les vérités des faits de la Nature avant qu'ils les aient découvertes par leurs travaux, et il nous en a véritablement révélées. Sa parole sur cet objet a un sens clair et littéral, auquel tout physicien est obligé de se soumettre : la contradiction qu'il croirait trouver entre les vérités révélées et ses propres observations prouverait la fausseté de son opinion et *l'insuffisance de ses preuves* <sup>81</sup>, ainsi que l'a reconnu lui-même M. le comte de Buffon dans sa première Théorie de la Terre. S'écarter de ce principe, ce serait restreindre les objets de la Révélation, en rendre le sens arbitraire et par conséquent anéantir toute son autorité <sup>82</sup>. »

Le système des jours-périodes — sujet qui n'avait pas été abordé dans la première note officielle — était ensuite nettement condamné. Les théologiens de la Sorbonne, non sans malice, et non sans pertinence d'ailleurs, reprenaient à cet égard dans leur argumentation — comme l'avait déjà fait antérieurement l'abbé Royou — un des éléments fondamentaux des raisonnements de Buffon : la nécessité, pour Dieu, de rendre sa parole intelligible aux hommes. Ils écrivaient :

« Ce que dit M. le comte de Buffon pour concilier ses *époques de siècles* avec les *jours* de Moïse, ne peut rendre son système probable. Il était facile

<sup>78</sup> Registres de la Sorbonne, pp. 38-39. Publ. dans *Acta Sacrae Facultatis Theologiae Parisiensis, occasione libri qui inscribitur : Histoire Naturelle, générale et particulière, contenant les Epoques de la Nature*, Paris, 1780 (abrégé ci-après en *Acta*), pp. 5-6, et, d'après les *Acta*, par P. FERET, *La Faculté de Théologie, op. cit.*, VI, p. 208.

<sup>79</sup> Registres de la Sorbonne, pp. 25 et 34, *Acta*, p. 3.

<sup>80</sup> Texte dans les Registres de la Sorbonne, pp. 39-47, et dans *Acta*, pp. 6-18.

<sup>81</sup> Ces mots en italique étaient ceux de Buffon lui-même dans le t. I de son *Histoire Naturelle*. Les *Acta*, p. 7, indiquent en marge la référence précise (t. I, éd. in-4°, p. 169; éd. in-12, p. 245).

<sup>82</sup> Registres de la Sorbonne, p. 40; *Acta*, pp. 7-8.

à l'historien sacré d'exprimer en hébreu, des années, des siècles, même des milliers de siècles. La parole de Dieu, sur les jours de la création, adressée au peuple, aurait été *vaine et inintelligible*<sup>83</sup>, si le mot *jour* n'y eût pas été pris suivant l'acception commune, qui est celle d'un jour semblable aux nôtres. D'ailleurs le sens littéral du mot *jour* est confirmé dans le récit de Moïse, soit par la succession immédiate des six jours et les mêmes parties dont chacun des six jours est composé; soit parce que Moïse compte trois de ces jours depuis que le soleil a paru, et le soleil avait été fait pour marquer les révolutions des jours et des nuits semblables aux nôtres; soit enfin par le rapport que Moïse établit entre les six jours de la création et les six jours de la semaine [...] <sup>84</sup>. »

Suivaient ensuite toute une série d'observations particulières, correspondant pour la plupart à celles que l'on trouvait déjà dans la première communication officielle de la Sorbonne <sup>85</sup>.

<sup>83</sup> Mots empruntés à Buffon; voir la citation complète, *supra*, p. 106.

<sup>84</sup> Registres de la Sorbonne, p. 40; *Acta*, p. 8. Royou écrivait : « M. de Buffon veut que les six jours de la création soient six époques, six intervalles considérables de temps, et quoiqu'ils soient tous clairement désignés par le même mot *jour*, quoiqu'ils soient tous formés d'un *soir* et d'un *matin*, M. de Buffon, de sa pleine autorité, en forme des époques d'une grandeur prodigieusement différente, l'une de 2.936 ans, l'autre de 20.000, la troisième de 34.000, etc., et si vous lui demandez comment Moïse a pu exprimer 34.000 ans par ces mots, *un jour formé d'un soir et d'un matin*, mots si clairs pour exprimer un de nos jours, qu'il serait impossible d'en imaginer de plus expressifs, [...] il vous répondra sérieusement et sans rire que Moïse *voulait se mettre à portée de l'intelligence du peuple*. Certes, il s'y prenait, pour réussir, d'une étrange manière ! » (*Année littéraire*, 1779, VIII, pp. 263-264; repris dans *Le Monde de verre réduit en poudre*, *op. cit.*, pp. 85-86).

<sup>85</sup> Par rapport à ce premier état des observations de la Sorbonne, il y a également une omission intéressante. Les députés, dans leurs premières objections, avaient critiqué le passage des *Epoques de la Nature* dans lequel Buffon, parlant de la crainte des hommes de devoir un jour « périr par un déluge universel ou par un embrasement général », la qualifie de « sentiment fondé sur la terreur ». Ils observaient : « Suivant saint Pierre, en sa seconde Epître, III, 7, *Coeli, qui nunc sunt et terra, eodem Verbo repositi sunt igni reservati, in diem judicii et perditionis impiorum*. Donc l'idée que le monde doit périr par un *embrasement général* ne doit pas être mise au nombre des idées superstitieuses. » « Ailleurs », ajoutaient-ils encore, « M. de Buffon annonce la destruction de la nature organisée par le froid, ce qui ne s'accorde pas avec la destruction par le feu telle que l'annonce l'apôtre saint Pierre. » (P. FLOURENS, pp. 258-259). Cette objection ne figure plus dans la version définitive des observations. Peut-être, sur ce point, les députés de la Sorbonne avaient-ils trouvé quelque satisfaction dans la réponse que Bexon leur avait faite — à supposer, bien entendu, que cette réponse leur ait été communiquée. Bexon écrivait : « Toutes les choses que la révélation nous fait connaître étant nécessairement de celles que la nature ne peut ni nous offrir ni nous apprendre, il suit que la prédiction de saint Pierre sur la destruction du monde doit nous l'annoncer d'une toute autre manière que de celles que nous pourrions conjecturer par la suite des

Buffon, saisi de ce mémoire de la Sorbonne, rédigea un mémoire en réponse : *observationes observationibus opposuit*, dira le rapport présenté à la Faculté<sup>86</sup>. Il s'agissait, sans aucun doute, d'une réponse en forme. Le texte, malheureusement, n'en a pas été retrouvé<sup>87</sup>. Nous connaissons seulement, par l'analyse sommaire qu'en fait le rapport de la Sorbonne, l'esprit dans lequel il était conçu. Buffon cherchait avant tout à concilier ses *Epoques* avec le récit de la Genèse, il cherchait à réduire les contradictions avec le texte sacré qu'on lui reprochait<sup>88</sup>. Selon toute vraisemblance, on le voit, Buffon devait suivre assez étroitement le texte de réponse que lui avait préparé antérieurement l'abbé Bexon.

Les députés de la Sorbonne n'aperçurent rien, dirent-ils, dans la réponse de Buffon, qui pût modifier leur position<sup>89</sup>. Pour éviter la censure, il fallait donc nécessairement une rétractation. La formule de rétractation fut rédigée par les députés eux-mêmes, qui la soumirent à Buffon. Buffon la signa<sup>90</sup>.

La « déclaration de M. le comte de Buffon par laquelle il adhère aux observations de MM. les Députés de la Faculté de Théologie » était datée du 18 mai 1780, « au Jardin du Roy ». Le texte était le suivant :

« Messieurs les Députés de la Faculté de Théologie de Paris m'ayant fait part des observations qu'ils ont cru devoir faire sur les *Epoques de la Nature*, et sur l'interprétation du premier chapitre de la Genèse que j'ai insérée dans cet ouvrage; je déclare que je suis toujours dans les mêmes sentiments de respect dans leurs décisions, et en renouvelant la déclaration que j'ai faite en 1751, j'avoue que je n'ai repris mon système sur la formation de la terre et des planètes que dans la persuasion où j'étais de

inductions naturelles : or celles-ci paraissent toutes nous convaincre du dépérissement futur du globe par l'extinction graduelle de la chaleur qui lui est propre, il suit que la prédiction de saint Pierre reçoit de cette hypothèse même le caractère le plus respectable et le plus important de la révélation, qui est d'annoncer des choses entièrement au delà de la nature, et que par ses propres forces elle ne peut pas plus faire prévoir que faire arriver. » (P. FLOURENS, p. 275).

<sup>86</sup> Registres de la Sorbonne, p. 34.

<sup>87</sup> Buffon l'avait communiqué à M<sup>me</sup> Necker : cfr sa lettre à cette dernière du 3 juin 1780, dans *Correspondance inédite de Buffon*, publ. p. H. Nadault de Buffon, t. II, 1860, p. 80.

<sup>88</sup> *Suum systema... cum narratione Scriptoris Sacri conciliare de novo conatur, et objectas ejusdem systematis cum historia a Mose enarrata contradictiones removere* (Registres de la Sorbonne, pp. 25 et 34; *Acta*, p. 3).

<sup>89</sup> Registres de la Sorbonne, pp. 25 et 34; *Acta*, p. 4.

<sup>90</sup> *Paratum se esse declaravit ad subscribendum retractationi prout eam adornandam judicarent ipsimet Deputati; adornada fuit haec retractationis formula quam nihil haesitans subsignavit* (Registres de la Sorbonne, pp. 34-35; voir aussi *ibid.*, p. 25 et *Acta*, p. 4).



pouvoir le concilier avec le récit de l'historien sacré; je reconnais volontiers que je me suis trompé dans ce jugement; je souscris à leurs observations, et j'abandonne tout ce qui dans mon ouvrage leur a paru contraire au texte sacré et aux règles qu'on doit suivre dans son interprétation, promettant même à Messieurs les Députés d'imprimer le présent aveu avec leurs observations à la tête du premier volume de mes ouvrages que je publierai<sup>91</sup>. »

Tout ce qui va suivre ne sera plus que l'application de la procédure propre à la Faculté de Théologie. Le 6 juin 1780, devant la Faculté réunie en séance extraordinaire, le syndic, Ambroise Riballier, fit rapport sur l'examen des *Epoques de la Nature* et soumit à l'assemblée l'ensemble du dossier, jusques et y compris la rétractation de Buffon<sup>92</sup>. L'affaire fut mise en délibéré. Le 15 juin, au cours d'une nouvelle séance extraordinaire, la Faculté approuva entièrement les observations rédigées par ses députés, et elle prit acte de l'adhésion qu'y avait donnée Buffon. Elle décida en conclusion de faire imprimer, sous forme de brochure, un exposé de la procédure qui avait été suivie, les observations des députés et la déclaration de Buffon. Ces *Acta* devaient être envoyés aux autres Facultés de Théologie de France, ainsi qu'à tous les évêques et maîtres en théologie<sup>93</sup>. La délibération du 15 juin fut confirmée le 1<sup>er</sup> juillet 1780<sup>94</sup>.

C'est en juillet 1780 que furent imprimés les *Acta Sacrae Facultatis Theologiae Parisiensis, occasione libri qui inscribitur : Histoire Naturelle, générale et particulière, contenant les Epoques de la Nature*<sup>95</sup>. L'envoi de cette brochure valut à la Sorbonne de nombreuses lettres de félicitations, dont elle décida fièrement que les principales seraient transcrites dans ses registres. La série s'ouvrait par les congratulations chaleureuses du cardinal de Rohan. La Faculté de Théologie, écrivait-il, « a dû séparer le mérite

<sup>91</sup> Registres de la Sorbonne, p. 48; *Acta*, pp. 18-19; P. FERET, *op. cit.*, p. 208.

<sup>92</sup> Registres de la Sorbonne, pp. 23-26; *Acta*, pp. 1-4. Le registre (p. 23) indique la date du 2 juin (date reprise par P. FERET, *op. cit.*, p. 210). Il s'agit là manifestement d'un *lapsus calami* puisqu'il précise « mardi 2 juin », et que le 2 juin 1780 était un vendredi. La date correcte, le 6 juin, est mentionnée à la fois dans un texte ultérieur du registre, p. 38 et dans les *Acta*, p. 1.

<sup>93</sup> Registres de la Sorbonne, pp. 26-27; *Acta*, pp. 4-5.

<sup>94</sup> Registres de la Sorbonne, p. 49; *Acta*, p. 5.

<sup>95</sup> Paris, *Ex typis Clousier, Typographi Facultatis Theologiae*, 1780, in-4<sup>o</sup>, 19 p. Mon collègue, M. J. Vercruysse — que je remercie ici très chaleureusement — a retrouvé trois exemplaires de cette brochure à la Bibliothèque nationale, respectivement sous les cotes D 88293 (3), D 95148 (8), et Ms. Joly de Fleury 603, f<sup>o</sup> 103. A part une brève référence de FERET (*op. cit.*, VI, p. 207, n. 4), dans un ouvrage lui-même fort peu connu, elle n'avait jamais été signalée. La monumentale *Bibliographie de la littérature française du dix-huitième siècle* (3 vol., Paris, 1969) de A. Cioranescu, par exemple, l'ignore.

personnel d'un auteur véritablement illustre, d'avec les écarts de son esprit et de son imagination; la soumission de M. le comte de Buffon annonce la pureté de ses intentions »<sup>96</sup>. Les autres Facultés de Théologie adhéraient aussi avec chaleur aux vues de leur grande aînée : Caen, Bourges, Aix, Besançon, Reims, Nantes, Strasbourg<sup>97</sup>. Les doyens et docteurs de la Faculté de Bourges écrivaient le 1<sup>er</sup> août 1780 : « Nous avons vu avec plaisir, qu'aussi solides admirateurs des talents sublimes et du génie, que généreux défenseurs de la vérité, vous avez vengé celle-ci avec toute la modération et les ménagements dus à la réputation de l'illustre auteur qui a donné matière à vos observations, auxquelles nous applaudissons et adhérons de tout notre cœur<sup>98</sup>. » La lettre de la Faculté de Nantes était plus sévère de ton pour Buffon. « Nos maîtres », disait-elle, « ont universellement applaudi au zèle de la Sorbonne; nous nous ferons en tout temps un devoir de marcher sur vos traces et de poursuivre les auteurs modernes qu'une démangeaison dangereuse de donner du nouveau entraîne en l'erreur [...]. C'est avoir rendu un signalé service à la Religion, à l'Etat et à M. de Buffon lui-même que de l'avoir arrêté. Il eût bien mérité une censure en forme, mais il n'est pas toujours expédient d'en porter, particulièrement lorsque le coupable n'est pas contumace; vous l'avez bien senti, et nous nous en rapportons franchement à votre sagesse<sup>99</sup>. »

Parmi les lettres de remerciements, la moins curieuse n'était pas celle de Buffon lui-même, que la Faculté, bien entendu, fit elle aussi retranscrire dans ses registres. De Montbard, le 23 juillet 1780, Buffon s'adressait au syndic Riballier pour lui dire : « Je reçois l'exemplaire imprimé des observations de MM. de la Faculté de Théologie, et je ne puis que vous remercier, Monsieur, de la dignité et de l'honnêteté avec laquelle vous avez bien voulu vous conduire et me traiter dans toute cette affaire. J'aurai l'honneur d'aller vous en faire mes remerciements à mon retour et vous témoigner tous les sentiments de la reconnaissance et du respectueux attachement avec lesquels je suis, Monsieur, votre très humble, etc.<sup>100</sup>. »

Une fois encore, grâce à son extrême souplesse — pour user d'une formule bienveillante — Buffon avait réussi à sauver sa tranquillité.

Si la Sorbonne avait retenu sa condamnation, sans doute était-ce en partie — on peut tout au moins le supposer — parce que Buffon n'était pas seul en cause. Il avait aussi des protecteurs. Les *Mémoires de Bachaumont*, en décembre 1779, font allusion à une intervention du Roi en sa

<sup>96</sup> Registres de la Sorbonne, p. 52; publ. p. P. FERET, *op. cit.*, p. 212.

<sup>97</sup> Registres de la Sorbonne, pp. 52-56.

<sup>98</sup> *Ibid.*, p. 53; publ. p. P. FERET, *op. cit.*, pp. 211-212.

<sup>99</sup> Lettre du 2 août 1780; Registres de la Sorbonne, p. 55.

<sup>100</sup> Registres de la Sorbonne, p. 56; publ. p. P. FERET, *op. cit.*, p. 211.

faveur<sup>101</sup>. Cet aspect de l'épisode de 1779-1780, faute de documents, reste malheureusement assez obscur. Une fois réglées les difficultés avec la Sorbonne, il semble bien, en tout cas, que les autorités aient cherché à faire cesser les polémiques, et cela évidemment pour le plus grand bien de Buffon. Le directeur de la librairie interdit l'introduction en France de l'*Examen impartial des Epoques de la Nature*, imprimé à Luxembourg, dans lequel l'abbé Feller avait rassemblé ses vigoureuses attaques du *Journal historique et littéraire*. « Ces matières », dit-on à un correspondant de l'auteur, « ont été suffisamment agitées par la Sorbonne<sup>102</sup>. » Feller constatait en 1781 que son *Examen* demeurait « sévèrement proscrit à Paris »<sup>103</sup>.

Au terme de cette analyse, on peut tenter d'établir un bref bilan.

Sur le caractère de Buffon, rien, au fond, qui ne soit déjà connu. « Buffon », écrivait M. Gusdorf, « n'est pas de l'espèce des témoins qui se font égorger<sup>104</sup>. » On le suit sans peine. Buffon, non seulement, a fait tous les gestes de soumission que l'on exigeait de lui mais même, chose plus frappante, il n'a pas véritablement lutté pour ses idées. Dans l'interprétation de l'Écriture sainte, nous l'avons vu, il avait avancé un système qui lui permettait de ne tenir pratiquement plus compte, lorsqu'il décrivait l'évolution de la terre, du récit de Moïse — et ses *Epoques de la Nature*, effectivement, n'en tenaient plus guère compte. Mais attaqué par la Sorbonne, il ne cherche nullement à défendre cette conception fondamentale; il laisse Bexon s'engager, pour lui, dans la tentative quasi désespérée de concilier les *Epoques* et la Genèse — essai désespéré puisque l'esprit des *Epoques* était précisément à l'opposé.

Tout cela, à vrai dire, avait-il une réelle importance ? « Quand la Sorbonne m'a fait des chicanes, je n'ai fait aucune difficulté de lui donner toutes les satisfactions qu'elle a pu désirer : ce n'est qu'un persiflage; mais les hommes sont assez sots pour s'en contenter. » Ces propos que Buffon aurait tenus en 1785, sont extraits du célèbre *Voyage à Montbard*,

<sup>101</sup> *Mémoires secrets*, XIV, p. 361, cités dans ROGER, *Epoques*, p. CXXXIV. Un peu plus tard, les *Mémoires secrets* parlent encore de la « protection de la cour » (XV, pp. 48-49, cité dans ROGER, *Epoques*, p. CXXXV).

<sup>102</sup> Bruxelles, Bibliothèque royale, Ms. 21.141, déjà cité, vol. 1, f° 126, r°; lettre de Feller, du 19 septembre 1780, à « M.N.\*\*\*, Int. de L. L. à P. ». Ce destinataire doit être, selon toute apparence, « M. (de) Néville, intendant de la Librairie à Paris ». Le Camus de Néville occupa les fonctions de directeur de la librairie de 1776 à 1784 (cfr J.P. BELIN, *Le mouvement philosophique de 1748 à 1789*, Paris, 1913, pp. 299 et 314, et du même, *Le commerce des livres prohibés à Paris de 1750 à 1789*, Paris, 1913, pp. 123-125).

<sup>103</sup> *Journal historique et littéraire*, 1<sup>er</sup> avril 1781, p. 480.

<sup>104</sup> G. GUSDORF, *La révolution galiléenne*, t. I, Paris, 1969, p. 390.

de Hérault de Séchelles<sup>105</sup>, texte aussi séduisant pour le lecteur, par sa verve, qu'irritant pour le critique, par son caractère presque invérifiable. On a mis, à bon droit, des points d'interrogation en marge de nombreuses pages du *Voyage à Montbard*. Pour Buffon et la Sorbonne, ce qu'écrivit Hérault ne paraît pas dépourvu de vraisemblance.

Plus peut-être que Buffon, c'est la Sorbonne et son rôle qui reçoivent, au travers du récit de ces événements, un éclairage intéressant. La Sorbonne, on le constate, garde suffisamment d'autorité pour qu'un homme qui veut la paix de son existence s'humilie devant elle. Mais son rayonnement, dans la société française du temps, est nul. La rétractation de Buffon, la publication des *Acta* de la Faculté, sont passées presque inaperçues. Aucun journal du temps, autorisé ou clandestin, aucun mémorialiste contemporain n'en a recueilli l'écho<sup>106</sup>. Tout se passe dans une sphère théologique qui est devenue étrangère, en fait, à la France intellectuelle. L'affaire, certes, aurait fait plus de bruit si Buffon avait, comme il en avait pris l'engagement, publié sa rétractation en tête du premier de ses livres paru par la suite. Mais il oublia commodément sa promesse, et la Sorbonne ne fit pas grand-chose, apparemment, pour la lui rappeler.

Ce manque d'écho dans l'opinion s'explique d'autant plus aisément que le Buffon qui intéresse, et même qui passionne le public, est, non pas le théologien amateur, mais le savant parti à la recherche du passé de la terre. C'est sur ses théories scientifiques que se concentrent les discussions. Même un Feller ou un Royou, qui dénoncent Buffon sur le plan de l'orthodoxie religieuse, s'attaquent beaucoup plus encore, et même avant tout à ses idées scientifiques. L'abbé Barruel — champion lui aussi, cependant de l'orthodoxie — ne s'occupera guère que d'elles dans ses *Helviennes*<sup>107</sup>. Ils

<sup>105</sup> Dans HÉRAULT DE SÉCHELLES, *Œuvres littéraires*, éd. E. Dard, Paris, 1907, pp. 31-32. Il va de soi que les paroles que Hérault attribue à Buffon visent l'épisode de 1780. Beaucoup s'y sont trompés et, ignorant l'épisode de 1780, ont cru qu'elles se rapportaient à la déclaration de Buffon de 1751 (voir par exemple O. FELLOWS et S. MILLIKEN, *Buffon*, New York, 1972, pp. 34 et 83).

<sup>106</sup> C'est tout au plus si l'on peut relever une allusion dans un ouvrage de très peu postérieur, et qui est le *Tableau de Paris* de Sébastien Mercier. Le chapitre du *Tableau de Paris* relatif à la Sorbonne — chapitre féroce pour la vieille Faculté de Théologie — débute par ces mots : « Elle rit elle-même de sa théologie, et connaît très bien le vide et le ridicule de ses thèses et de ses censures; elle hasarde de dire que Moïse était meilleur naturaliste que Buffon; mais elle n'en croit rien. » (*Tableau de Paris*, Hambourg-Neuchâtel, 1781, p. 120). Mercier a achevé la rédaction du *Tableau* à la fin de 1780 (la préface est datée du 8 octobre 1780); s'il met ainsi en vedette le jugement de la Sorbonne sur Buffon, c'est évidemment parce qu'il veut évoquer, d'entrée de jeu, des faits tout récents; l'allusion à l'épisode de 1780 paraît donc certaine.

<sup>107</sup> *Les Helviennes ou Lettres provinciales philosophiques*, n<sup>11e</sup> éd., t. I, Amsterdam, 1785, pp. 12-181 et *passim*.

sont, de ce point de vue, en accord avec les intérêts réels de leurs lecteurs — et leurs coups, du point de vue scientifique, portent d'ailleurs parfois au but. Par rapport aux préoccupations intellectuelles du temps, la Sorbonne, elle, est en porte-à-faux.

L'importance des observations qu'elle a formulées à propos des *Epoques de la Nature*, pour l'historien, est cependant autre. Ces observations permettent d'apercevoir ce qui, aux yeux des théologiens français les plus autorisés, constituait vers 1780 l'orthodoxie religieuse. Au nom de l'orthodoxie, la Sorbonne met un cran d'arrêt aux interprétations de l'Écriture qui, s'inspirant des généralisations à la dom Calmet, aboutissaient à priver la Bible, dans les matières scientifiques, de toute force contraignante. Elle prononce : « Sa parole (de Dieu) sur cet objet a un sens clair et littéral, auquel tout Physicien est obligé de se soumettre. » Dans la logique de ce système, elle ajouterait aussi bien, suivant la formule du théologien que nous citons antérieurement : *Nefas est recedere a sensu litterali Sacrae Scripturae...*

En affirmant cette position, et en donnant ce coup d'arrêt, la Sorbonne confirme ce qui, en France surtout, va demeurer l'orthodoxie pendant de longues décennies encore. Il faudra, en gros, attendre en France l'extrême fin du XIX<sup>e</sup> siècle et l'encyclique *Providentissimus Deus* de 1893, pour que l'on abandonne la Sorbonne pour se rallier, tout compte fait, à Buffon.

Est-ce à dire que, dans l'histoire de la pensée religieuse, les *Epoques de la Nature* soient restées sans lendemain ? Non point, car dans un cas au moins, l'avenir, et un avenir assez proche, allait appartenir à Buffon et non à la Sorbonne : l'avenir allait être aux jours-périodes. Nuançons cependant immédiatement : il allait être à des jours-périodes fortement améliorés par rapport à ceux de Buffon.

Buffon offrait le flanc à la critique orthodoxe non seulement en raison du sens qu'il donnait au terme « jour », mais parce que les phases de l'histoire de la terre qu'il reconstituait, ses « époques », correspondaient fort peu à ce que la Genèse dit au sujet de chaque jour. Feller pouvait s'exclamer : « Quelle relation entre les coquillages produits par des molécules à la troisième époque, et les poissons, coquilles, etc., produits le cinquième jour par l'ordre exprès de Dieu ? Quelle ressemblance entre les planètes créées le quatrième jour, et les volcans de la quatrième époque ? Qu'est-ce que la division des continents à la sixième époque a de commun avec la création de l'homme opérée le sixième jour ? etc. <sup>108</sup> ». La Sorbonne, nous l'avons vu, avait fait porter sur ce point une de ses objections les plus graves.

<sup>108</sup> *Journal historique et littéraire*, t. CLV, 1<sup>er</sup> janvier 1780, pp. 29-30; repris dans *l'Examen impartial des Epoques de la Nature de M. le comte de Buffon*, Luxembourg, 1780, pp. 29-30, et 4<sup>e</sup> éd. corrigée, Maastricht, 1792, pp. 22-23.

Indignant les théologiens, Buffon n'était cependant pas en mesure d'enthousiasmer les savants. Il avait en effet taillé ses époques fort courtes : 2.936 ans pour la première époque, 30 à 35.000 ans pour la seconde; 20.000 ans pour la troisième, et ainsi de suite. Cela, pour des géologues, était bien bref. Sans doute, en comprimant ainsi ses époques au maximum, Buffon avait-il pensé atténuer les critiques des théologiens. Là encore, il avait manqué son but. Barruel se gausse des efforts qu'il fait pour accélérer la suite des phénomènes naturels. Pourquoi, tant qu'à faire, ne pas leur permettre de se dérouler plus à l'aise ? « Il fallait nous dire bonnement que les jours de la création sont des jours de cent mille ans. Nous les aurions comptés aussi facilement que cent mille écus; et le temps aurait été plus proportionné à l'ouvrage [...] <sup>109</sup>. »

C'est, chose curieuse, d'un savant calviniste, d'un « citoyen de Genève », que devaient venir les amendements qui allaient être acceptés par le monde catholique. De Luc, en 1798, publie ses *Lettres sur l'histoire physique de la terre adressées à M. le professeur Blumenbach, renfermant de nouvelles preuves géologiques et historiques de la mission divine de Moïse* <sup>110</sup>. Chez lui, deux innovations majeures : les jours de la Genèse, entendus comme des périodes, sont d'une durée indéterminée; surtout, systématiquement, de Luc s'attache à mettre en concordance, de manière étroite, les phénomènes de chaque période avec le récit de la Genèse, à « montrer la conformité étonnante de nos monuments géologiques avec toutes les parties de ce récit sublime » <sup>111</sup>. Il fonde ainsi ce que l'on appellera le « concordisme ».

Le succès du concordisme ne fut pas immédiat. Au XIX<sup>e</sup> siècle, cependant, il s'imposera très largement. Un commentateur ecclésiastique, au milieu du siècle, note que « si le système général de Buffon est abandonné, la partie qui concerne les longues périodes antérieures à la création de l'homme est devenue un sentiment presque général » <sup>112</sup>. Il s'agit, cela va de soi, des jours-périodes de Buffon, mais dans l'adaptation de de Luc. Grâce à cette version améliorée des jours-périodes, grâce aux efforts des concordistes — qui étaient dans plus d'un cas, comme de Luc, d'authentiques savants — l'on en viendra à pouvoir non seulement proclamer, mais même exalter la prodigieuse vérité, du point de vue scientifique, du récit de

<sup>109</sup> *Les Helviennes*, éd. citée, t. I, p. 95.

<sup>110</sup> Paris, an VI-1798. Sur la portée des *Lettres*, dans le domaine qui nous occupe, cfr O. ZÖCKLER, *Geschichte der Beziehungen zwischen Theologie und Naturwissenschaft*, t. II, Gütersloh, 1879, p. 502 et A. HOUTIN, *La question biblique chez les catholiques de France au XIX<sup>e</sup> siècle*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, 1902, pp. 10-11.

<sup>111</sup> *Ibid.*, p. 97.

<sup>112</sup> M. PICOT, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le dix-huitième siècle*, 3<sup>e</sup> éd., t. V, Paris, 1855, p. 126, n. 1.

la Genèse. Du haut de la chaire de Notre-Dame, Lacordaire, en 1848, s'écrie : « Le monde n'(a) pas été l'ouvrage d'un instant, mais Dieu l'(a) produit dans un ordre progressif et distribué en six époques que l'Écriture appelle des jours. Je ne m'arrêterai pas à vous exposer cet ordre qui est connu de vous, ni à le justifier. La science s'en est chargée depuis un demi-siècle; chacune de ses découvertes est venue à l'improviste constater la profondeur de la cosmogonie biblique, et enfin les entrailles de la terre mises à nu par de tardives investigations ont révélé dans l'état de leurs couches superposées la réalité de la formation successive qui est la base du récit de la Genèse. Il a fallu reconnaître ou que Moïse était inspiré de Dieu, ou qu'il possédait quinze siècles avant l'ère chrétienne une science qui ne devait éclore que trois mille ans plus tard<sup>113</sup>. » A la même époque, et de manière non moins lyrique, l'évêque de Poitiers, Mgr Pie célèbre le fait que, « en ce siècle, la science du géologue a retrouvé comme une édition originale des premières pages de la Genèse dans les entrailles de la terre »<sup>114</sup>.

Ainsi, par un phénomène très remarquable, un des éléments de la théorie biblique de Buffon avait contribué à tuer l'autre. Le système des jours-périodes — mieux exploité, il est vrai, que Buffon ne l'avait fait — permettait de représenter Moïse, non point comme l'auteur d'un récit destiné à être compris d'un auditoire populaire, mais comme le porteur inspiré d'un grand message scientifique. Buffon, en d'autres termes, avait fourni une des armes qui permirent à la doctrine de la Sorbonne de se maintenir et même de s'épanouir.

<sup>113</sup> LACORDAIRE, *Œuvres*, t. IV (= *Conférences de Notre-Dame de Paris*, t. III, années 1846-1848), Paris, 1921, p. 452.

<sup>114</sup> Lettre synodale de décembre 1857, dans *Œuvres de Monseigneur l'évêque de Poitiers*, t. III, Poitiers, 1866, p. 67.





### **III. ECONOMIE - INSTITUTIONS**



## UNE ENTREPRISE MONASTIQUE AU XVIII<sup>e</sup> SIECLE : LA PAPETERIE DE BONNE-ESPERANCE

par

Maurice-A. ARNOULD

Professeur à l'Université Libre de Bruxelles

Les abbayes, en raison de l'important patrimoine foncier qu'elles possédaient, occupent une place de choix dans l'histoire de l'économie agraire. Elles n'en ont pas moins exercé de multiples activités industrielles<sup>1</sup>, tout d'abord pour se procurer les fabricats qui leur étaient nécessaires — donc dans le cadre de l'économie domaniale — mais aussi, quand la conjoncture

<sup>1</sup> Au commencement du IX<sup>e</sup> siècle, l'abbaye de Corbie, en Picardie, possédait une quarantaine d'artisans; les monastères avaient généralement des forges et des ateliers de tissage; au XIII<sup>e</sup> siècle, celui de Braunau, en Bohême, suscita l'immigration de drapiers flamands dans ses domaines (dom U. BERLIÈRE, *L'ordre monastique des origines au XII<sup>e</sup> siècle*, Lille-Paris-Maredsous, 1924, pp. 101 et 106). Au XV<sup>e</sup> siècle, les Cisterciens de Foigny, dans l'Aisne, disposaient de 14 moulins, d'une brasserie, d'une verrerie, d'un moulin à fouler, de 2 filatures, de 3 forges et de 3 groupes de pressoirs. D'autres monastères exploitaient des carrières de pierre, d'où ils tiraient des matériaux de construction et de la chaux, ou bien des mines de houille, de fer, de métaux précieux et surtout de sel, en Ecosse, en Allemagne et en Autriche. (L.J. LEKAI, *Les moines blancs. Histoire de l'ordre cistercien*, Paris, 1957, p. 273). En Gascogne, une abbaye comptait dans son domaine une forge, une tuilerie et une carrière de plâtre (Ch. BOURGEAT, *L'abbaye de Bouillas. Histoire d'une ancienne abbaye cistercienne du diocèse d'Auch*, Auch, 1955, pp. 73-74 et 77). En Hainaut, beaucoup d'établissements religieux participaient, par le truchement de leurs droits seigneuriaux, au revenu des mines de houille : c'était, dès les derniers siècles du moyen âge, le cas des Bénédictines de Ghislenghien dans les charbonnages de Wasmes, dans le Borinage (J.-P. DEBEVER, *L'abbaye bénédictine de Ghislenghien en Hainaut, des origines au début du XV<sup>e</sup> siècle*, Mém. inédit, U.L.B., 1969, pp. 194-198) et aussi des Bénédictins de Lobbes dans les houillères de Gilly et de Jumet (dom U. BERLIÈRE, « Les anciennes archives de l'abbaye de Lobbes », dans : *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, LXIX, 1900, pp. 33 à 35); caractéristique est la situation du charbonnage d'Houdeng : trois monastères — Saint-Denis-en-Broqueroie, Le Rœulx et Bonne-Espérance — y avaient des intérêts (J. PLUMET, « Une société minière sous l'Ancien Régime », dans : *Annales du Cercle archéologique de Mons*, LVII, 1940, p. 30). De tout cela, on pourrait multiplier les exemples.

se révéla favorable, pour faire commerce des produits de leurs ateliers ou de leurs mines <sup>2</sup>. Cette forme d'activité devint particulièrement tentante à l'époque du mercantilisme : elle allait dans le sens de la politique des gouvernements. Au xviii<sup>e</sup> siècle, les abbayes de Waulsort (Bénédictins) et de Moulins (Cisterciens) exploitaient chacune une papeterie <sup>3</sup>; en 1753, leur production représentait plus de la moitié du papier fabriqué dans le comté de Namur <sup>4</sup>. Un peu plus tard, l'abbaye bénédictine de Saint-Hubert, en Ardenne, eut en la personne de dom Nicolas Spirlet un chef particulièrement entreprenant : non content de poursuivre et de développer les activités recueillies de ses prédécesseurs (brasserie, tannerie, extraction de marbre, d'ardoise et de minerai de plomb, manufacture de cloches), il lança son abbaye dans une foule d'industries nouvelles : sidérurgie, scierie mécanique, fabrication de potasse et d'eau-forte; il n'en récolta que des déboires mais son cas n'en est pas moins intéressant car il traduit fidèlement la mentalité d'une époque <sup>5</sup>.

Le rôle joué par les ordres religieux dans l'économie industrielle n'était nullement incompatible avec les règles monastiques <sup>6</sup>. Une condition évidente les y prédisposait : depuis le haut moyen âge, la principale source d'énergie résidait dans les moulins hydrauliques et tout monastère en possédait un certain nombre, auxquels se joignirent les moulins à vent,

<sup>2</sup> Newbattle, l'un des premiers établissements des Cisterciens en Ecosse, mit en valeur l'une des premières mines de charbon de la région; dans le même pays, d'importantes mines furent exploitées par le monastère de Culross, qui faisait un gros commerce d'exportation; ces deux abbayes vendaient aussi du sel. En Angleterre, celle de Fountains, peu après sa fondation, remit en activité d'anciennes mines de plomb et installa des fonderies (L.J. LEKAI, *op. cit.*, pp. 273-274).

<sup>3</sup> Waulsort : prov. Namur, cant. Dinant; Moulins : prov. Namur, cant. Dinant, anc. comm. de Warnant. — On manque d'une étude d'ensemble sur l'histoire de la papeterie en Belgique; pour le Namurois, l'historique est amorcé par E. DEL MARMOL, « Notes sur quelques industries namuroises au xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles », dans : *Annales de la Société archéologique de Namur*, XII, 1872-1873, pp. 40-48 et 246-247.

<sup>4</sup> Archives générales du Royaume, à Bruxelles (= A.G.R.), *Conseil des Finances*, n° 4978. Une enquête suscitée par le gouvernement apprend qu'en 1753 il existait trois papeteries dans le comté de Namur : celle de Moulins, à 3 cuves; celle de Waulsort (située à Hastière), à 1 cuve, et celle de Saint-Servais, près de Namur, alors aux mains de Simon Bivort, à 2 cuves. Les deux premières intervenaient pour plus de 10.000 rames dans la production globale du comté, estimées à 17.900 ou 18.000 rames par an. — C'est M<sup>me</sup> A. André, attachée au Centre national d'histoire des sciences, qui a attiré notre attention sur cette liasse 4978, qu'elle avait dépouillée avant nous; nous lui en exprimons notre vive reconnaissance.

<sup>5</sup> Sur l'abbé Spirlet, voir l'excellente notice de J. VANNÉRUS, dans *Biographie Nationale*, XXIII, Bruxelles, 1921-1924, col. 433-453. Ses entreprises industrielles sont évoquées avec bonheur par J. CHARNEUX et J. LAURENT, dans le catalogue d'une récente exposition : *Terre et abbaye de Saint-Hubert*, (Saint-Hubert), 1973, pp. 98 et 116-124.

<sup>6</sup> dom U. BERLIÈRE, *L'ordre monastique*, p. 106; L.J. LEKAI, *op. cit.*, p. 272.

à partir du XIII<sup>e</sup> siècle. Or ces moulins ne servaient pas qu'à produire de la farine ou de l'huile : ils fournissaient aussi leur moût aux brasseurs, et leur écorce pulvérisée aux tanneurs; bientôt, ils furent adaptés au travail du métal <sup>7</sup>, au foulage des tissus <sup>8</sup> et finalement à la trituration de la chiffre, matière première du papier. Convertir un moulin à une destination nouvelle était chose aisée et les exemples abondent de moulins à grain qui furent transformés en moulins industriels.

### Création de la papeterie de Bonne-Espérance.

Au tournant du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'abbaye norbertine de Bonne-Espérance, en Hainaut <sup>9</sup>, choisit ainsi le site de l'un de ses plus anciens moulins : le moulin de Val (ou de Vaux), situé à Estinnes-au-Mont <sup>10</sup>,

<sup>7</sup> « ... sur 32 actes concernant l'industrie du fer en France, 25 proviennent des Cisterciens [...] les premiers moulins à fer que nous connaissons en Allemagne, en Angleterre, au Danemark, sont l'œuvre des Cisterciens [...] » (B. GILLE, « Les développements technologiques en Europe de 1100 à 1400 », dans : *Cahiers d'histoire mondiale*, Neuchâtel, III, 1956, p. 89).

<sup>8</sup> Les premières fouleries d'étoffes citées en France et en Angleterre apparaissent dans les archives des ordres religieux : A.M. BAUTIER, « Les plus anciennes mentions de moulins industriels et de moulins à vent », dans *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1610) du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1960, vol. II, Paris, 1961, p. 582; E.M. CARUS-WILSON, « An Industrial Revolution of the thirteenth Century », dans *Essays in Economic History*, I, London, 1954, pp. 46-47. Dans nos régions, des moulins à fouler le drap existèrent dès le XIII<sup>e</sup> siècle dans plusieurs abbayes du Brabant et du Namurois (R. VAN UYTVEN, « The Fulling mill : Dynamic of the Revolution in industrial Attitudes », dans *Acta Historiae Neerlandica*, V, Leiden, 1971, pp. 2-3). Les Cisterciens d'Aulne sur la Sambre devaient en posséder un : en 1403, un tisserand de Mons se fit condamner parce qu'il y avait fait traiter son drap (Archives de l'Etat à Mons [= A.E.M.], *Cartulaires*, n° 44, f° 17).

<sup>9</sup> Bonne-Espérance : prov. de Hainaut, cant. Binche, comm. de Vellereille-les-Brayeux.

<sup>10</sup> Estinnes-au-Mont se trouve à l'ouest de Vellereille-les-Brayeux. Le site de la papeterie est indiqué sur une carte du domaine de Binche vers 1740, que nous signale aimablement M. le chanoine A. Milet (Bibliothèque royale de Belgique, manuscrit II 2143/4°), sur la carte de cabinet de Ferraris, vers 1774, (feuille 66-Q<sup>s</sup>-1 : « La Papetrie ») et sur le plan cadastral de P.-C. Popp, au milieu du siècle dernier : « Moulin à papier »; ce plan révèle que le ruisseau qui activait ce moulin avait pris le nom de « Ruisseau du Moulin à Papier »; à proximité, un « Champ des veaux » (*sic*) rappelle de toute évidence l'ancien nom du moulin; enfin, un « Sentier du Moulin à Papier », venant de la commune voisine d'Haulchin et se dirigeant vers l'est, mettait la papeterie en communication avec l'abbaye (cfr le plan cadastral de Vellereille-les-Brayeux, du même Popp). — Le moulin de Vaux était la propriété de l'abbaye depuis le milieu du XII<sup>e</sup> siècle (Th. LEJEUNE, « Histoire et archéologie. Les Estinnes », dans : *Annales du Cercle archéologique de Mons*; XV, 1878, pp. 133-134); il est cité sous le nom de moulin de Val en 1473 (A.E.M., fonds de *Bonne-Espérance*, n° 5493, f° 25 v°); moulin *del Vault* en 1691-1695 (*ibidem*, n° 5497, f° 53); moulin *del Val* en 1704-1705 (*ibidem*, n° 5630, f° 3 v°).

pour établir une papeterie qu'elle exploita jusqu'à la Révolution française. Ce ne fut pas sa seule expérience industrielle<sup>11</sup> mais elle s'avéra la plus rentable. Cette conversion se place sous l'abbatiat d'Englebert Maghe (né à Familleureux, 1636; abbé de 1671 jusqu'à sa mort, 1708), grand consommateur de papier puisqu'il fit transcrire en dix-huit volumes imposants toutes les chartes de sa maison<sup>12</sup>, dont il rédigea lui-même la chronique; celle-ci — fait assez exceptionnel — fut immédiatement imprimée<sup>13</sup>. A vrai dire, tous les établissements religieux — leurs archives le prouvent — usaient de grandes quantités de papier. Or, à cette époque, aucune papeterie n'existait dans le comté de Hainaut<sup>14</sup>. Ces considérations peuvent avoir conduit notre abbé à en créer une, à sa disposition.

<sup>11</sup> Bonne-Espérance avait possédé une foulerie à Salmagne (départ. Nord, cant. Maubeuge-nord, comm. de Vieux-Reng) : elle est citée en 1737-1740 mais était alors à l'abandon (A.E.M., *Bonne-Espérance*, n° 5500, f° 10). — Nous trouvons dans le même fonds (n° 54577/4) quelques documents du XVIII<sup>e</sup> siècle relatifs à l'exploitation de mines de fer et de forges dans la vallée de la Sambre, mais rien n'indique que cette exploitation ait été le fait de notre abbaye. Plus certain est le fait que celle-ci exploitait des chauffours (A.E.M., *Régimes français et hollandais, Affiches*, n° 129/5°).

<sup>12</sup> Dom U. BERLIÈRE, *Monasticon belge*, I, 2, Maredsous, 1897, p. 407; A. MILET, « Bibliographie de l'abbaye de Bonne-Espérance », dans : *Analecta Praemonstratensia*, XXXV, 1959, pp. 329-348.

<sup>13</sup> E. MAGHE, *Chronicum Ecclesiae beatae Mariae Virginis Bonae Spei ordinis Praemonstratensis ex archivis ejusdem et quibusdam auctoribus compositum*, Bonae Spei, 1704, suivi de : *Prosecutio Chronici Ecclesiae B.M.V. Bonae Spei, ord. Praem.*, Bonae Spei, 1708 (œuvre inachevée). Sur le premier de ces livres : E. BROUETTE, « Une rareté bibliographique : le "Chronicum Bonae Spei" d'Englebert Maghe », dans : *La Vie wallonne*, XXVI, 1952, pp. 55-56. Une tradition souvent répétée voudrait que ces deux ouvrages aient été imprimés dans l'abbaye même; si celle-ci est donnée comme lieu d'édition, aucune pièce d'archives n'indique que des presses typographiques aient pu se trouver sur place. Les deux livres, comme on verra, ont été tirés sur du papier fabriqué par l'abbaye (ce peut être l'origine d'une confusion); le tirage, croyons-nous, a dû se faire en dehors : une comparaison avec les travaux des imprimeurs de l'époque, ceux de Mons en particulier, résoudrait peut-être cette énigme.

<sup>14</sup> Un « moulin de papier », qui existait vraisemblablement depuis le XV<sup>e</sup> siècle, est signalé en 1510 en Hainaut : à Sirault, sur le vieux chemin de Mons à Tournai (L.A.J. PETIT, « La maison hospitalière d'Hautrages », dans : *Annales du Cercle archéologique de Mons*, IV, 1863, p. 95). mais on n'en trouve plus trace ultérieurement; il a néanmoins laissé son nom au hameau, toujours existant, de Moulin à Papier. — En 1574, un autre moulin à papier fonctionnait : à Chièvres (G. DECAMPS, *Les communes de l'arrondissement d'Ath*, I, Mons, 1908, p. 61) et au XVII<sup>e</sup> siècle, l'imprimeur François Waudré exploita plusieurs papeteries à Mons et à Hyon (E. PONCELET et E. MATHIEU, *Les Imprimeurs montois*, Mons, 1913, pp. 28-29, 33-37); tous ces moulins avaient disparu avant la fin du XVII<sup>e</sup> siècle (pour celui de Chièvres, cf. J. DEWERT, « Les moulins de l'arrondissement d'Ath », dans : *Annales du Cercle archéologique d'Ath*, XXI, 1935, pp. 50-51). — On lira plus loin qu'un certain Patin semble avoir dirigé une papeterie à Mons au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais ce n'est qu'une hypothèse. — La papeterie de Bonne-Espérance était bien la

Plusieurs historiens locaux ont rappelé l'existence de cette fabrique de papier. En 1851, Félix Hachez la mentionne mais il note — à tort, comme on le verra — qu'elle « ne fournissait guère qu'à l'abbaye »<sup>15</sup>. En 1878, Théodore Lejeune rassemble à son propos quelques utiles indications : selon lui, la transformation du moulin de Vaux se serait faite vers 1690 et elle aurait été consécutive à « une crue d'eau extraordinaire qui avait renversé l'édifice »<sup>16</sup>. En 1903 enfin, Ernest Matthieu consacre quelques lignes à notre papeterie, dans le but de réfuter l'assertion d'un de ses confrères qui pensait qu'aucun établissement de cette nature n'avait existé au xviii<sup>e</sup> siècle en Hainaut<sup>17</sup>.

En fait, la conversion du moulin fut la conséquence non pas d'une inondation mais d'un incendie. Un compte de 1704-1705 nous l'apprend<sup>18</sup> et une requête de 1707 le confirme<sup>19</sup>. Si le compte fournit la première mention de la « papettrie », la requête précise le moment de sa mise en activité : en mai 1702. Cette requête, introduite dans le but d'obtenir un allègement des charges fiscales pesant sur le moulin et sur ses ouvriers, fait état du montant des capitaux investis dans son édification : neuf à dix mille florins, et du faible revenu qui en avait été tiré durant les cinq premières années de son fonctionnement : 367 florins, 2 sous et 2 deniers<sup>20</sup>.

seule du Hainaut à la fin de l'Ancien Régime : c'est ce que confirme *Le Voyageur dans les Pays-Bas autrichiens ou Lettres sur l'état actuel de ces pays*, ouvrage attribué à un certain DAMIEN DE GOMICOURT, VI, Amsterdam, 1783, p. 192 (sur l'intérêt de ce livre pour l'histoire des industries, cfr Ph. MOUREAUX, *Les préoccupations statistiques du gouvernement des Pays-Bas autrichiens*, Bruxelles, 1971, pp. 435-437 et 487-499).

<sup>15</sup> F. HACHEZ, *Notes historiques sur l'industrie du Hainaut, recueillies à l'occasion de l'Exposition agricole et industrielle de la province*, Bruxelles, 1851, p. 57, n. 1. Cette brochure est le remaniement d'un article publié dans *La Belgique industrielle*.

<sup>16</sup> Th. LEJEUNE, *op. cit.*, p. 134.

<sup>17</sup> E. MATTHIEU, « Papeterie », dans : *Jadis. Recueil archéologique et historique*, VII, 1903, p. 52; cfr V, 1901, p. 101.

<sup>18</sup> A.E.M., *Bonne-Espérance*, n° 5630 (compte des recettes en grains, 1704-1705), f° 3 v° : « Moulin del Val. Le compteur n'a rien reçu de ce moulin a cause qu'il estoit bruslé et qu'on en a fait une papettrie, ce qui se met pour mémoire. »

<sup>19</sup> A.E.M., *Bonne Espérance*, n° 5422<sup>2</sup> : requête de 1707, apostillée le 9 janvier 1708, original et copie d'époque. L'apostille est signée par Maximilien-Emmanuel de Bavière, alors gouverneur-général des Pays-Bas, et par le comte de Bergeyck, surintendant des finances.

<sup>20</sup> Après avoir cité ce montant, la requête évalue le revenu annuel de la papeterie à 13 florins un sol, sur base d'une « copie cy jointe » qui n'est malheureusement pas conservée. Nous croyons qu'il s'agit là d'une faute de transcription : en lisant 73 (au lieu de 13), on rétablit le chiffre qui, à peu de chose près, représente le cinquième du montant exprimé. Un revenu annuel de 13 livres supposerait que ce montant est étalé sur 28 années, donc que l'investissement aurait débuté vers 1680 et que l'incendie du moulin se situerait, au plus tard, en cette année. Mais en

La production de papier, toutefois, était loin d'être négligeable : les autorités locales se fondaient sur son abondance pour taxer la main-d'œuvre. Les requérants envisageaient donc d'abandonner le papier et d'en revenir à la mouture du grain, d'autant plus que le débit du ruisseau ne permettait pas une activité permanente ni l'alimentation des deux cuves indispensables à la rentabilité de la papeterie. Mais l'abbaye obtint gain de cause; elle ne dut point renoncer à sa fabrique de papier et ce fut heureux pour elle.

### Revenus tirés de la papeterie.

L'exploitation, en effet, ne tarda pas à prospérer. Il est possible de le constater à travers les rares épaves de la comptabilité du XVIII<sup>e</sup> siècle qu'on trouve dans les archives de Bonne-Espérance. Cette comptabilité ne présente ni la rigueur, ni la méthode qu'on rencontre dans celle des administrations publiques et elle pose bien des problèmes.

On conserve pour le XVIII<sup>e</sup> siècle :

a) Un compte général pour une année — de la Saint-Jean (24 juin) 1711 à la Saint-Jean 1712 —, rendu à l'abbé par le F. Géréon Morel, proviseur de l'abbaye<sup>21</sup>. Ce compte porte en recette les rentes tirées des divers moulins que possédait alors Bonne-Espérance<sup>22</sup>, mais rien ne provient de son moulin à papier; celui-ci n'est mentionné qu'en dépense, à l'occasion d'un achat de papier<sup>23</sup> et aussi dans la balance du compte, où il est noté pour mémoire que « la cense de la Bassecour et le moulin au papier ont été rendus de bail avec agrément des majeurs de la maison, pour le plus grand bien et utilité de ladite abbaye »<sup>24</sup>.

b) Un compte rendu à Claude-Honoré Lucas, abbé de Prémontré et général de l'Ordre, par l'abbé Jean Patoul; il couvre une période de près

1694, le moulin à farine n'avait pas cessé de travailler : la meunière, la veuve Jean Delpont, versait encore son fermage, qui était de 8 muids de blé par an (A.E.M., *Bonne-Espérance*, n° 5497, f° 53). L'incendie fut donc postérieur à 1694.

<sup>21</sup> A.E.M., *Bonne-Espérance*, n° 5499. — Le proviseur était le religieux chargé de la gestion des finances de la communauté.

<sup>22</sup> C'étaient, à l'ouest de Charleroi, les moulins de Hamal (hameau de Courcelles) et de Souvret (f° 4 v° et 5); dans le Hainaut français, le moulin de Salmagne (f° 11); dans le Brabant wallon, les moulins à farine et à huile de Gistoux (f° 17).

<sup>23</sup> F° 28 v° : « A F. Jean-Baptiste Cornez, pour papier livré à l'abbaye a été payé quatre vingt trois livres, treize sols, six deniers [...] » On verra plus loin que le F. Cornez dirigeait la papeterie.

<sup>24</sup> F° 38. — La ferme de la Basse-Cour était attenante à l'abbaye. Les majeurs étaient sans doute les plus anciens des religieux.



de cinq années et est arrêté au 15 septembre 1713, date d'une visite du général à Bonne-Espérance<sup>25</sup>. Une partie importante des revenus de l'abbé (9.532 livres, sur un total de 22.918) lui est venu de la papeterie, par trois chemins et à des dates non précisées : d'un certain La Ruelle, de Mons, il a reçu « pour papier vendus » 1.144 livres; du F. Cornez, directeur de la papeterie, sont venues en divers versements 4.534 livres; enfin un sieur Patin (ou Pattin) lui a payé 4.034 livres, « a compte des papiers et locques a luy vendues »; ce Patin était vraisemblablement un marchand de Mons<sup>26</sup>; on remarquera que l'abbaye semble avoir eu à ce moment de la matière première en abondance, puisqu'elle en céda à cet acheteur.

c) Un compte rendu par l'abbé Patoul aux majeurs de l'abbaye, pour une période allant du 15 septembre 1713, date de clôture du compte précédent, jusqu'au 12 février 1718<sup>27</sup>. Il s'ouvre par les recettes provenant de la papeterie : leur total atteint 4.131 florins 13 patars, soit une moyenne annuelle de 954 florins, moyenne inférieure à la moitié de celle des années antérieures<sup>28</sup>. Ce compte fournit une énumération plus détaillée des entrées de fonds et il les date; il permet ainsi de voir que le revenu annuel était loin d'être régulier : il oscille entre un maximum de 1.356 florins (en 1715) et un minimum de 253 (en 1717). En fait les ventes de papiers (et de

<sup>25</sup> Ce compte fait suite au précédent. Jean Patoul, natif de Mons, avait succédé à l'abbé Maghe le 26 novembre 1708 (dom U. BERLIÈRE, *Monasticon belge*, I, 2, p. 407); le compte part de cette date.

<sup>26</sup> On le retrouve dans le compte suivant, qui fait connaître ses prénoms : Philippe-Joseph. Les registres paroissiaux de Mons (tables aux A.E.M.) montrent qu'une famille Patin exista dans cette ville et le baptême d'un Philippe-Joseph Patin est noté à la date du 17 mars 1680. C'était une famille de meuniers et, à partir de 1704, Philippe-Joseph exploita lui-même divers moulins (A. GOSSERIES, « Souvenirs historiques sur les moulins domaniaux de Mons et de la banlieue », dans : *Annales du Cercle archéologique de Mons*, XXX, 1901, pp. 122-123, 125-126, 146-147; J. DEWERT, « Les moulins du Hainaut. Arrondissement de Mons », dans : *Annales du Cercle d'histoire et d'archéologie de Baudour*, IV, 1939, pp. 114, 116-118, 127); ses achats de chiffons à Bonne-Espérance portent à se demander si l'un de ses moulins ne fabriquait pas du papier. Ajoutons qu'un Pierre Patin, dont on trouve le baptême à Mons à la date du 15 juin 1617, fournissait en 1656 du papier à l'imprimerie de la veuve Havart (PONCELET et MATTHIEU, *op. cit.*, p. 49).

<sup>27</sup> Si le compte qui précède semble se rapporter à la dotation personnelle de l'abbé, le doute existe pour le présent compte (qui lui fait suite, toujours sous le n° 5499); celui-ci, en effet, mentionne en recette les fermages des moulins de Souvret, de Gistoux et de Salmagne (celui de Hamal semble dès lors disparu).

<sup>28</sup> Le dernier versement relatif à une vente de papier date de janvier 1718; nous comptons donc une durée de quatre ans et quatre mois pour le calcul de la moyenne. — Le compte de 1708-1713 (quatre ans et dix mois) avoue, par la papeterie, une recette moyenne de 1.974 livres par an. Dans la comptabilité de cette époque, livres et florins, sous et patars sont des expressions équivalentes.

chiffons)<sup>29</sup> représentent encore 17 % de la recette de ce compte et un revenu supérieur à celui de l'exploitation des bois, lequel ne dépasse pas 1.676 florins, soit une moyenne de 335 florins par an<sup>30</sup>.

d) La minute d'un compte rendu par le proviseur de l'abbaye, pour les années 1737, 1738, 1739 et 1740 en partie. Ce document, dépourvu de balance, ne cite la papeterie ni dans ses recettes, ni dans ses dépenses<sup>31</sup>.

e) Un registre des ventes réalisées par la papeterie de 1764 à 1780<sup>32</sup>. Ce document, le plus significatif qui nous soit parvenu, énumère, sans en faire l'addition, les livraisons effectuées et leurs destinataires (sur les pages de gauche); en regard, il indique (sur les pages de droite) les paiements encaissés durant les périodes correspondantes<sup>33</sup>. Il ne présente aucune liaison avec la comptabilité générale de l'abbaye<sup>34</sup> mais il révèle que, durant les dix-sept années qu'il couvre, les ventes de papiers rapportèrent 112.258 livres, soit, par an, une moyenne de 6.603 livres. En comparaison des chiffres de vente des premières décennies du siècle, la progression est donc remarquable.

f) Un compte général de l'abbaye rendu par le F. Philippe Fournier, proviseur, pour deux années (1<sup>er</sup> décembre 1782 - 1<sup>er</sup> décembre 1784).

<sup>29</sup> En avril 1714, Philippe-Joseph Patin versa encore un acompte pour « marchandises des papiers et à faire papier »; c'est la dernière mention d'une vente de ce genre.

<sup>30</sup> Sur la période qui va d'avril 1714 à novembre 1718, les bois ont rapporté 1.675 florins 6 patars; ici, nous divisons par cinq.

<sup>31</sup> A.E.M., *Bonne-Espérance*, n° 5500. Le compte mentionne le revenu des moulins : Salmagne (f° 10), Souvret (f° 10 v°) et Gistoux (f° 20 v°).

<sup>32</sup> A.E.M., *Bonne-Espérance*, n° 5635.

<sup>33</sup> Il s'écoulait souvent une année, parfois plus longtemps, avant que les acheteurs ne s'acquittassent de leurs dettes. Dans le registre sont ainsi inscrites des ventes (celles des dernières années) dont le paiement n'apparaît pas; en revanche, les encaissements des premières années se rapportent souvent à des livraisons antérieures à 1764, donc non portées au registre. Il résulte de ces observations que la corrélation n'est pas totale entre les pages de gauche (livraisons) et celles de droite (encaissements). Nos calculs ont porté uniquement sur les encaissements.

<sup>34</sup> Le registre ne porte aucun titre ni aucune indication de provenance. Par ailleurs, il est entré tardivement dans le fonds de Bonne-Espérance (le 25 septembre 1903) mais on a pu sans peine l'identifier, car les minutes de deux lettres qui sont jointes apprennent qu'en septembre 1811, le receveur des Domaines, à Mons, réclama à M. de Miraumont, ancien proviseur de l'abbaye de Bonne-Espérance, le registre qui faisait suite à celui arrêté en 1780. Ce dernier, en effet, renvoie parfois au registre suivant (parfois aussi au registre précédent), preuve qu'une série de registres des ventes a existé. Il ne nous reste hélas que celui de 1764-1780. Un examen attentif lève toute hésitation quant à sa provenance.

Ce compte est toujours conservé au séminaire de Bonne-Espérance<sup>35</sup>. On n'y trouve aucune mention de la papeterie.

g) Deux registres des recettes de l'abbaye et deux registres de ses dépenses, depuis 1787 jusqu'à sa suppression et à la liquidation de ses biens (1797)<sup>36</sup>. Aucune trace de la papeterie n'apparaît dans ces derniers documents.

De l'examen de cette documentation comptable, tirons les conclusions :

1) La papeterie du moulin d'Estinnes-au-Mont, propriété de l'abbaye de Bonne-Espérance, fut exploitée directement par son propriétaire depuis sa fondation et jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, sauf durant les années qui séparent la requête de 1707 du compte de 1711-1712, courte période durant laquelle elle semble avoir été affermée, pour finalement être « rendue de bail »; cette circonstance explique qu'à ce seul moment l'abbaye ait porté dans la dépense de ses comptes les fournitures de papier qu'elle se procurait à ladite papeterie<sup>37</sup>.

2) Les recettes des ventes de papier, qui figurent dans les comptes rendus en 1713 et en 1718, disparaissent ultérieurement dans la comptabilité générale de l'abbaye. Ces rentrées alimentaient-elles la dotation propre à l'abbé, comme semblent l'indiquer ces deux comptes ? Des interventions personnelles de l'abbé, durant la période de 1764-1780, en vue de la modération de certaines créances, pourraient corroborer cette hypothèse; elles confirmeraient aussi l'idée que la naissance de la papeterie sortit d'une décision personnelle de l'abbé Maghe.

3) Le silence de la comptabilité générale, à partir de 1737 au moins, pourrait peut-être s'expliquer par l'existence d'une comptabilité séparée, propre à la papeterie. La tenue de registres des ventes particuliers s'accorderait avec cette autre hypothèse.

4) Aucun des documents conservés ne porte trace des frais d'exploitation de la papeterie : achats des matières premières, salaires des ouvriers,

<sup>35</sup> Nous avons pu l'y examiner, ainsi que quelques autres pièces d'archives demeurées également sur place, grâce à l'amabilité de M. l'abbé Haustrate, actuel préfet de Bonne-Espérance, que nous remercions de son cordial accueil.

<sup>36</sup> A.E.M., *Bonne-Espérance*, nos 5628-29 et 5642-43.

<sup>37</sup> Resterait à expliquer pourquoi le paiement de ces fournitures est fait au F. Jean-Baptiste Cornez, lequel, comme l'apprend le compte de 1713-1718, était alors « directeur du moulin de Bone-Espérance à faire papier ». Sa direction aurait-elle existé déjà à l'époque de l'affermage ? Le compte de 1713-1718 porte encore en recette des versements faits par le proviseur à l'abbé; l'un de ces versements est fait au nom d'un client, le marchand Patin; on ne peut établir si les autres soldent les achats d'autres clients ou de l'abbaye elle-même.

entretien du bâtiment et de l'outillage. Il est donc impossible de mesurer les bénéfices de l'entreprise, dont nous ne connaissons que les recettes brutes.

5) Ces recettes semblent avoir été en progressant<sup>38</sup>. De 1.974 livres par an en 1708-1713, elles étaient passées à la moyenne de 6.603 livres entre 1764 et 1780. Nul doute qu'elles aient laissé un appréciable bénéfice, supérieur aux 300 livres qu'avoue l'abbaye en avril 1787, dans la déclaration de ses biens à l'empereur Joseph II<sup>39</sup>.

Les recettes de la papeterie peuvent, en tout cas, se comparer à l'ensemble des recettes de l'abbaye, lesquelles, elles aussi, étaient des recettes brutes, les frais éventuels d'administration et d'entretien n'apparaissant que dans la dépense des comptes. Un document non daté, mais apparemment rédigé dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, déclare que le « revenu du temporel de l'abbaye de Bonne-Espérance, selon les baux et comptes des proviseurs », compte tenu « de ses bois, moulins, censes, dismes, rentes, vins », s'élevait annuellement à environ 20.000 florins, auquel il fallait ajouter un revenu en grains, « outre la consommation (consommation) », estimé à 4.740 livres<sup>40</sup>. Les indications fournies par les comptes cadrent-elles avec ces chiffres ? En 1691-1693, les recettes de l'abbaye n'atteignaient que 16.000 livres par an, grains non compris, la dépense dépassant 20.000 livres<sup>41</sup>. Mais en 1711-1712, recettes et dépenses annuelles sont supérieures à 44.000 livres<sup>42</sup>. Toutes les comptabilités anciennes font voir de pareils écarts, qu'expliquent le chevauchement des exercices successifs et la célérité plus ou moins grande mise à effectuer les recettes. Il est vraisemblable d'ailleurs que, pour des causes qui seraient à étudier, les revenus de l'abbaye s'accrurent dans le courant du siècle : en 1782-1784, ils étaient

<sup>38</sup> Voir le Tableau 1, qui résume cette progression des recettes.

<sup>39</sup> « Cette papeterie, déduction faite d'entretiens, frais d'administration, etc., produit, année commune de dix : 300-0-0 » (A.G.R., *Chambre des comptes*, reg. n° 46.889/12°). Cette estimation fantaisiste a sans doute été inspirée par le revenu des moulins à grains, qui étaient tous affermés : Salmagne, 360 livres; Gistoux, 400; Souvret, 154. Ces chiffres sont de l'ordre de ceux que fait connaître déjà le compte de 1711-1712 : Hamal, 126 livres; Salmagne, 300; Gistoux, 400 (+ le moulin à huile, 160); Souvret, 300.

<sup>40</sup> A.E.M., *Bonne-Espérance*, n° 5407<sup>2</sup>. Cette estimation fut faite « pour le pain d'abbaye ».

<sup>41</sup> A.E.M., *Bonne-Espérance*, n° 5497 : compte rendu par le F. Frédéric du Vivier, prieur et proviseur, pour un espace de temps allant du 26 novembre 1691 jusqu'au 2 novembre 1693. Total des recettes : 32.004 livres 11 sous; total des dépenses : 43.645 livres 3 sous 11 deniers.

<sup>42</sup> *Ibidem*, n° 5499, compte déjà cité. — Selon une autre source, les revenus annuels étaient en 1752 de 30.116 florins et les dépenses de 25.271 (dom. U. BERLIÈRE, *Monasticon belge*, I, 2, p. 408).

TABLEAU 1

RECETTES DE LA PAPETERIE			
PERIODES ou ANNEES	MONTANT (livres ou florins)	MOYENNE ANNUELLE	SOURCE (A.E.M.)
1702 - 1706	367	73	<i>Bonne-Esp.</i> , n° 5422 <sup>2</sup>
nov. 1708 - sept. 1713	9.532	1.974	<i>Bonne-Esp.</i> , n° 5499
1713 (sept.-déc.)	372		
1714	843		
1715	1.356		
1716	1.208		
1717	253		
1718 (janv.)	100		
sept. 1713 - janv. 1718	4.132	954	<i>Bonne-Esp.</i> , n° 5499
1764	2.207		
1765	8.534		
1766	7.451		
1767	11.021		
1768	6.465		
1769	6.729		
1770	4.545		
1771	7.089		
1772	6.056		
1773	6.080		
1774	5.950		
1775	6.812		
1776	6.197		
1777	9.051		
1778	5.787		
1779	6.189		
1780	6.095		
1764 - 1780	112.258	6.603	<i>Bonne-Esp.</i> , n° 5635

de l'ordre de 45.000 livres par an<sup>43</sup>, hausse qu'accentue encore la déclaration de 1787 à l'Empereur, en avouant un revenu global de 65.734 livres par an<sup>44</sup>.

Ces chiffres, dans leur disparate, procurent néanmoins des ordres de grandeur. Ils indiquent que le revenu de la papeterie était loin de constituer un appoint négligeable.

### La production de la papeterie.

En 1764, année où l'on ouvrit un nouveau registre des ventes, l'abbaye dut fournir, sur sa papeterie, quelques informations destinées à la statistique générale des manufactures que rédigeait l'administration autrichienne<sup>45</sup>. Cette statistique, comme c'est souvent le cas, ne fait pas connaître le propriétaire de la papeterie d'Estinnes-au-Mont. En revanche, elle apprend que cette fabrique occupait 15 ouvriers, pouvait produire annuellement 19.200 rames de papier à écrire et 1.150 rames de papier à paqueter, lesquelles s'écoulaient « dans le pays », la matière première, 38.400 livres de « locques », provenant également « de la domination de S.M. ». Le marché liégeois était vraisemblablement inaccessible en raison du « droit de soixantième » qui y frappait les importations. L'enquête ajoute que « le papier est marqué d'une marque distinctive de celui des papeteries étrangères », précision utile pour les contrôles douaniers. Sur le point de connaître l'origine de l'établissement, on s'était borné à dire que ce dernier existait « depuis très longtemps » et qu'il ne devait sa création à aucun octroi du gouvernement. Plus précise sur ce point, la déclaration de 1787 devait ajouter que l'abbaye avait fait construire sa papeterie « il y a près de cent ans » et elle donnait ces détails : « elle y occupe et y loge une douzaine d'ouvriers, leur fourni (*sic*) gratis leurs petits jardins, sur environ un demi-bonier. Ces ouvriers, à cause du défaut d'eau, ne peuvent travailler que 6 ou 7 mois de l'année. » La même remarque, à propos de la faiblesse des eaux, avait été formulée déjà dans la requête de 1707; depuis quatre-vingt ans, on n'avait donc point cherché à y porter remède.

Le registre des ventes permet de connaître les variétés de papier qui se fabriquaient au moulin d'Estinnes, et leur prix. Il avait été mal informé,

<sup>43</sup> Compte cité, couvrant deux années. Total des recettes : 89.464 florins 18 patars 3 deniers; total des dépenses : 80.541-9-4.

<sup>44</sup> Exactement : 65.734 livres 15 sous 7 deniers.

<sup>45</sup> L'ensemble de cette précieuse statistique sera bientôt publié par Ph. MOUREAUX, *La statistique industrielle dans les Pays-Bas autrichiens à l'époque de Marie-Thérèse* (en cours d'impression, à la C.R.H.); pour notre papeterie : voir pp. 578-579 et, en attendant cette publication, A.G.R., *Conseil des Finances*, n° 4392, p. 829. Cette source a été exploitée déjà par E. Matthieu, dans la note qu'il fit paraître en 1903 concernant la papeterie de Bonne-Espérance.

*Le Voyageur dans les Pays-Bas autrichiens*, lorsqu'à son passage à Mons, en 1783, il s'était laissé dire que la papeterie de Bonne-Espérance ne produisait « que du papier à écrire qui coûte une couronne la rame »<sup>46</sup> et que « ce qu'on en fabrique est peu considérable, puisqu'on n'emploie pour coller ce papier que 500 livres d'alun ». Pour la quantité, on lui opposera la statistique de 1764 : notre papeterie fabriquait alors plus de papier

TABLEAU 2

VARIETES DE PAPIER VENDUES PAR LA PAPETERIE	SI- GLES	PRIX EN 1764-1765		REMARQUES
		par rame liv.-sous-den.	par 100 livres de poids liv.-sous-den.	
bleu	B	10-10-0		} en 1772 : 12-0-0; } en 1779-1780 : 12-12-0
médian	M	10-10-0		
paque	Q	8-0-0		à partir de 1766
aux armes	A	7-0-0		
à fleur de lys	F	5-5-0		en 1779-1780 : 5-0-0
commun lys	C	5-4-0		
gris poste	P	4-16-0		
gris lys	G	4-12-0		
double C	X	4-8-0		
pouilleux	p	4-4-0		} à partir de 1767; } en 1779-1780 : 4-0-0
fine trace	t		28-0-0	
forte trace	T		22/24-0-0	par rame : 3-10-0 en 1779-1780 : 24-0-0

<sup>46</sup> La rame comptait 20 mains de 25 feuilles, soit 500 feuilles. C'était l'unité de vente partout, sauf en Auvergne, où le papier se vendait au poids (*Encyclopédie ou Dictionnaire universel raisonné des connaissances humaines*, XXXII, Yverdon, 1774, p. 126 et XXXVI, 1774, p. 94). — La couronne valait 3 florins 3 sous (*Le Voyageur dans les Pays-Bas autrichiens*, II, 1782, p. 70); le prix indiqué est donc inférieur à celui de toutes les variétés de papier fabriquées par la papeterie de Bonne-Espérance.

qu'ensemble les trois papeteries namuroises en 1753. Et pour la qualité, le registre de 1764-1780 : celui-ci montre que Bonne-Espérance avait un large éventail de fabrications<sup>47</sup>, depuis les papiers les plus lourds — donc les plus chers — : le *bleu*, qui servait à couvrir les livres et à emballer le sucre<sup>48</sup>; le *médian*, papier de grand format utilisé pour les actes solennels, pour les registres et pour les plans<sup>49</sup>; enfin le *paque*, papier blanc d'emballage. Ces grands papiers se vendaient, à Estinnes, par ballot de 4 rames, tandis que les formats courants comptaient 7 rames par ballot<sup>50</sup>; ceux-ci étaient : le papier *aux armes*, celui à *fleur de lys*, le *commun lys*, le *gris poste*, le *gris lys*, le *double C*<sup>51</sup> et enfin le *pouilleux*. Une catégorie particulière de papiers, les *traces*, destinées à la fabrication des cartes à jouer<sup>52</sup>, se vendaient au poids; la *fine trace* était plus chère que la

<sup>47</sup> Voir le Tableau 2, où nous avons rassemblé les données extraites du registre de 1764-1780. Les prix n'ont guère varié durant cette période; seuls le papier à *fleur de lys* et le *pouilleux* subissent une légère baisse de prix, tandis que le prix du papier bleu augmente. Les prix indiqués bénéficiaient de rabais, lorsqu'il s'agissait de papier *méchant* ou *cassé*. — Pour la première moitié du siècle, un seul prix de vente est connu, celui du papier de *paque* : 4 livres 14 sous 2 deniers la rame, en juillet 1715 (calculé d'après une livraison à Patin, mentionnée dans le compte n° 5499).

<sup>48</sup> Tout bibliophile sait que les livres brochés étaient anciennement enveloppés d'une couverture muette, de papier bleu. Ce papier servait aussi à entourer les pains de sucre; en italien, le papier bleu se nomme toujours *carta de zucchero*. Un octroi de 1726 en faveur du papetier P.-J. Bauwens, de Bruxelles, mentionne ce papier bleu « qui ne se fabrique que dans la Hollande et les autres pays étrangers » et en signale un emploi supplémentaire : « pour la fabrique des dentelles » (A.G.R., *Conseil des Finances*, n° 4978; texte communiqué par M<sup>me</sup> André).

<sup>49</sup> L'octroi cité à la note précédente en donne cette définition : « les grandes sortes (de papier) nommé le médian, pour les chartes et registres de nos consaux, pour les registres des marchands, pour faire plans et desseins. »

<sup>50</sup> Le ballot n'était pas proprement une mesure, mais en certains endroits ce mot désignait un nombre fixe de rames de papier : souvent 10 mais 32 à Lisbonne (H. DOURSTHER, *Dictionnaire des poids et mesures anciens et modernes*, Bruxelles, 1840, pp. 44 et 462).

<sup>51</sup> Ces diverses dénominations procèdent des filigranes propres à ces variétés de papier. Le *double C*, que le registre appelle parfois *double X*, nous paraît correspondre à un papier utilisé à l'époque pour l'impression des papiers peints de décoration; des échantillons que nous possédons révèlent un filigrane composé de deux lettres C croisées et surmontées d'une couronne.

<sup>52</sup> Le registre les appelle parfois *traces* (ou *trasses*) *cartières*. Le mot est signalé dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle par le *Dictionnaire universel du commerce* de SAVARY DES BRUSLONS (« gros papier gris »); on le rattache au latin *\*trichia*, d'où « tresse » dont il serait une variante (W. VON WARTBURG, *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, XIII/2, Bâle, 1967, p. 262). Ultérieurement, un seul lexicographe l'a relevé : L. BARRÉ, *Complément du Dictionnaire de l'Académie française*, Bruxelles, 1839, p. 1021 : « Trace : gros papier gris dont on faisait le corps des cartes à jouer ». — On trouve aux A.G.R. (Secrétairie d'Etat et de



*forte trace*, leurs prix étant toutefois inférieurs à ceux des papiers à écrire, comme on le vit pour la *fine trace* quand on se mit à la débiter par rame.

Cette nomenclature, fort différente de celle dont on usait en France<sup>53</sup> ou en Autriche<sup>54</sup>, était commune, semble-t-il, à toutes les manufactures des Pays-Bas<sup>55</sup>.

Mais les prix de Bonne-Espérance étaient-ils compétitifs ? A en croire quelques remarques consignées par *Le Voyageur dans les Pays-Bas autrichiens*, ils l'étaient assurément. Selon ce témoin, le papier d'Auvergne, très recherché par les imprimeurs de Bruxelles, leur coûtait 9 livres par rame et le papier du pays 8 livres<sup>56</sup>; les meilleurs papiers du pays auraient été ceux de Grammont et de Luxembourg<sup>57</sup>; celui de Grammont revenait à 5 livres 5 sous la rame, celui du Brabant à 6 florins<sup>58</sup>. Se fournir à Bonne-Espérance pouvait donc être intéressant, surtout pour les consommateurs du Hainaut, éloignés des autres lieux de production.

### La clientèle de la papeterie.

La distribution géographique des clients de notre abbaye prouve ce qui vient d'être avancé. Au début, en effet, les acheteurs furent des Hainuyers, venus principalement de Mons, la capitale du comté. On a vu qu'avant 1713, deux marchands de cette ville, La Ruelle et Patin, drainaient la

Guerre, n° 2147) un *Règlement [...] pour la fabrique du papier dans les pays hérités de S.M. l'Impératrice Reine*, qui daterait de 1755, auquel sont joints quatre échantillons de papiers, dont le *petit médian à imprimer* et le *commun lys pour cartier*; le *commun lys* trouvait donc, lui aussi, un emploi dans la fabrication des cartes.

<sup>53</sup> *L'Encyclopédie* (XXXII, Yverdon, 1774, pp. 104-106) reproduit un *Tarif [...] des différentes sortes de papiers qui se fabriquent en France, fixé par arrêt du Conseil d'Etat du 18 septembre 1741*; la seule dénomination commune avec les papiers de chez nous : le *lis* (p. 106).

<sup>54</sup> Au *Règlement* de 1755 cité plus haut est annexé une *Tablette prescrivant la hauteur, la largeur et le poids du papier, le tout compté sur le pied et la livre de Vienne*; les seules dénominations communes sont : le *poste* et le *petit médian*. Deux copies de ces mêmes textes se retrouvent dans *Conseil des Finances*, n° 4978.

<sup>55</sup> A.G.R. *Conseil des Finances*, n° 4978, *passim*. — On trouve notamment, dans cette liasse, un précieux paquet d'échantillons de papiers, au nombre desquels la *trace*, le *poullieu*, les *gris lis*, le *commun lis*, le *papier de pacque*, le *papier aux armes* et le *bleu*; selon une annotation, il s'agirait de papiers « ligois ». Il semble donc que la nomenclature ait été en grande partie commune avec celle de la principauté de Liège.

<sup>56</sup> *Le Voyageur dans les Pays-Bas autrichiens*, I, 1782, p. 229.

<sup>57</sup> *Ibidem*, VI, pp. 87 et 269.

<sup>58</sup> *Ibidem*, VI, p. 87; le papier de Grammont est estimé à 15 escalins la rame; l'escalin valait 7 sous (*Ibidem*, II, p. 71).

majeure partie de la production. Durant les années qui suivirent et jusqu'au début de 1718 <sup>59</sup>, Patin seul réapparaît et c'est toujours le plus gros acheteur <sup>60</sup>; quelques autres noms sont cités à la même époque : par ordre d'importance, ce sont ceux de Françoise Cogneau, Vincent Miroir, Marie Meunier, Jean Deparis et de la veuve Dupont; il est probable que deux de ces acheteurs étaient, eux aussi, des Montois <sup>61</sup>.

Le registre des ventes déjà cité permet de dresser, pour la période de 1764-1780, la liste complète des clients de la papeterie <sup>62</sup>; fort souvent il révèle leur profession et toujours le lieu de leur domicile; il apprend en outre la nature des achats, leur date et celle des paiements; la totalisation de ceux-ci montre enfin l'importance de chaque acheteur. En 1764, dix-sept clients furent inscrits dans le registre; si la majeure partie d'entre eux étaient de Mons, les trois meilleurs étaient un Tournaisien, un Bruxellois et un Binchois. De Tournai, cité dépourvue de papeterie, d'autres clients ne devaient pas tarder à venir et, dans leur sillage, quelques autres arrivant de plus loin : d'Ypres et d'Arras <sup>63</sup>. En 1769, pour la première fois peut-être, le papier fabriqué à Estinnes franchissait la frontière du royaume de France. Ce ne fut pas la seule exportation, mais ces clients lointains ne furent jamais ni forts acheteurs ni très fidèles. Dans le Hainaut, mais plus encore à Tournai, s'écoula donc la plus grosse partie des papiers de Bonne-Espérance.

Les principaux amateurs de ces papiers furent les fabricants de cartes à jouer. Les Pays-Bas étaient au XVIII<sup>e</sup> siècle exportateurs de jeux de cartes. Dans la seule ville de Bruxelles, treize maîtres, occupant 86 ouvriers,

<sup>59</sup> Compte cité, de septembre 1713 à janvier 1718, A.E.M. *Bonne-Espérance*, n° 5499.

<sup>60</sup> L'ensemble de ces paiements (dont certains effectués par sa femme) atteint 1.783 florins, soit 43 % de l'ensemble des ventes (4.132 florins); ses achats sont toutefois moindres que durant la période antérieure : 4.034 livres entre novembre 1708 et septembre 1713 (voir plus haut).

<sup>61</sup> Un acte de décès au nom de Françoise Cogneau figure à la date du 25 mars 1736 dans les tables des registres paroissiaux de Mons; on y relève, d'autre part, un acte de baptême au nom de Jean Deparis (30 janvier 1668); les deux familles étaient en tout cas montoises. Les autres patronymes (Miroir, Meunier, Dupont) sont répandus en Hainaut mais il ne semble pas que les personnages ici mentionnés soient de Mons.

<sup>62</sup> Voir le Tableau 3. Les professions indiquées entre crochets ne sont pas données par le registre et proviennent d'autres sources d'information. La nature des achats est indiquée à l'aide des sigles repris au Tableau 2.

<sup>63</sup> L'hypothèse que ces clients lointains aient été informés par ceux de Tournai se fonde sur quelques indices : les livraisons à Duriez (d'Arras) se font par « Delhaye, chartier de Tournay »; de 1778 à 1780, les paiements de Walwein (d'Ypres) sont effectués par Ghys (de Tournai), ce qui montre que ces deux acheteurs se connaissaient.

produisaient annuellement 9.000 grosses de cartes, dont 4.800 sortaient du pays; elles se débitaient principalement en France, où leur entrée était pourtant prohibée. Cette fraude faisait vivre d'autres fabriques : celle de Ghys et Robinet à Tournai, chacun avec 6 ou 7 ouvriers, deux fabriques installées à Mons, de moindre importance <sup>64</sup>, et d'autres sans doute que ne cite pas en 1764 la statistique des industries. Parmi les clients de notre papeterie, on trouve en effet, outre Robinet et Ghys <sup>65</sup> et outre deux ou trois cartiers bruxellois <sup>66</sup>, un graissier de Binche, Deneufbourg, qui était lui aussi fabricant de cartes <sup>67</sup>, ainsi que trois cartiers de Mons, c'est-à-dire un de plus que ceux recensés par la statistique officielle <sup>68</sup>. En 1774 enfin, un cartier de Beaumont devait faire son apparition dans le registre <sup>69</sup>.

<sup>64</sup> A.G.R., *Conseil des Finances*, n° 4392; pour Bruxelles : pp. 6-7; pour Tournai : pp. 752-753; pour Mons : pp. 796-797. Cfr Ph. MOUREAUX, *Statistique industrielle*, pp. 65, 519 et 557. Le passage relatif à Mons a été publié par E. MATHIEU dans : *Annales du Cercle archéologique de Mons*, XX, 1887, pp. 404-405.

<sup>65</sup> Quoique cités conjointement par la statistique de 1764, Robinet et Ghys ont des comptes séparés dans le registre de la papeterie et celui de Ghys fut ouvert deux ans après celui de Robinet. Des textes cités par Ph. MOUREAUX, *Statistique industrielle*, p. 519, n. 2, 3 et 4, apprennent que Ghys et Robinet imprimaient aussi du papier de tapisserie, qu'en 1762 ils employaient 30 ouvriers (20 seulement en 1763), enfin que Robinet se prénommaient Mathieu. En 1778, fut ouvert un compte au nom de Morand-Robinet; il fabriquait du papier peint (cfr *L'Art populaire en Wallonie*, Liège, 1970 p. 115) et vraisemblablement des cartes à jouer : cfr planche II.

<sup>66</sup> Biot, marchand cartier à la rue de la Pière, à Bruxelles (p. 1 du registre); Joseph Gallez, à Bruxelles (p. 137). La statistique de 1764 cite la fabrique de cartes à jouer de J.-B. et Joseph Gallez (p. 6); voir aussi un certificat du 6 avril 1753 par lequel un voiturier de Namur déclare avoir conduit du papier de Dinant à des acheteurs bruxellois, dont Joseph Galler, marchand et maître cartier et une attestation de 1752 par laquelle divers marchands de la capitale, dont J.-B. Galler, déclarent s'être fournis depuis longtemps chez le papetier François Tilman, de Presles (principauté de Liège) (A.G.R., *Conseil des Finances*, n° 4978). Lemmens, de Bruxelles, qui apparaît également dans le registre de Bonne-Espérance, était probablement un autre cartier, car on lui livre de la trace.

<sup>67</sup> Ce Deneufbourg (ou Deneubourg) cessa ses achats en 1775 et, en cette année, on ouvrit un compte au nom de son fils, Augustin. En 1737-40, un fermier de Bonne-Espérance, aux Estinnes, s'appelait Deneubourg (compte n° 5500, f° 4).

<sup>68</sup> Joseph Libert, cartier à la rue du Cul du Sacq (p. 35); Bertrand, cartier à la rue de Dinant (p. 63); Du Four, cartier à Mons (p. 97); on remarquera que leurs achats sont insignifiants, comparés à ceux des cartiers de Tournai, de Bruxelles et même de Binche; mais rien ne dit qu'ils n'aient pas continué de se fournir de papiers liégeois.

<sup>69</sup> Cousy, cartier à Beaumont (p. 195). — Il existait aussi, en 1753, un cartier à Namur : Pierre Philippart, qui déclarait ne pas trouver chez le papetier Bivort les papiers qui lui étaient nécessaires (A.G.R., *Conseil des Finances*, n° 4978). En 1783, *Le Voyageur dans les Pays-Bas autrichiens* (V, p. 5) signale une fabrique de cartes à jouer à Gand.

Ces ateliers absorbaient de grosses quantités de papier, et un papier particulier : la trace. Or les manufactures des Pays-Bas n'arrivaient pas à les alimenter comme on l'eût voulu : d'après la statistique de 1764, les cartiers de Bruxelles faisaient venir leur papier de Dinant, ville de la principauté de Liège, « d'autant que les papeteries de [...] Bruxelles, de Dieghem et de La Hulpe, quoiqu'elles soient continuellement en activité, ne peuvent fournir certaine espèce de papier propre à cette fabrique »<sup>70</sup>; selon la même source, les cartiers montois utilisaient eux aussi du papier liégeois et ceux de Tournai, du papier de France. Il est manifeste que le gouvernement eût volontiers arraché les utilisateurs de papier à la dépendance où ils se trouvaient par rapport aux papetiers étrangers, ce qui ne pouvait réussir qu'en développant la papeterie dans les Pays-Bas<sup>71</sup>. Il ne semble pas qu'on soit jamais parvenu à cet affranchissement : vers 1780, papier liégeois et papier français restaient d'usage à Bruxelles, à Anvers et à Malines, car la production brabançonne demeurait insuffisante en qualité et sans doute en quantité<sup>72</sup>.

On comprend qu'en pareille conjoncture, la papeterie de Bonne-Espérance se soit révélée providentielle pour les cartiers qui, peut-être, découvrirent son existence vers 1764<sup>73</sup> et qui, en tout cas, durent contribuer à la croissance de sa production.

Les imprimeurs étaient loin de susciter une égale demande : les achats de Bottin et de Wilmet, de Mons, clients habituels de la papeterie de Bonne-Espérance, se révèlent inférieurs à ceux des cartiers de Tournai et de Bruxelles. Le travail d'un imprimeur était plus long que celui d'un fabricant de cartes, et le débit beaucoup moins rapide. C'est pourquoi le papetier, très souvent, devenait le banquier des imprimeurs, toujours lents

<sup>70</sup> A.G.R., *Conseil des Finances*, n° 4392, p. 7. Cfr, dès 1753, la déclaration de Philippart, citée à la note précédente.

<sup>71</sup> Dès le 1<sup>er</sup> juillet 1737, une ordonnance avait interdit l'exportation des chiffons (cfr une requête imprimée du papetier Bauwens, de Bruxelles, *Conseil des Finances*, n° 4978).

<sup>72</sup> *Le Voyageur dans les Pays-Bas autrichiens*, V, 4, qui conclut : « il faudrait donc encourager les papeteries du Brabant et les multiplier. »

<sup>73</sup> Le registre fait entendre, à propos de certains acheteurs, qu'ils étaient en affaires avec Bonne-Espérance avant 1764 : c'est le cas de Robinet, de Bertrand et de Lemmens. D'autres cartiers de Bruxelles et de Mons ont pu ne devenir clients qu'en 1764 (Biot, Libert); Dufour, en 1765; Ghys, en 1766. Ainsi s'expliqueraient les indications de la statistique de 1764, concernant la provenance étrangère des papiers dont on faisait les cartes à jouer.

TABLEAU 3

N <sup>o</sup> ordre	CLIENTS DE LA PAPETERIE (1764-1780)			ACHATS			TOTAL DES PAIEMENTS (livres)
	NOM	PROFESSION	DOMICILE	NATURE	ANNEES DES LIVRAISONS	ANNEES DES PAIEMENTS	
1	BIOT	cartier	Bruxelles	CG †	1764-1779	1764-1779	8.737
2	JOVENAU	imprimeur	Tournai	ACGPQX	1764-1768	1764-1769	1.085
3	ROBINET	cartier	Tournai	BCFGQT † X	1764-1780	1764-1780	40.360
4	LIBERT, J.	cartier	Mons	CGPQT †	1764-1765	1764-1765	624
5	DENEUFBOURG	graisseur, cartier	Binche	ACGQT †	1764-1775	1765-1780	3.593
6	BOTTIN	imprimeur	Mons	ABCGMPX	1764-1780	1764-1780	3.141
7	BERTRAND	cartier	Mons	CGT †	1764-1766	1764-1767	624
8	WILMET, M.	imprimeur	Mons	CGPQT † X	1764-1778	1764-1780	3.361
9	VARRET, J.-B.	imprimeur	Mons	PX	1764-1765	1764-1768	202
10	PLON	imprimeur	Mons		av. 1764		
11	HECQ	concierge au Conseil	Mons	AC	1764	1765	279
12	SOYER	graisseur	Mons	GQ	1764-1765	1764-1765	195
13	DEMOULIN	graisseur	Mons	ACGQ	1764-1775	1765-1773	92
14	LOMBART	graisseur	Mons	CG	1764	1764	33
15	MARCO	épinglier	Mons	Q	1764-1768	1764-1769	496
16	SAVARIT	menuisier	Ath	AGQ	1764-1771	1766-1771	245
17	LAMBERT	libraire	Ath	BGQ	1764-1777	1764-1780	1.069
18	GALLER, J.	[cartier]	Bruxelles	CG	1765-1773	1767-1775	6.023
19	DUFOUR	cartier	Mons	GT	1765-1766	1765-1766	89
20	LEMMENS	[cartier ?]	Bruxelles	CGT †	1765-1769	1765-1769	1.721
21	GHYS, J.-B.	cartier	Tournai	CFGPT †	1766-1780	1766-1780	19.875
22	HARDENPONT		Mons	ACG	1768-1772	1768-1773	465
23	DUFOREZ	épinglier	Mons	AQX	1769-1774	1771-1776	261

24	WALWEIN	imprimeur	Ypres	B C G p Q t	1769-1780	1769-1780	7.445
25	DURIEZ	marchand	Arras	C F p t	1769-1772	1769-1772	505
26	PICRIT	libraire	Mons	A C G Q	1770-1777	1770-1777	131
27	MARTIN	libraire	Mons	Q	1772-1774	1772-1774	34
28	VARRET, L.	imprimeur	Mons	C Q	1772	1772	238
29	LEVECQUE	[libraire]	Mons	Q X	1772-1773	1772-1773	962
30	HOYOIS, H.	[imprimeur]	Mons	A B G G X	1772-1777	1772-1780	1.039
31	HAUSSAIN (M <sup>116</sup> )		Mons	B Q	1772-1776	1772-1776	172
32	MARTIN, J.		Châtelet	B G Q	1772	1772	728
33	BLONDEAUX, F.		Leuze	Q	1774	1774	34
34	COUSY	cartier	Beaumont	C F G p Q t	1774-1780	1774-1780	1.190
35	MOERMAN	[imprimeur]	Ypres	Q	1774	1774	420
36	WIETTE	marchand	Mons	Q	1774-1780	1774-1780	568
37	LELONG	marchand	Binche	B G G p Q t	1775-1780	1775-1780	2.665
38	AMAND		Mons	Q	1775-1777	1775-1777	36
39	DENEUFBOURG, A.	cf n° 5	Binche	A C G p Q T t	1775-1780	1776-1780	1.377
40	WILMET, Ch.	[imprimeur]	Maubeuge	B C Q	1777-1780	1777-1780	168
41	WILMET, N.	[imprimeur]	Maubeuge	B C	1777	1777-1779	156
42	POISSONIEZ	[libraire, relieur]	Mons	Q	1777-1780	1777-1780	178
43	LIGNIAN, N.		Mons	C F	1777-1780	1777-1780	1.067
44	DEBONNAIRE, F.-L.		Tournai	Q	1778-1780	1778-1780	160
45	GILLES	marchand	Tournai	Q	1778	1778	32
46	MORAND-ROBINET	[cartier]	Tournai	B Q	1778-1780	1778	50
47	BELMAN		Mons	A	1779	1779	42
48	BERTAINS		Arras	F	1780	1780	70
49	GOSSART		Mons	Q	1780	1780	64
50	Un marchand français			C	1780	1780	157
							112.258

## REMARQUES RELATIVES AU TABLEAU 3

*Les renvois sont faits aux numéros d'ordre du tableau.*

3. A partir de décembre 1776, c'est la veuve Robinet qui dirige l'entreprise.
7. Bertrand avait, à la fin de 1764, une dette de 324 livres, outre une autre de 675 « des années antérieures »; à la fin de 1767, sa dette était encore de 967 livres et elle n'était pas apurée en 1780 car on indique : « voiez dans le registre de 1783 ».
8. Wilmet mourut en 1773 mais son imprimerie fut reprise par sa fille Marie-Joseph, célibataire, qui continua les affaires de son père au moins jusqu'en 1797 (PONCELET et MATTHIEU, *op. cit.*, p. 113).
13. En 1775, Demoulin se fit encore livrer du papier, dont le paiement n'apparaît pas dans le registre.
16. Savarit était client avant 1764; à partir de 1769, la papeterie traite avec sa veuve.
17. A partir de 1776, la veuve Lambert continue le commerce.
18. En 1773, Galler renvoya une livraison de papier, qui ne fut donc pas payée.
- 40-41. Charles et Nicolas Wilmet étaient deux des fils de Mathieu Wilmet, ancien client de la papeterie (n° 8) et, comme leur père, ils étaient imprimeurs (PONCELET et MATTHIEU, *op. cit.*, p. 112).

à régler leur dû<sup>74</sup>. En fait, l'imprimeur qui fit le plus grand usage des papiers de notre abbaye n'était pas montois : ce fut Walwein, d'Ypres, mais il était en même temps fabricant de cartes à jouer<sup>75</sup>.

En dehors des cartiers et des imprimeurs, comment se composait la clientèle de la papeterie ? On y trouvait des marchands et des artisans<sup>76</sup>, quelques libraires qui sans doute revendaient le papier au détail<sup>77</sup>, comme devait faire aussi Nicaise Hecq, concierge du Conseil souverain de Hainaut<sup>78</sup>; il y avait enfin quelques particuliers, au nombre desquels un

<sup>74</sup> Les principaux imprimeurs montois de l'époque furent clients de Bonne-Espérance, sans doute bien avant 1764 (le fait n'est attesté que dans le cas de Plon et de Wilmet). Bottin et Wilmet furent les plus réguliers. Plon ne figure dans le registre qu'en raison de ses dettes à l'égard de l'abbaye; son compte fut arrêté le 13 novembre 1764 et plus rien ne lui fut livré ultérieurement; il exerça pourtant son activité jusqu'en 1778, mais il était chargé d'enfants et subit des revers de fortune. J.-B. Varret, endetté lui aussi, fut un pauvre client : on le retrouvera plus loin, bénéficiant de la largesse de l'abbaye. Son frère cadet, Léopold, n'apparaît qu'en 1772. Ils sont tous deux bien connus, grâce au mémoire déjà cité de PONCELET et MATTHIEU, *Les Imprimeurs montois*, pp. 94-123. Henri Hoyois, neveu de Bottin, apparaît dans le registre de la papeterie en 1772, l'année même où il obtint ses lettres patentes d'imprimeur (*ibidem*, pp. 126-127) mais il connut une rapide déconfiture; lors de la saisie de ses biens, en 1782, on trouve parmi ses créanciers le « facteur du moulin à papier de Bonne Espérance », un papetier de Grammont et deux marchands de papier, de Mons et d'Ostende (P. FAIDER, « Renseignements inédits concernant une librairie montoise », dans : *Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, LXII, 1911, p. 5). Nicolas Jovenau, de Tournai, fut client de notre papeterie dès avant 1764 et jusqu'en 1768; son atelier fonctionna pourtant jusqu'en 1782, année de son décès (E. DESMAZIÈRES, *Bibliographie tournaisienne*, Tournai, 1882, p. 303).

<sup>75</sup> A. DIEGERICK, *Essai de bibliographie yproise. Etude sur les imprimeurs yprois, 1547-1834*, Ypres, 1873-1881, pp. 342-344; Walwein exerça dans cette ville de 1750 à 1788. Il y avait pour principal concurrent Jacques-François Moerman, autre client momentanément de Bonne-Espérance, lequel travailla de 1749 à 1788 également (*ibidem*, p. 265).

<sup>76</sup> Notons 3 graisisiers et 2 épingliers de Mons, un menuisier d'Ath. — N. Lignian, qui apparaît de 1777 à 1780, est peut-être le tailleur Nicolas Lignan, gros créancier de l'imprimeur Hoyois en 1782 (P. FAIDER, *op. cit.*, p. 4). Gossart, cité en 1780, pourrait être l'apothicaire montois de ce nom, qui fut connétable du métier de 1775 à 1780 (cfr la notice que nous avons consacrée à son fils, dans : *Biographie nationale*, XXXVII, 1, 1971, col. 347).

<sup>77</sup> Sont cités comme libraires : Lambert, d'Ath, et Martin, de Mons. Levecque et Poissoniez, tous deux de Mons, exerçaient la même profession (PONCELET et MATTHIEU, *op. cit.*, pp. 128, 216, n. 1, et 217). Le premier était l'un des fournisseurs de papier d'Henri Hoyois; le second était également relieur : en 1788, l'abbaye de Bonne-Espérance lui fait rajuster et relier des « livres de cœur » (A.E.M., *Bonne-Espérance*, n° 5642, f° 142).

<sup>78</sup> Client de l'abbaye avant 1764; sa mort, survenue le 23 novembre 1764 (A.E.M., Table des décès des paroisses de Mons), mit fin à son activité. Hecq est cité en qualité de concierge du Conseil par les exemplaires successifs du *Calendrier du Hainaut*.



PL. I : FIGURES NON DECOUPEES DE CARTES A JOUER

*Cette planche, d'origine et de date inconnues, a été tirée sur un papier au filigrane de Bonne-Espérance (voir planche III). L'une des figures de valet porte une marque : L. Le Carpentier, nom du fabricant de cartes ou nom du graveur ?*

Pl. II : MARQUES DE PAPIER PEINT DE TOURNAI

(Dernier quart du XVIII<sup>e</sup> s.)

*Jean-Baptiste Ghys et Morand-Robinet figurent tous deux parmi les clients de la papeterie de Bonne-Espérance; les numéros de droite (120, 122, 113) sont des numéros de collections : celles-ci étaient donc variées. Au début du XIX<sup>e</sup> s., la fabrique de papiers à meubler et de cartes à jouer d'André Morand (successeur de Morand-Robinet) passait pour la plus importante de Belgique (cf. Ch. LE COCQ, Coup d'œil sur la statistique commerciale de la ville de Tournai et de son arrondissement, Tournai, 1817, p. 94).*

Pl. III : FILIGRANE DE LA  
PLANCHE DE CARTE A JOUER

*C'est une variante de ceux décrits par ailleurs (p. 154), d'après les papier utilisés par l'abbaye pour transcrire ses comptes; on remarquera l'ancre renversée. Le même filigrane s'observe dans les gardes du *Chronicum de 104* (exemplaire de la Bibliothèque de Mons).*



certain Hardenpont dans lequel nous croyons reconnaître le prêtre montois qui s'illustra dans la culture des poires<sup>79</sup>. Tous ceux-là étaient de moindres acheteurs et, à eux seuls, ils n'eussent point fait prospérer la papeterie.

D'une manière générale, les paiements étaient peu rapides. Si certaines livraisons se faisaient au comptant — parfois par les soins des voituriers — bien des versements s'effectuaient par lettre de change ou avec un étonnant retard. Deneufbourg, quoique voisin de l'abbaye (il était de Binche), attendait souvent que l'année s'écoulât pour régler ses comptes. Toutes les commandes n'étaient pas enlevées au moulin; certains acheteurs lointains les faisaient prendre à Mons, soit au refuge que Bonne-Espérance y possédait, soit à l'auberge du Loup (tenue par un nommé Eloy, à partir de 1777 par son successeur, Delrue). Il y avait aussi des règlements par compensation, par exemple contre du fil ou des filets fournis par Robinet, de Tournai; le même Robinet s'acquitta plus d'une fois en versant à Peterinck, le manufacturier de porcelaine bien connu, des sommes que l'abbaye devait à ce dernier; à d'autres moments, son papier fut payé à Mons par ceux qui lui achetaient des jeux de cartes. En 1764, Jean-Baptiste Varret, de Mons, paie son papier en imprimant pour l'abbaye des « billets de mort », des thèses ou des étiquettes. En 1765, le cartier Libert voit arrêter son compte en raison du montant alarmant de ses dettes; il s'était libéré d'une faible partie de celles-ci en fournissant à la papeterie des rognures de cartes. Mais en d'autres circonstances, l'abbaye se montra généreuse à l'égard de ses habitués : en 1777, lorsqu'elle liquida le compte de son défunt mari, la veuve Robinet se vit accorder par l'abbé une modération de 100 livres, et en 1784 J.-B. Varret, qui traînait une dette de plus de 1.100 livres, s'en tira par un versement de 700, le reste « luy ayant été modéré par Mr l'abbé ». Le registre des dépenses montre qu'en 1788 et 1789 Bonne-Espérance continuait de confier ses travaux d'impression à ce vieux client, alors âgé de plus de soixante-dix ans.

### Les filigranes de la papeterie.

La statistique de 1764 rappelle qu'une marque particulière — en filigrane évidemment — distinguait le papier de Bonne-Espérance; c'était là une pratique générale, héritée des premiers papetiers italiens<sup>80</sup>. Aucun

<sup>79</sup> Nicolas Hardenpont vécut de 1705 à 1774 (*Biographie nationale*, VIII, 1884-1885, col. 711) et les achats Hardenpont, dans le registre de la papeterie, se sont faits de 1768 à 1772. En 1770, Hardenpont intervient dans un règlement à la papeterie pour compte de Walwein, d'Ypres. Nous ignorons si un nommé d'Ardenpont, cité comme intendant de la Grande Aumône de Mons par le *Calendrier du Hainaut* pour 1770 (p. 79) est le même personnage.

<sup>80</sup> Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, on fabriqua du papier en Italie et ce fut là qu'on vit apparaître les filigranes; le papier espagnol, plus ancien, n'en avait pas.

document ne décrit cette marque; il est néanmoins possible de la découvrir dans les papiers laissés par l'abbaye. Depuis le début du siècle, celle-ci se fournissait auprès de sa papeterie. On a vu qu'en 1711-1712, ces achats de papier apparaissaient dans la comptabilité. Si on ne les y retrouve pas par la suite, c'est que désormais la papeterie fut exploitée directement par l'abbaye, laquelle se borna à y prélever son papier sans porter ces fournitures dans ses comptes, ni dans le registre de la papeterie.

Avant nous déjà, on a remarqué que le papier sur lequel fut imprimé en 1704 le *Chronicum* de l'abbé Maghe présente comme filigrane une petite ancre révélatrice<sup>81</sup>; or la même marque se retrouve dans le papier sur lequel fut couchée la minute du compte de 1737-1740; ce papier offre un autre filigrane, plus grand : un écusson droit, couronné et portant la fleur de lys<sup>82</sup>. Le compte de 1711-1712 est transcrit sur du papier dont le filigrane est déjà un écusson couronné, mais galbé et portant un cornet (papier *poste* ?); au bas de cet écusson pend une ancre renversée. Quant au registre des ventes, il révèle un quatrième filigrane : c'est toujours l'écusson galbé et couronné, mais orné ici de la fleur de lys surmontée d'une mitre; l'ancre appendue est, cette fois, à l'endroit.

Il est difficile d'imaginer qu'en 1764 le directeur de la papeterie ait, pour former son registre, utilisé un autre papier que celui de sa fabrication. Le filigrane de ce papier s'accorde, par les symboles qu'il comprend, avec sa provenance présumée. Les autres filigranes signalés lui sont apparentés par la présence constante de l'ancre. On ne peut donc douter qu'il s'agisse bien d'une série de marques propres à la papeterie de Bonne-Espérance. Un examen plus étendu des archives de l'abbaye et l'étude des livres sortis des presses de ses clients en complèterait vraisemblablement la liste et préciserait la durée d'utilisation de chaque marque ainsi que son rapport avec les diverses variétés de papier.

### **Fin de la papeterie monastique.**

Après 1780, les péripéties de la vie de la papeterie nous échappent. Tout au plus est-on assuré que son activité se poursuit : le registre conservé fait état d'opérations postérieures à la date de sa clôture et la déclaration

<sup>81</sup> M. le chanoine A. Milet a bien voulu nous communiquer une fiche rédigée par M. l'abbé Paul Clément, d'après l'exemplaire du *Chronicum* qui repose à la Bibliothèque du Séminaire de Tournai : y est notée la présence d'un filigrane à l'ancre (notamment pp. 611, 618 et 624, ainsi qu'aux pp. 8, 10, 18-20 et 22 de la *Prosecutio*).

<sup>82</sup> La fiche de M. l'abbé Clément note ce même filigrane double dans un chassereau de 1704 (mss n° 25, avant-dernière feuille) et dans un autre manuscrit (n° 32<sup>1</sup>), tous deux conservés à Bonne-Espérance.

de 1787 prouve la continuité de la fabrication; peut-être, à vrai dire, la production s'est-elle ralentie : les 15 ouvriers de 1764 n'étaient plus en 1787 qu'une douzaine.

Les opérations militaires qui survinrent en 1789, puis en 1792 et en 1794, furent-elles fatales à la papeterie ? Le 31 juillet 1794, quatre mois après leur victoire à Neerwinden, les Français ordonnèrent au citoyen Auguste, préposé par Bonne-Espérance au moulin à papier, de cesser son activité de manière à réserver l'eau pour un moulin à farine situé en aval<sup>83</sup>. C'est donc que la papeterie avait fonctionné jusqu'alors. L'arrêt du travail eut-il pour suite la détérioration ou le pillage ? Le 27 octobre 1795, en tout cas, une déclaration de leurs biens faite par les religieux de Bonne-Espérance mentionne : « A Lestines-Haute, un moulin à papier ruiné et dévasté par les armées, lequel ne produit plus rien<sup>84</sup>. »

En 1796, les ordres religieux furent supprimés par la loi; leurs propriétés devinrent biens nationaux; tel fut le sort du moulin à papier d'Estinnes-au-Mont. D'abord cédé à bail par l'administration à un certain Ronvalle en octobre 1797, le moulin fut offert en vente publique le 21 août 1798. Sur base d'un revenu annuel de 400 livres en 1790 — estimation qui rappelle étrangement celle de la déclaration de 1787 à Joseph II — le bien — bâtiments, machines et environ deux bonniers de terres et d'étangs — fut évalué à 8.000 livres. On le mit à prix à 6.000 francs. Un amateur en offrit aussitôt 136.000 et emporta l'adjudication. C'était Nicolas Lahure, de Mons<sup>85</sup>, mais il n'était que le prête-nom d'un appelé Adrien-Joseph Gaudier, de Trivières<sup>86</sup>.

<sup>83</sup> A.E.M., *Régimes français et hollandais*, reg. n° 270, f° 22 (note communiquée par M. le chanoine A. Milet).

<sup>84</sup> A.E.M., *Bonne-Espérance*, n° 5457<sup>r</sup>/6°. On trouve au même endroit un tableau, daté du 14 Vendémiaire an 5 (5 octobre 1796), signé du proviseur et du sous-proviseur, qui signale « un moulin à papier ruiné » à Estinnes-Hautes. Cette référence nous a également été communiquée par M. le chanoine A. Milet.

<sup>85</sup> Nicolas Lahure, né à Mons en 1770, était un frère cadet de Louis Lahure, le célèbre général de brigade (A.E.M., Table des baptêmes des paroisses de Mons). A l'époque de la vente qui nous occupe, il était chef de bureau à la préfecture. Il fut nommé, peu après, sous-préfet de Tournai (*Annuaire du département de Jemmapes, pour l'an XIII*, p. 69).

<sup>86</sup> A.E.M., *Régimes français et hollandais*, Affiches, n° 100/1°. — Des notes que nous communique M. le chanoine A. Milet indiquent que dès décembre 1797 et janvier 1798, des soumissions avaient été déposées en vue d'acquérir le moulin à papier (*ibidem*, reg. n° 519, sous 2731 et 3987). — Le locataire Ronvalle, connu par le dossier de la vente, était peut-être un ancien serviteur ou un familier de l'abbaye; le registre de la papeterie cite en effet à plusieurs reprises un nommé Simon Ronvalle, à qui était destinés les fils et filets que l'on se procurait à Tournai (cfr pp. 23-34).

Le moulin reprit-il son activité ? Il appelait certes quelques réparations<sup>87</sup> ; elles durent être faites car il se remit à tourner ; mais fabriqua-t-il encore du papier ? Selon Théodore Lejeune, qui a pu interroger des contemporains des événements, le moulin serait demeuré papeterie jusqu'en 1855 puis aurait été reconverti en moulin à farine.

C'est comme tel qu'il est indiqué par la matrice cadastrale qui accompagne le plan Popp<sup>88</sup>. En 1854, la carte topographique au 20.000<sup>e</sup> par Vander Maelen le donne encore comme « moulin à papier » mais, en 1833, le même auteur n'avait mentionné aucune papeterie à Estinnes-au-Mont<sup>89</sup>. En l'absence de toute attestation d'activité papetière qui corrobore le témoignage de Lejeune, on en vient à se demander si, comme à Sirault, la dénomination de « moulin à papier » n'a pas continué d'être appliquée au moulin, en dépit d'une reconversion qui aurait suivi de près la vente de 1798<sup>90</sup>.

### Conclusion.

En se risquant dans l'industrie du papier, l'abbaye de Bonne-Espérance

<sup>87</sup> Le dossier de la vente du moulin renferme un procès-verbal d'expertise de la papeterie (5 mars 1798), qui en fait la description ; on y lit : « ... les arcades des décharges exigent de fortes réparations, la tenue est très encombrée [...]. » Les bâtiments comportaient divers locaux : cuisine, chambres, « chambre d'écurie » avec pressoir, pourrissoir, collerie avec deux chaudières de cuivre, remise à chiffons, salle à presser les papiers avec deux presses, logements des ouvriers, deux greniers pour le séchage des papiers, écurie, étable, trois caves, remise pour la chaux, remise pour les bois ; il est ajouté : « tout le mécanisme du dit moulin, de même que les murailles, exigent des grandes réparations. » Une autre expertise, faite le 18 mars suivant par Richer, ingénieur des Ponts et Chaussées, eut pour but de juger de l'utilité de ce moulin ; elle conclut : « qu'il est très utile pour le pays, vu qu'il ne s'en trouve pas d'autre à plus de quatre lieues à la ronde » et que sa démolition « ne présente aucun avantage public ».

<sup>88</sup> P.-C. POPP, *Estinnes-au-Mont. Tableau indicatif et matrice cadastrale*, Bruges, s.d. La parcelle 351 est définie : « Moulin à eau et à farine » ; le propriétaire est François Wanderpepen, meunier à Estinnes-au-Mont. En 1814, le moulin était déjà aux mains de cette famille (Th. LEJEUNE, *op. cit.*, p. 135). On a vu que le plan de Popp porte toujours la mention « Moulin à papier ».

<sup>89</sup> Ph. VANDER MAELEN, *Dictionnaire géographique de la province de Hainaut*, Bruxelles, 1833, p. 173 : ne sont indiqués dans la commune que « quatre moulins à blé dont un est mû par le vent ». Ce dictionnaire relève l'existence de 3 papeteries dans le Hainaut d'alors : une à Saint-Denis (p. 143), une à Steenkerque (p. 453) et une à Presles (p. 398), dont nous avons signalé qu'elle existait déjà au xviii<sup>e</sup> siècle, située alors dans la principauté de Liège.

<sup>90</sup> On notera qu'aucune papeterie n'a été signalée dans l'excellente *Histoire économique du département de Jemappes* de R. DARQUENNE (Mons, 1965).

avait fait une bonne affaire <sup>91</sup>. Construite par un abbé qui entendait voir imprimer à moindres frais son œuvre d'érudition, sa papeterie n'eut guère de peine à écouler sa production et à se constituer une clientèle régulière, d'abord dans le Hainaut et dans le Tournaisis, régions dépourvues de manufactures de papier; à la longue elle atteignit le marché de Bruxelles, en dépit de l'existence des papeteries brabançonnnes, puis celui d'Ypres, en dépit de la concurrence des papeteries de la Flandre. A l'occasion, Bonne-Espérance réussit même à placer son papier dans une ville liégeoise : Châtelet, malgré le soixantième et malgré l'importance de la production mosane, tant liégeoise que namuroise. Du Namurois, petit pays bien équipé en papeteries, nul client n'est connu, mais il s'en présenta qui venaient de France : de Maubeuge et aussi d'Arras. Il n'est pas hasardeux de croire que cette entreprise ait contribué à redresser la situation de la communauté : chargée de dettes au début de l'abbatiate d'Englebert Maghe, elle connut en effet un rapide relèvement de ses finances, dont attestent les constructions qu'elle édifia durant tout le cours du xviii<sup>e</sup> siècle <sup>92</sup>.

Cette activité industrielle illustre, d'un autre côté, la part prise par diverses maisons religieuses au renouveau économique du siècle. Elle répondait au vœu des gouvernements qui, depuis celui de Philippe V, s'étaient succédé dans les Pays-Bas et la requête de 1707 s'en fait l'écho : c'est « pour seconder les bons desseins de Vostre Majesté pour l'établissement des manufactures en ses Pays Bas », dit Bonne-Espérance, que son moulin a été converti en papeterie. Dans son principe, ce vœu procédait du « système mercantile » mais s'y ajoutait le souci de fournir du travail à « beaucoup de pauvres familles », ainsi que l'exprime la même requête, parlant de ceux « qui ramassent les chiffons ou locques » destinés à la papeterie.

Toutefois, une industrie d'abbaye voyait ses possibilités d'investissements limitées aux ressources du propriétaire, qui, quoique collectif, était seul. Il y avait donc un plafond à sa productivité et Bonne-Espérance n'envisageait pas de le dépasser, fût-ce par une amélioration du régime des eaux. La construction d'un barrage ou le curage périodique du ruisseau, par exemple, n'eussent-ils point permis de réduire les mois de chômage ? Cette industrie, bien que portant le reflet des préoccupations d'une époque, ne peut donc s'inscrire au nombre des initiatives audacieuses qui, au même moment, se faisaient jour au sein de la bourgeoisie, et parfois de la noblesse, et qui constituaient les prodromes de la révolution industrielle.

<sup>91</sup> Après Bonne-Espérance et après les abbayes namuroises, un autre établissement monastique, l'abbaye de Malmedy, exploita avec succès une papeterie dans la seconde moitié du xviii<sup>e</sup> siècle; elle se doubla même d'une cartonnerie; cette manufacture occupait environ 15 ouvriers (W. KAEFER, *L'industrie du papier à Malmedy. Notices historiques et propos anecdotiques*, 1971, pp. 16-19).

<sup>92</sup> dom U. BERLIÈRE, *Monasticon belge*, I, 1, pp. 407-408.





**JACQUES ACCARIAS DE SERIONNE  
ECONOMISTE ET PUBLICISTE FRANÇAIS  
AU SERVICE DES PAYS-BAS AUTRICHIENS**

par

**Hervé HASQUIN**

Professeur à l'Université Libre de Bruxelles  
F.N.R.S.

Si l'on parcourt les livres d'histoire relatifs au xviii<sup>e</sup> siècle « belge », c'est en vain que l'on cherchera le nom de Jacques Accarias de Serionne. Il est vrai que beaucoup d'historiens et d'économistes ignorent jusqu'à son existence. Même en France il n'est guère connu. Dans son monumental ouvrage consacré aux physiocrates de la grande époque et à leurs contemporains, G. Weulersse<sup>1</sup> ne le mentionne pas une seule fois. Il est vrai que l'oubli est souvent le sort réservé aux exilés; d'ailleurs Accarias de Serionne publia tous ses ouvrages d'économie alors qu'il avait quitté son pays, et aucun d'eux ne sortit de presse en France<sup>2</sup>. Ce ne sera qu'en 1965 que M. Airiau sortira ce personnage énigmatique de l'ombre en lui restituant sa juste place dans le concert des théoriciens de l'économie qui prirent le contre-pied de quelques principes fondamentaux du programme défendu par la « secte »<sup>3</sup>.

Mais qu'en fut-il de ses activités dans les Pays-Bas autrichiens ? A vrai dire, l'excellente synthèse de M. Airiau n'a pas comblé les lacunes de nos connaissances en cette matière, et c'est une question que je me propose d'approfondir dans les pages suivantes. Mais tout d'abord, que sait-on de

<sup>1</sup> G. WEULERSSE, *Le mouvement physiocratique en France de 1756 à 1770*, Paris, 1910.

<sup>2</sup> Cfr la liste de ses œuvres dans A. CIORANESCU, *Bibliographie de la littérature française du dix-huitième siècle*, Paris, 1969, I, p. 216.

<sup>3</sup> J. AIRIAU, *L'opposition aux physiocrates à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, 1965.

Jacques Accarias de Serionne, que l'on confondit parfois avec son fils Jean-Jacques, qui fut le censeur royal sous Louis XVI et membre de l'Académie royale de Florence <sup>4</sup> ?

### Une vie agitée.

Né en octobre 1706 à Châtillon-en-Diois <sup>5</sup>, Jacques Accarias de Serionne monta à Paris vers 1732 et entra comme précepteur, peut-être aussi en qualité de secrétaire, chez Claude-Gédéon Berbier de Metz de Rosnay, président de la Chambre des Comptes de Paris. Il publia quelques traductions d'auteurs latins, puis devint avocat en 1736. Dix ans plus tard, il acquit la charge anoblissante de « Secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances ». Mais en 1752, il se lança dans une opération qui allait provoquer sa perte. Il s'associa en effet à un certain Beauvisage de Lavault, adjudicataire depuis le 10 juin 1752, des offices de « commissaires contrôleurs et receveurs généraux des saisies réelles de Paris » <sup>6</sup>; contre remboursement Serionne devint cessionnaire de la moitié des offices, mais il dut contracter des emprunts. Par ailleurs, il s'était vu obligé de résigner sa charge d'avocat pour incompatibilités. Serionne ne put faire face à ses engagements; à la fin de l'année 1755, il était déjà à découvert de plus de 247.000 francs. Ruiné, l'expatriation restait son seul salut; les créanciers, tenaces, l'accablèrent à céder tous ses biens le 18 janvier 1758 <sup>7</sup>.

Serionne, qui avait trouvé refuge à Bruxelles, offrit ses services à l'Autriche : son séjour dans les Pays-Bas, qui dura jusqu'en 1762, fut entrecoupé de divers voyages dans les Provinces Unies où il finit par s'établir dans les premiers mois de l'année 1763; je reviendrai sur ces épisodes.

Au début de l'année 1769, il gagna Vienne en compagnie d'un aventurier français, le chevalier Canneau de Beauregard. Tous deux proposèrent aux autorités autrichiennes un plan visant à accroître le potentiel productif de

<sup>4</sup> Ce fut notamment le cas de L. NEPPI MODONA qui a mélangé les données biographiques du père et du fils (« Un traduttore francese dell' Alfieri », *Studi Francesi*, VI, 1962, pp. 87-89); on doit à Jean-Jacques diverses traductions françaises : celles de la version italienne, réalisée par le comte Alfieri, du *Panegyrique de Trajan* et celle du texte latin de la *Vie de Laurent de Médicis dit le Magnifique* de Fabroni.

<sup>5</sup> Dép. de la Drôme.

<sup>6</sup> Ces commissaires avaient pour mission de faire affermer les immeubles saisis et d'en percevoir les revenus pour les créanciers.

<sup>7</sup> J. ACCARIAS, *Un publiciste dauphinois du XVIII<sup>e</sup> siècle. Jacques Accarias de Serionne. Sa famille, sa vie, ses ouvrages*, Grenoble, 1890; pp. 3-31 (extrait du *Bulletin de l'Académie delphinale*, 4<sup>e</sup> série, III, 1889).

la Hongrie en entamant une politique de peuplement et en développant notamment l'industrie du tabac et l'élevage du ver à soie. Canneau et Serionne avaient imaginé la constitution d'une grande Compagnie de Commerce qui aurait eu son siège à Amsterdam; elle se serait occupée tout à la fois du transport des colons vers la Hongrie et de l'exportation vers l'Europe occidentale de gibier, de tabac, etc. L'accueil qui fut réservé à ces propositions fut mitigé; certains étaient prêts toutefois à favoriser un voyage de reconnaissance des deux Français en Hongrie à condition que ce fût à leurs frais. En fait, on tergiversa, car le passé des deux hommes n'inspirait pas confiance et le projet n'eut aucune suite. Décidé à s'incruster dans l'empire austro-hongrois, Serionne partit seul pour la Hongrie <sup>8</sup>.

Si l'on en croit son descendant et principal historiographe, Serionne serait devenu en cette même année 1769 l'homme d'affaires du comte de Batthyany <sup>9</sup>; il serait resté au service de cette célèbre famille magyare jusqu'en 1774; il aurait également occupé un poste financier en Hongrie. On sait très peu de chose sur les dernières années de sa vie; il mourut à Vienne en 1792<sup>10</sup>.

### Homme de confiance de Cobenzl.

« Il y a quelque peu de semaines qu'un Français de l'âge d'entre 40 et 50 ans arriva en cette ville qui n'est jamais sorti de sa chambre qu'une seule fois pour porter à la duchesse d'Arenberg une lettre du comte de la Mark son père, et très rarement pour aller à la comédie, ne s'occupant qu'à écrire et prendre des connaissances du commerce et manufactures de ces pays. Je sus que cet homme s'appelait Serionne. Je crus que M<sup>me</sup> d'Arenberg pourrait en dire davantage, mais elle ne sait autre chose de lui sinon que c'était un avocat duquel le comte de la Mark dans sa lettre à la duchesse disait tout le bien du monde tant sur la probité que sur ses lumières. » Ce fut en ces termes que le comte Charles de Cobenzl <sup>11</sup>, ministre plénipotentiaire du gouvernement autrichien dans les Pays-Bas, apprit au chancelier Kaunitz le 3 janvier 1758 l'arrivée d'Accarias de

<sup>8</sup> K. SCHUNEMAN, *Österreichs Bevölkerungspolitik unter Maria-Theresia*, Berlin, 1936, pp. 300-302.

<sup>9</sup> Le comte Charles-Joseph de Batthyany (1697-1772) fut ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas et commandant des troupes impériales pendant la guerre de Succession d'Autriche (*Allgemeine Deutsche Biographie*, 1875, II, pp. 133-134).

<sup>10</sup> J. ACCARIAS, *op. cit.*, pp. 38 et suiv. ...

<sup>11</sup> Cobenzl fut ministre plénipotentiaire d'août 1753 jusqu'à sa mort, survenue le 27 janvier 1770. Cfr G. DE BOOM, *Les ministres plénipotentiaires dans les Pays-Bas autrichiens, principalement Cobenzl*, Bruxelles, 1932.

Serionne à Bruxelles<sup>12</sup>. Intrigué par le comportement étrange du personnage, Cobenzl essaya de se procurer un fragment du mémoire que composait Serionne; le ministre réussit dans ses entreprises et arriva à la conclusion que l'auteur « ne manquait pas de capacité ». Et lorsque, muni d'une lettre de recommandation du prince de Starhemberg, ambassadeur d'Autriche à Paris, Serionne sollicita une entrevue, c'est avec empressement que Cobenzl la lui accorda.

La relation de cet entretien qu'il consigna dans sa missive à Kaunitz du 3 janvier 1758, montre combien Cobenzl fut séduit par l'étendue des notions de son interlocuteur « sur le commerce et sur les manufactures de France ». « Autant que par un seul entretien on peut en juger, écrivait-il, il doit avoir travaillé sur ces matières autant que sur la jurisprudence », et il poursuivait : « Je tacherai de l'approfondir davantage et si je le trouve tel qu'il me paraît jusqu'ici, je prendrai la liberté de proposer un moyen pour l'employer utilement dans le service de Sa Majesté. » Mais le compte rendu de l'entrevue est également révélateur de la personnalité de Serionne : il justifia son départ de France par un procès qu'il avait eu avec le Parlement de Paris à propos d'une charge qu'il avait achetée; il raconta à Cobenzl que contraint à vendre son office de Secrétaire du Roi, il était passé d'un « état d'aisance à un état d'au-dessous de la médiocrité », ce qui l'avait incité, par égard pour sa femme, à venir à Bruxelles offrir ses services à l'Impératrice; il se garda bien de parler de ses créanciers !

En quelques semaines, Serionne fit la conquête de Cobenzl. A la fin du mois de janvier, il lui remit un *Mémoire sur le commerce des Pays-Bas*, qui enchantait le ministre; immédiatement ce dernier en fit parvenir une copie à Vienne, avec ce commentaire flatteur : « Plus j'apprends à connaître le sieur de Serionne, plus ai-je lieu d'être content de ses lumières<sup>13</sup>. »

Serionne continua à travailler avec beaucoup de zèle. En février, à la suite d'une conversation avec le duc de Bragance, il composa un *Mémoire sur le commerce du Portugal* qui prit également le chemin de Vienne; dans la lettre d'accompagnement, Cobenzl n'envisageait rien de moins que de s'attacher définitivement les services de Serionne en le nommant immédiatement conseiller et maître de la Chambre des Comptes; comme il était question de dédoubler cet organisme pour en revenir à la situation d'avant

<sup>12</sup> Österreichisches Staatsarchiv - Vienne (O.S.V.), Berichte, DDA 75 - 405. Les références que nous donnons comprennent la cote viennoise et le numéro du microfilm correspondant réalisé à l'initiative du Fonds National de la Recherche Scientifique.

<sup>13</sup> O.S.V., Berichte, DDA 75 - 406 et 407 - Cobenzl à Kaunitz - 25 janvier 1758.

1735<sup>14</sup>, le ministre plénipotentiaire exprimait sa conviction que Serionne serait tout indiqué pour remplir la fonction de procureur général auprès de la nouvelle Chambre des Comptes de Flandres<sup>15</sup>.

Puis pendant plusieurs mois, ce fut le silence. C'est que la faveur dont jouissait Serionne avait suscité du mécontentement. Aussi les langues avaient-elles commencé à se délier et Cobenzl s'était-il vu dans l'obligation de prendre de plus amples informations sur les activités passées de son protégé. Par l'intermédiaire de Lesseps, ministre de France dans les Pays-Bas, qui était entré en contact avec des magistrats de Paris, Cobenzl fut mis devant l'évidence : il y avait lieu de soupçonner la probité de Serionne; c'était la raison qui l'avait engagé à s'expatrier et c'était uniquement grâce à l'intervention d'amis auprès de Starhemberg, qu'il avait obtenu une lettre de recommandation du prince, car celui-ci ne le connaissait pas ! Lorsqu'il fut en possession de ces éléments, Cobenzl sortit du mutisme dans lequel, depuis février, il s'était cantonné à propos de Serionne dans sa correspondance avec le chancelier d'Autriche. Le 16 juin 1758, il fit part de ses découvertes à Kaunitz en lui signalant la possibilité de recueillir des informations complémentaires auprès de Starhemberg qui se les verrait procurer par le chancelier de France<sup>16</sup>.

Certes Cobenzl émettait l'hypothèse dans cette lettre d'une quelconque malveillance à l'égard de Serionne; il insistait aussi sur la conduite irréprochable du Français depuis son arrivée à Bruxelles à la fin de l'année 1757, mais il avait sans doute compris qu'il était vain d'insister : il ne pourrait, sans inconvénient majeur, lui décrocher un poste officiel dans l'administration des Pays-Bas. Il en prit son parti mais décida néanmoins, à l'insu de Kaunitz, d'utiliser les compétences de Serionne auquel il témoignait énormément d'estime en raison de l'importance qu'il accordait dans ses considérations théoriques à l'industrie et au commerce en tant que facteurs essentiels de la puissance économique d'un Etat. Cobenzl fit en quelque sorte son agent de Serionne. En août, l'ex-avocat était à Amsterdam et correspondait avec Cobenzl, mais les termes utilisés, « l'affaire en question », sont sibyllins et ne permettent pas d'en savoir davantage sur la mission de Serionne<sup>17</sup>.

Et puis, un jour de janvier 1759, Cobenzl reparla du fugitif à Kaunitz pour lui préciser qu'« il avait perdu toute espérance de rentrer dans quelque

<sup>14</sup> Les Chambres des comptes de Flandre et de Brabant avaient été réunies en 1735 (L. GACHARD, *Inventaire des archives des Chambres des comptes*, Bruxelles, 1837, I, pp. 38-39).

<sup>15</sup> O.S.V., Berichte, DDA 75 - 408 - Cobenzl à Kaunitz - 22 février 1758.

<sup>16</sup> O.S.V., Berichte, DDA 76 - 412.

<sup>17</sup> Archives générales du royaume (A.G.R.), Bruxelles, Secrétairerie d'Etat et de guerre, n° 1223.

emploi dans son pays », et que « n'en aiant pas eu de trouver service ici », il s'« était mis fort à l'étroit »; et il ajoutait, il « commence à faire sortir un ouvrage périodique sous le titre de *Journal de Commerce* »; Cobenzl joignait deux exemplaires du premier volume en promettant de lui envoyer les suivants au fur et à mesure de leur parution<sup>18</sup>.

### Le « Journal de Commerce ».

Ce périodique est tout à la fois bien et mal connu. Si on sait généralement qu'il parut de 1759 à 1762, qu'il était édité à Bruxelles, que sa diffusion était assez large — il était reçu dans les principales villes des Pays-Bas autrichiens, à Liège, à Amsterdam, à Paris et dans les grandes villes françaises —, en revanche, la confusion commence à naître lorsqu'il s'agit de fixer avec exactitude la date de publication du dernier numéro de ce mensuel, de déterminer quels furent exactement ses responsables et quelles furent les orientations économiques défendues.

Disons tout d'abord que, contrairement à ce que l'on croit souvent en Belgique<sup>19</sup>, le dernier numéro du *Journal de Commerce*, portait la date de décembre 1762<sup>20</sup>.

Ensuite, quoiqu'on l'ait fréquemment écrit, le *Journal de Commerce* n'a pas été l'œuvre du négociant Le Camus et de l'abbé Roubaud<sup>21</sup> : Jacques Accarias de Serionne en fut constamment la cheville ouvrière. A partir de janvier 1759, Cobenzl envoya chaque mois un exemplaire du *Journal de Commerce* à Kaunitz et il ne cessa d'en présenter Serionne comme l'« auteur », un Serionne qui ne manqua jamais l'occasion de se faire le propagandiste d'initiatives et d'idées qui certes correspondaient aux siennes, mais qui, il le savait aussi, ne pouvaient que lui attirer la faveur de la souveraine. La récompense ne tarda pas à arriver sous la forme d'une subvention en monnaie sonnante et trébuchante. Le prétexte en fut la publicité que réserva le *Journal de Commerce* à la décision qu'avait prise un négociant bruxellois d'établir une navigation régulière entre Bruxelles

<sup>18</sup> O.S.V., Berichte, DDA 79 - 422 - Cobenzl à Kaunitz - 18 janvier 1759.

<sup>19</sup> La Bibliothèque royale ne dispose en effet que d'une série incomplète; pour une collection complète, cfr la Bibliothèque nationale à Paris.

<sup>20</sup> Et non mars 1762 comme l'a encore affirmé récemment F. VAN BOCKLAER dans sa volumineuse rétrospective consacrée à la presse économique en Belgique (*De evolutie van de economische pers in België*, Gent, Rijksuniversiteit, 1966, I, p. 50).

<sup>21</sup> Cfr notamment J.M. QUERARD, *La France littéraire ou dictionnaire bibliographique*, Paris, 1833, V, p. 39; 1836, VIII, pp. 167-168 et L. TRENARD, « La presse française des origines à 1788 », dans *Histoire générale de la presse française*, Paris, 1969, I, p. 312.

et les villes de Zélande; satisfaite, Marie-Thérèse invita le 19 octobre 1759 son frère Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas, à verser à Serionne « une gratification de cent pistoles » et, précisait-elle « Votre Altesse royale [...] la répétera l'année prochaine si cet ouvrage se soutient et se perfectionne »<sup>22</sup>.

Cette subvention de cent pistoles, soit 1.050 florins argent courant de Brabant, lui fut allouée pour la première fois par ordonnance du 30 octobre 1759 sur la caisse des *gastos secretos*, des fonds secrets gérés par la banque de Nettine et réservés à des dépenses de caractère confidentiel; elle fut de nouveau payée en 1760 par tranches de 50 pistoles, et à la suite d'une intervention de Cobenzl<sup>23</sup>, elle fut renouvelée pour les années 1761 et 1762; les frais d'impression du « Journal » amenèrent d'ailleurs Serionne à solliciter, et à recevoir, des versements anticipés<sup>24</sup>; il mettait d'ailleurs beaucoup de bonne volonté à plaire aux autorités autrichiennes<sup>25</sup>.

Si, longtemps, Serionne n'a bénéficié que de la protection du seul Cobenzl, il est évident qu'à partir d'octobre 1759, il jouit du soutien de toutes les autorités. Celles-ci l'aiderent notamment à éliminer des concurrents potentiels. Ainsi, lorsqu'en 1760, les nommés Roux des Arcs et Jean-Baptiste Vain demandèrent la permission de publier un périodique<sup>26</sup>, ils furent éconduits : la Consulte du Conseil privé montre qu'on craignait qu'il ne soit préjudiciable au débit du *Journal de Commerce* et de la *Gazette des Pays-Bas*, organe officieux du gouvernement de Bruxelles<sup>27</sup>. Le 13 août 1761, l'impératrice prit officiellement sous sa protection le *Journal de Commerce*; elle octroyait par la même occasion à Jacques Accarias de Serionne, qu'elle appelait « notre secrétaire titulaire », un privilège exclusif pour la composition, l'impression et la vente du mensuel; mais une clause indiquait combien l'homme et l'œuvre étaient désormais

<sup>22</sup> O.S.V., Depeschen, DDA 43 - 154.

<sup>23</sup> O.S.V., Berichte, DDA 84 - 442 - Cobenzl à Kaunitz - 5 décembre 1760.

<sup>24</sup> Pour ces paiements, cfr A.G.R., S.E.G., n° 2247, f°s 184, 233 v° et 250 et n° 2248 - 5 avril et 17 mai 1761.

<sup>25</sup> Voici ce qu'écrivait Cobenzl dans la lettre par laquelle il insistait pour que fût renouvelée la subvention accordée au Français : « Le sieur Serionne, toujours zélé à relever dans son *Journal de Commerce* tout et quelconque établissement qui se fait aux Pays-Bas, n'a pas perdu de vue non plus celui du Lotto, et non content d'en avoir traité dans son journal du mois de novembre dernier, il en a fait imprimer et répandre dans le public l'extrait dont je joins ici deux exemplaires » (cfr n. 23). Manquant de ressources, le gouvernement avait pensé tirer quelque profit de l'organisation de loteries; le 14 septembre 1760 fut instituée la loterie génoise, ou Lotto, dans les Pays-Bas (G. DE BOOM, *op. cit.*, pp. 171-178).

<sup>26</sup> *Les Sciences, les Arts tant libéraux que mécaniques et le Commerce général et en particulier.*

<sup>27</sup> A.G.R., Conseil privé autrichien, carton n° 1065.

étroitement dépendants du régime; en effet Marie-Thérèse ajoutait : « au surplus, voulant assurer la continuation d'un ouvrage si utile au public au cas où l'auteur actuel ne pourrait le continuer, Nous déclarons que Nous choisirons à l'avenir pour y travailler telle personne de lettres et négociant, ou bien instruite du commerce que nous jugerons capable de soutenir la réputation et l'utilité de cet ouvrage.<sup>28</sup> » La sujétion de Serionne lui valut d'ailleurs les sarcasmes de François-Antoine Chevrier (Nancy 1721 - Rotterdam 1762). Lors d'un séjour à Bruxelles, ce pamphlétaire perpétuellement en exil s'en était pris à Cobenzl en termes fort discourtois dans sa feuille, le *Gazetin de Bruxelles*. Menacé d'arrestation, Chevrier avait dû chercher asile en Hollande; il y composa son œuvre la plus célèbre : *Le colporteur, histoire morale et critique* (Londres, 1761)<sup>29</sup>; il ne se priva pas du plaisir d'y régler quelques comptes et décocha des traits empoisonnés à Serionne et à sa « brochure soporative »; il le comparait notamment à ces hommes qui « ont la manie de jouer les importants, de prévenir qu'ils ont dans leur portefeuille des systèmes de gouvernement, et de vouloir enfin se faire acheter par des souverains étrangers qui dédaignent de les marchander »<sup>30</sup>.

Il semblerait que, après avoir été l'objet de quelque engouement, le *Journal de Commerce* — *Journal de Commerce et d'Agriculture* depuis décembre 1761 — ait connu de moins en moins de succès. Le 1<sup>er</sup> février 1763, Cobenzl expédia à Kaunitz la livraison de décembre 1762<sup>31</sup>; à la lecture de ce numéro rien ne laissait supposer que ce serait le dernier. D'ailleurs le 7 février, Serionne écrivait depuis Nimègue à un ami, négociant à Lyon : « Je me vois chargé, à l'avenir, de grandes affaires de commerce pour l'intérêt de ma souveraine, de façon que je serai obligé, à mon retour, de chercher un second pour continuer le *Journal de Commerce*<sup>32</sup>. » Serionne ne trouva-t-il personne pour le seconder ? Le gouvernement décida-t-il de mettre fin à une opération qui, semblait-il, se soldait par un échec, ou dont, en tout cas, il n'avait pas retiré le profit escompté ? C'est plutôt ce second terme de l'alternative que je retiendrai. A ce propos les délibérations du Conseil privé, le 5 décembre 1765, me paraissent particulièrement éclairantes : un nommé Dufresne, de Paris, demandait à pouvoir distribuer deux fois par semaine une feuille intitulée

<sup>28</sup> *Ibid.*

<sup>29</sup> M. GILLET, « Notice historique et bibliographique sur Chevrier », *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, Nancy, 1863, p. 206.

<sup>30</sup> F.A. CHEVRIER, *Œuvres complètes*, Londres, 1774, I, pp. 27-28; l'A. reprochait à Serionne les « faveurs arrachées à la pitié par l'importunité » : cfr également les pp. 192 et 195.

<sup>31</sup> O.S.V., *Berichte*, DDA 94 - 478.

<sup>32</sup> J. ACCARIAS, *op. cit.*, p. 35.



la *Gazette des négociants* et sollicitait « un privilège exclusif tant pour cette gazette que pour la continuation du *Journal de Commerce* ». Le Conseil privé refusa net et son argumentation est intéressante, car on ne peut s'empêcher de penser qu'il est fait référence à une situation passée : l'épisode de Serionne. « Ces mêmes ouvrages et tous autres de cette nature, était-il dit dans la consulte, sont plus souvent des moyens de lucre, de profit et de ressource que se proposent des auteurs peu aisés, et quelquefois indigents, qu'ils ne sont des moiens utiles à la direction particulière des commerçants [...]; l'expérience vérifie le peu d'avantage que le public retire de ces sortes d'ouvrages, et le peu de cas qu'il en fait d'ailleurs [...]; cet essaim de feuilles périodiques, que la fureur d'écrire et de gagner en écrivant, plutôt que le désir d'être utile à fait naître [...] »<sup>33</sup>. » L'enthousiasme pour les publications économiques était bien oublié !

Serionne avait-il laissé des dettes ? La rancœur que certains milieux avaient éprouvée naguère à son égard s'était-elle rallumée à la suite de l'insuccès de ses entreprises ? Toujours est-il que le *Journal de Commerce et d'Agriculture* cessa de paraître et qu'en mai 1763 Serionne s'installa à Amsterdam<sup>34</sup>. Fut-il réellement chargé « de grandes affaires de commerce » par le gouvernement autrichien ? Redevint-il simplement ce qu'il était en 1758, un agent de Cobenzl ? Une seule chose est certaine : il lui arriva de rendre au ministre plénipotentiaire des services qui furent rémunérés sur le compte des *gastos secretos* via la banque de Nettine et ses correspondants à Rotterdam, les banquiers Jean Osy et fils; ce fut le cas à au moins deux reprises en 1767<sup>35</sup>.

### Ni mercantiliste, ni physiocrate.

Le soudain emballement de Cobenzl pour cet inconnu qu'était Serionne jette évidemment un éclairage surprenant sur le caractère du ministre plénipotentiaire et peut certes prêter à sourire. Mais il faut voir au-delà des aventures du fugitif français. Dans son *Journal de Commerce*, Serionne fut le porte-parole d'une certaine politique économique, celle du gouvernement de Bruxelles; mais ne nous y trompons pas non plus, Serionne fut bien autre chose qu'un écrivain stipendiaire; il avait ses propres conceptions

<sup>33</sup> A.G.R., Conseil privé autrichien, carton n° 1065.

<sup>34</sup> J. ACCARIAS, *op. cit.*, p. 36.

<sup>35</sup> A.G.R., S.E.G. n° 2250 - 14 mai et 2 septembre 1767; une apostille apporte la précision suivante f° 211 « ceci est pour du cuivre d'Hongrie qu'on a envoyé par le canal de M. le baron de Reischach [ministre d'Autriche en Hollande] au sieur Serionne pour que celui-ci fasse faire, par un homme qu'il a dit connaître, l'essai de rendre ce cuivre malléable ».

qu'il exprima dans le journal <sup>36</sup>, qu'il exprimera quelques années plus tard dans de volumineux ouvrages d'économie.

Le ton est donné dès le premier numéro du *Journal de Commerce*. La livraison de janvier 1759 est un hymne à la gloire du négociant. Ce *Journal* débute par un « Catalogue raisonné des meilleurs ouvrages concernant le commerce » suivi de « Réflexions sur le mérite du négociant et sur la considération qui lui est due ». Sans les nommer, on prend à partie les physiocrates car on conteste la supériorité du cultivateur sur le négociant, dont on vante les qualités : « Il médite, il pèse, il mesure, il calcule, il combine des idées, il discute des principes, il développe des objets compliqués, il connaît la valeur des monnaies respectives, les variations du change, qu'il prévoit souvent et les dangers des mers dont il apprécie les risques », alors qu'en revanche, chez le cultivateur « tout est machinal [...] son âme se repose ». Bref, c'est une vibrante réhabilitation du négoce et de l'industrie <sup>37</sup>.

En novembre 1760 Serionne annonça qu'il donnerait incessamment l'« énumération ou état de toutes les fabriques et manufactures des principales villes d'Europe ». Il concrétisa bientôt ses projets <sup>38</sup> et, dès le début de l'année 1761, il commença à publier régulièrement des renseignements relatifs aux sociétés de commerce et aux établissements industriels <sup>39</sup> des Pays-Bas et des Etats voisins. L'entreprise déboucha sur la publication <sup>40</sup> par Serionne d'un ouvrage précieux et fort peu connu, l'*Almanach des négociants* <sup>41</sup>. Reprenant partiellement certaines statistiques parues précédemment dans le *Journal de Commerce*, l'*Almanach* comportait deux grandes parties : tout d'abord, pour les grandes villes d'Europe occidentale et méridionale, un tableau des maisons de commerce « qui méritent toute

<sup>36</sup> On peut notamment lui attribuer presque à coup sûr la série de lettres « Sur le commerce du Portugal » publiées de septembre 1759 à avril 1760; des paragraphes entiers ont été extraits du *Mémoire sur le commerce du Portugal* qu'il avait confié à Cobenzl en février 1758.

<sup>37</sup> A noter que chaque mois, le *Journal* publia divers « avis » relatifs au commerce et à l'industrie ainsi que le cours des marchandises à Amsterdam.

<sup>38</sup> La *Gazette des Pays-Bas* réserva une large publicité à cette initiative (supplément 2 et 23 mars, 23 juillet 1761).

<sup>39</sup> Cfr par exemple la liste des « Maisons de commerce de Bruxelles » (mars 1761) et le « Mémoire touchant le commerce de la province de Flandre, et principalement de la ville de Gand et de ses manufactures » (juillet 1761).

<sup>40</sup> Vraisemblablement vers la fin avril ou le début du mois de mai 1762 (*Gazette des Pays-Bas*, 10 mai 1762).

<sup>41</sup> *Almanach des négociants contenant le tableau par ordre alphabétique des bonnes maisons de commerce des principales places de l'Europe, avec le tableau raisonné des manufactures de l'Europe les plus intéressantes, pour servir de supplément au journal de commerce*, Bruxelles, chez J.-B. Jorez, 1762, 352 p.

confiance », ensuite, un « Tableau raisonné des manufactures les plus renommées » : il ne s'agissait pas en fait d'un document de caractère statistique, c'était avant tout une description des techniques utilisées dans divers types d'industries et les références au *Dictionnaire encyclopédique* abondaient. L'auteur se proposait de publier mensuellement dans le *Journal de Commerce* des *addenda* qui constitueraient les matériaux de base pour l'Almanach suivant; il avait en effet l'ambition de faire de cet ouvrage une publication annuelle.

Mais on aurait tort de croire que le promoteur du *Journal de Commerce* s'était braqué uniquement sur l'industrie et le commerce. Si dans l'« Avertissement » de la livraison de janvier 1759, on valorisait le rôle du négociant dans la société, on n'en affirmait pas moins que l'agriculture devait être honorée au même titre que le commerce et qu'il fallait mettre tout en œuvre pour concourir à sa prospérité. Aussi, dès la deuxième livraison — février 1759 — entama-t-il la publication de l'*Essai sur l'amélioration des terres par M. Patullo* (Paris, 1758) et de l'ouvrage intitulé *Prairies artificielles ou moyens de perfectionner l'agriculture dans les terrains secs et stériles* (Bruxelles, 2<sup>e</sup> éd., 1758).

Ces indications témoignent du souci d'un juste équilibre qui animait le responsable du périodique, mais on saisira mieux encore la portée exacte de l'entreprise menée par Serionne quand on saura que furent largement commentés et résumés dans le *Journal*, l'*Ami des hommes ou traité de la population* (Paris, 4 vol., 1755) <sup>42</sup>, écrit par le marquis de Mirabeau alors qu'il ne s'était pas encore converti à la physiocratie, les *Recherches et considérations sur les finances de France depuis l'année 1595 jusqu'à l'année 1721* (Bâle, 2 vol., 1758) <sup>43</sup> de Véron de Forbonnais, et le *Corps d'observation de la Société d'Agriculture, de Commerce et de Arts établie par les Etats de Bretagne* (Rennes, années 1757-1758) <sup>44</sup> élaboré par Abeille et Montaudouin <sup>45</sup>.

<sup>42</sup> *Journal de Commerce*, janvier à mars 1759.

<sup>43</sup> *Ibid.*, janvier 1761 à mars 1762.

<sup>44</sup> *Ibid.*, septembre 1761.

<sup>45</sup> Si l'on en croit son biographe, Jean-Gabriel Montaudouin de la Touche (1722-1781) aurait d'ailleurs été un collaborateur assidu du *Journal de Commerce*; ce négociant nantais, à l'initiative duquel avait été fondée en 1757 la Société d'agriculture, de commerce et des arts en Bretagne, semble d'ailleurs avoir entretenu des liens étroits avec Serionne; ainsi, il paraît établi qu'il prit une part non négligeable à la rédaction du premier grand ouvrage d'économie d'Accarias de Serionne, *Les intérêts des nations de l'Europe, développés relativement au commerce* (Leyde, 2 vol., in-4<sup>o</sup>, 1766) - cfr P. LEVOT, *Biographie bretonne*, Paris, 1857, II, p. 490.

Forbonnais et Montaudouin : ces deux derniers noms surtout sont éloquents, car M. Airiau les présente avec Serionne, mais aussi avec Graslin, Linguet, Galiani et Necker comme les chefs de file du libéralisme éclectique, une « philosophie » toute empreinte de nuances. Certes, ces « libéraux » confirment sur certains points les analyses physiocratiques, mais ils réfutent beaucoup d'autres affirmations des « Economistes ». « C'est ainsi qu'ils ne sont pas " exportistes " à tout prix, mais qu'ils ne refusent pas catégoriquement la possibilité d'exportations, dès lors que les besoins nationaux peuvent être satisfaits immédiatement et à terme dans des conditions de prix telles que la denrée en question (le blé) demeure à un prix qui n'en interdit pas l'achat par les plus déshérités. L'agriculture doit certes à leurs yeux jouer un rôle important dans l'économie, mais ils insistent pour que ce rôle ne soit pas exclusif des apports que pourraient faire les autres secteurs d'activité. Dans ces conditions, l'impôt ne doit pas reposer seulement sur le sol et ses produits; il convient au contraire de lui donner l'assise la plus vaste qui soit <sup>46</sup>. »

Et ce fut bien là, au total, la ligne suivie par Serionne dans le *Journal de Commerce*, avec l'approbation de Cobenzl : ils rejetaient le dogmatisme des physiocrates sans pour autant en revenir aux outrances des mercantilistes. Tous deux auraient pu faire leur la devise que Forbonnais fit mettre plus tard en épigraphe à son livre *Principes et observations économiques* (Amsterdam, 2 vol., 1767) : *Est modus in rebus*.

<sup>46</sup> J. AIRIAU, *op. cit.*, p. 147.

## CHARLES DE COBENZL, HOMME D'ETAT MODERNE

par

Philippe MOUREAUX

Professeur à l'Université Libre de Bruxelles

Encore un article sur Cobenzl ! Encore une contribution qui s'inscrit dans le genre dépassé de la biographie ! Voilà, sans doute, les premières réflexions qui viendront à l'esprit de ceux qui prendront connaissance du titre choisi pour ces quelques pages. Je pourrais répondre qu'une personnalité aussi riche que celle du comte de Cobenzl n'est jamais entièrement élucidée, qu'elle mérite toujours des recherches nouvelles. Et cela est vrai. Pourtant, cet article a pour seule ambition de mieux comprendre la place que le ministre de Marie-Thérèse à Bruxelles occupait sur l'échiquier politique et d'évoquer le problème de son appartenance au mouvement des lumières. De la biographie donc, mais dans un cadre dépouillé.

\*  
\*\*

**Le comte de Cobenzl** (21 juillet 1712 - 27 janvier 1770).

Le comte de Villermont et Ghislaine de Boom ont consacré deux excellents ouvrages aux activités de Charles de Cobenzl à Bruxelles. Le premier, amateur d'anecdotes et grand admirateur de la noblesse d'Ancien Régime, a écrit un livre très vivant où les citations d'époque abondent<sup>1</sup>. Ghislaine De Boom s'est surtout penchée sur l'homme politique et elle l'a fait dans une thèse universitaire de facture classique. Ces deux approches qui se complètent fort bien nous permettent de camper le personnage.

<sup>1</sup> Ch. DE VILLERMONT, *La Cour de Vienne et Bruxelles au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas*, Lille-Paris-Bruges, 1925 et Gh. DE BOOM, *Les ministres plénipotentiaires dans les Pays-Bas autrichiens, principalement Cobenzl*, Bruxelles, 1932.

Né à Vienne, dans une grande famille originaire de Carniole, le comte de Cobenzl a consacré toute sa vie au service des souverains autrichiens. Il a d'abord rempli une série de missions diplomatiques dans le Saint-Empire, aiguisant son esprit à la manœuvre politique et participant à une vie mondaine assez insolite parce que faite en grande partie de ripailles et de galanteries truculentes. Ses succès dans cette première partie de sa carrière lui permirent de briguer un poste plus stable et plus important. Au mois d'août 1753, il s'installa à Bruxelles où il venait d'être nommé ministre plénipotentiaire près le gouverneur général. En fait, il devenait ainsi chef du gouvernement des Pays-Bas autrichiens. Il devait le rester jusqu'à sa mort en 1770. C'est dire déjà toute l'importance du personnage pour le devenir politique de ces provinces éloignées de Vienne.

L'homme avait reçu une éducation aristocratique tempérée par l'influence des lumières. Fier et dur comme tant de nobles autrichiens, il pensait que tout projet politique devait être conduit sans ménagement. Il heurtait systématiquement ceux qui s'opposaient à sa volonté. Respectueux de la hiérarchie, il n'hésitait cependant pas à faire connaître son point de vue personnel, même si celui-ci devait lui valoir des réprimandes de ses supérieurs.

Cobenzl travaillait avec acharnement. C'était un homme de dossier qui passait le plus clair de son temps enfermé dans son cabinet de travail. Il entretenait une correspondance abondante avec toute l'Europe. Partout, il lui fallait son informateur qui était encouragé à maintenir son zèle par les réponses nombreuses et circonstanciées qui lui étaient transmises.

### **Le gouvernement des Pays-Bas.**

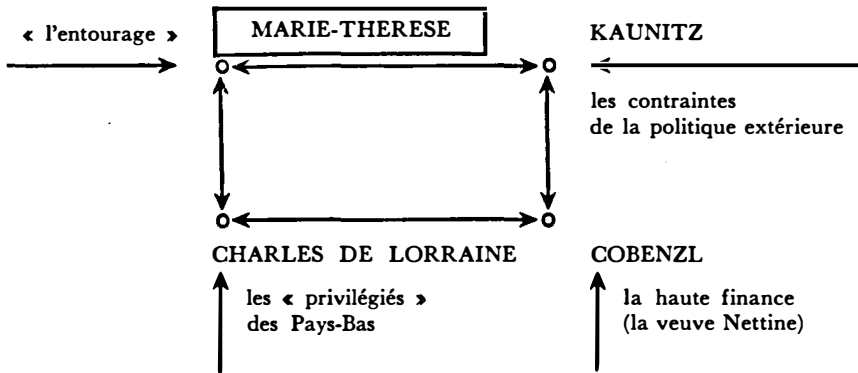
Cet homme, intelligent et décidé à agir, était-il autre chose qu'un pion docile placé dans les mains de Marie-Thérèse et de son entourage ?

Pierre Chaunu a insisté, à juste titre, sur l'existence d'un Etat au niveau des Pays-Bas. Sa thèse manque peut-être de nuance mais elle met en évidence un fait important : « Il importe peu, à la limite, que les Pays-Bas espagnols deviennent autrichiens; Pays-Bas, Milan, Naples, Sicile sont seuls des réalités. L'Etat est à ce niveau. Le système dynastique n'est pas beaucoup plus, au départ, qu'une alliance un peu contraignante<sup>2</sup>. » A cela, il faut ajouter immédiatement que la tutelle habsbourgeoise sur cet Etat est extrêmement pesante, de plus en plus pesante même. Mais le gouvernement de Bruxelles a une existence réelle. Il n'est pas un simple relais de la volonté exprimée à Vienne.

<sup>2</sup> P. CHAUNU, *La civilisation de l'Europe des lumières*, Paris, 1971, p. 173.

Ce gouvernement, à l'organisation particulièrement compliquée, était fait d'un vieux fond bourguignon sur lequel s'étaient déposés des sédiments au cours des siècles. A sa tête, se trouvait nominalement le gouverneur général, prince de sang représentant le souverain lui-même. A côté de ce gouverneur, siégeait le ministre plénipotentiaire qui supervisait les conseils et les commissions spécialisées (les Jointes) composés d'un personnel politique de haut rang choisi par le souverain. Tous ces rouages entièrement dépendants de la bonne volonté du prince pourraient donner l'impression d'un gouvernement totalement despotique qui ne devait tenir compte d'aucune contrainte extérieure. Il n'en était rien, car les Etats — assemblées représentatives des privilégiés — tenaient en main une partie non négligeable des cordons de la bourse. Le vote des impôts directs dépendait de leur bon vouloir. Pendant tout le xviii<sup>e</sup> siècle, le pouvoir central tenta de réduire les prérogatives des Etats à son bénéfice. Ses efforts ne furent pas vains mais l'entreprise était loin d'être achevée lorsque l'Ancien Régime s'écroula !

LA PRISE DE DECISION DANS LES PAYS-BAS AUTRICHIENS



**La décision politique.**

Si nous nous situons au niveau de la grande politique faite dans les Pays-Bas autrichiens, nous pouvons dire que quatre personnes participaient à la prise de décision. A Vienne, nous trouvons la reine, Marie-Thérèse, et son tout puissant chancelier, Kaunitz. A Bruxelles, il y avait le gouverneur Charles de Lorraine et le ministre Cobenzl. Ce carré aurait été parfait s'il avait été homogène sur le plan de la pensée et du projet politiques. Mais que de diversités entre ces quatre hommes d'Etat ! Tout d'abord, au niveau des grandes options, on peut opposer Charles de Lorraine, profondément

conservateur, quoi qu'on ait pu écrire à son sujet, et les trois autres qui appartenaient indiscutablement au parti du mouvement avec pourtant des nuances importantes. Marie-Thérèse, fascinée par la France louis quatorzième — c'est essentiel à l'époque des lumières — et par l'exemple de Frédéric II, voulait adapter son empire chaotique aux idées nouvelles. Sa volonté d'action était cependant freinée par sa profonde piété et par son « bon sens » de mère de famille. Kaunitz était déjà plus audacieux mais avait toujours à l'esprit la crainte du changement trop rapide, générateur de rupture d'équilibre. Cobenzl apparaît finalement comme l'esprit le plus radical dans ce groupe. Tous pourtant appartenaient aussi au passé et pensaient au changement dans une perspective de renforcement de la monarchie. « ... en " s'éclairant ", le " despotisme " s'efforçait avec plus ou moins de succès de renforcer la puissance de l'Etat, c'est-à-dire du monarque, sans en changer les fondements sociaux<sup>3</sup>. »

#### « Les groupes de pression ».

Evidemment, la politique n'est pas seulement l'affaire des « grands » hommes dont l'histoire traditionnelle gonfle l'importance. On ne peut négliger la force de ce que nous appelons aujourd'hui les groupes de pression.

A Vienne, la politique pratiquée dans les Pays-Bas n'était pas une préoccupation de premier plan pour ceux qui formaient cet entourage disparate d'une reine ouverte à certaines idées modernes mais tributaire d'une aristocratie qui l'avait sauvée du désastre militaire ! Mais lorsque l'influence de la cour se faisait sentir, c'était presque toujours dans un esprit conservateur. Kaunitz avait réuni autour de lui un groupe d'hommes partisans d'une politique de réforme. Il se situait à l'antipode d'un Sylva-Tarouca qui résumait sa politique en ces quelques mots particulièrement évocateurs : « Plus je vieillis dans ce ministère et moins j'aime les nouveautés [...] »<sup>4</sup>. » Pourtant le désir de changement de Kaunitz se trouvait réfréné par les contraintes de la politique extérieure.

A Bruxelles, des groupes puissants et bien organisés agissaient constamment et parfois énergiquement pour contrecarrer les projets de Kaunitz et Cobenzl. La noblesse, le haut clergé et une certaine bourgeoisie corporatiste qui avait lié son sort aux deux premiers groupes, défendaient

<sup>3</sup> A. SOBOUL, *La civilisation et la Révolution française. I. La crise de l'Ancien Régime*, Paris, 1970, p. 259.

<sup>4</sup> Ch. DE VILLERMONT, *op. cit.*, p. 51. Le duc de Sylva-Tarouca, président du Conseil suprême des Pays-Bas à Vienne, réussit souvent à contrecarrer l'action de Kaunitz sur le gouvernement de Bruxelles jusqu'à son retrait forcé de la vie politique active en 1757.



le statu quo institutionnel sous prétexte de protéger les « libertés nationales ». Ce programme profondément conservateur suscite encore l'admiration des historiens belges qui y voient la préfiguration d'une prise de conscience nationale...

Dans le gouvernement des Pays-Bas, ces immobilistes avaient un allié important en la personne de Charles de Lorraine. Celui-ci tenta toujours de les soutenir, d'abord contre Cobenzl, ensuite, plus insidieusement, contre Marie-Thérèse elle-même et contre son chancelier. La reine, autorité suprême, n'était pas dupe de son beau-frère et, pourtant, elle n'accepta jamais de l'éliminer des tractations politiques. D'abord, elle avait indiscutablement des faiblesses pour cet homme si proche d'elle par le sang. Surtout, on peut penser qu'elle le considérait comme un modeste mais utile contrepoids face au parti du mouvement à qui elle avait confié l'essentiel des responsabilités politiques dans les Pays-Bas. Cobenzl, lui, aurait voulu bousculer les immobilistes. Son tempérament, josphiste avant la lettre, ne le portait pas au compromis.

L'animosité, la hargne même, de Cobenzl à l'égard de tous ceux qui refusaient la concentration des pouvoirs dans les mains du monarque en font un exemple typique de despotisme éclairé. On pourrait s'arrêter ici et dire que la politique de Cobenzl s'apparentait à celle de Frédéric II ou de Catherine telle qu'elle est décrite par Soboul qui, au-delà de l'image classique du despotisme éclairé, insiste sur la volonté de subordination de la bourgeoisie dans le programme de ces monarques<sup>5</sup>. Mais avec le comte de Cobenzl, il faut faire place à une dimension supplémentaire. En effet, celui-ci avait compris toute l'importance de la nouvelle bourgeoisie d'affaire qu'il tenta toujours de favoriser. Exemple particulièrement frappant de cette ouverture d'esprit : Cobenzl, dans une journée de travail strictement organisée, réservait toujours une partie de son temps à un entretien avec M<sup>me</sup> de Nettine qui dirigeait la plus puissante banque du pays<sup>6</sup>. Et lorsque Kaunitz lui suggéra de créer une banque d'État, il s'y opposa vivement dès que la veuve Nettine lui fit savoir qu'elle n'en voulait pas<sup>7</sup> ! Ainsi se dessinent dans les Pays-Bas les contours d'un despotisme éclairé moins caricatural que celui esquissé par Soboul. Il est vrai que nous sommes ici dans un pays d'Europe occidentale déjà franchement engagé dans la voie de la « révolution industrielle ».

<sup>5</sup> « La condition bourgeoise demeura strictement subordonnée... En entravant l'essor de l'industrie rurale, les despotes éclairés freinaient l'ascension de la bourgeoisie et compromettaient en même temps, inconsciemment sans doute, le succès de leur politique économique. » (A. SOBLOUL, *op. cit.*, p. 263.)

<sup>6</sup> Ch. DE VILLERMONT, *op. cit.*, p. 211.

<sup>7</sup> Gh. DE BOOM, *op. cit.*, pp. 188-194.

### La fascination exercée par la France.

Après avoir insisté à juste titre sur l'importance du modèle français dans la conception du despotisme éclairé, François Bluche a utilisé une formule brutale : « Le despotisme éclairé nous apparaît aujourd'hui dans sa vérité pratique, souvent cynique, parfois cruel. Il ne porte plus ses falbalas; il est débarrassé de son clinquant : c'est Louis XIV sans perruque<sup>8</sup>. » Cette vision des choses s'applique fort bien à la Russie du servage, très mal aux Pays-Bas de la première croissance industrielle.

Evidemment, il y a l'influence française, massive et plus directe qu'ailleurs dans ces régions voisines du grand royaume. Le relais prussien n'a ici de véritable importance qu'au niveau de Vienne. Cobenzl avait non seulement les regards tournés vers l'organisation française héritée de Louis XIV et de Colbert, mais il fit appel directement à des Français pour l'aider à réorganiser les structures politiques et administratives des Pays-Bas<sup>9</sup>. Pourtant, il ne fut jamais question d'utiliser les méthodes brutales du despotisme classique. A Bruxelles, le gouvernement portait toujours perruque...

Je n'insisterai pas plus longuement sur l'admiration de Cobenzl pour le modèle français. C'est un fait bien connu. Peut-être faut-il rappeler ici que cet engouement amena même le ministre à proposer l'affermage de la fiscalité indirecte. En voulant ainsi créer des fermiers généraux dans les Pays-Bas, Cobenzl prouvait que son esprit critique s'effaçait quelque peu lorsqu'il fallait juger ce qui se passait dans le pays modèle.

### Kaunitz et Cobenzl.

Kaunitz apparaît à bien des égards comme le partisan exemplaire d'un despotisme éclairé essentiellement despotique et accessoirement éclairé. Il voulait renforcer l'Etat à tout prix et sans se soucier exagérément du bien des populations. A l'occasion, il proposait avec cynisme de faire jouer le peuple contre les privilégiés mais ce n'était alors que souci tactique<sup>10</sup>.

Le chancelier avait fort bien compris que, sur ce plan, il n'était pas sur la même longueur d'ondes que Cobenzl. J'ai longuement décrit, dans un ouvrage récent, la lutte sourde qui opposa les deux hommes au sujet de la politique économique, le premier ayant comme seul objectif les rentrées d'argent que les Pays-Bas pouvaient fournir à l'Autriche et le second souhaitant un développement des régions dont il avait la respon-

<sup>8</sup> F. BLUCHE, *Le despotisme éclairé*, Paris, 1968, p. 354.

<sup>9</sup> Ph. MOUREAUX, *Les préoccupations statistiques du gouvernement des Pays-Bas autrichiens et le dénombrement des industries dressé en 1764*, Bruxelles, 1971, pp. 63 et suiv.

<sup>10</sup> Gh. DE BOOM, *op. cit.*, p. 83.

sabilité<sup>11</sup>. Kaunitz s'exprima avec un cynisme étonnant dans une lettre à Cobenzl du 4 février 1761. On y trouve des propos qui méritent méditation : « Il y a même dans le système d'enrichir le peuple des précautions à prendre car d'un côté, *il faut toujours qu'il y ait une certaine proportion entre les richesses de l'Etat et celle des particuliers*, et de l'autre, il n'est pas absolument vrai partout et dans les Pays-Bas moins qu'ailleurs que les richesses du peuple sont celles du souverain [...] »<sup>12</sup>. »

Le ministre de Marie-Thérèse à Bruxelles n'accepta jamais ce point de vue. Inlassablement, il revint à la charge auprès de son supérieur pour lui prouver que l'enrichissement de la Nation profitait finalement à l'Etat. Et lorsque Kaunitz lui écrivit sur un ton persiflant : « ... votre commerce s'engraisse aux dépens de Sa Majesté », il répondit : « ... si nous gagnons quelque chose de moins par les faveurs que l'on accorde aux établissements et manufactures, nous regagnons largement cette perte par la consommation dans les provinces où leur produit appartient à S.M., comme dans le Hainaut et la West-Flandre, par les secours d'argent que nous trouvons dans le besoin, par l'aisance que nous procurons aux habitants et parce que les difficultés que nous rencontrons dans les consentements seraient insurmontables si on n'accordait pas ces sortes de faveurs à nos manufactures »<sup>13</sup>. »

Dans les faits, d'ailleurs, Cobenzl s'attacha toujours à promouvoir le développement économique des Pays-Bas. On peut critiquer les méthodes qu'il utilisa parce qu'elles étaient strictement mercantilistes, on ne peut mettre en doute sa volonté de progrès économique.

Cette opposition entre Kaunitz et Cobenzl ne se limita pas au domaine économique. Sur des sujets de moindre importance, il arriva aussi au chancelier de décider de mettre en échec les projets du ministre de Marie-Thérèse à Bruxelles. Lorsqu'il fut question d'entreprendre la levée d'une carte topographique des Pays-Bas en 1764, Kaunitz demanda d'abord des informations complémentaires, puis temporisa et finalement fit savoir qu'il fallait renoncer à ce projet. Ce que j'avais considéré comme une évolution de la pensée de Kaunitz<sup>14</sup> m'apparaît aujourd'hui comme une simple ruse. Le grand homme d'Etat avait dès l'abord décidé de refuser le projet

<sup>11</sup> Ph. MOUREAUX, *op. cit.*, pp. 276-295.

<sup>12</sup> Souligné par nous. Vienne. Haus-, Hof- und Staatsarchiv, Weisungen, DDA F. 7 - 30. D'autres fois, le chancelier préféra ne pas dévoiler ouvertement ses vues politiques à Cobenzl devenu pour lui trop attaché à la défense des intérêts des Pays-Bas.

<sup>13</sup> Vienne. Haus-, Hof- und Staatsarchiv, Berichte, DDA 100-502.

<sup>14</sup> Ph. MOUREAUX, *op. cit.*, pp. 312-315.

transmis par Cobenzl. Il le dit très clairement dans un rapport adressé à Marie-Thérèse<sup>15</sup>. Voulant éviter un refus trop brutal, il avait simplement attendu le moment opportun pour dévoiler ses véritables intentions...

\*  
\*\*

Dès le premier abord, le comte de Cobenzl apparaît comme un homme des lumières par ses goûts, son intelligence et son ouverture d'esprit. Comme nombre d'hommes d'État de son temps, il admirait et la France de Louis XIV et les philosophes du xviii<sup>e</sup> siècle. Mais sa vision de l'État n'était pas celle d'un satrape mû exclusivement par le goût du despotisme. Il n'oublia jamais la leçon des philosophes. Ainsi, celui qui lutta avec un acharnement sans pareil contre les « préjugés nationaux » et leurs défenseurs — les privilégiés de la tradition — fut aussi l'homme qui, né autrichien et serviteur zélé de la Reine, osa s'opposer à la politique d'exploitation cynique des Pays-Bas telle qu'elle avait été définie par Kaunitz<sup>16</sup>. Pour ce politique intransigeant, il fallait renforcer l'État, mais l'État c'était plus que le souverain, sa cour et son armée, c'était aussi une population qui avait besoin de croissance et de développement.

<sup>15</sup> Kaunitz note dans ce rapport rédigé vraisemblablement en 1765 : « A ces illusions succéda le projet dispendieux et difficile de faire lever une carte militaire et marchande des Païs-Bas sous la direction du colonel de Bon... Je fis difficulté d'y prendre part en l'appuiant au pied du trône et, dans le dessein de la faire tomber, je saisis avec empressement la première occasion qui se présenta pour lui substituer un autre établissement [...] c'est la nouvelle jointe chargée de la comptabilité municipale dont je parle [la jointe des administrations et des subsides créée en 1764]. » (Archives générales du royaume à Bruxelles. Chancellerie autrichienne des Pays-Bas, n<sup>o</sup> 463.)

<sup>16</sup> Henri Pirenne considérait les ministres plénipotentiaires et notamment Cobenzl comme de simples exécutants de la volonté viennoise : « [Cobenzl] ne se met en avant que s'il s'agit de prendre des mesures désagréables [...]. Ainsi faisant, il couvre par surcroît Vienne, dont il reçoit et exécute les ordres. » (*Histoire de Belgique*, Bruxelles, 1926, V, p. 246). Gh. De Boom a nuancé ce jugement et a insisté sur la très large initiative qui était laissée à Cobenzl dans l'administration journalière des Pays-Bas. Elle a également mis en évidence le fait que ce ministre autrichien se faisait à l'occasion le défenseur des intérêts économiques des Pays-Bas. Pourtant, elle n'avait pas perçu, à mon sens, toute la subtilité du jeu politique qui opposait sournoisement Kaunitz et Cobenzl. Surtout, elle n'imaginait pas que Cobenzl ait pu « boudier » certains ordres venus de Vienne et que, d'autre part, Kaunitz n'ait pas toujours osé exposer ouvertement ses vues politiques à celui qui était en principe son allié et son fidèle exécutant à Bruxelles.

## **IV. BEAUX-ARTS**



## EVOLUTION DU SECRETAIRE A CYLINDRE D'OEBEN A RIESENER

par

A. BOUTEMY

Professeur à l'Université de Bruxelles

Le secrétaire à cylindre qui supplanta, à la fin du règne de Louis XV, le secrétaire en pente, et remplaça même souvent, sous Louis XVI, la table à écrire de moyenne et de grande dimension, se présente à nous sous deux aspects : avec un cylindre fixe ou avec un cylindre composé de lamelles articulées<sup>1</sup>. C'est le second type qui apparaît en premier lieu. On peut considérer ce mode de couverture de la partie antérieure d'un bureau comme une utilisation, dans une position inversée, du rideau qui intervient dans de nombreux meubles du plus pur style Louis XV et du style de transition, surtout de petites armoires, des meubles « en-cas » et des « bonheurs-du-jour ».

Par référence au secrétaire du roi, dont on sait qu'Oeben avait mené loin l'exécution lorsqu'il mourut au début de 1763, on désigne souvent cet artisan comme le créateur du genre. Il est pourtant invraisemblable qu'une construction aussi élaborée, aussi dénuée de tâtonnement, dont le modèle avait séduit Louis XV, soit le premier essai dans un genre nouveau.

Bien qu'on n'ait conservé aucun secrétaire à cylindre conçu dans l'esprit du style Louis XV avant que se manifeste l'influence de l'antiquité, il nous reste une représentation d'un tel meuble dans un dessin de Cochin, reproduit en gravure et qui montre le financier Pâris de Monmartel (1670-1766) assis parmi ses plus beaux meubles<sup>2</sup>. L'un d'eux est un secrétaire de très grand luxe, de forme et de décor Louis XV, pourvu d'un

<sup>1</sup> Nous ne disposons en français que d'une dénomination commune aux deux types, les Anglais les ont distingués sous les noms de « roll top desk » et « cylinder desk ».

<sup>2</sup> Entre autres, une horloge à plusieurs cadrans dont Mac Coll a reconnu la réplique dans une pièce de la collection Wallace.

cylindre composé de lamelles articulées. Cette représentation partielle ne révèle que certains aspects du meuble et interdit jusqu'ici l'identification de son auteur <sup>3</sup> qui, à en juger par la haute qualité de ce qu'on peut voir, devait être un des premiers artisans de Paris. On aimerait connaître la date du dessin, ce qui permettrait sans doute de préciser celle du secrétaire que son aspect extérieur situe sensiblement plus haut que les meubles du même type conservés jusqu'ici. L'image du financier n'est pas celle d'un homme presque centenaire. Il semble plus logique de lui attribuer quelque 65 ou 70 ans dans ce dessin, ce qui ferait remonter aux années 1740-750 au plus tard. Le meuble reproduit est cité dans un inventaire après décès du contenu de l'hôtel Mazarin, exécuté en 1766 <sup>4</sup>.

Au-delà de ce témoin capital de l'existence d'un type nouveau, les plus vieux exemples dont on dispose sont tous sortis de l'atelier d'Oeben. J'inclinerais à considérer plusieurs d'entre eux comme antérieurs au secrétaire du roi : notamment deux meubles dont les différences sont minimales : l'un conservé à Madrid (Palais royal), l'autre, à San Francisco (palais de la Légion d'honneur), celui que l'on vendit à Londres, chez Christie's, le 22 octobre 1953 <sup>5</sup>, l'admirable petit secrétaire à cylindre du musée Nissim de Camondo, deux secrétaires de collections privées parisiennes, l'un très dépouillé, l'autre plus orné, et un troisième vendu à Londres <sup>6</sup> relèvent des mêmes conceptions d'où dérivent les formes plus massives du meuble royal : celui-ci fut probablement l'ultime ouvrage du genre étudié ici, né du vivant de l'ébéniste, qui n'eut d'ailleurs pas le temps d'en conduire l'exécution à terme. Pour saisir l'évolution stylistique de ces meubles, il convient de se remémorer les formes des tables à écrire produites par l'ébéniste, meubles dont la structure est identique à celle de la partie inférieure des secrétaires à cylindre, c'est-à-dire celles de l'ancienne collection Cassel, de l'Hôtel de ville de Paris, d'une collection d'antiquaire anglais et du bureau plat du Louvre, provenant des Invalides. C'est ce dernier meuble que rappelle le secrétaire vendu chez Christie's en 1953.

<sup>3</sup> La gloire d'Oeben est fondée surtout sur des ouvrages de ses dernières années. On ne sait presque rien de ce qu'il produisit dans la décennie 1750-1760, âge d'or du style Louis XV, à laquelle on rattacherait volontiers le meuble du financier. Peut-être découvrira-t-on un jour qu'il en est l'auteur, à moins que ce ne soit J.-P. Latz.

<sup>4</sup> « Un grand bureau cylindré de bois satiné des Indes marqueté à fleurs, garni de quatre petits tiroirs fermant à clef. »

Cf. R. DUBOIS-CORNEAU, *Paris de Monmartel, banquier de la Cour...*, Paris, 1929, p. 242; cité par WATSON, *Wallace Collection Catalogues. Furnitures*, p. 67.

<sup>5</sup> Ce meuble n'est pas signé, c'est aussi le cas des deux précédents, mais l'étude des formes et des décors qui les caractérisent ne laisse place à aucune hésitation dans l'attribution à Oeben.

<sup>6</sup> Chez Christie's, le 22 novembre 1950, n° 281.



Comme lui, il présente sous les tiroirs latéraux la courbe en S très creusée à la jointure du pied et des tiroirs latéraux et une courbe très ouverte au raccord de ces derniers et du tiroir du milieu. La seule différence sensible est que celui-ci, très déprimé, comme dans tous les bureaux d'Oeben, n'excède que d'un quart la largeur des tiroirs latéraux — superposés à chaque extrémité, selon la pratique constante de l'artisan — alors que d'ordinaire Oeben donne au tiroir du milieu une largeur double de celle des tiroirs latéraux. Le bout du pied reste très aminci comme dans les tables à écrire conçues par les autres auteurs de bureaux Louis XV. Notre secrétaire se distingue surtout des meubles créés dans le même atelier par la superstructure. Le cylindre est pourvu de flancs plats, il est composé de lamelles larges (on n'en voit que huit lorsqu'il est fermé) et surmonté d'un gradin de faible hauteur où se juxtaposent trois tiroirs dont la longueur correspond à celle des divisions de la ceinture et plaqués de chevrons opposés par le sommet; une galerie à oves, miniature de celle qui surmonte le meuble royal, couronne le gradin<sup>7</sup>.

En dépit des qualités indéniables de construction et de placage, ce secrétaire souffre de la comparaison avec les créations similaires de l'ébéniste. L'heureux rapport entre le support et le cylindre que permet d'établir le dispositif à volet est gâté ici par la présence du gradin qui confère trop de hauteur à la superstructure : c'est précisément le défaut essentiel que l'on peut reprocher aux secrétaires pourvus d'un cylindre en une pièce, dont la hauteur ne peut être déprimée comme celle du cylindre à volet et qui requiert en outre la présence à l'arrière du meuble d'un logement de profondeur et hauteur égales au rayon du cylindre. Le profil d'un tel meuble pâtit toujours de ces nécessités. Oeben a-t-il donc voulu faire un essai, resté sans lendemain par suite de son échec partiel ? On ne sait. Mais il est indéniable qu'il a accordé ses préférences, et il faut l'en louer, au cylindre sans gradin, de hauteur réduite, aux lamelles nombreuses et s'éclipsant dans une caisse deux fois moins profonde que haute, sauf dans les plus grands secrétaires, plus profonds que les autres, où le logement du cylindre est sensiblement approfondi. Quant au plan de la ceinture de ces meubles, souvent difficiles à observer sur des photographies, il semble qu'Oeben soit resté fidèle à la sinuosité qui caractérisait les parties latérales de la ceinture des bureaux plats dans le secrétaire vendu à Londres, mais qu'il ait doté tous les autres des contours légèrement convexes qui se creusent à peine aux raccords des quarts-de-rond qui surplombent les angles

<sup>7</sup> La ressemblance entre les deux meubles est telle que l'on serait enclin à penser que les extrémités de leur face principale furent exécutées sur le même gabarit. Le recours à la même marqueterie de cubes, le même dessin des tiroirs, les mêmes chutes, l'insertion d'une marqueterie sombre trilobée au milieu du cylindre et au milieu du petit côté de la table à écrire achèvent de montrer leur parenté.

de la caisse; devant l'usager, une large dépression se rattache au tracé général par deux quarts de cercle qui le coupent.

Trois secrétaires, tous conservés dans des collections privées<sup>8</sup>, illustrent un type plus évolué, plus réussi aussi, de secrétaires à cylindre. Le changement le plus sensible réside dans le traitement des caissons latéraux, soulignés par une horizontale et inscrits entre deux verticales parallèles, les raccords du pied de l'horizontale et de celle-ci à la verticale, vers l'entrejambe, dessinent des quarts de cercle de grand rayon, et c'est une courbe de ce type qui unit les caissons au milieu de la ceinture. Un biseau souligne tout le tracé d'un pied à l'autre. L'élégance, l'harmonie de ce tracé sont inexprimables. Dans cette composition Oeben a manifesté, une fois de plus, l'incomparable maîtrise des formes à laquelle il était parvenu.

Le flanc de la table et celui du gradin sont bombés suivant une courbe de grand rayon dont les extrémités se raccordent aux pieds par une courte concavité. Des lamelles, plus nombreuses que dans le secrétaire analysé ci-dessus et plaquées de bois clair souligné de listels sombres, constituent la partie mobile. Son logement est surmonté d'un panneau appuyé sur une moulure en cavet. Dans ces meubles, la face antérieure de l'encadrement du cylindre se tord en S pour venir se superposer au méplat qui remplace l'arête du pied. Tels sont les caractères communs. Ajoutons-y, du point de vue décoratif, des encadrements sombres combinés avec des jeux d'entrelacs, lignes brisées et courbes où la manière d'Oeben se reconnaît au premier coup d'œil, sur les flancs et le dos.

Des crochets sur base feuillagée commandent le cylindre et les tiroirs de la table sur les secrétaires *A* et *C*, remplacés sur *B* par des anneaux sur rosaces, sur les tiroirs et par des poignées fixes sur le cylindre. Tous les trois ont les sabots aux deux rouleaux divergents — caractéristiques de l'artisan. *A* porte les chutes déjà vues sur le bureau du Louvre. *B* et *C* n'ont qu'un méplat de largeur décroissante en place de l'arête du pied. *C* présente en outre une haute galerie ajourée dessinant des grecques sur les côtés et l'arrière du plateau supérieur, il est pourvu aussi de moulures linéaires autour des caissons aux tiroirs.

Les mêmes formes générales reparaissent dans les deux secrétaires du Palais royal de Madrid et du Palais de la Légion d'honneur à San Francisco, y compris la ceinture sans tiroir entre les caissons latéraux, mais l'aspect de ces deux meubles est plus lourd que celui des trois secrétaires précités : cela résulte de l'élargissement de l'ensemble, de la plus grande

<sup>8</sup> J'ai vu l'un d'eux (*A*), il y a quelques années, chez un collectionneur parisien, un autre (*B*) fut exposé parmi les œuvres de grands ébénistes et menuisiers français, au Musée des Arts décoratifs à Paris, en 1955 (n° 227); le troisième (*C*) fut vendu chez Christie's le 22 novembre 1950, sous le n° 281.

profondeur des caissons et du renforcement des pieds dont la partie dégagée est plus courte. Mais ici les décors de marqueterie sont partout, même sur les lamelles du cylindre dont l'alternance est soulignée par des ornements distincts. Oeben déploie ici toutes les ressources de son répertoire de marqueteur, présentant à côté de cubes, de résilles, de diamants, de cercles, de pyramides, les rubans à entrelacs sinueux et à lignes brisées, à terminaisons feuillagées, les guirlandes, vases de formes diverses et corbeilles de fleurs que l'on connaît d'autre part. Ici paraissent aussi la réserve dans la largeur du pied et la pastille qui la sépare du panneau du caisson. Un enrichissement correspondant se manifeste dans les appliques : chutes à visage féminin, moulures sur les arêtes, auxquelles se soudent des rameaux feuillagés qui s'amplifient en bouquets de fleurs le long de l'arête interne des caissons. Le plateau supérieur, au bord mouluré de bronze, déborde un peu de son support en cavet, qu'un motif décoratif raccorde, de part et d'autre, aux flancs du cylindre<sup>9</sup>. C'est au même type que se rattache encore le petit secrétaire au charme irrésistible du musée Camondo. L'étroitesse de ce meuble a eu pour effet de réduire l'intervalle entre les caissons, qui ne dépasse plus que d'un tiers la largeur de ceux-ci; l'artisan y a cependant inscrit un petit tiroir. La réduction de la hauteur des caissons a donné aux pieds un dégagement beaucoup plus long, ce qui confère au secrétaire plus d'élancement, puisque la hauteur de tout meuble à écrire ne peut varier sensiblement. Ce qui me paraît innovation dans celui-ci, c'est le rayon grandi du raccord du pied au caisson latéral, donnant au bord inférieur de celui-ci une inclinaison vers le pied. Comme on verra plus loin que Riesener accentuera encore cette inclinaison, elle peut apparaître ici comme l'esquisse d'une évolution. L'économie d'appliques est très grande sur ce secrétaire, où seuls les sabots et la galerie (à oves et petits cercles alternés) ont quelque importance, car on n'observe plus que des boutons, elliptiques sur les tiroirs latéraux et ronds sur le cylindre, et un anneau sur rosace au tiroir du milieu. Par contre Oeben a couvert les surfaces de ce meuble très féminin d'une profusion de fleurs, isolées et en bouquets composés, d'une qualité exceptionnelle.

Sans prétendre que tous les meubles précités ont été exécutés avant la conception du secrétaire destiné au roi, ce qui est impossible en raisonnant sur des éléments stylistiques, puisqu'un client peut commander un modèle de meuble qui n'est pas le dernier né, il apparaît dans le meuble royal des caractères exceptionnels et nouveaux. Un premier changement affecte

<sup>9</sup> J'ai abrégé ici la description de ces deux meubles, d'ailleurs plus connus et que j'ai analysés plus en détail dans d'autres études : « Jean-François Oeben méconnu », dans *Gazette des Beaux-Arts* (avril 1964), pp. 213-214 et *Analyses et essais d'attribution de meubles français anonymes du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, 1974, pp. 175-183.

les rapports entre les caissons latéraux et le tiroir (ou les tiroirs juxtaposés) qui les sépare. Celui-ci reste déprimé, mais les caissons sensiblement élargis semblent rogner sur sa longueur, créant un rapport approximatif de 4 à 5 au lieu de 4 à 6. Et tandis que le rapport largeur-hauteur était à peu près de 5 à 4, il devient de 3 à 2. Ce changement de silhouette résulte peut-être du volume considérable des appliques qui soulignent deux côtés des caissons. Les pieds à leur tour changent de profil. Ils sont d'abord plus forts. Oeben pouvait-il prévoir que ce meuble atteindrait un poids de 1.500 kg., la mécanique interne s'ajoutant à des appliques très considérables, ou songeait-il seulement à ces dernières ?

On ne sait si c'est à leur relief déformant qu'il faut imputer le raidissement par opposition avec la souplesse et la sinuosité si harmonieusement tempérées des pieds des secrétaires analysés plus haut. Dans la même tendance le raccord entre le dessous du caisson latéral prend ici l'allure d'une brisure et c'est bien regrettable. Dernière modification notable de la conception : il n'y a plus qu'un tiroir dans chaque caisson.

Le désir de faire riche à conduit l'ébéniste à pourvoir ce secrétaire d'appliques énormes qui ont altéré un type de meuble où il était incomparable.

Cette maîtrise s'affirme d'ailleurs dans toute la superstructure, mise à part la surcharge que constitue, entre le gradin et la galerie, cette sorte de tore où se succèdent des billettes en forme de faisceau enguirlandé et des perles. Mais je déplore le relief excessif des faisceaux de baguettes qui couvrent les arêtes externes des pieds. La branche de céleri trop épaisse, elle aussi, soulignant les arêtes externes des pieds et les parties latérales de la ceinture, et le volume excessif des cornes d'abondance sur les petits côtés, alors que la robustesse des moulures linéaires ne me heurte nullement <sup>10</sup>.



Riesener acheva le secrétaire du roi et eut même l'impudence — car c'en était une — de le signer de son nom; il n'avait pas pour autant oublié la leçon de son maître qu'il répéta et interpréta pendant de longues années. Le témoin le plus saisissant de cette dette parut, il y a moins d'un an, dans une vente à Londres <sup>11</sup>. C'est un secrétaire où l'on retrouve les rapports

<sup>10</sup> Ces critiques n'entament nullement l'admiration qu'inspirent les marqueteries si picturales réalisées pour Oeben par Wynant-Stylen et celles que Riesener ajouta au meuble — dans une mise en page un peu trop « Louis XVI » — pour remplacer les symboles royaux de la version initiale.

<sup>11</sup> Galerie Sotheby, le 24 novembre 1972, n° 108.

entre les parties des grandes faces tels qu'ils étaient dans celui du roi, où alternent deux types de marqueteries : cubes dans les réserves sur les petits côtés et sur le tiroir médian, losanges alternés sans séparation — marque personnelle, la seule qu'on reconnaisse avec certitude sur ce meuble — sur les parties périphériques des flancs et les caissons latéraux et — plus allongés — sur les extrémités des lamelles du volet dont le milieu est couvert de rubans brisés opposés. Il y a un rappel précis des œuvres d'Oeben dans l'encadrement du flanc du cylindre et du gradin : à une petite boucle près, il est identique à celui qu'on observe sur le secrétaire de collection privée cité plus haut; quant à la réserve circulaire du petit côté de la ceinture elle est identique à une réserve de même forme d'un petit bureau plat vendu chez Christie's le 4 juillet 1938 (n° 113). C'est à Oeben aussi qu'ont été empruntées la dépression concave au raccord du caisson latéral et du tiroir du milieu, la réserve entre deux larges listels sur les faces des pieds et la pastille intercalaire entre celle-ci et la surface des tiroirs latéraux. Un dernier recours au répertoire oebénien est le sabot qui chausse ici le pied<sup>12</sup>. L'ouverture de l'arc formé par le pied avec la ceinture est comparable à celle du petit secrétaire de la collection Camondo.

Or Riesener put disposer d'une estampille à partir de sa maîtrise, c'est-à-dire depuis 1768 seulement, plus de cinq ans après la mort de son patron. L'analyse ci-dessus montre combien dura la survie, sans altération, des gabarits établis par Jean-François Oeben.

Parmi les premiers ouvrages que signa son successeur, il faut placer le secrétaire destiné au roi Stanislas. C'est une réplique simplifiée du meuble du souverain français. Les bronzes sont ramenés à des proportions plus modérées. Nous revoyons ici des baguettes à l'extrémité feuillagée presque identiques à celles qui couraient sous les caissons latéraux du bureau d'Oeben de l'ancienne collection Cassel. Ce motif s'élève du pied, selon une courbe très ouverte, courbe qui se prolongeait dans une ondulation du pied sans exemple chez Oeben. Trois ornements paraissent appartenir en propre à Riesener : le grand motif à mascarons barbus dans un cartouche soutenu par deux sirènes, le prolongement de la chute à dépouille de lion (cfr le secrétaire de Louis XV) par une draperie et un sabot fait d'une griffe d'où montent des acanthes dont l'ensemble alourdit un pied auquel sa structure aurait pu conférer de l'élégance. Je passe sur les marqueteries : compositions allégoriques, fleurs, dans la manière ou identiques à celles du modèle, la véritable originalité est l'apparition, sur le revers du meuble, du médaillon représentant une jeune femme de profil, en buste, et dont le doigt sur la bouche invite au silence, motif repris plusieurs fois par Riesener sur ses secrétaires.

<sup>12</sup> Chose surprenante, les chutes de ce secrétaire sont d'un type assez archaïque que l'on voit sur certaines commodes attribuables à Cressent.

Les meubles suivants nous mènent au-delà de 1770. Ce sont trois versions du secrétaire de Louis XV mises à l'échelle féminine (1,05 m - 1,33 m de large). Leur enregistrement au *Journal du Garde Meuble* eut lieu en 1773, 1776 et 1780<sup>13</sup>.

On n'hésitera pas à reconnaître l'ancienneté du premier, le plus petit, et peut-être le plus gracieux des trois, qui conserve en ses faces et ses flancs les bombements habituels chez Oeben. Toutes ses surfaces sont couvertes de très jolis bouquets de fleurs, sauf le cylindre, aux larges lamelles, portant un des décors favoris de Riesener : lyre renservée sur des livres et traversée par une branche de laurier, couronnée de laurier, encrier et plume, liasse de papier et branches fleuries.

Du grand décor royal subsistent deux flambeaux à chaque bout du gradin. L'intérêt, dans les comparaisons instituées ici, porte surtout sur la partie inférieure où l'on retrouve presque les formes des meubles similaires chez Oeben : dessous des caissons ondulant autour de l'horizontale, courbe bien ouverte au raccord du pied et pieds assez minces peu galbés. Mais le milieu de la ceinture est plus haut et moins large que chez Oeben et les raccords au bas des caissons plus inclinés que dans le secrétaire Camondo. Un faisceau de baguettes enguirlandées de feuillage cerne le contour d'un pied à l'autre, interrompu, sur les flancs, par une palmette et se divisant, devant et derrière, en un rameau très feuillu montant sur la séparation des tiroirs et un autre qui s'étire sous le tiroir médian, sur lequel se développent des rinceaux. Le décor de l'arête extérieure des pieds est une des plus heureuses trouvailles de l'artisan ; d'un sabot à griffe dont l'arrière se prolonge en une haute acanthe, s'élève une moulure à rainures qui, dans le haut du pied, au-dessus de la réserve de placage, là où Oeben plaçait la pastille, s'enroule sur elle-même avant de s'élever en un rameau abondamment feuillagé, pour s'achever en s'enroulant sous la moulure du plateau.

Ce secrétaire destiné à la comtesse de Provence figure parmi les objets de la Fondation Calouste Gulbenkian.

Trois ans plus tard, Riesener réalisait, pour M<sup>me</sup> Adélaïde, un meuble du même genre. Il se trouve aujourd'hui à Waddesdon. Cette fois, le plan est rectangulaire sans aucune ondulation. La partie supérieure est à peu près inchangée, à l'exception de quelques détails de marqueteries de fleurs. Le cylindre porte le même décor. Les pieds restent de même forme que

<sup>13</sup> Cfr Fr. WATSON, « French eighteenth century furniture at Waddesdon », dans *Waddesdon. The Manor. The Collections* (Edition de la *Gazette des Beaux-Arts*, Paris, 1959), pp. 25-27.

Fr. WATSON, *Louis XVI furniture*, Londres, 1960, p. 116 et pl. 65-66.

P. VERLET, *Objets d'art français de la collection Gulbenkian*, Lisbonne, 1969, n° 5.

dans le meuble de Madame, mais le tiroir du milieu s'élargit quelque peu aux dépens des caissons latéraux : retour aux proportions favorites d'Oeben, la baguette qui suit la ceinture et les arêtes internes des pieds se réduit à un brin chargé, de distance en distance, d'une feuille de céleri. Plus de rameau entre les tiroirs dont celui du milieu a reçu une décoration souvent utilisée ainsi en frise par l'ébéniste : feuilles croisées en S couché, répétées quatre fois autour d'une rosace et de deux ellipses ajourées d'un décor rayonnant. Nouveauté — importante en fonction des autres décors de Riesener — : un perlé continu souligne la moulure de part et d'autre du méplat qui remplace l'arête extérieure du pied. Le dessous du caisson suit une ligne fuyant en oblique avant d'atteindre le pied.

Fait en 1780, sans qu'on sache pour qui, le troisième secrétaire apporte plusieurs innovations sur son cylindre : le milieu porte la réserve en trapèze bien connue d'autre part, avec un décor symbolique que domine un caducée. Ce trapèze repose sur un socle garni d'une frise de petits motifs ascendants alternés et très serrés et les surfaces restantes présentent la marqueterie au narcisse dans un treillage de losanges dont les raccords sont recouverts de losanges plus petits. Les formes des grandes faces restent comme en 1776, mais les petits tiroirs latéraux sont marquetés comme les parties latérales du cylindre. Y apparaissent des poignées en forme de branches de laurier dont deux rameaux dessinent une couronne. Le tiroir du milieu a un décor proche de celui du meuble de M<sup>me</sup> Adélaïde, sur lequel broche un rectangle pourvu d'ornements végétaux très complexes orientés suivant les diagonales. Un ressaut rectangulaire similaire occupe le bas du flanc, remplaçant le feston légèrement arqué employé précédemment. Ce dernier meuble appartient à S.M. la Reine d'Angleterre (château de Windsor).

Ainsi se trouvait fixé dans ses formes extérieures, un meuble dont Riesener répéta encore de nombreuses versions dans la suite, mais sous des formes généralement moins luxueuses. Bornons-nous à deux exemples. Le premier est emprunté au catalogue d'une vente qui eut lieu à la Galerie Christie's à Londres, le 28 juin 1951 (n° 90) : il s'agit d'un secrétaire à cylindre de moyen format (1,29 m) dont la structure est très proche de celle du meuble de M<sup>me</sup> Adélaïde, présentant la même forme de caissons que celui-ci et un médaillon rond également, au milieu du flanc du support. Il offre même le retour en arrière consistant dans l'insertion de la pastille du haut du pied. Deux nouveautés apparaissent d'autre part : la ceinture s'arrête par une brisure verticale sous les extrémités du tiroir médian et celui-ci occupe toute la hauteur du panneau où il s'inscrivait naguère. Ce panneau est garni de deux minces rameaux feuillus et fleuris qui s'entrelacent en ondulant et forment ainsi des anneaux successifs. Il n'y a plus qu'un tiroir dans chaque caisson. Un sabot à griffe subsiste à la base du pied, ses prolongements en acanthes s'élèvent de part et d'autre du

méplat axial. La chute comporte la combinaison d'une branche symétrique dirigée vers le bas avec une sorte de collier de perles qui ourlent la partie large du méplat, le long de la caisse. Un dégradé de culots prolonge cette composition. D'autres rameaux au feuillage symétrique garnissent le haut, le bas et le milieu du rebord du flanc du cylindre. Une marqueterie géométrique en arêtes de poisson permet le retour aux lamelles étroites dans le cylindre. Enfin, trois tiroirs très plats s'ouvrent dans la moulure concave sous le plateau du gradin. On daterait volontiers ce meuble autour de 1780.

Dans le secrétaire du Mobilier national de France, plus largement taillé et exécuté en acajou, le cylindre affecte les mêmes formes. La face principale aussi, mais rétablissant les tiroirs superposés dans les caissons. La plupart des moulures sont désormais perlées et seules deux rosaces avec anneaux, telles qu'en portent les autres tiroirs, animent la surface de celui du milieu. Sur les flancs du support, on revient à la conception du meuble de Windsor avec un grand carré en ressaut interceptant le milieu du panneau, l'ébéniste affirmant là aussi une de ses conceptions favorites dont témoignent beaucoup d'autres meubles de tous genres. Sur les bords du flanc du cylindre, il n'y a plus qu'un décor végétal dans le haut et celui du bas, dont la complexité défie la description, s'élève jusqu'à mi-longueur. Il est essentiellement végétal et symétrique. Pourvus des mêmes sabots que ceux du meuble précédent, les pieds portent un décor nouveau consistant en une lamelle de bronze au milieu évidé dont les plates bandes portent chacune une longue chaîne de doubles graines et de doubles perles. La partie la plus large de ce dispositif, recouverte d'une feuille d'eau à nervure perlée, s'enroule sur elle-même vers l'arrière en volute. Du milieu de chaque face de celle-ci s'allonge une légère tige feuillue qui dessine un mouvement en S en croisant le motif symétrique sous la feuille d'eau. On aura reconnu là un des ornements les plus prodigués par Riesener, ornement qui constitue comme une signature de maint ouvrage anonyme sorti de son atelier.

Il existe bon nombre de secrétaires de ce type. La décoration a varié sans doute selon les désirs des clients et fut bien souvent appauvrie mais, même si le métal disparaît presque totalement, les moulures étant faites de bois, la forme reste si stable, qu'on pourrait la qualifier de classique dans l'œuvre de l'ébéniste. A cette version du secrétaire en pente, Riesener en a ajouté une autre, plus libérée de l'influence du style Louis XV, en remplaçant les pieds galbés par des pieds droits, en raidissant aussi le dessin de la ceinture.

Le plus ancien et peut-être le plus somptueux exemple de cette conception est le secrétaire fourni au comte de Provence dès 1774. Le cylindre et toute la superstructure restent ce qu'ils étaient dans l'autre modèle avec les doubles flambeaux de part et d'autre du plateau du gradin, comme dans le meuble fait pour l'épouse du prince. Une marqueterie à carrés renversés



dans un treillage aux angles épinglés d'une pastille couvre les parties latérales du cylindre, celles des flancs du support et les tiroirs latéraux. Au milieu du cylindre apparaît le trapèze bien connu, bordé de fleurs reposant sur un socle rectangulaire où se croisent deux branches de laurier et rempli d'une composition de marqueterie qui se lit mal sur les photographies. Une autre allégorie aux figures d'enfants orne chacun des flancs du cylindre et de son logement, un profil décore un médaillon rond au contour fleuri sur le côté de la table. Le reste de la ceinture est horizontal et bordé d'un faisceau de baguettes. Ici encore la ceinture s'interrompt sous les extrémités du tiroir du milieu qui est recouvert d'un superbe ensemble de rinceaux qu'on ne rencontre que rarement <sup>14</sup>.

C'est ici que se placent les innovations les plus marquantes : transformation de la forme du caisson, disparition de l'extrémité de sa moulure sous le tiroir du milieu, remplacement du pied galbé par un pied droit. Le caisson — ici peu profond et à un seul tiroir — présente trois côtés droits : dessus, dessous et côté tourné vers l'angle du meuble. Du côté opposé, au-dessous se rattache, par l'intermédiaire d'un petit raccord vertical, un arc de cercle dont l'extrémité disparaît sous le tiroir du milieu. Au bord du tiroir court une moulure linéaire équidistante de l'arête du caisson. On revient presque à une forme du grand siècle avec le pied en balustre de section carrée dont le bout est gainé d'une douille de métal reposant sur un tore et un petit socle carré. Dans le haut, un renflement en tore recouvert de feuilles d'acanthés débordantes en bronze tient lieu de chapiteau. Il se rattache à la caisse par une gorge surmontée d'un tore métallique lisse. Sur chaque face, jusqu'en bas, s'étire une applique consistant en un dégradé de culots d'un fort relief suspendu au chapiteau par un nœud de rubans. Pour la conception et le décor du pied, ce meuble est identique à un curieux petit bureau plat de Simon Oeben, de la collection Jones (au Victoria and Albert Museum), où s'allient les pratiques du style de transition et du style Louis XVI. Un second trait commun les unit : la présence de deux cannelures rudentées aux bouts de chaque face de la ceinture. Un secrétaire du Louvre est muni, lui aussi, de pieds en balustre, mais selon un usage fréquent dans les meubles que Riesener construisit à partir de 1778 au moins <sup>15</sup>, les faces du pied sont dégagées, mais une baguette cordée remplit un cavet à chaque angle. Le décor du tore supérieur est simplifié, tandis que le bout est gainé de feuilles d'eau disposées sur deux plans. Un petit arc de cercle rattache le pied à la ceinture. L'arc de cercle qui unissait l'arête inférieure du caisson au tiroir

<sup>14</sup> Sur une armoire anonyme du Louvre et sur un bureau plat de l'ancienne collection Seligmann. (Cfr *Les ébénistes du XVIII<sup>e</sup> siècle français*, p. 197.)

<sup>15</sup> Date de la table « à la Tronchin » fournie à la Reine. (Metropolitan Museum of Art.)

du milieu dans le secrétaire de Monsieur est devenu un tracé sinueux, convexe puis concave, qui s'achève par une cassure verticale sous le bout du tiroir médian. Autre nouveauté importante dans l'œuvre de Riesener : le cylindre est désormais rigide et fatalement en quart de rond, d'où exhaussement de la superstructure. Cette rigidité a permis d'appliquer sur le cylindre un encadrement en bronze et en son milieu un médaillon elliptique couronné de guirlandes de fleurs et reposant sur une masse ondulante de fleurs très — même trop — fouillée. Parmi les appliques, on retiendra la présence d'une guirlande de laurier sur l'arête des flasques du cylindre, sur l'arête postérieure de son logement et les angles de la ceinture, des poignées à deux directions rappelant un peu celles de Cressent, un bas-relief à scènes d'enfants sur le tiroir du milieu et un carré dont les angles inférieurs sont pourvus d'excroissances en forme d'écoinçons sur les côtés de la table.

C'est un meuble très proche qui figurait dans la collection de Polès. Les différences résultent surtout d'une plus grande simplicité. Notons seulement, pour la structure, le retour aux caissons à deux tiroirs et à l'applique carrée simple sur le flanc. Il n'y a plus de décor au milieu du cylindre, les commandes des tiroirs latéraux ne sont plus que des anneaux sur rosaces et la frise à cannelures alternant avec un rameau végétal (déjà vue sur un secrétaire à cylindre articulé) reparaît sur le tiroir du milieu et, sous une forme moins haute, au milieu de la partie concave sous le plateau supérieur.

On peut voir parmi les meubles de Hertford House un secrétaire en bel acajou flammé, d'allure très sobre, où Riesener a adopté le pied à huit faces sans baguettes métalliques, cher à Weisweiler. Les angles de la table ont été abattus en biseau pour prolonger une facette correspondante du pied par-delà le tore ciselé : raffinement d'harmonisation qui caractérise un grand ébéniste. Seul souvenir des secrétaires princiers examinés plus haut : jaillissant d'une rosace sur l'angle antérieur de la table, une plante à maigre tige torsadée monte sur l'arête de chaque flasque du cylindre, donne naissance à deux ramifications tordues comme des branches d'appliques Régence et se termine par de larges bobèches supportant des binets.

Pièce d'exception dans la lignée des secrétaires à cylindre rigide, celui que Riesener exécuta vers 1785 pour Marie-Antoinette à Fontainebleau (il est aujourd'hui à Versailles) et dont la plupart des surfaces sont revêtues de nacre disposée en petits losanges dans une résille serrée<sup>16</sup>, clôturera notre revue. La structure du cylindre, de son logement et de toute la ceinture de la table ne comporte rien de nouveau. Pour s'accorder avec la couleur de la nacre, l'acier a été combiné avec le bronze doré dans toutes

<sup>16</sup> Sauf le dos traité dans le même dispositif en marqueterie de divers bois.







les parties métalliques. Trois bas-reliefs ornent le tiroir du milieu et les carrés au milieu des petits côtés de la ceinture. Une moulure ciselée reparaît aux angles de la table et aux arêtes latérales de la superstructure. Le traitement du pied à huit faces, comme dans le meuble Wallace, se distingue par la volonté d'imiter un carquois, dominé par les empennages de ses flèches. Les faces alternent, l'une couverte de nacre en six compartiments superposés séparés par six petits anneaux et l'autre en métal ciselé d'une succession de perles. Des feuilles d'eau sur deux rangs forment le sabot comme sur le meuble de M<sup>me</sup> de Polès.

C'est ainsi que l'on peut esquisser, en partant de meubles célèbres et dont les représentations sont, en général, facilement accessibles, l'histoire d'un meuble très caractéristique des trente dernières années de l'ancien régime, sous les formes successives que lui ont données deux des plus grands ébénistes de l'époque, sinon les plus grands.

Le Groupe d'Etude du xviii<sup>e</sup> siècle a été douloureusement éprouvé par le décès inopiné de M. André Boutemy, survenu à Munich, le 3 avril 1974.

Avant de se rendre avec ses étudiants en voyage d'étude en Allemagne, l'éminent historien de l'art du xviii<sup>e</sup> siècle avait pris soin de corriger les épreuves de la présente contribution.



**L'ENSEIGNE DE GERSAINT \***  
**OU**  
**LA POESIE DU REEL**

par

**Marie FREDERICQ-LILAR**

Licenciée en Histoire de l'Art et Archéologie

Une œuvre d'art doit pour provoquer  
un fort attachement revêtir le caractère  
d'une œuvre exceptionnelle; c'est l'exceptionnel  
qui en fait le grand prix.

J. DUBUFFET

C'est en déterminant la filiation flamande de Watteau et en précisant son originalité par rapport à celle-ci que nous comprendrons le miracle que fut, pour la France du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, la création de l'Enseigne de Gersaint, chef-d'œuvre de poésie réaliste.

Depuis le XV<sup>e</sup> siècle, les peintres flamands — et je pense à Van Eyck en particulier — avaient hissé l'existence et le quotidien au niveau du poème. Leur volonté de rendre l'image du monde la plus précise possible avait conféré à ce souci de réalisme une puissance de vérité jamais égalée et par là même avait atteint à une forme singulière de poésie. Plus tard, Rubens insuffla des forces nouvelles à cette inspiration prise dans la vie, lui donnant une dimension cosmique grâce à l'éblouissement de sa palette et aux tourbillons d'un mouvement passionné.

\* Huile sur toile.

Dimensions actuelles : partie gauche 166 x 151 cm.

partie droite 166 x 155 cm.

Dimensions originales : 155 x 336 cm (la partie supérieure était cintrée).

Château de Charlottenburg, Berlin.



Watteau, ce Français du Nord né à Valenciennes, a pu, dès sa jeunesse, admirer la peinture flamande. De plus, dès son arrivée à Paris, il fréquente assidument Saint-Germain des Prés, centre de ralliement de la colonie artistique flamande. L'amitié de Claude Audran, « concierge » du Palais du Luxembourg, lui ouvre les portes de la galerie Médicis et l'initie à Rubens, tandis que la protection de « l'amateur » Crozat lui permet d'admirer, à côté d'autres toiles du grand maître anversois, les rêveries poétiques d'un Giorgione et les splendeurs dorées d'un Véronèse ou d'un Titien. Dès cet instant, l'illustre filiation est inscrite dans son œuvre : « Venise et la Flandre s'y trouvent réunies <sup>1</sup>. » Précisons toutefois que de ces éléments empruntés à Rubens et aux Vénitiens, il a extrait « un art essentiellement français avec tout ce que ce mot comporte d'élégance spirituelle et de séduction <sup>2</sup>.

En 1720 <sup>3</sup>, peu après son retour d'Angleterre et quelques mois avant sa mort, Watteau demande au marchand de tableaux Gersaint (chez qui il logeait) la permission de lui peindre un « plafond » <sup>4</sup> pour sa boutique du pont Notre-Dame, afin disait-il, « de se dégourdir les doigts ». Il réussit à peindre ce chef-d'œuvre de naturel et d'élégance en huit journées; encore, nous rapporte Gersaint, « n'y travaillait-il que le matin ». L'on sait, ajoutait-il, la réussite qu'eut ce morceau où « le tout était fait d'après nature; les attitudes en étaient si vraies et si aisées, l'ordonnance si naturelle, les groupes si bien entendus qu'il attirait le yeux des passants » <sup>6</sup>.

La plus aristocratique des peintures de Watteau est peut-être la plus humble dans ses intentions <sup>6</sup>; le sujet, loin des chimères capricieuses, de la poésie-fuite, du rêve-refuge des « Fêtes galantes », est des plus simples et des plus quotidiens. Revenant au « genre », cher à sa jeunesse, Watteau reprend aux Flamands du siècle précédent — Van Haecht et Francken, Teniers et Gonzalès Coques — le thème des galeries de tableaux. Mais si les Flamands travaillèrent avec conscience et minutie, en s'efforçant de reproduire systématiquement chaque œuvre dans ses moindres détails et d'établir ainsi une sorte de catalogue illustré, Watteau va transformer le

<sup>1</sup> E. DELACROIX, *Journal*, Paris, 1960, t. II, p. 67.

<sup>2</sup> A. MICHEL, *Histoire de l'art. L'art en Europe au XVIII<sup>e</sup> siècle*, par L. RÉAU, t. VII, 1<sup>re</sup> partie, Paris, 1923, p. 131; voir aussi G. VAN PUYVELDE-LASSALLE, *Watteau et Rubens*, Bruxelles, 1943.

<sup>3</sup> L'étude de P. Alfassa, parue en 1910, a établi cette date à l'encontre de celle proposée par Gersaint : 1721.

<sup>4</sup> L'encyclopédie donne comme définition : tableau qu'on met sous l'auvent d'une boutique et qui tient toute sa longueur, cfr L. GILLET : *Watteau*, Paris, 1921, p. 179.

<sup>5</sup> Récit de Gersaint reproduit dans le *Watteau* d'H. ADHÉMAR, Paris, 1950, p. 179.

<sup>6</sup> Cfr A. BROOKNER, *Watteau*, Paris, 1969, p. 12.

tableau de genre; il le personnalise et innove, en lui apportant une grâce toute française, une élégance raffinée, une fantaisie tendrement ironique. « Ainsi, tel La Fontaine, recréait-il les genres qu'il daignait imiter <sup>7</sup>. »

Une pièce carrée, aux murs couverts de tableaux, s'ouvre sur le mystère d'une arrière-boutique où semblent jouer des rayons lumineux et à laquelle une porte vitrée, timidement entrouverte, donne accès. On s'est beaucoup appliqué à reconnaître des œuvres précises dans ce qui n'est, semble-t-il, qu'une habile évocation du passé, une galerie imaginaire où sont rassemblées les œuvres des maîtres qu'aimait Watteau <sup>8</sup>. « C'est donc moins une image de la boutique de son ami » dit si justement Charles de Tolnay, « qu'une galerie imaginaire des œuvres de ses dieux artistiques, les Vénitiens du xvi<sup>e</sup> et les Flamands du xvii<sup>e</sup> <sup>9</sup>. » L'inscription que portait la gravure d'Aveline ne portait-elle pas ces mots : « Watteau dans cette enseigne... des Maîtres de son Art imite la manière ? »

A l'avant, la boutique donne librement sur la rue pavée où un chien qui s'épuce est un rappel fidèle des journées passées à admirer le Rubens de la galerie Médicis <sup>10</sup>. A l'origine, une charrette remplie de foin se trouvait sur la gauche <sup>11</sup>. Il ne subsiste plus aujourd'hui que la botte dorée dont les brindilles parsèment curieusement l'air de leurs virgules joyeuses. Un portefeuille, le tricorne rejeté plaisamment en arrière, crochets au dos, main à la taille, s'appuie sur sa canne et regarde, d'une manière qui se veut peut-être ironique, la caisse que deux commis remplissent posément.

Enjambant la marche qui fait de la simple boutique de Gersaint un espace théâtral, une séduisante jeune femme relève délicatement sa robe — dont le rose argenté est incomparable — et découvre par ce geste gracieux l'appui indiscret d'un talon noir effilé <sup>12</sup>. Elle jette un coup d'œil distrait vers le portrait de Louis XIV qui va disparaître — avec le passé — dans la

<sup>7</sup> B. DORIVAL, *La peinture française*, Paris, 1969, p. 108.

<sup>8</sup> On a cité pêle-mêle, Rubens, Van Dyck, Mor, Ruysdael, Vélasquez, une Léda italienne, une Ste-Catherine vénitienne, etc.

<sup>9</sup> C. DE TOLNAY, « L'embarquement pour Cythère », G.B.A., janvier 1955, p. 102, n. 4.

<sup>10</sup> « Le couronnement de Marie de Médicis », galerie Médicis, Palais du Luxembourg; Watteau reproduit le même chien dans « Les charmes de la vie », Wallace Collection, Londres.

<sup>11</sup> Voir à ce sujet l'étude d'H. ADHÉMAR dans le *Bulletin du laboratoire du musée du Louvre*, 1964, n° 9, p. 7 : « L'enseigne de Gersaint, par Antoine Watteau. Aperçus nouveaux ».

<sup>12</sup> Paradoxe de l'histoire de l'art : le rose de cette robe est traité avec dédain de « rose vineux » par A. MAUREL, *L'Enseigne de Gersaint*, Paris, 1913, p. 13. Il est qualifié d'exemplaire, en raison de sa subtilité et de sa délicatesse, par V. PHOTIADES, *La peinture du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1964, p. 12.

caisse que chargent les commis<sup>13</sup>. Un jeune homme, sobrement vêtu de soie « puce », l'entraîne d'un mouvement dansant vers les « amateurs » qui se penchent avec attention sur les nudités fascinantes — art du présent — que leur présente Gersaint. Ce jeune couple, souvenir un peu mélancolique des Fêtes galantes, semble amorcer une figure de menuet tant leur grâce et l'aisance lente de leurs gestes est parfaite; « leurs courtes vestes de soie, leurs longues robes à queue [...] tourbillonnent dans l'extase d'une lune rose et grise », dira le poète<sup>14</sup>.

C'est avec une éblouissante virtuosité et une ironie non exempte de tendresse que Watteau nous montre — bien qu'en les peignant de dos — le vieux couple « d'amateurs » consciencieusement appliqués à admirer, du plus près qu'ils le peuvent, la peinture à la mode; pour ce faire, l'un n'hésite pas à chausser ses bésicles, l'autre à s'aider de sa canne pour aider un agenouillement quelque peu difficile. Plus à droite, trois jeunes clients, pleins d'aisance et d'élégance désinvolte, admirent le petit miroir de toilette que leur présente M<sup>me</sup> Gersaint<sup>15</sup> — miroir dont la forme menue et pratique, comparée aux grands trumeaux qui garnissent les murs, semble les séduire par sa nouveauté.

Les coloris sont d'une subtilité et d'un raffinement extraordinaire : la jeune femme, accoudée gracieusement au comptoir, porte, à l'instar de la « dame en rose », une robe satinée où cette fois le rose et le vert alternent et où les blancs dominent de larges plans chatoyants et soyeux qui tranchent sur l'éclat joyeux de la boîte de laque rouge. Faisant preuve d'une palette exceptionnelle, Watteau abandonne ici l'or crépusculaire des Vénitiens et de Rubens pour l'argent des pâles étoiles du matin<sup>16</sup>. Le « messenger de nacre », comme l'appelle joliment Claudel, a réussi dans ce chef-d'œuvre une symphonie en gris où « l'atmosphère perlée » donne à tous les coloris — tant les roses que les bruns — la transparence d'une « lune grise et rose ». Les blancs, d'une sûreté magistrale, ponctuent le tableau tout entier, passant de l'extrême gauche — le portefaix — à l'extrême droite — le chien — dans une ligne sinueuse (ligne de beauté, dira Hogarth) qui relie tous les personnages de son tracé apparemment capricieux et profondément cohérent.

Comme chez Rubens, la couleur l'emporte sur le dessin et c'est elle qui

<sup>13</sup> Ce portrait est une allusion au nom que portait la boutique de Gersaint : « Au Grand Monarque ». Le côté gauche du tableau avec le portrait de Louis XIV, l'horloge et le grand miroir semble être plus particulièrement dédié au passé.

<sup>14</sup> VERLAINE, « Mandoline » dans *Fêtes Galantes*.

<sup>15</sup> Ces attributions sont évidemment un peu arbitraires.

<sup>16</sup> La lumière argentée qui, exceptionnellement dans l'œuvre de Watteau, baigne ce tableau, a été un des arguments de A. Maurel pour douter de son authenticité (A. MAUREL, *op. cit.*, p. 13).

exprime la forme. Hérité du grand Anversois, le dessin, chez Watteau, n'emprisonne pas le mouvement. Toujours exacts, sinon précis, « il n'est pas un contour, à peine une délimitation ». Loin d'isoler un objet de l'ensemble, la ligne se marie ici inéluctablement à la ligne voisine. « Tout est à la fois distinct et fondu<sup>17</sup>. »

Quand Albert Thibaudet affirmait qu'il existe deux styles, celui de la période et celui de la coupe, c'était en somme « retrouver dans le domaine de l'écriture le partage qui se manifeste jusque dans la matière entre le continu et le discontinu, entre l'onde et le point »<sup>18</sup>. Mais l'observation vaut aussi pour la peinture et comme Rubens, Watteau se devait d'opter pour l'enchaînement et la relation. Dans cette peinture « incroyablement cohérente » où lumière et mouvement s'associent pour jouer leur rôle unifiant, les regards et les attitudes des personnages s'inscrivent dans une longue arabesque — ligne mélodique par excellence — où les liaisons s'affirment et « se répondent, signalées par les repères que laisse en se retirant un pinceau modulateur et ordonnateur »<sup>19</sup>. Watteau est un « art d'accord »<sup>20</sup>.

Il hérite du métier de Rubens : « trait d'union entre Rubens et nous », dira André Lhote. Il lui emprunte ses glacis qui rendent possible le « miroir de vérité », les pâtes nourries de couleurs franches, fondues les unes dans les autres, riches d'incomparables nuances et la nervosité vibrante de la touche qui « griffe » la toile de ses accents rapides. Mais si Rubens entraîne dans un même tourbillon brosse et personnages, Watteau sépare ces deux éléments et décrit paradoxalement, d'un pinceau fébrile et alerte, des scènes où la vie jamais ne s'agite mais reste suspendue dans l'intervalle d'un moment fugitif, comme si l'artiste projetait « sa rêverie dans son imagination et sa nervosité dans son pinceau »<sup>21</sup>.

A 37 ans, « plein des rumeurs de la mort »<sup>22</sup>, Watteau abandonne son monde imaginaire et ses rêves-alibis. Sans doute, chaque poète intègre-t-il le monde d'une façon qui lui est propre et Watteau, tenté une dernière fois par l'évasion, allonge-t-il un peu les figures, renforce-t-il quelque peu la perspective... Mais le sujet même de son tableau, sujet banal et quotidien, le naturel des attitudes, l'axe bien centré de la composition témoignent de la grande leçon de cette page-testament : assumer le réel, accepter la Vie. Or si la vie, au même titre que le rêve, mène à la poésie, celle-ci, comme le pensait Novalis, n'est-elle pas le réel absolu ?

<sup>17</sup> ROOSES, *L'Œuvre de Rubens*, Anvers, 1896, IV, p. 63.

<sup>18</sup> P.H. SIMON, *Discours de réception à l'Académie française*, Paris, 1965, p. 52.

<sup>19</sup> S. LILAR, *Le Couple*, Paris, 1963, p. 39.

<sup>20</sup> E. PILON, *Watteau*, Paris, 1924, p. 104.

<sup>21</sup> R. HUYGHE, dans le *Watteau* d'H. ADHÉMAR, *op. cit.*, p. 22.

<sup>22</sup> L. ARAGON, *L'Enseigne de Gersaint*, Neuchâtel, 1946, p. 44.



## JACQUES VAN SCHUPPEN

par

Pierre SCHREIDEN

Licencié en Histoire de l'Art et Archéologie

A l'aube du 12 septembre 1683, les armées coalisées de l'Empire délivrent Vienne assiégée depuis trois mois par les Turcs. Léopold I<sup>er</sup> est proclamé « Sauveur de l'Europe » et accueilli en triomphateur à son retour à Vienne. Celle-ci est devenue la capitale d'un vaste pays, puisque les victoires du prince Eugène de Savoie poursuivant les Turcs dans la plaine hongroise ont considérablement agrandi le territoire de l'Autriche.

Il fallait à cette capitale des institutions reflétant la grandeur spirituelle de l'Empereur. Aussi Léopold I<sup>er</sup> créa-t-il une université, une bibliothèque et une académie. En fait cette dernière institution existait depuis plusieurs années déjà, mais à titre privé. L'intervention de Léopold I<sup>er</sup> l'éleva au rang d'institution officielle.

Dirigée par Peter Strudel von Strudelhof, élève de Carl Loth, cette académie dispensait non seulement l'enseignement de la peinture, du dessin et de la sculpture, mais encore celui de l'art des fortifications. Il est intéressant de noter que dans l'acte de création ladite académie est d'abord désignée comme académie des sciences, puis seulement comme académie des arts. Ceci montre que la volonté d'inclure les arts parmi les sciences, préoccupation constante lors de la Renaissance, était encore vivante au début du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. La mort de Peter Strudel, survenu en 1714, signifia également la fin de son académie.

<sup>1</sup> W. WAGNER, *Die Geschichte der Akademie der bildenden Künste in Wien*, Wien, 1967, p. 19.

Ce ne fut que onze ans après, que Charles VI décida la restauration de celle-ci, suite à un pro-memoria qui lui avait été adressé par un des peintres de la Chambre de la Cour : Jacques ou Jacob Van Schuppen<sup>2</sup>.

Né probablement<sup>3</sup> le 26 janvier 1670<sup>4</sup> de l'union de Pierre Louis Van Schuppen (né à Anvers en 1623 ou à Paris en 1626 - mort à Paris en 1702) et d'Elisabeth de Mesmaker, fille d'un charpentier anversoise, Jacques Van Schuppen était le sixième enfant d'une famille en comprenant au moins huit<sup>5</sup>. Il fit son premier apprentissage chez son père, portraitiste graveur, parfois surnommé le « petit Nanteuil ». Cependant l'art de la gravure ne lui plut guère car il était trop attiré par la couleur. Il quitta l'atelier de son père pour se rendre à l'école de Nicolas de Largillière où il apprit l'art du portrait d'apparat. La première grande toile que nous pouvons lui attribuer avec certitude est son morceau de réception à l'Académie de Paris, le 4 juillet 1704<sup>6</sup>. Ce tableau, représentant la chasse de Méléagre<sup>7</sup>, est mentionné entre autres dans l'ouvrage de M. L. Bataille consacré aux peintres français du XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous y lisons cette critique<sup>8</sup> : « *C'est une œuvre médiocre, et les personnages de Méléagre et d'Atalante se sentent du lieu commun; par contre on retrouve le génie flamand dans la vérité du paysage et des animaux vigoureusement transcrits d'après nature.* » Cette

<sup>2</sup> Hoffinanz Archiv Wien, 1726-R, f. 508.

<sup>3</sup> Les archives concernant les années que Jacques Van Schuppen passa en France n'ayant pas encore été dépouillées, les dates relatives à cette période sont sujettes à caution.

<sup>4</sup> A. JAL, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, Paris, 1872, p. 1109. Les auteurs suivants proposent la même date et le même lieu de naissance (s'il est mentionné) que Jal : E. BÉNÉZIT, *Dictionnaire critique et documentaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs*, 1962, VIII, p. 661; H. SCHOENY, *Wiener Künstler-Ahnen, genealogische Daten und Ahnenlisten*, Wiener Maler, I. Mittelalter bis Romantik, Wien, 1970, p. 58; U. THIEME und F. BECHER, *Allgemeiner Lexikon der bildenden Künstler von der Antike bis Gegenwart*, Leipzig, 1907-1950, XXX, p. 342. Par contre les auteurs suivants proposent comme date, J. Fr. MICHAUD, *Biographie universelle ancienne et moderne*, Graz, 1969, XXXVIII, p. 475, 1669; A. MICHIELS, *Histoire de la peinture flamande depuis ses débuts jusqu'en 1864*, Paris, 1876, X, p. 86, 1669; Fr. MUELLER, *Die Künstler aller Zeiten und Völker*, Stuttgart, 1864, III, p. 500, 1665 à Fontainebleau; A VON WURZBACH, *Niederländisches Künstler-Lexikon, Wien und Leipzig*, 1906-1910, II, p. 584, le 25 janvier 1670 à Fontainebleau; C. VON WURZBACH, *Biographisches Lexikon des Kaisertums Österreich*, Wien, 1856-1891, XXXII, p. 218, outre 1670 à Paris, 1669 à Anvers.

<sup>5</sup> A. JAL, *op. cit.*, pp. 1108-1109.

<sup>6</sup> L. VITET, *L'Académie royale de peinture et de sculpture*, Paris, 1861, p. 351.

<sup>7</sup> Conservé au musée Fabre de Montpellier. Reproduit dans H. Voss, « Spätitalienische Bilder in der Gemälde-Sammlung des herzoglichen Museums zu Braunschweig », in *Münchener Jahrbuch der bildenden Künste*, München, 1911, Abb. 14.

<sup>8</sup> M.L. BATAILLE, in L. DIMIER, *Les peintres français du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris et Bruxelles, 1928, I, p. 284.

toile nous semble pourtant intéressante car elle nous met d'emblée en présence des différents aspects de l'art de Van Schuppen : d'abord, comme le remarque M. L. Bataille, le goût flamand, dû à notre avis moins aux origines du peintre qu'aux leçons de Largillière (qui fit son apprentissage à Anvers et en Angleterre chez sir Peter Lely, le successeur de Van Dyck) ; ensuite, le goût français qui transparait dans le caractère général de la composition ; enfin, le goût italien qui résulte d'un emprunt direct aux Carrache : sur cette toile se trouve la réplique exacte du personnage soufflant dans une conque, du panneau représentant « *Le Triomphe de Bacchus et d'Ariane* » au plafond de la galerie du palais Farnèse.

Un an après sa réception à l'académie, Jacques Van Schuppen épouse Marie Françoise Thierry en l'église Saint-Eustache de Paris <sup>9</sup>.

Conscient de l'énorme concurrence à laquelle un portraitiste devait faire face dans le Paris du début du xviii<sup>e</sup> siècle, où régnaient Hyacinthe Rigaud et Nicolas de Largillière, Jacques Van Schuppen décida de quitter cette ville pour s'établir en 1708 <sup>10</sup> à Lunéville, la nouvelle et fastueuse cour des ducs de Lorraine. Van Schuppen fut immédiatement introduit auprès de la famille ducale. « *Ces œuvres devaient plaire, car nous trouvons dans les archives de Lunéville des lettres patentes de 1709 nommant Van Schuppen peintre ordinaire du duc [...]* <sup>11</sup>. » Le portrait de Léopold de Lorraine et de sa famille <sup>12</sup>, témoigne de ce succès. Cependant, toute brillante qu'elle fût, la cour de Lunéville n'en restait pas moins provinciale et n'offrait que des possibilités fort limitées. La Lorraine relevant encore de l'autorité impériale en ces premières années du siècle, il semble logique que Jacques Van Schuppen, maintenant naturalisé lorrain, ait choisi de s'établir à Vienne, capitale de l'Empire. Nous ne pouvons encore avancer une date certaine pour le départ de Van Schuppen <sup>13</sup>. Les premières années qu'il passa à Vienne demeurent également confuses. On sait qu'il fut rapidement nommé peintre de la Chambre de la Cour. Une fois encore il nous est impossible d'avancer une date précise, car les archives concernant les peintres de la Chambre de la Cour du début du xviii<sup>e</sup> siècle conservées aux Haus-, Hof- und Staatsarchiv de Vienne ne sont pas accessibles en ce moment. Toutefois 1723 semble être la date la plus plausible pour sa

<sup>9</sup> A. JAL, *op. cit.*, p. 1109.

<sup>10</sup> M.L. BATAILLE, *op. cit.*, p. 285.

<sup>11</sup> M.L. BATAILLE, *op. cit.*, p. 286.

<sup>12</sup> Musée Lorrain de et à Nancy, n° 118.

<sup>13</sup> 1716 est la date proposée pour son départ de Lunéville par M.L. BATAILLE, *op. cit.*, p. 286 ; J.Fr. MICHAUD, *op. cit.*, p. 475 ; U. THIEME und F. BECHER, *op. cit.*, p. 342 ; C. VON WURZBACH, *op. cit.*, p. 218 ; tandis que E. BÉNÉZIT, *op. cit.*, p. 661 ; A. JAL, *op. cit.*, p. 1109 ; et A. VON WURZBACH, *op. cit.*, p. 587, proposent 1719.



nomination au rang de peintre de la Chambre de la Cour <sup>14</sup>, puisque c'est en cette année que le nom de Jacob Van Schuppen apparaît pour la première fois au Calendrier d'Etat Impérial et Royal <sup>14</sup>. Deux ans après cette promotion, Jacques Van Schuppen adresse à Charles VI le promemoria dont il a été question plus haut, daté du 31 août 1725, demandant la restauration de l'Académie. Le rapport reçut l'approbation de l'Empereur et Jacques Van Schuppen fut nommé directeur de l'Académie impériale de peinture, sculpture et architecture, placée sous la haute autorité du comte von Althan, intendant des bâtiments de l'Empereur. Le *Wienerische Diarium* du 22 juin 1726 (supplément n° 50) nous informe que l'Académie a ouvert ses portes Kaertnerstrasse.

Préférant nous concentrer sur le rôle que Jacques Van Schuppen joua dans l'art viennois, nous n'étudierons pas l'histoire de l'administration de l'Académie. Nous renvoyons le lecteur intéressé par ce sujet à l'ouvrage de Carl von Luetzow <sup>15</sup>.

Les archives de l'Académie de Vienne conservent une partie des discours écrits par Jacques Van Schuppen à l'usage de ses élèves. Ces discours écrits de sa main en français <sup>16</sup> (Van Schuppen ne semble guère avoir connu la langue allemande) étaient traduits et prononcés par son secrétaire.

Les premier et second discours <sup>17</sup> *concernant quelques observations Physiques sur le sens de la vue appartenant à l'art de Peinture et servant d'introduction aux discours qui suivront* forment un ensemble de vingt-sept théorèmes sur la lumière. Carl von Luetzow qui consacre quelques lignes aux écrits de Van Schuppen dit que — d'après l'avis du professeur Reitlinger — l'auteur de ces observations sur la lumière semble ignorer les théories de Newton, Kepler ou Vitellio <sup>18</sup>. Ces théorèmes sont en effet fondés uniquement sur l'observation. Cependant il serait utile de préciser que si Newton publia ses théories sur la lumière en 1672, celles-ci ne furent traduites en français qu'en 1787 <sup>19</sup>, bien longtemps après la mort de Van

<sup>14</sup> C. VON LUETZOW, *Geschichte der kais. kön. Akademie der bildenden Künste*, Wien, 1877, p. 12.

<sup>15</sup> C. VON LUETZOW, *op. cit.*, pp. 11-28.

<sup>16</sup> Akademie Archiv Wien, Miscellania, Reden : Schuppens, Widtmaissers, etc. N.B. Les pages de ces manuscrits ne sont pas numérotées.

<sup>17</sup> Akademie Archiv Wien, Miscellania..., premier discours : un manuscrit français, second discours : un manuscrit français et un manuscrit allemand daté de 1731.

<sup>18</sup> C. VON LUETZOW, *op. cit.*, p. 25. N.B. Aucune trace écrite du jugement du professeur Reitlinger n'a été retrouvée.

<sup>19</sup> P. ROUSSEAU, *Histoire de la Science*, s.l., 1965, p. 296.

Schuppen, survenue en 1751<sup>20</sup>. De toutes façons le but de Van Schuppen n'était pas d'expliquer de façon scientifique le phénomène de la lumière, mais bien de montrer à ses élèves de quelle façon il fallait l'utiliser ou la représenter en peinture; et si les neuvième et dixième théorèmes, c'est-à-dire : « *l'air selon sa subtilité et son épaisseur, fait perdre plus ou moins les corps visibles* » et « *Plus les objets sont loin de l'œil, plus il y a d'interposition et quantité d'air, plus les objets se perdent à l'œil* » nous semblent évidents, ils ont au moins comme mérite d'apprendre la qualité d'un lointain dans un paysage à des jeunes élèves qui, ne l'oublions pas, manquaient le plus souvent de la plus rudimentaire des instructions.

Le troisième discours<sup>21</sup> intitulé *Observations Physiques, ou idée générale de la Peinture et de la Sculpture [...]*, insiste sur l'alliance qui doit exister entre les arts libéraux, et en particulier entre la poésie, la musique et la peinture. Le peintre doit traiter son œuvre comme « *un excellent poète auroit peu penser et décrire envers selon la nature du sujet* ». Cependant certaines descriptions ou situations ne sont propres qu'à la poésie et ne conviennent guère à la peinture. Dans ce cas le peintre doit chercher son modèle « *dans les bas reliefs et médailles antiques ou l'on voit à l'œil ce qui se trouve dans les auteurs anciens desquels on ne peut se départir sans faire connoître son ignorance et son peu d'érudition* ». A ces préceptes font suite trois chapitres consacrés au dessin, à la composition et au coloris. Dans le chapitre du dessin — le plus intéressant, aussi n'analyserons-nous que celui-là — il est en outre question de l'anatomie. Nous savons que Van Schuppen attachait une importance primordiale à l'étude du corps humain car il nous est parvenu une pièce d'archive relative à ce sujet<sup>22</sup>. Le 14 janvier 1735 Van Schuppen écrit qu'« *Il a esté accorde a l'Academie Imperial en faveur des esleves de la ditte Academie qui ont besoin d'avoir une connoissance parfaite de l'anatomie [...] le cadavre du dit desnomée si dessus [...] pour en estre la dissexion faite a l'usage de la dite Academie Imperial* ». Suit une liste des élèves autorisés à assister à la dissection. Carl von Luetzow<sup>23</sup> a commenté cet événement et insisté sur son caractère exceptionnel, puisque l'Université ne possédait pas encore de chaire d'anatomie à cette époque.

<sup>20</sup> Archiv der Stadt und des Landes Wien, Rathaus, Toten-Protokoll n° 48, f. 342, 29 janvier 1751 : mention de la mort de Johann Jacob van Schuppen à l'âge de 82 ans dans sa maison à Nicolsdorf (faubourg de Vienne).

<sup>21</sup> Akademie-Archiv Wien, Miscellania, un manuscrit français et deux manuscrits allemands datés de 1731.

<sup>22</sup> Akademie-Archiv Wien, chemise 1706-1741, f. 98-99.

<sup>23</sup> VON LUETZOW, *op. cit.*, p. 21.

Le quatrième discours <sup>24</sup> *Servant d'avis aux jeunes peintres*, a pour objet l'étude des dispositions nécessaires à un bon peintre. Il existe trois sortes de caractères; « *Le premier est le don de nature, qui consiste dans un esprit vif, élevé, pénétrant, une conception aisée et hardie, une grande élévation d'esprit [...] Ces sortes d'esprit [...] ne sont pour l'ordinaire que des feux follets, qui ont une grande apparence, qui par les suites s'avanussent à rien [...]* » « *Le second est un esprit plus dur dans les conceptions, et qui ne parvient qu'à la longueur du tems avec peine et fatigue. Ces sortes d'esprit sont souvent plus heureux que les premiers.* » « *Pour ce qui est des troisièmes, ils ne méritent pas aucune attention : ce sont de ces esprits lourds et pesants qui sont tout-à-fait bouchés [...]* ».

Le sixième discours, non numéroté, traite du goût <sup>25</sup>. Ce goût, écrit Van Schuppen, s'acquiert « *... surtout dans les Assemblées Académiques composées de Savans et de gens doctes, et où il ne se traite que des matières sublimes, où la raison domine sur tout [...]* » Puis l'auteur pose la question : « *Mais qu'est-ce qu'Académie ?* » et y répond par ses mots : « *... c'est où se pratique des leçons qui conduisent à l'immortalité, c'est une mutuelle correspondance des Arts les uns avec les autres et les Académies se doivent de communiquer ensemble [...]* »

Le septième discours, non numéroté <sup>26</sup>, a pour titre *Sur la beauté et la grace*. Si la grâce « *est presque inséparable de la vertu* » elle ne se trouve pas toujours associée à la beauté. Van Schuppen distingue différentes variétés de grâce et de beauté. « *La beauté consiste en la matière et en la forme extérieures [...]* tandis que la grâce « *réside dans l'Esprit [...], et dans l'agilité des mouvements tant de l'ame que du corps.* » « *... il y a des beautés si régulières et si parfaites qu'elles nous surprennent et nous fixent à l'instant, cependant elles ne nous touchent point [...]* » « *Nous en voyons d'autres qu'on ne peut pas dire régulièrement belles, mais les graces et l'enjouement de l'esprit abondent chez elles avec des charmes si puissans, qu'elles nous forcent à les admirer et à les aimer.* »

Ces réflexions sont complétées par un discours « *sur l'élégance* » <sup>27</sup>. Après avoir défini la nature de l'élégance, Van Schuppen nous dit que celle-ci

<sup>24</sup> Akademie-Archiv Wien, Miscellania, deux manuscrits français dont un daté du 6 mars 1731, un manuscrit allemand daté de 1731.

<sup>25</sup> Akademie-Archiv Wien, Miscellania, un manuscrit français, deux manuscrits allemands dont un daté du 18 janvier 1732. Le cinquième discours est en fait la version définitive — celle datée du 6 mars 1731 — du quatrième discours. C'est l'introduction à ce discours-ci qui nous permet de savoir qu'il suit le discours précédent.

<sup>26</sup> Akademie-Archiv Wien, Miscellania, un manuscrit français. A nouveau l'introduction permet de savoir que ce discours suit le précédent.

<sup>27</sup> Akademie-Archiv Wien, Miscellania, un manuscrit français, un manuscrit allemand, tous deux datés du 17 mars 1732.

se « ... trouve dans un bel ordre, [...] dans un agreable désordre ». « L'ordre avec le désordre, et pour ainsi dire : faisant plus que la nature, la contraint contre elle même à souffrir une agréable opposition, qui consiste dans un certain tour, un certain libertinage badin dans les cheveux où il y a moitié Art et moitié nature. » Ces pensées sont suivies de trois exemples, et Van Schuppen cite en premier lieu Raphaël, qui « ... est le premier qui a fait paroître cette élégance, et qui l'a pour ainsi dire resuscité et tiré des affreuses ténèbres, où la barbarie, l'ignorance et le désordre des siècles la tenait ensevelie [...] » « C'est donc à cet illustre Rapahel a qui nous sômes obligés, d'avoir tiré de leurs sépulchres ces nobles Antiques [...] » Après l'illustre Raphaël viennent en seconde et troisième position le Corrège et le Parmesan (non sans restrictions quant aux proportions des personnages de ce dernier).

Terminons ici l'étude des écrits de Van Schuppen, la matière des discours suivants n'entrant pas directement dans le cadre de cet article.

La source de ces réflexions esthétiques fut l'objet de recherches de la part de Carl von Luetzow<sup>28</sup>. Selon lui Van Schuppen se serait inspiré des *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture* de l'abbé Dubos<sup>29</sup>. On y trouve en effet une mise en relation de la peinture, de la poésie et de la musique, qui peut éventuellement avoir servi de modèle à Van Schuppen. Cependant il existe une seconde source; *L'Art de Peinture* de C.A. du Fresnoy<sup>30</sup>. Cet ouvrage fut certainement connu de Van Schuppen, puisque son propre secrétaire, Joseph Widtmaisser von Weitenau, le traduisit en allemand en 1731<sup>31</sup> et fait précéder l'ouvrage d'une dédicace à Van Schuppen. Or les discours probablement inspirés par du Fresnoy, ceux relatifs à la beauté, la grâce et l'élégance, datent du début de l'année 1732<sup>32</sup>. Carl von Luetzow mentionne cette traduction de l'ouvrage de du Fresnoy<sup>33</sup>; cependant il n'établit pas le rapport entre ce livre et les discours de Van Schuppen.

Si nous récapitulons ceux-ci, nous voyons qu'un élève de l'Académie doit avant tout posséder une nature pondérée et courageuse qui se méfie de la fantaisie et de l'imagination. Après l'étude de la lumière et de l'anatomie, le jeune peintre cherchera son inspiration chez les poètes ou

<sup>28</sup> C. VON LUTZOW, *op. cit.*, pp. 25-26.

<sup>29</sup> Abbé DUBOS, *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture*, Paris, 1719.

<sup>30</sup> C.A. DU FRESNOY, *L'Art de peinture*, Paris, 1773, 2<sup>e</sup> édition.

<sup>31</sup> C.A. DU FRESNOY, *Pictoriae Artis Pandaesia, oder Die Kunst-Gründe des Zeichnung und Mahlerey des berühmten und beruffenen Mahler*, Wien, 1731.

<sup>32</sup> Logiquement les discours sur la beauté et la grâce suivent le discours sur le goût daté du 18 janvier 1732 et précèdent celui sur l'élégance daté du 17 mars 1732.

<sup>33</sup> C. VON LUTZOW, *op. cit.*, p. 24.

dans les œuvres d'art de l'Antiquité. Ses personnages doivent posséder la beauté et la grâce, mais ces deux qualités n'existent pas nécessairement en même quantité dans une seule et même personne. Ici Van Schuppen autorise son élève à s'écarter du chemin du clacissisme pour lequel il n'existe qu'une seule beauté, la beauté universelle, parfaite, comprenant donc nécessairement la grâce. Cette recherche de l'individualisation peut être due à la formation de portraitiste de Van Schuppen. Enfin le tout doit être imprégné d'élégance, c'est-à-dire d'une certaine facilité dans le faire; sans cependant outrepasser la perfection d'élégance que sont les œuvres de Raphaël et du Corrège. Si l'élève a été fidèle aux enseignements de l'Académie son tableau achevé sera une œuvre de goût en accord avec les autres œuvres de son temps, puisque ce goût ne peut s'acquérir qu'à l'Académie et que le but de celle-ci est d'harmoniser les arts.

Une réalisation illustre parfaitement cette recherche d'harmonie classicisante : la Galerie de la Stallburg à Vienne. Il n'en reste hélas aucun vestige, si ce n'est un des deux plafonds que Van Schuppen peignit pour deux des salles de cette galerie<sup>34</sup>. Cependant nous pouvons nous former une image assez précise de la Stallburg grâce d'une part, à l'inventaire peint en miniature de Storffer<sup>35</sup> représentant chaque salle de la galerie, mur par mur et plafond par plafond; et d'autre part, par un recueil de gravures édité en 1735<sup>36</sup>. Ces plafonds de Van Schuppen ont été étudiés par le professeur Heinz<sup>37</sup>. Voici en quelques mots ce qu'il écrit à propos de l'Allégorie de la Peinture<sup>38</sup>. La composition peut s'apparenter à celle du plafond « Phaëton et Apollon » peint par Eustache Lesueur à l'hôtel Lambert où tous les personnages conservent leur propre identité. Le problème de la zone limitrophe de la toile est résolu par Van Schuppen grâce à l'emploi de raccourcis violents, comme le fait Lesueur. Van Schuppen s'inspire encore de Lesueur pour certains de ses personnages; ainsi nous voyons à la Stallburg des figures rappelant celles de la Chambre des Muses de l'hôtel Lambert. Le plafond de Vienne, peint entre 1723 et 1730<sup>39</sup>, selon la mode française de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle,

<sup>34</sup> Le plafond, peint sur toile, représentant l'*Allégorie de la peinture*, est conservé dans les réserves du Kunsthistorisches Museum de Vienne, l'autre représentant *Minerve et les arts* fut détruit.

<sup>35</sup> F. STORFFER, *Letzter Inventarium Deren in der Kayzerlichen Gallerie sich befindlich nachfolgenden Malereyen*, Anno 1733.

<sup>36</sup> *Prodromus oder Vorlicht des eröffneten Schau- und Wunder- Prachtes aller deren an dem kaiserl. Hof [...]*, Wien, 1735.

<sup>37</sup> G. HEINZ, « Die Allegorie der Malerei von Jacob van Schuppen », in *Wiener Jahrbuch für Kunstgeschichte*, Wien-Köln-Graz, 1972, XXV.

<sup>38</sup> G. HEINZ, *op. cit.*, pp. 272-273, ill. 193, 195, 196.

<sup>39</sup> G. HEINZ, *op. cit.*, p. 275.

*Planche IV. LES ARTS PLASTIQUES.*

— *Panneau du plafond de l'Eroica Saal du palais Lobkowitz-Dietrichstein à Vienne.*

— *Huile sur toile marouflée.*

— *Périmètre de la salle : 7,20 m x 15,20 m.*

*Dans une architecture peinte due à Marcontorio Chiarini, Van Schuppen dispose une série de tableaux reflétant l'esprit et la forme de la grande peinture française du xvii<sup>e</sup> siècle.*

— *Cliché du Bundesdenkmalamt L. 12.152.*

Planche II.

TETE DE JEUNE-HOMME.

— *Akademie der bildenden Künste, Kupferstich-Kabinett, N° 3235.*

— *Dessin aux trois crayons sur papier bleu.*  
— *17,7 x 14 cm.*

*Cherchant un modèle dans les grandes écoles du passé, Van Schuppen se souvient ici des élégances de Van Dijck.*

— *Cliché de l'auteur.*

Planche III.

PORTRAIT DU  
COMTE  
GUNDACKER  
ALTHAN.

— *Collection Althan, château de Zwentendorf.*

— *Huile sur toile.*  
— *145,5 x 117 cm.*

— *Signé et daté 1723. Elève de Largillière, Van Schuppen répandit le goût du portrait d'apparat à la cour de Vienne. Le comte Althan, intendant des bâtiments de l'Empereur, devint aussi protecteur de l'Académie.*

— *Cliché Bundesdenkmalamt R.W.A. 537.*

*Planche I. AUTO PORTRAIT.*

— *Historischen Museums der Stadt Wien, N° 61008.*

— *Huile sur toile.*

— *92,5 x 73 cm.*

— *Signé et daté au verso 1721.*

*Dans ses portraits intimes et autoportraits, Van Schuppen délaisse la manière française pour retrouver le style flamand.*

— *Cliché Historischen Museums der Stadt Wien.*





s'intègre dans un décor de boiseries également dessiné par un Français, Claude le Fort du Plessy<sup>40</sup>. Conçus et réalisés entre 1720 et 1728 ces lambris, aux lourdes volutes encadrant des panneaux décorés de croisillons, relèvent plutôt du style du xvii<sup>e</sup> siècle que de la Régence.

Jacques Van Schuppen conservera jusqu'à sa mort ce style officiel parfaitement adapté aux pompes de la capitale du Saint Empire.

Dans la seconde moitié du siècle, une nouvelle équipe d'artistes français, appelée par François I<sup>er</sup>, travaillera en Autriche et y apportera les fondements du style rococo<sup>41</sup>.

<sup>40</sup> G. BAZIN, *Le Temps des musées*, Liège-Bruxelles, 1967, ill. 78.

<sup>41</sup> Nous tenons particulièrement à remercier l'accord culturel austro-belge qui nous permit d'obtenir une bourse d'études à Vienne, sans laquelle la rédaction de cet article eût été impossible.



## PAROLE ET MUSIQUE A L'AUBE DES LUMIERES

par

Pierre VAN BEVER

Professeur à l'Université Libre de Bruxelles

« D'abord la musique et puis les paroles »<sup>1</sup> : le titre ironique de la comédie où le plaisant abbé Casti suggère aux compositeurs d'opéras que la musique dramatique devrait avoir un sens, n'est qu'un épisode déjà tardif d'une longue querelle entre le langage parlé et le langage musical, inévitable en somme dans un système issu du traitement musical de textes sacrés et profanes. Au cours du moyen âge le développement de la polyphonie conduit au triomphe du musical et de l'instrumental sur le verbal, mais c'est surtout, semble-t-il, entre 1400 et 1600, que se réalise « l'émancipation de la musique instrumentale de l'emprise de la musique verbale »<sup>2</sup>. L'opéra devait naître d'un compromis entre les impératifs de l'oreille strictement musicale et les exigences d'une tradition d'expressivité qui se réclamait des anciens dans une optique humaniste<sup>3</sup>.

On a dit que les encyclopédistes avaient créé la première école de critique musicale, opportunément au moment où la musique, surtout à travers l'opéra, s'affirmait comme phénomène social de première importance

<sup>1</sup> « Prima la musica e poi le parole » (1786) : « Maestro : Voi, signori poeti, siete matti : amico persuadetevi; chi mai credete che dar voglia attenzione alle vostre parole? Musica in oggi, musica ci vuole. — Poeta — : Ma pure questa musica conviene ch'esprima il sentimento, o male o bene. — Maestro — : La mia musica ha questo d'eccellente che può adattarsi a tutto egregiamente, in G. F. MALIPIERO, *I Profeti di Babilonia*, Milano, 1924, p. 173.

<sup>2</sup> N. BRIDGMAN, *La vie musicale au quattrocento*, Paris, 1964, p. 175.

<sup>3</sup> Entre autres : W.D. ALLEN, *Philosophies of Music History*, New York, 1939, p. 45.

sans pour autant obtenir la reconnaissance de son autonomie esthétique <sup>4</sup>. Il y a apparemment une contradiction entre le fait que « les cathédrales, les acropoles du XVIII<sup>e</sup> siècle sont musicales » <sup>5</sup> et le rôle généralement ancillaire réservé à la musique par les « philosophes ». La critique musicale d'aujourd'hui a relevé « un déphasage persistant au XVIII<sup>e</sup> siècle entre la réalité musicale d'une part et la culture musicale, la réflexion théorique de l'autre » <sup>6</sup>.

On a parlé à ce sujet de « lamentable attempt to force music into the imitation of nature thesis » <sup>7</sup>. Comme par ailleurs on a accusé les « philosophes » d'avoir donné la nature pour modèle à l'homme après avoir privé la nature de toute signification <sup>8</sup>, on risque fort aujourd'hui de se méprendre sur la portée réelle du discours « éclairé » sur la musique, alors que celui-ci — des travaux récents l'ont bien établi — peut à la fois confirmer le projet général des « philosophes » et renforcer, malgré les apparences, leur contribution encore actuelle à la problématique de l'art et à la définition de l'homme <sup>9</sup>. Avec l'avantage du recul, nous voyons clairement aujourd'hui la complexité du phénomène musical au XVIII<sup>e</sup> siècle, la confusion des langues et la confluence du contemplatif et du sacré, de l'idyllique et du terrestre. Les cathédrales que les Bach et les Händel dirigent encore vers le ciel dressent leurs contreforts dans les prairies d'Arcadie. La réflexion musicale du XVIII<sup>e</sup> siècle naît de l'ébranlement d'un ordre, ébranlement dénoncé déjà par Vincenzo Galilei dans le chef des contrepointistes <sup>10</sup> et que Monteverdi avait prétendu conjurer <sup>11</sup>. L'union de la poésie et de la musique dans l'opéra est un compromis qui reflète une transformation profonde de la société et de la culture. Il ne faut pas perdre de vue qu'en Italie la victoire, dès l'époque baroque, de la musique sur le texte est parallèle à la tendance de la poésie italienne à partir du Tasse à « reprendre à la musique son bien », à se faire elle-même musique : « La parola non

<sup>4</sup> A.R. OLIVER, *The Encyclopedists as Critics of Music*, New York, 1947.

<sup>5</sup> P. CHAUNU, *La civilisation de l'Europe des Lumières*, Paris, 1971, p. 501.

<sup>6</sup> E. FUBINI, *Gli enciclopedisti e la musica*, Torino, 1971, p. 116.

<sup>7</sup> A.R. OLIVER, *op. cit.*, p. 61.

<sup>8</sup> R. LENOBLE, *Histoire de l'idée de la nature*, Paris, 1968, p. 364.

<sup>9</sup> Cfr G. SNYDERS, *Le goût musical en France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1968 et E. FUBINI, *op. cit.*

<sup>10</sup> « ... allettati dall'ambizione, andarono senza punto accorgersene, sottomettendo la ragione al senso, la forma alla materia et il vero al falso. » (V. GALILEI, *Dialogo della musica antica e della moderna [1581]*, Milano, 1947, p. 126.)

<sup>11</sup> « Dice mio fratello, che non fa le sue cose a caso; attesto che la sua intenzione è stata (in questo genere di musica) di far che l'oratione sia padrona dell'armonia e non serva », *Scherzi musicali di Claudio Monteverde raccolti da Giulio Cesare Monteverde suo fratello, e novamente posti in luce*, in Venetia, 1607.

era più una idea, era un suono [...] la letteratura moriva e nasceva la musica<sup>12</sup>. »

Il est caractéristique de la culture désincarnée de notre époque que l'on ait reproché aux penseurs du xviii<sup>e</sup> siècle d'oublier la musique dans leur persistante mise en question du théâtre musical, en négligeant le fait que ce rappel à l'ordre de la musique était un rappel à la totalité de l'homme. Nos propres ténèbres nous ont aidés à redécouvrir la fête des sens baroque et nous décodons trop facilement comme classicisme attardé ce qui n'est qu'un autre aspect d'un choix moral, politique et culturel fondamental, sans lequel la grande victoire des Lumières sur la mort n'aurait pas été gagnée.

Si le théâtre musical est en Italie dès le début du xviii<sup>e</sup> siècle le point de mire des critiques des esprits les plus réfléchis, c'est que le drame musical est le lieu privilégié et le symbole d'une culture hédoniste, coupée de la réalité, « peu utile, et peut-être très nuisible à des cités bien gouvernées », comme l'écrit en 1706 Muratori, pour qui l'art doit être le véhicule de la « miglior filosofia, cioè il buon governo de' popoli, della famiglia e di se stesso »<sup>13</sup>. Le « Théâtre à la mode » dénoncé par Benedetto Marcello c'était, plus encore que de la mauvaise musique et de la mauvaise littérature, l'essence futile d'une société. Ce que le xviii<sup>e</sup> siècle éclairé refusait en lui c'était, Ildebrando Pizzetti l'a bien dit, l'art comme simple « forma voluptatis » : « E che aveva a fare il melodramma del settecento — recitativo ed aria, e così via di seguito — con quel vero senso di umanità onde possono nascere, da esso soltanto, una vera poesia e una vera musica<sup>14</sup>. » Éveiller l'esprit plutôt que flatter les oreilles était la condition indispensable à la naissance d'une nouvelle culture qui donnât aux Italiens prise sur le monde. Encore en 1770 le musicien et musicologue anglais Charles Burney écrira de Bologne : « The passion for dramas in music has ruined true tragedy as well as comedy in this country<sup>15</sup>. » La crise du théâtre italien renvoyait à la déchéance politique séculaire et Alfieri à la fin du siècle, cherchant à éveiller par le sens du tragique le sentiment national, pourra encore se plaindre d'un public jugeant davantage par l'oreille que par l'esprit : « Questa regione d'Europa giace presentemente in una quasi totale politica nullità, o trista, o falsa esistenza morale, letteraria, e massimamente teatrale [...] Avezzi dunque gl'italiani a

<sup>12</sup> F. DE SANCTIS, *Storia della letteratura italiana*, cap. XVIII, 4.

<sup>13</sup> L.A. MURATORI, *Della perfetta poesia italiana*, Milano, 1821, III, p. 11.

<sup>14</sup> R. GIAZZOTTO, *Poesia melodrammatica e pensiero critico nel settecento*, pref. di I. PIZZETTI, Milano, 1952, p. X.

<sup>15</sup> C. BURNEY, *The present State of Music*, London, 1775, III, p. 207.

marcir ne' teatri, senza pure aver teatro, coll'opera in musica hanno ritrovato uno stucchevole trastullo all'orecchio che a poco a poco li ha poi fatti incapaci di esercitare in questi loro sedicenti teatri nessuna di quelle facoltà intellettuali necessarie per sentire, gustare, giudicare od intendere almeno una vera tragedia. Così tutta orecchi, e niente mentale trovandosi essere la platea italiana, da questi orecchiuti giudici ne scaturiscono dei vieppiù orecchiuti scrittori el attori [...] <sup>16</sup>. La victoire des Lumières sur la violence, la peste et la famine, le contrôle réussi (pour peu de temps hélas) de l'environnement, est d'abord une victoire de l'homme sur lui-même, un équilibre conquis de la raison et des sens qui intéressa l'Europe entière et en premier lieu l'Angleterre, où le mythe swiftien des sages Houyhnhnms gouvernant les affreux Yahoos répond à la constatation de Lovelace : « There is more of the savage in human nature than we are commonly aware of <sup>17</sup>. »

La philosophie esthétique des Lumières se développera plus tard, mais à l'aube du siècle la réflexion sur l'art est un autre aspect du refus moral et politique de l'esclavage conjoint du corps et de l'esprit stigmatisé alors dans le terme « Gothic » <sup>18</sup>.

On reviendra plus tard au gothique, mais au début du siècle ce qui compte c'est que les sens ne l'emportent pas sur le bon-sens.

Les réserves initiales d'Addison et d'une bonne partie du public anglais <sup>19</sup> à l'égard de l'opéra à l'italienne témoignent en outre, comme en Italie, du désir de ne pas sacrifier le théâtre en prose, jugé esthétiquement supérieur et socialement plus utile : « Music is certainly a very agreeable entertainment, but if it would take the entire possession of our ears, if it would make us incapable of hearing sense, if it would exclude arts that have a much greater tendency to the refinement of human nature; I must confess I would allow it no better quarter than Plato has done, who banishes it out of his commonwealth <sup>20</sup>. » Le succès du « Beggar's Opera » de John

<sup>16</sup> ALFIERI, *Opere*, Bari, III, pp. 183-187.

<sup>17</sup> R.W. HARRIS, *Reason and Nature in 18th Century thought*, London, 1968, p. 256.

<sup>18</sup> Cfr ADDISON : « I have endeavoured, in several of my speculations, to banish this gothic taste which has taken possession among us.. » (*The Spectator*, n° 409, June 19, 1712) et POPE : « With Tyranny, then superstition join'd / As the body, this enslav'd the mind [...] and the monks finish'd what the Goths began. » (*Essay on Criticism*, 1711, I, 687-692).

<sup>19</sup> « Among the aristocracy indeed was a vogue for everything Italian, yet middleclass English audiences, upon whom theatres increasingly depended wanted plot rather than music. », R.W. HARRIS, *op. cit.*, p. 323.

<sup>20</sup> *The Spectator*, n° 18, March 21, 1711.

Gay en 1726 sera un autre signe du désir du public bourgeois anglais de se sentir concerné : « This gay satire on the new acquisitive society, in spite of its crudity, was more to the taste of theatre audience than the exalted themes of contemporary operas<sup>21</sup>. »

Il s'agit donc bien alors en premier lieu de morale plutôt que d'esthétique, mais de cette morale sans laquelle la réflexion sur l'art quitte le plan du réel et de l'art lui-même. C'est à l'intérieur même de la réflexion morale sur l'opéra que naît la possibilité d'une analyse sémiologique du langage propre de la musique (sémiotique avait dit Locke).

Le mythe commun au xviii<sup>e</sup> siècle de l'union originelle de la poésie et de la musique, hérité de la volonté humaniste d'une musique expressive<sup>22</sup> est d'abord une volonté morale qui semble trahir le sens authentique de la musique, voyez Mably : « Le grand mal, Madame, c'est que les trois-quarts des Français qui fréquentent l'opéra sont de vrais Allemands et n'en ont point d'idée. Ils n'ont que des oreilles, et au lieu de penser que l'opéra est l'imitation d'une action, ils ne le regardent que comme un concert<sup>23</sup>. » En dépit de l'incompréhension de la supériorité instrumentale allemande et italienne, la volonté d'expressivité conduit cependant Mably, comme Raguenet au début du siècle et Rousseau plus tard, à poser le problème de l'origine et de la valeur du langage musical : « Il faut, Madame, que je vous dise une pensée qui me vient actuellement à l'esprit. Peut-être la musique des Italiens n'est-elle si fort éloignée de cette simplicité qui fait le principal caractère de la nôtre, que parce que leur langue comporte des sons plus cadencés et plus libres que la langue française, qui ne reçoit point de transpositions dans ses tours, et qui n'a pas d'accent prosodique<sup>24</sup>. »

<sup>21</sup> R.W. HARRIS, *ibid.*, p. 324.

<sup>22</sup> « Loin de faire bon marché des ressources harmoniques, Monteverdi les double, les enrichit sans cesse; mais c'est au service de la mélodie, c.-à-d. de la passion » (R. ROLLAND, *Histoire de l'Opéra en Europe avant Lully et Scarlatti*, Paris, 1931, p. 95). Critique de la volonté de ramener la musique à des idées, Chabanon sera encore fidèle à Monteverdi lorsqu'il écrira que « l'harmonie naît naturellement de la mélodie comme la tierce et la quinte du son principal » (*Observations sur la musique et principalement sur la métaphysique de l'art*, Paris, 1779, p. 206). N'oublions pas non plus que Glück, qui comme Mozart sait sacrifier le texte à la musique, écrit encore : « Qualunque talento abbia il compositore, non farà che musiche mediocre, se il poeta non eccita in lui l'entusiasmo, senza il quale le produzioni di tutte le arti sono deboli e languide », in A. DELLA CORTE, *Glück e i suoi tempi*, Firenze, 1948.

<sup>23</sup> MABLY, *Lettres à Madame la Marquise de P... sur l'Opéra*, Paris, 1741, p. 137.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 138.



Voltaire exprimera aussi dans sa « Dissertation sur la tragédie ancienne et moderne » cette « peur de l'insignifiance de la musique » caractéristique de la pensée du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>25</sup>, mais déjà dans le *Spectator* Addison avait posé le problème et proposé des solutions qui annoncent l'épanouissement de la musique et du sens dans les oratorios de Händel<sup>26</sup>. Le « Saul » de Händel réalise sans doute mieux que la « Semiramis » de Voltaire l'ambition de ce temps de retrouver la grandeur antique<sup>27</sup>. Cette union heureuse du drame et de la musique confirmait l'intuition d'Addison qu'il y avait entre l'anglais et la poésie biblique une conformité de langage dont la musique aurait pu profiter : « Since we have therefore such a treasury of words, so beautiful in themselves, and so proper for the airs of music, I cannot but wonder that persons of distinction should give so little attention and encouragement to that kind of music which would have its foundation in Reason and which would improve our Virtue in proportion as it raised our Delight<sup>28</sup>. » La « Raison » qui doit fonder la musique était évidemment pour Addison la dimension métaphysique de l'homme<sup>29</sup>. C'est parce qu'il avait la même conviction que Rameau fondera toute l'expressivité de la musique sur l'harmonie, en faisant « une science digne d'occuper les

<sup>25</sup> « La musica sradicata dall'articolazione tende al puro arabesco, all'insignificanza. Da questa costatazione nasce e si sviluppa tutta la critica di Rousseau alla musica strumentale. Il timore dell'insignificanza, del decorativissimo, dell'arabesco, è comune a tutta l'estetica musicale e non musicale del settecento e in questo anche i *philosophes* non si allontanano dai loro predecessori. Ciò che più sta a cuore al filosofo del settecento è di affermare il carattere comunicativo dell'arte, la sua funzione pedagogica e sociale. » E. FUBINI, *op. cit.*, p. 114. Voyez Voltaire : « Ces tragédies-opéras sont la copie et la ruine de la tragédie d'Athènes [...] parce qu'elles ont accoutumé les jeunes gens à se connaître en sons plus qu'en esprit, à préférer leurs oreilles à leurs âmes, les roulades à des pensées sublimes... » (*Œuvres*, Paris, 1817, IV, pp. 8-9).

<sup>26</sup> Cfr *The Spectator*, n° 18, march 21, 1711 : « I have known the word *and* pursued through the whole gamut, have been entertained with many a melodious *the*, and have heard the most beautiful graces, quavers and divisions bestowed upon *then*, *for*, and *from*; to the eternal honour of our english particles. »

<sup>27</sup> « *Saul* (1738) was a magnificent oratorio, immensely dramatic, and greek rather than biblical in spirit ». R.W. HARRIS, *op. cit.*, p. 326.

<sup>28</sup> *The Spectator*, n° 405, june 14, 1712.

<sup>29</sup> Cfr J. LOCKE, *An Essay concerning Human Understanding*, IV, xvi : « The word reason in the English language has different significations : sometimes it is taken for true and clear principles : sometimes for clear and fair deductions from those principles : and sometimes for the cause, and particularly for the final cause. »

Basés sur la vue, les célèbres « pleasures of imagination » d'Addison ont le même fondement moral : « a spacious horizon is an image of liberty », *The Spectator*, n° 412, june 23, 1712.

philosophes »<sup>30</sup>. Les « philosophes » remiseront évidemment avec la musique des sphères la dimension métaphysique de la musique, mais ils resteront fidèles à l'exigence d'une musique intégralement humaine où les sens sont porteurs d'un sens dont les « philosophes » s'appliqueront à analyser l'indéfinie et paradoxale richesse sémantique<sup>31</sup>. La Raison incarnée le 20 brumaire de l'an II par une actrice de l'Opéra, c'était peut-être l'échec de la « Présence réelle »<sup>32</sup>, mais c'était aussi le signifiant obscurci du long effort des Lumières pour réconcilier l'homme moral et l'homme physique.

<sup>30</sup> D'ALEMBERT, *Eléments de musique théorique et pratique suivant les principes de M. Rameau*, Préliminaire — de ce texte où d'Alembert rejette le primat de l'harmonie, E. Fubini dit : « Lo spirito che anima D'Alembert in quella che dovrebbe essere una semplice esposizione della teoria di Rameau è ben diverso dal razionalismo a sfondo metafisico e teologico che animava l'autore del " Traité de l'harmonie " » (*Gli enciclopedisti e la musica*, p. 80).

<sup>31</sup> « Comment se fait-il donc, se demandera Diderot, que, des trois arts imitateurs de la nature, celui dont l'expression est la plus arbitraire et la moins précise parle le plus fortement à l'âme ? » (Lettre de mai 1751 à M<sup>lle</sup> De la Chauv, *Correspondance*, Paris, 1955, I, p. 128).

<sup>32</sup> Comme le suggère J. STAROBINSKI, *L'invention de la liberté*, Genève, 1964, p. 103.



## TABLE DES MATIERES

		PAGE
<b>1. Littérature</b>		
BASTIAENSEN, M.	Adrien Reland et la justification des études orientales (1701) . . . . .	13
MARX, J.	Le réalisme de Restif de la Bretonne . . . . .	29
MORTIER, R.	Deux poètes des ruines au xviii <sup>e</sup> siècle . . . . .	39
TROUSSON, R.	Jean-Jacques et les biographes . . . . .	49
 <b>2. Idées</b>		
BASTIEN, M.	Pierre Bayle, source de Dom Deschamps . . . . .	61
PLARD, H.	Les équivoques de Knigge, Notes sur <i>Über den Umgang mit Menschen</i> . . . . .	69
ROBINET, A.	L'utopie métaphysique de Deschamps contre « l'éloquence » de Rousseau . . . . .	85
STENGERS, J.	Buffon et la Sorbonne . . . . .	97
 <b>3. Economie. Institutions</b>		
ARNOULD, M.-A.	Une entreprise monastique au xviii <sup>e</sup> siècle : la papeterie de Bonne-Espérance . . . . .	131
HASQUIN, H.	Jacques Accarias de Serionne, économiste et publiciste français au service des Pays-Bas autrichiens . . . . .	159
MOUREAUX, PH.	Charles de Cobenzl, homme d'état moderne . . . . .	171

#### 4. Beaux-Arts

BOUTEMY, A.	Evolution du secrétaire à cylindre d'Oeben à Riesener . . . . .	181
FREDERICQ-LILAR, M.	L'Enseigne de Gersaint ou la poésie du réel . . . . .	195
SCHREIDEN, P.	Jacques Van Schuppen . . . . .	201
VAN BEVER, P.	Parole et Musique à l'aube des Lumières	211



L'« Ecole bruxelloise » de l'étude des Lumières a toujours été très active, mais ses travaux n'avaient jamais été intégrés dans un ensemble structuré. Aussi a-t-il paru souhaitable de regrouper ces efforts parallèles, qui avaient produit des résultats féconds dans les domaines les plus divers (philosophie, littérature, histoire politique, économique et sociale, histoire des sciences, histoire de l'art, franc-maçonnerie).

Ce Groupe d'Etude du XVIII<sup>e</sup> siècle est donc un groupe interdisciplinaire : ses promoteurs se sont assignés comme tâche de rassembler et de coordonner les activités diverses consacrées à l'âge des Lumières tant par des professeurs que par des chercheurs, des étudiants et des anciens étudiants de l'Université libre de Bruxelles.

## TABLE DES MATIERES

		PAGE
<b>1. Littérature</b>		
BASTIAENSEN, M.	Adrien Reland et la justification des études orientales (1701) . . . . .	13
MARX, J.	Le réalisme de Restif de la Bretonne . . . . .	29
MORTIER, R.	Deux poètes des ruines au XVIII <sup>e</sup> siècle . . . . .	39
TROUSSON, R.	Jean-Jacques et les biographes . . . . .	49
<b>2. Idées</b>		
BASTIEN, M.	Pierre Bayle, source de Dom Deschamps . . . . .	61
PLARD, H.	Les équivoques de Knigge, Notes sur <i>Über den Umgang mit Menschen</i> . . . . .	69
ROBINET, A.	L'utopie métaphysique de Deschamps contre « l'éloquence » de Rousseau . . . . .	85
STENGERS, J.	Buffon et la Sorbonne . . . . .	97
<b>3. Economie. Institutions</b>		
ARNOULD, M.-A.	Une entreprise monastique au XVIII <sup>e</sup> siècle : la papeterie de Bonne-Espérance . . . . .	131
HASQUIN, H.	Jacques Accarias de Serionne, économiste et publiciste français au service des Pays-Bas autrichiens . . . . .	159
MOUREAUX, PH.	Charles de Cobenzl, homme d'état moderne . . . . .	171
<b>4. Beaux-Arts</b>		
BOUTEMY, A.	Evolution du secrétaire à cylindre d'Oeben à Riesener . . . . .	181
FREDERICQ-LILAR, M.	L'Enseigne de Gersaint ou la poésie du réel . . . . .	195
SCHREIDEN, P.	Jacques Van Schuppen . . . . .	201
VAN BEVER, P.	Parole et Musique à l'aube des Lumières . . . . .	211



## **Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par les Editions de l'Université de Bruxelles et mises à disposition par les Bibliothèques de l'ULB**

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par les Editions de l'Université de Bruxelles, ci-après dénommées EUB, et mises à disposition par les Bibliothèques de l'ULB, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique publiée par les EUB et mises en ligne par les Bibliothèques. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

### **Protection**

#### **1. Droits d'auteur**

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire. La mise à disposition par les Bibliothèques de l'ULB de la copie numérique a fait l'objet d'un accord avec les EUB, notamment concernant les règles d'utilisation précisées ici. Pour les œuvres soumises à la législation belge en matière de droit d'auteur, les EUB auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayant droits afin de permettre la mise en ligne des copies numériques.

#### **2. Responsabilité**

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les EUB et les Bibliothèques de l'ULB déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les EUB et les Bibliothèques de l'ULB ne pourront être mis en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des EUB et des 'Bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

#### **3. Localisation**

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <[http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom\\_du\\_fichier.pdf](http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf)> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les bibliothèques de l'ULB encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

## Utilisation

### 4. *Gratuité*

Les EUB et les Bibliothèques de l'ULB mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires sélectionnées par les EUB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

### 5. *Buts poursuivis*

Les copies numériques peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux EUB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s). Demande à adresser aux Editions de l'Université de Bruxelles ([editions@admin.ulb.ac.be](mailto:editions@admin.ulb.ac.be)).

### 6. *Citation*

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université libre de Bruxelles – Editions de l'Université de Bruxelles et Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

### 7. *Liens profonds*

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des bibliothèques de l'ULB'.

## Reproduction

### 8. *Sous format électronique*

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

### 9. *Sur support papier*

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

### 10. *Références*

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux EUB et aux Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.